Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17613 – 7,90 F - 1,20 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE – MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ L'art numérique cherche sa place

■ CD-ROM ludiques et éducatifs

Jacques Chirac défend à la fois la recherche sur les OGM et l'environnement

À L'OCCASION de son déplacement en Bretagne, le président de la République a condamné, mardi 11 septembre, à Rennes, les opérations d'arrachage de plants de maïs transgénique, qui doivent être, selon lui, « *sanctionnées* ». Dans un contexte marqué par la mobilisation des acteurs de la recherche sur la transgenèse contre les auteurs de ces actions, il a souhaité que les recherches sur les OGM soient « *conduites en toute transparence* (...) *parce qu'elles sont sources d'inquiétude* ». Dans le souci affiché durant les deux jours qu'il a passés en Bretagne de concilier le progrès scientifique et la protection de l'environnement et de la santé, M. Chirac a appelé les agriculteurs à « *passer à une nouvelle étape* » et à « *relever les défis de l'environnement* ».

Lire page 6 et la chronique de Pierre Georges page 34

La peur de la récession américaine

● Les marchés redoutent que la chute de Wall Street casse le moral des ménages aux Etats-Unis ● George W. Bush cherche désespérément le moyen de relancer l'économie ● Une nouvelle fois, le FMI révise à la baisse ses prévisions ● En France, le ralentissement de l'activité se confirme

LE FONDS monétaire international (FMI) a de nouveau révisé à la baisse ses prévisions pour la croissance mondiale en 2001. Il a ramené sa prévision à 2,7 %, contre 3,2 % précédemment. Horst Köhler, le directeur général, a expliqué, trois semaines avant la réunion du Fonds à Washington, que le ralentissement était plus fort que prévu mais qu'« *une récession globale* » sera évitée. Il estime que l'économie mondiale repartira en fin d'année pour croître, en 2002, de 3,6 %. Le FMI maintient que les Etats-Unis connaîtront une expansion de 1,5 % cette année.

Cette perspective n'est plus celle des marchés financiers américains, qui redoutent un nouveau et fort recul de Wall Street, entamant le moral des ménages et précipitant le pays dans la récession. Les deux mesures prises par les autorités – baisses importantes de taux de la Federal Reserve et baisses d'impôts par l'administration Bush – n'ont eu, jusqu'à présent, aucun effet positif sur la conjoncture. Plus de 700 000 salariés ont perdu leur emploi en un an. Ces deux dernières semaines, le Dow Jones a reculé de 8 %, repassant sous le « seuil psychologique » des 10 000 points. Les pressions se multiplient sur le président Bush pour qu'il décide de nouvelles mesures de soutien de l'activité, par exemple d'autres baisses d'impôts.

Le FMI estime que le Japon va connaître une réelle récession cette année (– 0,2 %). La Bourse japonaise est au plus bas depuis dix-sept ans. Pour l'Europe, la nouvelle prévision du FMI est de 2 % de croissance seulement pour 2001.

En France, l'Insee a annoncé, mardi 11 septembre, que la croissance au deuxième trimestre a été de 0,3 % (après 0,4 % au premier trimestre), soit un rythme annuel de 1,4 %. Les économistes estiment désormais que la perspective gouvernementale de 2,3 % ne peut plus être atteinte, la croissance restant néanmoins supérieure à 2 % pour 2001. L'an dernier à la même époque, le gouvernement misait sur 3,3 %.

● Le FMI révise à la baisse p. 2
● Bush cherche des rémèdes p. 2
● France, croissance ralentie p. 8
● La chute des Bourses p. 15

► www.lemonde.fr/eco-monde

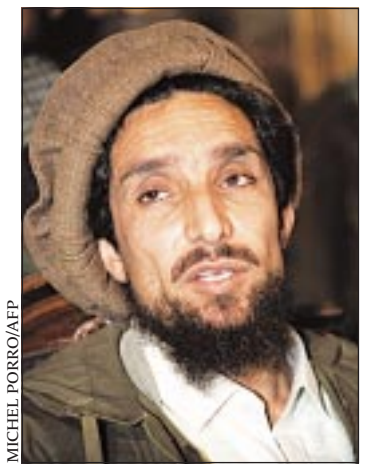

MICHEL PORRO/AFP

AFGHANISTAN

Massoud est-il mort ?

Chef de l'opposition afghane et symbole de la résistance au régime des talibans, le commandant Ahmed Shah Massoud est-il encore vivant ? Selon ses proches, il serait dans le coma. Selon des sources américaines et russes, il serait décédé, victime de l'attentat-suicide commis, dimanche, par deux faux journalistes se prétendant marocains, eux-mêmes tués par l'explosion de leur caméra piégée. p. 4

► www.lemonde.fr/afghanistan

Trop chers médicaments

LA COUR des comptes critique sévèrement la politique du médicament menée en France ces dernières années. Dans un rapport préliminaire sur la Sécurité sociale, les magistrats accusent le gouvernement d'avoir laissé les dépenses croître fortement, sans que les mesures prises pour limiter ces dépenses soient adaptées ou réellement appliquées. Le rapport relève de graves défauts dans le système d'admission au remboursement ainsi que des insuffisances dans la réévaluation périodique du service médical vraiment rendu par les médicaments. Il déplore que la formation continue des médecins soit laissée « *au bon vouloir des industriels* ».

Lire page 9

Le pape aura ses pièces en euros, comme la reine Beatrix et Marianne

L'EUROPE laïque est en émoi. Durant l'été, le Vatican, l'un des plus petits Etats au monde, a pris la décision d'émettre des pièces en euros à l'effigie du pape Jean Paul II. Que la Cité vaticane ait obtenu de l'Etat italien, à la fin de 2000, qu'il proroge son droit de battre monnaie dans le cadre du passage à l'euro, avait déjà été jugé anachronique par certains grands pays européens. Qu'elle fasse usage de ce droit remontant à l'époque mussolinienne pour faire la promotion d'un chef religieux est aujourd'hui vécu comme une provocation.

Le Vatican, Etat souverain, a, comme les douze Etats membres de la zone euro, la liberté d'utiliser comme il l'entend la face libre des nouvelles pièces en euros. Pour ménager les susceptibilités nationales à l'occasion du big bang monétaire du 1er janvier 2002, il a en effet été décidé que la monnaie européenne comporterait une face commune – une carte d'Europe entourée des douze étoiles – et une face nationale.

Mais les Etats de tradition laïque avaient exprimé leur réprobation dès le printemps, au moment où ils ont eu vent des intentions vaticanes. C'est le cas des Pays-Bas. En France, terre laïque où la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été inscrite dans la loi en 1905, le premier ministre, Lionel Jospin, se serait personnellement ému de cet euro papal. Ni Matignon ni Bercy ne se souviennent de tels propos. « *Si Lionel Jospin l'a dit, c'est en tant que simple citoyen et certainement pas en qualité de premier ministre* », dit-on.

« *Je veux bien que la monnaie soit affaire de symbole et d'identité nationale, mais il y a en Italie, croyez-moi, de plus graves atteintes à la laïcité* », souligne un haut responsable italien. Il en veut pour preuve les crucifix traditionnellement accrochés dans les salles de classe, le rôle d'actionnaire et de propriétaire immobilier du Vatican ou encore ce projet de loi, à l'étude, qui pourrait permettre à l'Etat de financer des écoles religieuses. Le même souci de modération prédomine à la Banque d'Italie, où l'on fait remarquer que les euros du Vatican, quartier de Rome où travaillent quelques milliers de résidents, ne circuleront pas ou très peu. Pas plus en tout cas que les lires qu'émet déjà ce micro-Etat, dont la quasi-totalité est recyclée localement, à l'exception des pièces conservées par les touristes. La convention monétaire liant le Vatican à l'Etat limite à 670 000 euros le montant des pièces qu'il peut émettre chaque année, séries de collection comprises. Ce qui représente quelques centaines de milliers de pièces tout au plus. Ce quota sera augmenté de 201 000 euros en cas de changement de pape ou lors des années de jubilé.

Il n'y a donc pas péril en la demeure. L'euro illustre la diversité d'une Europe faite de républiques, de monarchies, mais aussi d'un Etat religieux. Cette pluralité envahira les poches des citoyens européens. L'Autriche et l'Irlande ornent leurs euros de symboles nationaux – Mozart pour la première, la harpe celtique pour la seconde. L'Espagne a choisi Juan Carlos, le Luxembourg le grand-duc Henri, les Pays-Bas la reine Beatrix, la Belgique le roi Albert II. La France sera représentée par une Marianne rajeunie, par un arbre, symbole de la vie, et par sa Semeuse, constante de son histoire monétaire.

Anne Michel et Cécile Prudhomme

► www.lemonde.fr/euro

SBCOM/US ARMY

TECHNOLOGIE

Soldats du futur

L'armée américaine a lancé un programme de 400 millions de dollars sur cinq ans pour développer la tenue du fantassin du futur. Véritable Robot Warrior, ce guerrier prendra l'allure d'un ordinateur-vêtement bardé de capteurs et de caméras. Il sera en permanence relié à son PC par des liaisons satellites. p. 23

Collectionneur de mots

PIERRE LEROY

C'EST un passionné de mots. Il les collectionne. Pierre Leroy, cadre dirigeant chez Lagardère, possède le testament de Sade, des lettres inédites du marquis à sa femme, une note de Camus. Les écrivains, dit-il, sont ses « *anges gardiens* ».

Lire le portrait page 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 250 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL ; Portugal CON., 300 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 912 - 7,90 F - 1,20 €

POINT DE VUE

Pour une anti-taxe Tobin *par Giulio Tremonti*

LA « taxe Tobin », le dernier symbole qui vient de faire son entrée dans le Panthéon doctrinaire de la gauche, peut non seulement être discutée, mais encore courtoisement détrônée. Il est possible de remplacer finalement cette proposition par son opposé : une non-taxe symétrique, dont la finalité éthique est équivalente. Par une « *ataxe* ».

La critique la plus forte que l'on doit faire à la taxe Tobin n'est pas une critique économique, exprimée du point de vue du marché. C'est une critique politique. La taxe Tobin est, en fait, conçue comme une machine fiscale internationale, destinée à fonctionner en circuit fermé dans le champ clos d'un marché financier qui suscite autant d'adoration que de haine.

Cette machine devrait être gouvernée de façon dirigiste par une instance éthique qui n'est pas identifiée avec précision et devrait avoir toute compétence pour percevoir ladite taxe et l'affecter à des finalités dûment planifiées.

En réalité, dans l'histoire, une seule machine fiscale a fonctionné avec efficacité sur une grande échelle à l'extérieur des frontières d'un pouvoir souverain spécifique : c'est, en Europe, l'Eglise catholique.

« *Christus fiscus* », « *Fiskus Kirche* » sont les formules qui, tout au long des siècles de l'ère confessionnelle, ont systématisé le mécanisme de fonctionnement d'une seule colossale et capillaire machine fiscale. Mais avec une caractéristique spécifique : dans l'économie confessionnelle, l'offre venait d'abord et la demande ensuite. D'abord « *l'au-delà* », et ensuite la « *dîme* ».

Lire la suite page 13 et nos informations page 34

Giulio Tremonti *est le ministre italien de l'économie.*

► www.lemonde.fr/genes

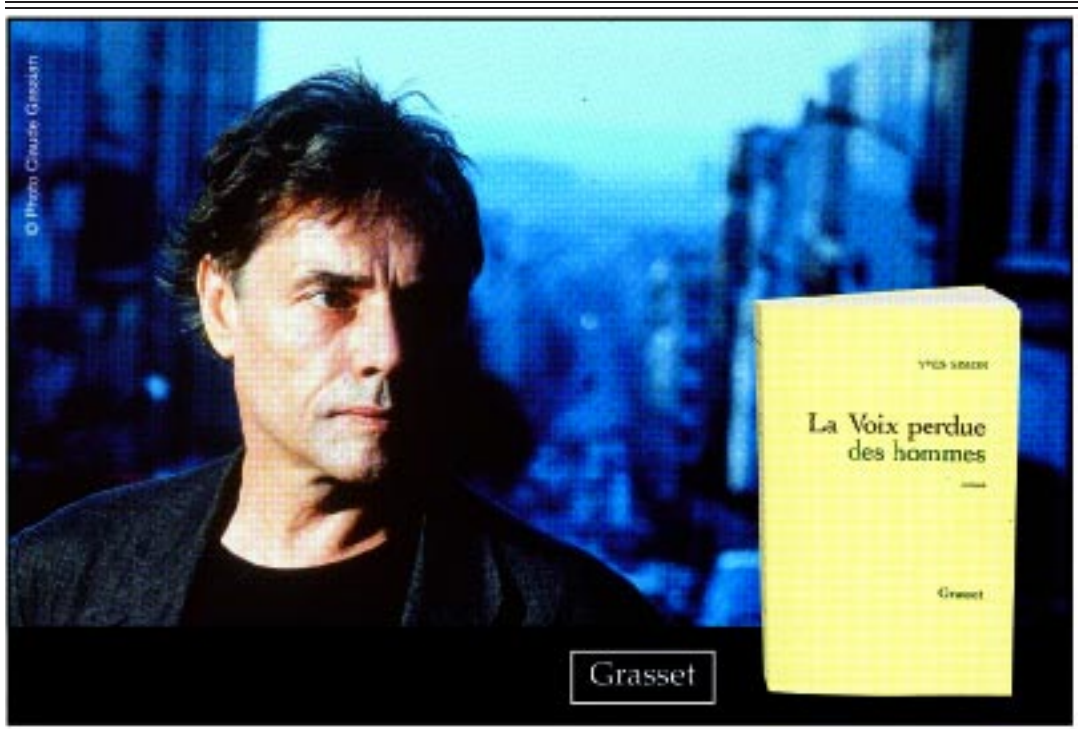

JEWISH MUSEUM BERLIN

MÉMOIRE

Le Musée juif de Berlin

Le Musée juif de Berlin, dont le bâtiment était ouvert depuis deux ans, a enfin été inauguré, dimanche 9 septembre, en présence du président allemand Johannes Rau et du chancelier Gerhard Schröder. Son directeur, Michael Blumenthal, le présente comme « *le plus grand et le plus important musée juif d'Europe* ». p. 27

International 2
France 6
Société 9
Régions 11
Horizons 12
Entreprises 15
Communication 19
Tableau de bord 20
Aujourd'hui 23
Météorologie-Jeux 26
Culture 27
Guide culturel 30
Carnet 31
Kiosque 32
Abonnements 32
Radio-Télévision 33

CONJONCTURE **Le Fonds monétaire international (FMI) a revu une nouvelle fois à la baisse sa prévision de croissance pour l'économie mondiale en 2001 à 2,7 % contre 3,2 % jusqu'à présent. Le directeur général du Fonds, Horst Köhler, a fait cette annonce, lundi 10 septembre, à Berlin. Ces chiffres seront officialisés dans le rapport de conjoncture d'automne du FMI, fin septembre. ● EN 2002, le FMI ne table plus que sur 3,6 %, contre 3,9 % au printemps. ● EN EUROPE, le ralentissement met à l'épreuve l'othodoxie budgétaire des pays de la zone euro. On voit apparaître des *« pays fourmis »*, qui avaient profité des années de croissance pour équilibrer leurs finances publiques et des *« pays cigales »*, qui ont encore des déficits. ● AUX ÉTATS-UNIS, le président Bush est soumis à fortes pressions pour trouver les moyens de relancer l'activité économique.**

Le FMI révise à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2001

Le directeur général du Fonds monétaire international, Horst Köhler, a indiqué, lundi 10 septembre, que le produit intérieur brut (PIB) de la planète ne progresserait que de 2,7 % en 2001. Les Etats-Unis et l'Europe cherchent des réponses à la chute brutale de leurs excédents budgétaires

DE PASSAGE À BERLIN, où il rencontrait les organisations non gouvernementales, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, a livré, lundi 10 septembre, de nouvelles estimations de la croissance mondiale largement révisées à la baisse.

Se rangeant du côté des principaux instituts de conjoncture, le FMI évalue désormais à 2,7 % la progression du produit intérieur brut de la planète pour 2001. C'est la troisième fois en un an que l'institution révise ses chiffres à la baisse : en septembre 2000, elle prévoyait 4,8 % puis en avril 3,2 %. Ces prévisions seront officialisées dans le World Economic Outlook (WOE) traditionnellement publié en prélude aux assemblées générales annuelles du Fonds qui réuniront, du 25 au 27 septembre à Washington, les ministres des finances et les gouverneurs des pays membres du FMI.

De fait, les trois grands pôles économiques mondiaux (Etats-Unis, Europe, Japon) subissent un coup de frein simultané qui, compte tenu de la mondialisation des échanges, provoque une chute globale de l'activité, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents ou ceux en développement.

Parti d'outre-Atlantique à la fin de l'année dernière, le ralentissement économique a peu à peu gagné l'Europe. La chute du Nasdaq a eu des effets dévastateurs sur les pays émergents, gros consommateurs de capitaux étrangers, comme l'Argentine et la Turquie qui se débattent dans une crise financière sans précédent.

L'Asie est également touchée de plein fouet. D'une part, les Etats-Unis représentent le plus gros marché d'exportation pour les pays d'Asie et une réduction des dépenses des consommateurs américains a un impact direct sur des pays comme Taïwan ou Singapour. D'autre part, la récession au Japon l'empêche de jouer un rôle de locomotive dans une Asie qui se remet à peine de la crise asiatique de 1997/1998.

Selon les informations du *Monde,* les experts du Fonds se sont donc résignés à revoir l'ensemble de leur prévisions. Malgré les mauvais chiffres du chômage et de nombreuses incertitudes liées à la consommation des ménages et à la surévaluation du marché de l'immobilier notamment, ils maintiennent le taux de croissance de 1,5 % pour les Etats-Unis en 2001 et de 2,5 % en 2002. En revanche, aucun autre pays n'est épargné. A l'évidence, la performance mondiale plus maussade que prévue vient pour le FMI des deux autres pôles économiques : la zone euro dont l'activité ne serait que de 2 % au lieu des 2,4 % prévus au printemps ; et le Japon qui se débat depuis trois ans dans la récession et afficherait cette année encore une croissance négative (- 0,2 %) contre le modeste 0,6 % qu'envisageait le FMI il y a cinq mois.

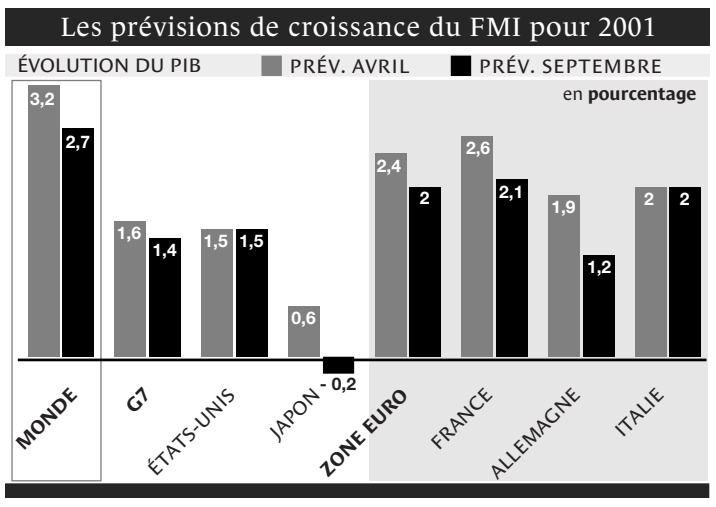

Au sein de la zone euro, seule l'Italie voit sa prévision de croissance inchangée à 2 % en 2001 et 2,5 % en 2002. En revanche, la France ne progresserait que de 2,1 % (contre 2,6 % prévu auparavant), l'Allemagne faisant figure de lanterne rouge avec seulement 1,2 % de croissance, contre 1,9 % estimé au printemps.

C'est sûrement en pensant à ces chiffres non encore officiels que M. Köhler a lancé un appel très clair à la Banque centrale européenne (BCE) à deux jours d'une réunion de son conseil des gouverneurs sur les taux d'intérêt. Dans la mesure où les réformes structurelles devraient s'accélérer en Europe, le patron du FMI a souligné que la BCE *« avait encore de la marge pour une baisse des taux »,* une observation qui sera certainement appréciée par les gardiens de l'euro, jaloux de leur indépendance.

VITALITÉ CHINOISE

Pour le reste du monde, les perspectives sont également revues à la baisse par rapport aux précédentes estimations. Ainsi, les pays en développement dans leur ensemble connaîtraient une croissance limitée à 4,4 % en 2001 (contre 5 %), l'Inde ne croîtrait que de 4,5 % (contre 5,6 %). Seule la Chine montre aux yeux des experts du FMI une vitalité inattendue puisque sa croissance économique gagnerait un demi-point en 2001 à 7,5 %.

S'il admet que le ralentissement américain a été plus profond et plus long que prévu, s'il constate que l'Europe n'est pas suffisamment vigoureuse pour sortir indemne d'un ralentissement généralisé, et que de gros soucis sont encore à prévoir pour le Japon, le FMI se montre confiant pour 2002. La reprise sera certes plus molle qu'espérée puisque M. Köhler la prévoit à 3,6 % au lieu des 3,9 % annoncés au printemps. Mais le directeur général part du principe qu'il existe de bonnes raisons pour que la reprise *« s'impose l'an prochain »* et a cité *« trois principaux arguments »* dans ce sens.

Premièrement, les prix du pétrole vont encore baisser, ensuite les politiques des banques centrales mondiale *« et pas seulement aux Etats-Unis mais maintenant aussi en Europe et en Asie vont avoir un effet positif sur l'économie. »* Enfin, *« le potentiel de croissance »* notamment dans les nouvelles technologies est *« loin d'être épuisé »*. Cet optimisme est partagé par les banquiers centraux. A l'issue de leur réunion bimestrielle, Eddie George, gouverneur de la banque d'Angleterre a estimé que la situation économique mondiale était *« proche du point de retournement »*.

Babette Stern

Le ralentissement de l'activité économique met à l'épreuve l'orthodoxie budgétaire des pays de la zone euro

BRUXELLES
de notre bureau européen

C'est le baptême du feu qui arrive trop tôt. Le ralentissement économique en Europe se fait chaque jour sentir davantage. Le président du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, table désormais sur une croissance *« tout juste de 2 % »* en Europe pour 2001 contre 2,4 % prévus au printemps. Le commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, Pedro Solbes, parle aussi de 2 %, contre 2,5 % cet été.

Ce retournement conjoncturel a stoppé la décrue du chômage, qui s'est stabilisé au niveau élevé de 8,3 % dans la zone euro en juillet. Il a augmenté de manière continue en Allemagne de janvier à juillet, avant de baisser légèrement en août. En France, il est reparti à la hausse depuis mai. Deuxième conséquence : les Etats auront les plus grandes difficultés à boucler leurs budgets 2001 comme prévu, ceux-ci ayant été bâtis sur des hypothèses de croissance trop optimistes. Ils demandent de pouvoir faire jouer les « stabilisateurs économiques », c'est-à-dire ne pas faire des coupes dans le budget pour compenser la baisse des recettes fiscales, ce qui ne ferait qu'accentuer la crise. Sur le papier, il n'y a pas de problème : le pacte de stabilité et de croissance, que les pays de la zone euro doivent respecter, prévoit de faire jouer ces fameux stabilisateurs en période de retournement économique.

« Il ne faudrait pas donner aux opinions publiques le sentiment que le pacte de stabilité signifie qu'on doit resserrer les politiques budgétaires lorsque la situation économique est moins bonne », déclare au *Monde* le ministre des finances belge, Didier Reynders, dont le pays exerce la présidence tournante de l'Union européenne et de l'Eurogroupe – l'instance qui réunit les ministres des finances de la zone euro. *« Le pacte, c'est un objectif à moyen terme qui doit permettre de bénéficier des effets de cycle. L'objectif final est que, lorsqu'on est à l'équilibre, les stabilisateurs jouent à plein. »* Sauf que les Etats de la zone euro ne sont pas tous à l'équilibre. *« Pour l'instant, on est plus dans un pacte de stabilité, où l'on essaie de stabiliser les situations financières et budgétaires, que dans un pacte déjà réellement de croissance. Il serait préférable de pouvoir en débattre en 2004 avec des budgets à l'équilibre »*, poursuit M. Reynders.

Résultat : avec le retournement de conjoncture, on voit émerger deux groupes, les *« pays fourmis »,* qui avaient profité des années de croissance pour équilibrer leurs finances publiques, et les *« pays cigales »*, qui ont encore des déficits, notamment parce qu'ils ont préféré baisser les impôts ou entreprendre de nouvelles dépenses en période de vaches grasses. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal et, dans une moindre mesure, de la France.

SCÉNARIO OPTIMISTE

La Commission et la Banque centrale européenne font la grimace lorsqu'ils commencent à invoquer les fameux stabilisateurs. *« Ce discours est assez plaidable pour ceux qui sont à l'équilibre, mais pas pour ceux qui n'ont pas laissé jouer les stabilisateurs dans la période de croissance »*, explique un banquier central. Le commissaire Pedro Solbes veut que les mauvais élèves de la classe européenne ne les fassent pas jouer à plein. Chacun se défend de vouloir remettre en cause le pacte, inscrit dans les traités. Il n'empêche : les déclarations, en août, du ministre des finances allemand, Hans Eichel, ont pu créer un doute et le sujet est sur toutes les lèvres. *« Il n'y a pas de discussion sur le code du pacte de stabilité, mais sur sa mise en œuvre »*, explique le porte-parole de M. Solbes. Concrètement, *« le débat va porter sur la qualité de la maîtrise des dépenses, pour que les Etats ne mènent pas une politique contracyclique déraisonnable »*, prédit un fonctionnaire français. *« Il est trop tard pour que les ministres des finances rattrapent les choses d'ici à la fin de l'année. Le jeu subtil sera de renforcer la main des ministres des finances vis-à-vis de leurs gouvernements, pour qu'ils gèrent strictement leur budget »*, poursuit ce banquier central.

La Commission espère que les Etats se surveilleront mutuellement avec vigilance. M. Reynders semble emprunter cette voie : *« Il n'y a pas à toucher au pacte de stabilité, et certainement pas maintenant. C'est un pacte de stabilité et de croissance, ce n'est pas seulement un pacte de croissance »*, déclare le ministre belge. *« Il appartient aux Etats de dire qu'ils veulent rester dans la ligne du pacte de stabilité. Il leur appartient de dire en quoi ce qu'ils vivent cette année est purement conjoncturel et ne met pas en cause l'objectif à moyen-long terme du pacte »*, affirme M. Reynders. *« Et quand la Commission fera son rapport, si on constate qu'on se rapproche d'un déséquilibre structurel, il faudra qu'on le dise. Ce que j'ai dit dans cas irlandais* [qui avait été critiquée par les ministres des finances pour son inflation mal maîtrisée début 2001], *je le confirme, et il faudra qu'on le fasse de manière totalement indépendante et neutre quels que soient le poids des pays concernés, leur taille et le cycle électoral dans lequel ils se trouveraient »*.

L'un des objectifs des ministres des finances est de ne pas raidir la Banque centrale européenne, qui renâcle à baisser franchement ses taux. Ce débat a lieu alors que la quasi-totalité des acteurs se situe dans un scénario optimiste : celui d'un rebond de la conjoncture en 2002. Au second trimestre 2001, la croissance a été nulle en Allemagne, première économie de la zone euro, et l'activité a reculé de 0,1 % en Italie. Quelques signes encourageants sont apparus dans les dernières semaines : l'indice IFO publié fin août, qui mesure la confiance des chefs d'entreprise en Allemagne de l'Ouest, est remonté en juillet pour la première fois depuis juin 2000, après avoir touché un plus bas depuis près de cinq ans. L'indice des directeurs d'achats dans la zone euro Reuters NTC est remonté en juillet contre toute attente. Mais il est trop tôt pour savoir si le pire a été atteint au second trimestre 2001.

Arnaud Leparmentier

Ecole de l'Internet de Bourges
Master of Science "Sécurité Informatique"

Public : niveau minimum en informatique Bac + 4
Admissions : dossier et entretien
Inscriptions : avant la fin septembre 2001

Contenu pédagogique : anglais technique, programmation Java, gestion de la sécurité, droit de l'internet, protection des systèmes et des personnes, sécurité sous TCP/IP, sécurité système, sécurité Web, architectures multi-tiers, systèmes cryptographiques, infrastructures à clef publique (PKI), génie logiciel, vérification du logiciel

Calendrier : Période académique : 1er octobre 2001 - 1er février 2002
Stage en entreprise : 4 février 2002 - 26 juillet 2002
Soutenance d'une thèse professionnelle : septembre 2002

Coût du Master : 6000 euro (entreprises) 3000 euro (à titre individuel)

Contact : carine.roux@ensi-bourges.fr ou 02 48 48 40 24
Plaquette détaillé sur demande : ENSI 10 Bd Lahitolle - 8020 Bourges cedex.

Entreprises partenaires : *ATOS, BANQUE HERVET, BRO, CAP GEMINI, CISCO, CREDIT MUTUEL, DGA, EADS, EDF, ERICSSON, FRANCE TELECOM, GIAT INDUSTRIES, GROUPAMA, GROUPE LACOUR, GROUPEMENT CARTES BANCAIRES, LA POSTE, MICROSOFT, THALES, ULICE, ...*

L'équipe Bush cherche désespérément des recettes pour relancer la machine

WASHINGTON
de notre correspondant

Les mauvaises nouvelles finissent par affecter le moral du consommateur américain. A force d'entendre parler d'une récession – qui, au sens précis du terme, n'existe pas –, de baisse ininterrompue des marchés boursiers, d'excédent budgétaire annulé, de suppressions d'emplois, d'augmentation du chômage et de menace sur les retraites, le ménage américain, héros de la croissance, a tendance à prendre peur. Et les réactions des responsables politiques peuvent l'inquiéter autant que le rassurer : le rassurer dès lors que le président, George Bush, et les dirigeants du Congrès – républicains et démocrates – cherchent des remèdes à la dégradation de la conjoncture ; l'inquiéter parce que leur agitation suggère que la situation est peut-être plus grave qu'il ne l'imaginait.

Le taux de chômage est passé de 4,5 % en juillet à 4,9 % en août (*Le Monde* daté 9-10 septembre), soit 7 millions de chômeurs sur une population active totale de 141 millions de personnes. En un an, depuis le taux record de 3,9 % atteint en août 2000, le nombre de personnes ayant un emploi a diminué de 1 million, et celui des chômeurs a augmenté de 700 000 (compte tenu des retraites anticipées et autres sorties du marché du travail).

La croissance a marqué le pas au deuxième trimestre, le taux d'augmentation du produit intérieur brut (PIB) étant de 0,2 % en base annuelle, alors qu'il avait été de 1,3 % au premier trimestre.

CHÔMAGE EN HAUSSE

Ce ralentissement brutal n'est pas une récession, qui suppose une baisse du PIB pendant deux trimestres consécutifs. Si faiblement que ce soit, l'économie américaine a crû au deuxième trimestre. L'augmentation du chômage donne à penser, cependant, qu'il pourrait ne pas en être ainsi au troisième trimestre, et certains économistes s'attendent même à une révision à la baisse du chiffre du deuxième trimestre.

Moins d'une semaine après la publication des chiffres de la Maison Blanche sur l'exécution du budget 2001 (*Le Monde* du 24 août), l'Office budgétaire du Congrès a fait connaître les siens le 27 août. Il évalue l'excédent global à 153 milliards de dollars, au lieu de 158 milliards selon l'exécutif ; surtout, il estime que l'excédent du régime des retraites (Sécurité sociale) est déjà ponctionné, cette année, à hauteur de 9 milliards de dollars, pour couvrir les dépenses budgétaires proprement dites, ce que M. Bush s'était engagé à ne faire *« qu'en cas de guerre ou de récession »*.

Le Congrès et M. Bush étant rentrés de vacances il y a une semaine, le débat a porté d'abord sur la responsabilité de l'effacement brutal des ressources fiscales espérées au printemps. *« Si c'était un de ces mauvais films qui sortent pendant l'été, il pourrait s'appeler : "Chérie, j'ai rétréci l'excédent budgétaire" »*, a ironisé Hillary Clinton, sénatrice (démocrate) de New York, en montrant du doigt M. Bush.

La discussion porte maintenant sur les avantages et les inconvénients économiques de ce rétrécissement. M. Bush et ses partisans font valoir que les remboursements d'impôts sur le revenu, en cours depuis juillet et qui représentent, au total, 38 milliards de dollars, ont injecté du pouvoir d'achat supplémentaire dans l'économie.

CONVERSION PRÉCIPITÉE

La statistique de la consommation au mois d'août, attendue pour le 14 septembre, dira si les ménages ont effectivement utilisé les chèques reçus du fisc pour faire des achats.

Les commentateurs ne manquent pas d'ironiser sur la conversion précipitée de l'équipe Bush aux vertus des politiques, dites « contracycliques », de soutien de l'activité lorsque celle-ci bat de l'aile. Lawrence Lindsay, principal conseiller économique du président, ne déclarait-il pas, il y a quelques mois, que de tels efforts étaient tout simplement *« utopiques »* ?

M. Bush ne pense peut-être pas autrement, mais il lui est impossible de rester inerte quand il voit revenir le fantôme du retournement de conjoncture qui avait été fatal à son père en 1992. Et les parlementaires républicains tiennent particulièrement à ce que tout soit tenté pour que l'économie refleurisse avant les élections de novembre 2002. Ils poussent donc le président à trouver les moyens de réduire encore la pression fiscale sans renoncer pour autant à aucune dépense.

L'idée est de diminuer l'impôt sur les plus-values boursières, afin de permettre aux ménages de tirer plus facilement sur leur épargne, et de libérer encore du pouvoir d'achat en resserrant le prélèvement sur les salaires qui alimente les retraites.

Ainsi la Sécurité sociale serait-elle mise à contribution, non pas en détournant ses recettes, mais en les réduisant.

Patrick Jarreau

Le gouvernement de José Maria Aznar risque d'être éclaboussé par l'affaire Gescartera

Une commission parlementaire est chargée de déterminer les responsabilités politiques dans ce scandale financier

Cinq ans après son arrivée au pouvoir, en mars 1996, le gouvernement de José Maria Aznar est confronté à son premier grand scandale, celui de la société de Bourse Gescartera. Une commission d'enquête parlementaire a été créée, à la fin de la semaine dernière, pour déterminer les éventuelles implications politiques de cette affaire d'un coût estimé à 120 millions d'euros (environ 787 millions de francs).

MADRID
de notre correspondante

Il a fallu des semaines de rumeurs, de suspicions et même de franches accusations entre le gouvernement de José Maria Aznar, nettement sur la défensive dans cette affaire, et l'opposition socialiste, plus pugnace que de coutume, mais, cette fois, ça y est : à l'unanimité le Congrès des députés a décidé, à la fin de la semaine dernière, la création d'une commission parlementaire pour démêler le scandale de la société de Bourse Gescartera, qui mine le jeu politique espagnol depuis l'été.

Gescartera est une société de gestion de fonds créée en 1992 pour placer, y compris en Bourse, l'argent de ses clients, auxquels elle reverse des intérêts. Sa notoriété et son succès lui viennent de l'entregent et des relations de son créateur, Antonio Camacho (aujourd'hui écroué), qui a su embaucher « utile » à plus d'une occasion en recrutant, par exemple, dans les années 1990, deux anciens fonctionnaires de la Commission nationale du marché des valeurs (CNMV), qui surveille les opérations boursières, ou encore la sœur d'un futur secrétaire d'Etat aux finances, Pilar Gimenez Reyna, qui deviendra elle-même présidente de Gescartera au printemps 2001.

Succès garanti : les clients se bousculent, plusieurs milliers en tout, parmi lesquels des clients privés et des entreprises publiques mais aussi le fonds de sécurité sociale de la Marine espagnole, la Mutualité de la police, voire les fonds de certains archevêchés comme celui de Valladolid ou encore ceux de la ONCE, la très puissante et respectée Organisation nationale des aveugles espagnols, gérante de plusieurs loteries, rentrée à hauteur de 10 % dans le capital de Gescartera. Très vite la société change de statut, obtenant en juillet 2000 de devenir une véritable société boursière. La CNMV présidée par Pilar Valiente est d'accord et le ministère des finances, dont elle dépend, ne dit mot, donc consent.

ÉPOUVANTABLE BOURBIER

Le problème c'est que, malgré son changement de statut, Gescartera continue à proposer, comme une banque, de substantiels rendements garantis. Intriguée la CNMV finit par y regarder de plus près et se rend compte en juillet que Gescartera n'est qu'un immense trompe-l'œil financier où les nouvelles entrées servent à payer les intérêts des clients plus anciens et où l'usage de faux certificat bancaires est pratique courante. Tout cela pour quoi ? Pour masquer l'énorme trou de 120 millions d'euros creusé par la société qui n'a plus rien en caisse.

Le scandale est lancé. Il ne tarde pas à éclabousser de plein fouet la CNMV, accusée au mieux de négligence au pire de complaisance, à travers elle, le ministère des finances dont le secrétaire d'Etat, Enrique Gimenez Reyna (frère de la présidente de Gescartera), démissionne et bientôt le gouvernement lui-même. Les socialistes – pas mécontents après avoir été critiqués eux-mêmes pour les multiples scandales qui ont accompagné leur chute du pouvoir il y a cinq ans, de mettre à leur tour sur le gril leurs successeurs conservateurs – n'ont de cesse de réclamer des têtes. Mais trop de zèle finit par faire boomerang : c'est au tour du Parti populaire de M. Aznar de mettre en cause certains anciens collaborateurs de Manuel Chaves, le président socialiste du gouvernement andalou, qui auraient, dit-il, aussi des intérêts liés à Gescartera.

Protestations indignées des socialistes, réaffirmations des populaires : Bref, Gescartera est devenu un épouvantable bourbier financier auquel personne ne semble échapper. D'où, dans pareil contexte politique exacerbé, le difficile travail de la commission parlementaire, qui va devoir établir d'éventuelles responsabilités politiques. Notamment celles du gouvernement qui depuis son arrivée au pouvoir, en 1996, affronte son premier grand scandale et déclare qu'il est décidé à faire le ménage à fond, quel qu'en soit le prix.

Marie-Claude Decamps

Demande de comparution de Pedro Solbes

Le Parti populaire (PP) de José Maria Aznar a demandé, lundi 10 septembre, la comparution du commissaire européen Pedro Solbes devant la commission parlementaire chargée d'enquêter sur le scandale Gescartera. Le nom de M. Solbes, qui fut ministre de l'économie dans l'ancien gouvernement socialiste, figure sur une liste de quarante-cinq personnes dont ils estiment l'audition utile, avec l'actuel ministre de l'économie, Rodrigo Rato et le ministre des finances, Cristobal Montoro. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) a aussi présenté sa liste (102 personnes). La commission doit déterminer, vendredi 14 septembre, quelles seront les personnalités à entendre, afin de déterminer les responsabilités politiques dans ce scandale. Selon la presse, Enrique Gimenez-Reyna, secrétaire d'Etat aux finances démissionnaire, aurait usé de son influence pour que la puissante Organisation nationale des aveugles (ONCE), véritable empire financier, devienne un actionnaire de référence de Gescartera. – *(AFP.)*

Déroute historique des travaillistes aux élections législatives en Norvège

Le plus mauvais score depuis 1927

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Le Parti travailliste du premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, a essuyé une défaite historique à l'issue des élections législatives du 10 septembre. Avec 24,4 % des voix, il réalise son plus mauvais score depuis 1927 et perd plus de dix points par rapport au scrutin de 1997. *« Ces élections ont été très éprouvantes pour le Parti travailliste. Nous allons devoir nous atteler à reconstruire la social-démocratie »*, a tonné l'actuel ministre des affaires étrangères et leader des travaillistes, Thorbjoern Jagland. Un constat en forme d'avertissement à l'adresse de Jens Stoltenberg, enfant prodige de la politique norvégienne qui, en succédant en mars 2000 au chrétien-démocrate Kjell Magne Bondevik, était apparu comme l'homme providentiel pour son parti.

VOTE SANCTION

Incapables de corriger les dysfonctionnements des services publics alors que le pays croule littéralement sous les recettes pétrolières, les travaillistes ont été sanctionnés à la fois sur leur gauche et sur leur droite. En refusant de s'engager sur le terrain de la baisse de la pression fiscale, ils ont délibérément choisi de tourner le dos à près d'un tiers de l'électorat pour lequel la question des impôts constitue, selon les sondages, la principale préoccupation. *« Les résultats sont sans appel : les électeurs estiment que les travaillistes n'ont pas fait ce qu'il fallait pour améliorer la situation de l'école, de la santé ou des retraites, et ce alors qu'un rapport des Nations unies indiquait, en juillet, que la Norvège avait le niveau de vie le plus élevé au monde »*, commentait le grand quotidien norvégien *Aftenposten.*

La progression du Parti de la gauche socialiste (+ 6 points par rapport à 1997, avec 12,4 % des voix) est à cet égard significative. Forts d'un score, là aussi, historique, ses dirigeants réclament la formation d'une coalition avec les travaillistes et les centristes, en recul de 2 points à 5,6 % des suffrages. Mais les trois partis réunis demeurent mathématiquement minoritaires et seule une alliance avec les chrétiens-démocrates (12,8 %, – 1) de Kjell Magne Bondevik pourrait constituer une alternative à la formation d'un front conservateur. Très populaire, l'ancien premier ministre (1997-2000) a jusqu'ici décliné la main tendue par les travaillistes. *« Il y a 50 % de chances pour que je redevienne premier ministre »*, a-t-il déclaré au soir du scrutin, ajoutant ne pas comprendre l'entêtement des travaillistes à rester au pouvoir, après que M. Stoltenberg eut publiquement exclu de démissionner.

Ces déclarations accréditent l'hypothèse de la formation d'une alliance « bourgeoise » conduite par M. Bondevik et comprenant les chrétiens-démocrates, les libéraux (3,7 %) et la Droite (+ 7,5 points avec 21,8 %) menée par Jan Petersen. La Droite et les chrétiens-démocrates ont d'ores et déjà dit non à un rapprochement avec le Parti du progrès (extrême droite) de Carl Ivar Hagen, qui reste, avec 14,3 % des voix (– 1 point), la troisième formation politique du royaume. *« L'après-scrutin risque d'être confus »*, a déclaré le premier ministre sortant.

Boris Lévy

Quatre démocrates se disputent la succession de Rudolph Giuliani à New York

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Le défilé de la Fête du travail, à New York, n'est plus ce qu'il fut. Il n'a d'ailleurs pas lieu le jour même, un lundi, qui était cette année le 3 septembre, mais le samedi suivant, parce que les syndicats ne peuvent plus demander à leurs adhérents d'écourter un des rares longs week-ends de l'année pour venir parader sur la 5e Avenue. C'est tout dire. En fait, samedi, le seul événement du « 1er mai » new-yorkais était la campagne pour la primaire démocrate, mardi 11 septembre, afin de désigner leur candidat à la mairie de la ville.

REPORTAGE
Les primaires ont volé la vedette au défilé annuel de la Fête du travail

Côté républicain, Michael Bloomberg et Herman Badillo, les candidats à la primaire, se sont montrés au défilé, mais le magnat de l'information financière et économique n'était pas vraiment pas à sa place. M. Badillo, qui fut le premier Portoricain élu au Congrès des Etats-Unis, était moins isolé. Néanmoins, le seul syndicat disposé à soutenir les républicains, en général, est celui des camionneurs, dirigé par James Hoffa, dont le père, qui portait le même prénom, pourrait avoir pour dernière demeure, depuis sa disparition non élucidée en 1975, un pilier de béton du stade des Giants, l'équipe de football (américain) de New York. Les finances du syndicat sont sous contrôle fédéral depuis 1989. M. Hoffa demande à George Bush d'annuler cette décision, prise à l'époque où Bush père était président des Etats-Unis. Samedi, les *teamsters* new-yorkais brandissaient des pancartes appuyant leur chef.

L'un des plus importants syndicats de la ville est celui des enseignants, dont la présidente, Randi Weingarten, chargée cette année d'organiser le défilé, recevait les saluts des personnalités. Son syndicat a décidé de soutenir Alan Hevesi, l'un des principaux candidats à la candidature démocrate, qui insiste beaucoup sur sa qualité d'ancien professeur – *« vingt-sept années en classe »*, aime-t-il répéter – et qui exerce depuis huit ans la fonction de contrôleur de la ville. C'est l'équivalent d'un trésorier-payeur général, mais il est élu. Parce qu'il est l'un des premiers responsables de la ville depuis aussi longtemps que le maire sortant et qu'il a été son comptable en chef, M. Hevesi est accusé par ses adversaires d'être un démocrate *« giulianisé »*. Il s'en défend, mais pas trop non plus, car la personnalité de Rudolph Giuliani et sa réussite dans la lutte contre la délinquance et la criminalité pèsent lourdement dans la campagne pour sa succession.

EN TÊTE DES SONDAGES

Après huit ans de règne, M. Giuliani, au faîte de sa popularité malgré la publicité donnée à ses démêlés conjugaux, ne peut solliciter un troisième mandat consécutif ; le Parti démocrate se prépare donc à reconquérir la mairie de New York le 6 novembre. D'autant que, du côté républicain, la candidature du fondateur de l'agence Bloomberg s'est vite banalisée, même s'il a toute chance de devancer largement, dans la primaire, son concurrent Badillo, candidat sporadique à la mairie depuis 1969 (à l'époque, il était démocrate). La domination démocrate à New York est d'ailleurs illustrée par le fait que trois des candidats de ce parti sont parmi les plus puissants élus de la ville.

Outre M. Hevesi, en effet, sont en compétition Mark Green, l'*« avocat public »*, qui est une sorte de médiateur général ; et Peter Vallone, président du groupe démocrate, majoritaire au conseil municipal. Le quatrième candidat important est Fernando Ferrer, président du Bronx. Les sondages placent en tête M. Green et M. Ferrer, mais il est peu probable que l'un ou l'autre obtienne mardi les 40 % des suffrages exprimés nécessaires pour être désigné au premier tour. Il y aura donc un second tour deux semaines plus tard, le 25 septembre.

M. Ferrer est arrivé en retard au défilé syndical. C'est qu'il a commencé sa journée à Harlem, avec l'un de ses partisans les plus remarqués, le révérend Al Sharpton, récemment libéré de la prison où il a passé quelques semaines pour être allé manifester contre les manœuvres de l'artillerie américaine sur l'île de Vieques, près de Porto Rico. Démocrate, M. Sharpton, qui tient meeting chaque samedi devant son « QG » du quartier noir de New York, laisse dire qu'il pourrait songer à se porter candidat à la prochaine primaire présidentielle, en 2004. M. Ferrer, d'origine portoricaine, fait largement appel aux minorités hispanique et africaine-américaine. Il est, des quatre candidats démocrates, le moins prudent lorsqu'il s'agit d'apprécier les résultats obtenus par M. Giuliani en matière de sécurité. Alors que M. Green est soutenu par le patron de la police choisi par le maire sortant, le président du Bronx dénonce les violences policières et demande qu'une loi fédérale interdise la prise en compte des caractéristiques *« ethniques »* dans le classement des criminels et des délinquants.

Cette primaire démocrate oppose-t-elle la New York blanche à celle des minorités ? *« Pas du tout ! »*, assure M. Green, qui fait état de ses *« soutiens importants dans toutes les communautés »*. M. Ferrer observe, de son côté, qu'il a autant besoin *« du vote irlandais, juif, italien ou asiatique »* que du vote latino ou noir. La difficulté, pour lui, est que la majorité des New-Yorkais ne veut pas rééditer l'expérience de David Dinkins, le maire noir – d'ailleurs partisan, aujourd'hui, de M. Green – que M. Giuliani avait battu, en 1993, alors que la ville subissait les effets de la récession du début des années 1990 et que la criminalité atteignait des sommets.

Patrick Jarreau

Les principaux candidats

– Les démocrates :
● **Fernando Ferrer,** cinquante-et-un ans, président (maire d'arrondissement) du Bronx;
● **Mark Green**, cinquante-six ans, avocat public (médiateur) de la Ville ;
● **Alan Hevesi**, soixante et un ans, contrôleur (trésorier-payeur général) de la Ville ;
● **Peter Vallone**, soixante-six ans, président du groupe démocrate du conseil municipal.
– Les républicains :
● **Herman Badillo,** soixante-et-onze ans, président de l'Université municipale de New York ;
● **Michael Bloomberg,** cinquante-neuf ans, fondateur de l'agence d'information Bloomberg LP.
D'autres candidats étaient en lice pour les postes de contrôleur et d'avocat public, ainsi que pour les sièges au conseil municipal, soit quelque mille concurrents.
– *(Corresp.)*

Un attentat-suicide en plein centre d'Istanbul provoque la mort de deux policiers

ISTANBUL
de notre correspondante

Un attentat-suicide à la bombe a causé la mort de deux policiers et blessé vingt-quatre personnes, dont dix-sept membres de la police et une touriste australienne, en plein centre d'Istanbul, lundi 10 septembre en fin d'après-midi. Trois sont dans un état grave. L'auteur de l'attentat a également trouvé la mort.

La bombe a explosé près d'un blindé de la police, parqué à proximité de la place Taksim pour intervenir rapidement en cas de manifestation. La puissante déflagration a dispersé des morceaux de chair humaine dans un périmètre de plusieurs dizaines de mètres en pleine heure de pointe. *« Nous sommes complètement bouleversés »*, a déclaré le préfet d'Istanbul, Erol Cakir.

Malgré les déclarations de témoins qui ont affirmé que l'auteur de l'attentat était une femme, l'agence de presse anatolienne l'a identifié comme étant Ugur Bulbul, un militant d'extrême gauche, membre du Front-Parti de libération du peuple révolutionnaire (DHKP-C), récemment libéré de prison. En janvier, cette organisation avait revendiqué un autre attentat-suicide contre un poste de police à Istanbul qui avait causé la mort du porteur de la bombe et d'un policier.

LA TRENTE-TROISIÈME MORT

L'attentat de la place Taksim est vraisemblablement lié au mouvement de grève de la faim qui se poursuit dans les prisons turques. Le 9 septembre, le décès de Gülay Kavak, une jeune femme de 29 ans, a porté à trente-trois le nombre des grévistes morts. Selon le ministère de la justice, quelque deux cents prisonniers, pour la plupart membres d'organisations de gauche, continuent de jeûner pour protester contre les nouveaux établissements pénitentiaires de type F, où des petites cellules ont remplacé les grands dortoirs traditionnels. Les prisonniers affirment que, séparés de leurs camarades, ils sont vulnérables aux mauvais traitements des gardiens. De nombreux détenus se sont plaints d'avoir été torturés.

En décembre 2000, des forces paramilitaires avaient lancé l'assaut contre vingt prisons pour mettre fin au mouvement et forcer le transfert des détenus politiques dans les nouvelles prisons. L'opération, dénoncée pour sa brutalité par de nombreuses organisations des droits de l'homme, avait duré plusieurs jours et s'était soldée par la mort de trente prisonniers et de deux gendarmes. Ugur Bulbul, l'auteur présumé de l'attentat de lundi, se trouvait alors à la prison de Bartin. Il figurait parmi les détenus blessés au cours de l'opération.

Nicole Pope

► www.lemonde.fr/turquie

Le commandant Massoud est entre la vie et la mort

Le chef de l'opposition afghane au régime des talibans, victime d'un attentat-suicide, se trouverait dans le coma, mardi matin 11 septembre, malgré les démentis officiels apportés par son entourage

Le sort d'Ahmed Shah Massoud était encore incertain, mardi matin 11 septembre, au surlendemain de l'attentat qui l'a visé. Le commandant a été la victime d'une opération-suicide commise par deux pseudo-journalistes, se prétendant marocains et porteurs de passeports belges tamponnés de visas pakistanais, qui avaient obtenu un entretien filmé avec Massoud. L'entourage du dirigeant continuait de minimiser la gravité de ses blessures. Selon des informations diffusées lundi par la télévision iranienne, la plupart des pays voisins de l'Afghanistan – Inde, Iran, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan – prévoient de tenir une réunion d'urgence à Douchanbé (Tadjikistan). Les talibans, qui se disent étrangers à l'attentat, ont lancé, lundi soir au nord de Kaboul, une vaste offensive contre les forces armées de l'opposition.

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Le chef de l'opposition afghane aux talibans, le commandant Ahmed Shah Massoud, est semble-t-il toujours dans le coma et dans un état critique. Les informations contradictoires diffusées par ses proches semblent de plus en plus destinées à donner le temps à certains hauts responsables de l'opposition de gagner le nord de l'Afghanistan. Frère de Massoud et ambassadeur à Londres, Ahmed Wali est attendu dans la journée, comme le Dr Abdullah, proche conseiller et vice-ministre des affaires étrangères du gouvernement déchu du président Burhanuddin Rabbani. Le président lui-même aurait quitté, lundi, Faizabad, capitale du Badakshan où il réside habituellement, pour se rendre à Kwaja Bahauddin, où a eu lieu l'attentat et où pourrait être Ahmed Shah Massoud.

Le lieu exact où se trouve Massoud reste en effet imprécis. Selon certains, il n'a jamais quitté le nord de l'Afghanistan et est soigné dans un hôpital local car son état est trop grave pour envisager un transport dans des conditions de toutes façons hasardeuses ; selon d'autres, il se trouverait dans un hôpital militaire de campagne des troupes russes déployées le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan.

Le frère de Massoud, Ahmed Wali avait été le premier, lundi, à faire état d'informations alarmantes signalant que son frère touché par des éclats à la tête avait été opéré et que les médecins réservaient leurs pronostic pour dix ou douze heures. Les informations contradictoires données par les différents bureaux de l'opposition s'expliquent sans doute par le fait que de nombreux responsables ne sont pas, volontairement, tenus au courant de la situation, et ceux qui savent veulent laisser le temps aux autorités de préparer à la fois les combattants et l'opinion à une fatale nouvelle. L'impact psychologique de l'annonce de la mort de Massoud serait terrible alors que des combats violents se déroulent depuis plusieurs jours. Ce mardi encore, à l'aube, les chasseurs bombardiers des talibans ont décollé de Kaboul en direction du nord et pendant plusieurs heures, une intense activité aérienne a régné.

Accusés par certains proches du commandant Massoud, les talibans ont fermement démenti toute implication dans cet attentat-suicide. *« Massoud était notre ennemi mais nous n'avons rien à voir avec cet attentat »*, a affirmé le ministre des affaires étrangères de Kaboul, Wakil Ahmad Mutawakil. *« Si nous avions attenté à sa vie, nous l'aurions déjà annoncé »* a-t-il ajouté. *« Il était notre ennemi dans les bunkers de la ligne de front parce qu'il était l'ennemi de l'Emirat islamique d'Afghanistan, mais nous n'avons rien à voir dans cette attaque terroriste »*, a souligné Abdel Rahman Ottaq, un haut responsable du ministère.

Une opération perpétrée sur la ligne de front

L'attentat-suicide, fréquent dans le monde arabe, serait une première pour les talibans. Ce type d'opération n'avait pour l'instant jamais été employé en Afghanistan. Le fait que les auteurs de cet attentat soient des Arabes a ajouté à la tristesse de nombreux Kaboulis déjà prompts à dénoncer la nouvelle invasion étrangère que constitue la présence croissante, à Kaboul, de combattants arabes – Ouzbeks, Tchétchènes notamment, installés avec leurs familles. L'éventuelle disparition du commandant Massoud fait d'autre part craindre à beaucoup de Kaboulis que, une fois débarrassés de la guerre, les talibans pourront rendre la vie encore plus difficile aux habitants de la capitale. *« Même si je ne le soutenais pas, il était quelqu'un qui pouvait forcer les talibans à assouplir leur attitude envers le peuple »*, affirme ainsi Mohammad Idrees, un petit commerçant pasthoun, ethnie à laquelle appartiennent très majoritairement les talibans.

« Si sa mort est confirmée, je n'ai plus qu'à partir. C'était notre dernier espoir », confie Hassan, un employé tadjik. Un sentiment de peur règne à Kaboul devant le climat d'incertitude créé par cet attentat et ses éventuelles répercussions. Beaucoup craignent notamment que l'opposition, dont les roquettes peuvent atteindre Kaboul, cherche à se venger de l'attentat contre son chef par des bombardements meurtriers sur la ville.

Selon le Dr Abdullah, les tentatives d'assassinat sur la personne du commandant Massoud s'étaient multipliées depuis deux ans. *« Nous avons à plusieurs reprises capturé des hommes, mais c'étaient toujours des Afghans avec des explosifs et des détonateurs. Ils avaient traversé la ligne de front et s'étaient infiltrés mais nous les avons arrêtés »*, affirme-t-il avant d'ajouter : *« Ces derniers temps, nous recevions des signaux faisant état de futurs attentats. C'est certainement une preuve d'un plus grand engagement des terroristes internationaux dans les affaires afghanes. Ils considèrent l'Alliance du Nord comme le principal obstacle à leur objectif. »*

Pourquoi alors tant de laxisme de la part des responsables de la sécurité de Massoud ? *« Normalement, quand il n'y a pas de lettre de recommandation d'une de nos ambassades, nous regardons à deux fois avant d'autoriser une interview*, affirme le Dr Abdallah, *mais beaucoup de gens avaient rencontrés* [les deux tueurs], *y compris le président Rabbani »*, affirme-t-il. Pour le Dr Abdallah, l'interview était justifiée car, dit-il, *« le monde arabe croit que les talibans mènent une Jihad contre nous et nous voulons mettre fin à cette fausse perception »*. Ce n'était d'autre part pas la première fois que Massoud donnait des interviews à des journalistes arabes, selon ses proches.

Dans l'attente d'une confirmation officielle de la mort de Massoud ou d'une preuve du contraire, la plupart des capitales sont restées prudentes. A Washington, un porte-parole du département d'Etat, Philip Reeker, affirmant ne pouvoir ni confirmer ni infirmer les rumeurs de la mort de Massoud, a ajouté que *« Washington regrettait cet attentat contre la vie d'un chef d'une faction clé en Afghanistan, ce qui pourrait retarder la recherche d'un règlement pacifique à des décennies de guerre »*. Paris que Massoud avait visité il y a quelques mois a *« condamné »* l'attentat. Selon la télévision iranienne, une réunion urgente des voisins de l'Afghanistan ou des alliés de l'opposition pourrait avoir lieu très vite à Douchanbé, capitale du Tadjikistan. L'Iran, la Russie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Inde devraient assister à cette réunion, selon la télévision iranienne, qui n'a pas mentionné le Pakistan. Le président Vladimir Poutine s'est entretenu de la situation, dès lundi, avec le président tadjik, Imamolo Rakhmanov.

L'attentat-suicide, fréquent dans le monde arabe, serait une première pour les talibans. Ce type d'opération n'avait pour l'instant jamais été employé en Afghanistan

Françoise Chipaux

Deux « journalistes » très organisés, de mystérieux passeports belges...

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Deux jours après l'attentat-suicide qui pourrait avoir coûté la vie au chef de l'opposition afghane, Ahmed Shah Massoud, tout indique que l'opération avait été soigneusement préparée. Ses deux auteurs, qui se prétendaient journalistes et auraient affirmé être marocains, circulaient depuis plusieurs jours dans les zones contrôlées par l'opposition aux talibans. Ils avaient sollicité leur interview au nom d'une prétendue chaîne de télévision arabe basée à Londres, Arab News International.

Les deux hommes étaient porteurs de passeports belges avec des visas pakistanais, à entrées multiples et valables un an, délivrés à l'ambassade du Pakistan à Londres. Leur visa afghan, valable trois mois, avait été délivré à l'ambassade talibane d'Islamabad. Ils étaient entrés en Afghanistan le 28 juillet, venant du Pakistan. Ils avaient passé plusieurs jours à Kaboul avant de franchir, semble-t-il par la route, la ligne de front séparant, à environ 50 kilomètres au nord de la capitale, les talibans et les troupes dirigées par Massoud. Ils sont restés ensuite quelques jours dans la plaine de Shomali, puis dans le Panshir avant d'être conduits à Kwaja Bahauddin, lieu de l'attentat.

Le Dr Abdullah, vice-ministre des affaires étrangères du gouvernement déposé de Burhanuddin Rabbani et fidèle collaborateur de Massoud, avait rencontré les deux hommes alors qu'ils arrivaient dans la plaine de Shomali, deux semaines plus tôt. Il les décrit *« d'apparence nord-africaine »* et précise qu'ils présentaient une lettre de recommandation d'une organisation londonienne, Islamic Observation Center. Très proche des mouvements islamiques politiques, cette dernière défend les droits des militants islamistes écroués ou condamnés. Elle est dirigée par un Egyptien, Yasser Al-Seri, condamné à mort dans son pays en 1994 et vivant en exil à Londres.

Pendant leur séjour dans les zones de l'opposition, les deux « journalistes » auraient obtenu des lettres de recommandation des autorités de la province de Parwan et de la vallée du Panshir, afin de faciliter leur entretien avec Massoud. Selon des journalistes russes qui ont attendu un moment avec eux à Kwaja Bahauddin pour voir Massoud, ils auraient été envoyés par Abdul Rassoul Sayyaf, l'un des chefs de la résistance afghane, un moment très proche de l'Arabie saoudite, et qui vit à Gulbahar, à l'entrée de la vallée du Panshir.

UNE FORTE HÉMORRAGIE

Venus à Kwaja Bahauddin pour l'entretien promis par le bureau de Massoud, ils ont attendu sept jours avant de réaliser l'interview, dimanche, sur une intervention d'Azim Soheil, en charge de la presse auprès du commandant. D'abord prévue au petit déjeuner, la rencontre avait été reportée à l'après-midi. Elle a eu lieu dans le bureau d'Azim Soheil ; outre les deux « journalistes » et M. Soheil, installés près de la caméra, se trouvaient le commandant Massoud, à cinq ou six mètres, son ami et ambassadeur en Inde, Massoud Khalili, ainsi qu'un neveu du Dr Abdullah. Rentrant d'un stage de vidéo en France, le neveu en question voulait filmer l'entretien. C'est quelques secondes après le début de l'interview que la caméra des deux « journalistes » a explosé, tuant sur le coup le chargé de presse et les deux tueurs, dont l'un, peut-être porteur d'une ceinture d'explosifs, a été presque entièrement déchiqueté.

Le commandant Massoud a reçu des éclats aux jambes, aux bras, au cou et à la tête et les premiers soins ont consisté à stopper une forte hémorragie. Selon des témoins, il a été sorti de la pièce sur une civière, inanimé. Massoud Khalili et le neveu du Dr Abdullah ont aussi été blessés mais, semble-t-il, moins gravement que le chef de l'opposition afghane.

F. C.

Le premier cas de maladie de la vache folle a été détecté au Japon

TOKYO
de notre correspondant

Un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la vache folle) a été détecté au Japon. L'information a été rendue publique lundi 10 septembre par le ministère japonais de l'agriculture, le directeur du département de l'élevage de ce ministère, Takemi Nagamura, précisant que l'origine de la maladie n'avait pas encore été déterminée mais que la vache l'avait probablement contractée via des aliments contenant des farines de viandes et d'os.

Des examens complémentaires sont en cours en Grande-Bretagne ainsi qu'en Suisse. Si le diagnostic est confirmé par les experts, il s'agira du premier cas de vache folle diagnostiqué en Asie.

La vache malade a été abattue, et une cinquantaine d'autres bêtes de la même ferme de la préfecture de Chiba (proche de Tokyo) ont été isolées. Le lait provenant de la vache malade a été mis sur le marché mais, affirme le ministère, il ne présente pas de danger pour le consommateur.

FARINES CARNÉES

Les autorités japonaises minimisent les risques d'une contagion de grande ampleur. Mais la réaction d'une opinion sensible aux problèmes d'hygiène alimentaire pourrait se faire sentir sur les importations de viandes américaine et australienne. Les Japonais consomment davantage de viande que par le passé, lorsqu'elle était traditionnellement un élément mineur, prisé mais cher, de leur alimentation.

Longtemps le Japon avait cru être à l'abri des risques de contamination en raison des normes de propreté de ses fermes à bétail et de l'utilisation des farines carnées comme engrais plutôt que comme nourriture. Les importations de farines carnées britanniques (132 tonnes en 1990) ont été stoppées en 1997. Mais le Japon a continué d'importer ces farines du Danemark et d'Italie.

Depuis 1996, le ministère de l'agriculture a ordonné aux éleveurs de ne pas nourrir le bétail avec des farines carnées importées, mais sans assortir cette demande de sanctions. En juin, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait mis en garde contre les risques d'ESB en Asie et au Proche-Orient. Le même mois, la délégation de la Commission européenne à Tokyo avait accusé le gouvernement japonais d'avoir fait pression sur Bruxelles pour que ne soit pas publié un rapport inquiétant du comité scientifique directeur de l'Union européenne sur les risques d'ESB au Japon.

Philippe Pons

► www.lemonde.fr/prion

Double Degree Master of Science or MBA — INTERNATIONAL MASTERS IN PARIS

Une année pour se doter d'une expertise recherchée.

> AUDITING AND MANAGEMENT CONTROL
Audit, contrôle de gestion et systèmes d'information : 1 an en alternance à Paris ou 6 mois en alternance à Paris et 6 mois dans une université américaine ou australienne.

> PROJECT AND PROGRAMME MANAGEMENT
Management de projets et de programmes : 6 mois en alternance à Paris et 6 mois dans une université américaine ou australienne.

ESC Lille à Paris : 179, rue de Charonne F-75011 Paris
tél. : +33 (0)1 44 64 03 64 fax : +33 (0)1 44 64 03 65
e.mail : infos@esc-lille.fr - www.esc-lille.fr - www.esc-lille.com
ESC LILLE

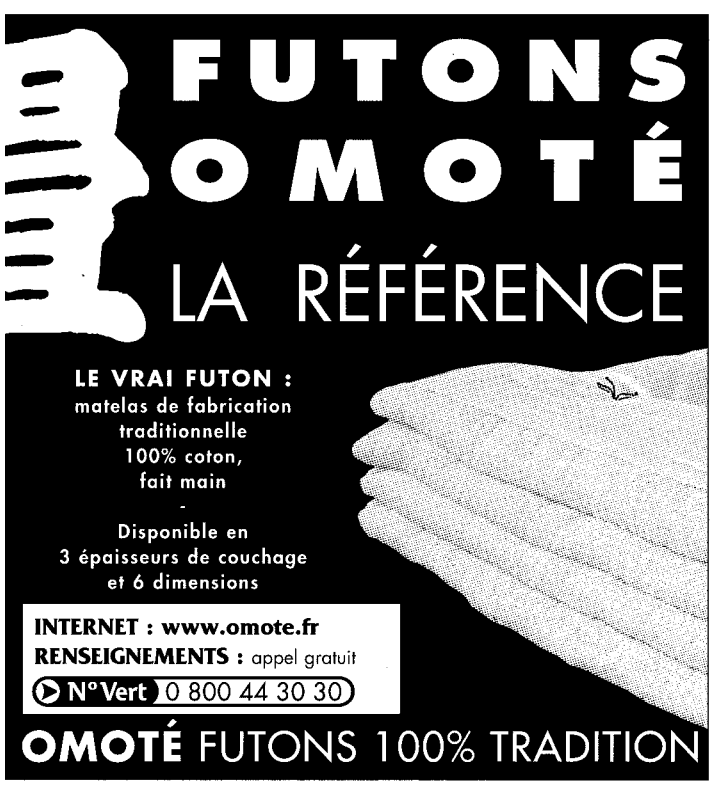

Les violences au Zimbabwe inquiètent les pays d'Afrique australe

Le président Mugabe est prié de résoudre « urgemment » le problème de la réforme agraire

Dès l'ouverture du sommet rassemblant cinq chefs d'Etat d'Afrique australe, lundi 10 septembre à Harare, le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, a été invité par ses pairs à résoudre *« urgemment »* et *« pacifiquement »* le problème de la redistribution des terres dans le pays. Les Etats-Unis de leur côté ont plaidé dans le même sens, alors que la violence subsiste à l'encontre des fermiers blancs.

L'OCCUPATION ILLÉGALE de fermes, propriété de Blancs, et le climat de violence qui l'accompagne, inquiète les pays voisins du Zimbabwe, qui redoutent de pâtir de la mauvaise image de marque de ce pays. Lundi 10 septembre à Harare, lors d'un sommet de deux jours réunissant cinq chefs d'Etat de la région, le discours adressé au président zimbabwéen, Robert Mugabe, a été des plus clairs : *« Notre grande préoccupation à tous est que si la question des terres n'est pas urgemment, amicalement et pacifiquement résolue, les problèmes économiques et politiques qu'affronte le Zimbabwe* [s'étendent] *à toute l'Afrique australe »*, a résumé le président du Malawi, Bakili Muluzi.

« Nous voulons que la question des terres au Zimbabwe soit résolue rapidement », a ajouté M. Muluzi avant de se réjouir de l'engagement officiel pris la semaine dernière par le Zimbabwe de mettre un terme aux occupations de fermes des Blancs. En contrepartie de cette promesse, Harare a obtenu de la Grande-Bretagne, l'ancienne puissance coloniale, la promesse d'une aide financière importante pour dédommager les fermiers blancs expropriés.

LA RÉSISTANCE DES VÉTÉRANS

Dimanche, le président Mugabe a accepté ce compromis : *« Pour la première fois »* depuis le début des violences, il y a près de deux ans, a-t-il observé, Londres et Harare parlent *« le même langage »* et se préparent à agir en *« partenaires »*.

La confiance est pourtant loin d'être rétablie. A Harare, selon certaines indiscrétions, les représentants des *« vétérans »* (les combattants de la guerre d'indépendance très actifs dans les occupations de fermes) ont assuré que les occupations de fermes vont se poursuivre *« aussi longtemps que continueront les injustices contre le peuple privé de terre »*. Rejetant un programme de règlement qui dépend, selon eux, du bon vouloir de la Grande-Bretagne et de son aide financière, ils s'en sont pris au président du Malawi, l'accusant d'avoir lu un discours *« écrit »* par le premier ministre britannique, Tony Blair.

Les Etats-Unis partagent l'inquiétude des pays d'Afrique australe : *« Les promesses de la part du gouvernement zimbabwéen ne suffiront pas »*, a estimé lundi un porte-parole du département d'Etat, en référence au compromis entre le Zimbabwe et la Grande-Bretagne. *« Nous devons voir un changement clair sur le terrain »*, a-t-il précisé.

Mise en œuvre à l'été 2000, la réforme agraire *« accélérée »* de Harare vise à redistribuer à des familles noires démunies près de 10 millions d'hectares, propriété de fermiers blancs. Avec les encouragements du gouvernement, des centaines d'exploitations agricoles ont alors été occupées dans un climat de violence attisé par les *« vétérans »*.

Pour l'opposition à M. Mugabe, au pouvoir depuis plus de vingt ans, la réforme agraire – dont aucun parti ne nie la nécessité – n'est qu'un prétexte pour faire oublier la gestion désastreuse du pays. Comme le titrait récemment un quotidien britannique, *« le pouvoir et non la terre est au cœur de la crise du Zimbabwe »*. De fait, l'élection présidentielle d'avril 2002 s'annonce périlleuse pour Robert Mugabe qui affrontera Morgan Tsvangirai, le président du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), la principale formation de l'opposition. Cette dernière a largement remporté, dimanche, les élections municipales organisées à Bulawayo, la seconde ville du pays. Même si cette victoire était attendue, dans ce fief de l'opposition, elle résonne comme un avertissement supplémentaire pour le président Mugabe.

Jean-Pierre Tuquoi

Australie : la justice ordonne le retour des réfugiés du « Tampa »

SYDNEY
de notre correspondant

Le juge fédéral australien, Tony North, a ordonné, mardi 11 septembre, que les 433 demandeurs d'asile bloqués pendant plus d'une semaine à bord du cargo norvégien *Tampa* soient renvoyés en Australie.

Le magistrat de Melbourne a estimé que la décision gouvernementale d'envoyer à bord du porte-conteneur des soldats d'élite revenait à détenir de manière illégale ces clandestins originaires principalement d'Afghanistan. La cour *« doit protéger la population contre toute détention sans autorité légale »*, a commenté M. North en exigeant que les immigrés touchent le sol australien avant le vendredi 14 septembre à 17 heures. Le gouvernement du premier ministre, John Howard, qui est actuellement en visite officielle aux Etats-Unis, a fait appel du jugement.

Intervenant à la suite d'une plainte déposée par l'avocat Eric Verdalis et le Conseil de l'Etat du Victoria pour les libertés civiles (VCLL), la décision est un coup dur pour Canberra, qui a déjà essuyé des vagues de critiques internationales.

Les demandeurs d'asile sont actuellement à bord d'un navire militaire de transport de troupes, aux côtés de 237 autres clandestins récupérés ce week-end par les soldats australiens alors qu'ils tentaient de se rendre sur le récif Ashmore. Ces réfugiés étaient attendus mercredi à Port Moresby, la capitale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'où ils devaient s'envoler vers la Nouvelle-Zélande et l'île de Nauru. Ce minuscule îlot, peuplé de dix mille habitants, avait accepté, mardi, d'accueillir de façon temporaire plus de 500 demandeurs d'asile en contrepartie d'une aide de 11,5 millions d'euros du gouvernement australien.

L'appel interjeté par le gouvernement va lancer une nouvelle procédure judiciaire qui devrait durer plusieurs jours. Trois semaines après été secourus par le *Tampa*, alors qu'ils avaient quitté l'Indonésie à bord d'un bateau de fortune, les réfugiés et leurs enfants devront probablement, pendant ce délai, rester à bord du navire de guerre.

Frédéric Therin

Rapprochement diplomatique entre l'Iran et les Quinze

BRUXELLES. Les négociations en vue de la signature d'un accord sur le commerce et la coopération économique entre l'Iran et l'Union européenne pourraient commencer avant la fin de la présidence belge de l'Union (en décembre). Cette décision est hautement symbolique, puisque les Quinze n'ont aujourd'hui aucune relation formelle avec le gouvernement de Téhéran. Ce rapprochement a été formalisé au cours de la visite que Kamal Kharazzi, ministre iranien des affaires étrangères, a effectuée, lundi 10 septembre, à Bruxelles, où il a eu des entretiens avec le président Romano Prodi, Javier Solana, le haut-représentant de l'Union pour la politique extérieure, Chris Patten, commissaire européen aux relations extérieures, et Louis Michel, ministre belge des affaires étrangères. Les représentants de l'Union ont notamment insisté sur la situation des droits de l'homme, un sujet qui ferait l'objet d'une clause de l'accord de coopération. – (*Corresp.)*

Deux gardes-frontières tués par des Palestiniens en territoire israélien

JÉRUSALEM. Deux gardes-frontières israéliens ont été tués et un autre blessé légèrement dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 septembre par des tirs palestiniens contre leur base située dans le nord d'Israël à la limite de la Cisjordanie. Dans le même temps, des unités de fantassins de l'armée israélienne, appuyées par des blindés et des bulldozers, ont encerclé la ville palestinienne autonome de Jénine, en Cisjordanie, a annoncé le porte-parole de l'armée. L'armée israélienne a par ailleurs fermé quatre bureaux des services de sécurité palestiniens ainsi qu'un bureau du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) à Abou Dis et à Azzarya, dans les faubourgs de Jérusalem-Est, a-t-on indiqué de sources militaires. Parallèlement, des efforts sont en cours pour favoriser une rencontre entre le président palestinien Yasser Arafat et le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : trois gardes communaux** de la région de Jijel, en Kabylie, et un *« terroriste »* ont été tués, lundi 10 septembre, au cours d'une embuscade, selon la presse. Dans la même région, une fillette de huit ans a trouvé la mort dans l'explosion d'une bombe artisanale lancée au domicile d'un repenti du GIA.

■ **MAROC/MAURITANIE : le roi Mohammed VI du Maroc** est arrivé à Nouakchott, lundi 10 septembre, en fin d'après-midi, pour une visite d'Etat de trois jours censée inaugurer une ère nouvelle dans les relations, longtemps difficiles, entre les deux pays. – *(AFP.)*

■ **BIÉLORUSSIE : les Etats-Unis dénient toute crédibilité** à l'élection présidentielle du 9 septembre en Biélorussie et à la réélection du président Alexandre Loukachenko. Le scrutin a été *« non démocratique »* et *« sans signification »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat. – *(AFP.)*

■ **HONGRIE : Budapest a choisi,** lundi 10 septembre, l'avion de combat britannico-suédois JAS-39 Gripen pour moderniser son armée de l'air. Il s'agit d'un contrat de location, sur douze ans, de quatorze exemplaires d'occasion pour un montant de 555 millions d'euros. Le constructeur britannique BAe Systems et le groupe suédois Saab, qui coproduisent le Gripen, ont consenti à la Hongrie pour 495 millions d'euros de marchés de compensations dans l'électroménager, les télécommunications, les poids lourds et dans la pharmacie. – *(AFP.)*

Energie du Rhône : votre nouveau partenaire en énergie

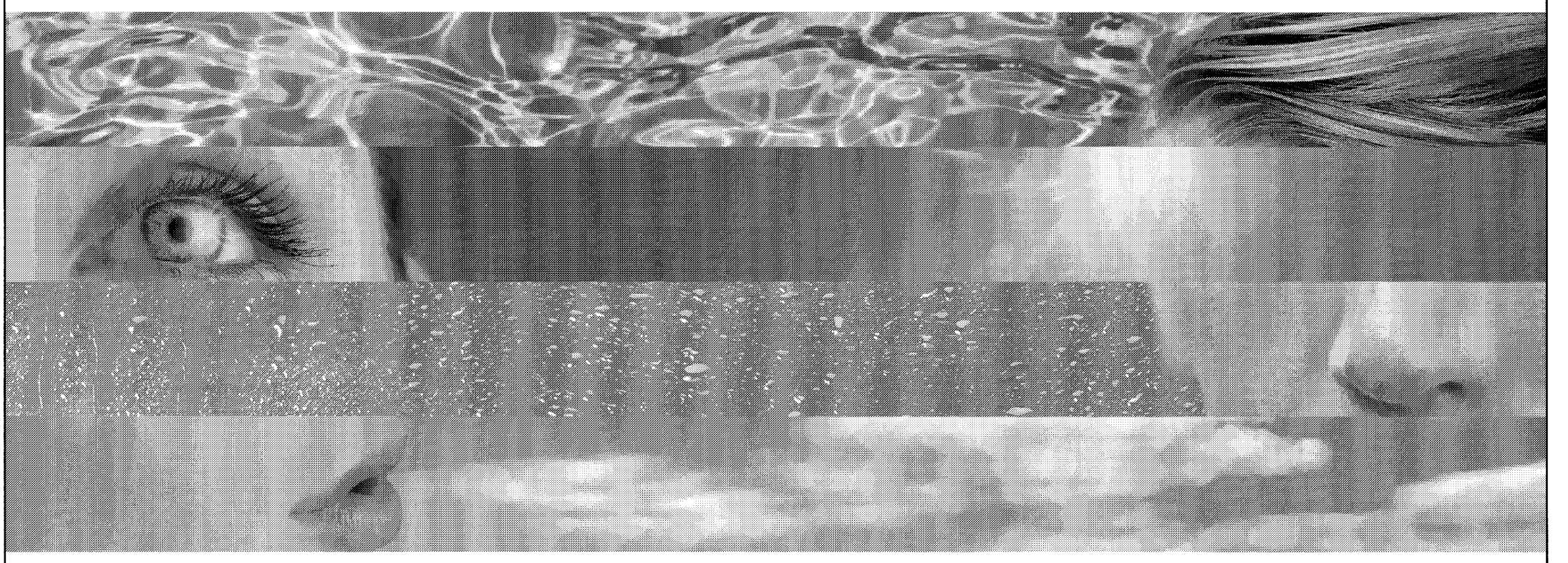

Aujourd'hui, la France compte un nouvel acteur dans le domaine de l'énergie : Energie du Rhône, née de l'accord entre la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), deuxième producteur français d'électricité, et Electrabel, acteur majeur de l'énergie en Europe et n°1 au Benelux. Energie du Rhône met à votre disposition toutes ses compétences en matière d'électricité et de services associés ainsi qu'un parc de production d'électricité diversifié et moderne, garanties d'un approvisionnement fiable et de qualité. Ceci grâce aux capacités de production de la CNR (3 000 MW) et d'Electrabel (plus de 25 000 MW) en Europe.

Découvrez un véritable partenaire en énergie. Nos ingénieurs d'affaires, par leur connaissance approfondie du marché français et de nombreux secteurs d'activités tels que la chimie, la fonderie, l'agroalimentaire, le papier... vous apporteront des solutions énergétiques innovantes, performantes et parfaitement adaptées à vos attentes. Et qui vous permettront d'économiser de l'énergie.

Appelez-nous dès aujourd'hui au N°Vert 0 800 505 452

La Compagnie Nationale du Rhône et Electrabel créent

Energie du Rhône

Le César, 20 place Louis Pradel F-69001 LYON
Tél. 04 72 98 23 80 - Fax 04 72 98 23 81
1, allée Cassard F-44000 NANTES
Tél. 02 40 35 97 35 - Fax 02 40 35 97 36
www.energiedurhone.com

DDB NOUVEAU MONDE

ENVIRONNEMENT **Jacques Chirac s'est prononcé, mardi 11 septembre, à Rennes, pour la poursuite de la recherche sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) tout en demandant que ces recherches, *« sources d'inquiétude »*, soient conduites *« en toute transparence selon des règles éthiques et de sécurité »*. Comme Lionel Jospin, il a condamné les opérations d'arrachage menées à l'initiative de la Confédération paysanne. ● LE CHEF DE L'ÉTAT a appelé plus largement les agriculteurs à *« relever les défis de l'environnement »*. ● LES PRO-OGM, scientifiques et industriels, commencent à donner de la voix contre les *« obscurantistes »* représentés, selon eux, par les sympathisants de José Bové. ● LE PATRONAT est de plus en plus inquiet des opérations d'arrachage, des « actions de vandalisme », qui participent selon lui de la campagne anti-mondialisation.**

Jacques Chirac apporte son soutien à la recherche sur les OGM

A l'occasion de son déplacement en Bretagne, mardi 11 septembre, le président de la République a appelé les agriculteurs à mieux prendre en compte les préoccupations environnementales. Il a condamné les opérations de la Confédération paysanne contre les plants de maïs transgénique

RENNES
de notre envoyée spéciale

C'est un problème complexe qui embarrasse aujourd'hui les politiques. La conciliation du progrès scientifique et la protection de l'environnement et de la santé implique, pêle-mêle, les défenseurs de l'environnement, les industriels, les chercheurs en agronomie, les médecins, les consommateurs et donc la très grande majorité des Français et des Européens. Le débat ne se situe pas seulement entre les partisans de José Bové, lancés depuis quelques semaines dans des opérations d'arrachage de plants de maïs transgéniques, et les gros semenciers qui, appuyés par nombre de chercheurs, plaident pour la poursuite de la recherche sur les organismes génétiquement modifiés. Il oblige aussi à chercher l'équilibre entre les nécessités d'une production agricole de masse et le respect de l'environnement et de la santé. Autant dire que le sujet devrait être au cœur de la campagne électorale qui s'ouvre.

Mardi 11 septembre, à Rennes, Jacques Chirac en a ainsi fait le thème central de son premier voyage en province depuis la rentrée. Dans le monde agricole, la situation est particulièrement aiguë : d'une part, le gouvernement, se heurtant aux actions menées par la Confédération paysanne, Attac, la Confédération nationale du travail et les Verts, a décidé, le 1er septembre, d'envoyer les forces de l'ordre protéger les parcelles de cultures transgéniques tout en prônant un meilleur encadrement scientifique des expérimentations menées en plein champ *(lire ci-dessous)*. De l'autre, les éleveurs de la filière bovine, heurtés de plein fouet par la crise de la vache folle, réclament des aides supplémentaires. Enfin, la France tente de faire entendre sa voix dans la grande négociation européenne qui commence sur la politique agricole commune.

DOUBLE CASQUETTE

Inaugurant le Salon de la production animale carrefour européen (Space), le président de la République a donc évoqué les sujets du moment en se plaçant au carrefour de tous les intérêts : protection de l'environnement et protection des agriculteurs, développement durable cher aux écologistes et agriculture raisonnée encouragée par la FNSEA, production et sécurité sanitaire. Car, s'il continue de défendre une population – les agriculteurs – qui reste majoritairement chiraquienne – le chef de l'Etat est convaincu qu'aucun candidat à la présidentielle ne pourra l'emporter sans intégrer à son discours une préoccupation environnementaliste. Et il ne lui a pas échappé que la gauche est aujourd'hui affaiblie sur son aile la plus verte. C'est donc avec cette double casquette de défenseur éternel des paysans et de nouveau converti à l'écologie que le chef de l'Etat a abordé, à Rennes, son public.

« Chacun connaît mon profond attachement à l'agriculture française et aux paysans français, a-t-il ainsi fait valoir. *Il m'autorise à vous dire ma conviction que la place des agriculteurs dans notre société, qui est et restera essentielle, dépendra de plus en plus de leur capacité à relever les défis de l'environnement. »* Evoquant les trois grands défis auxquels doivent faire face aujourd'hui les agriculteurs – la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la gestion de l'espace –, M. Chirac les a largement engagés à *« passer à une nouvelle étape »*. C'est-à-dire à intégrer eux-mêmes les nouvelles exigences en matière de qualité de l'eau ou d'emploi des pesticides, par exemple.

PROMESSES

Ce discours, même si M. Chirac prend un soin très méticuleux à le contre-balancer par des promesses de régulation des marchés et de contreparties en matière d'aides françaises et européennes, n'est pas si facile à tenir devant une population qui supporte mal d'être aujourd'hui doublement accusée de polluer et de mettre en danger la santé des consommateurs. Le gouvernement en sait quelque chose, qui tente, depuis les crises de la vache folle, de la fièvre aphteuse, de la tremblante du mouton, de mettre en place des réformes sanitaires sans mettre en déroute une profession d'éleveurs déjà exsangue. Mais M. Chirac, qui fait plancher depuis plusieurs mois déjà ses conseillers techniques et ses conseillers en opinion sur le souci grandissant des Français pour leur environnement et les aliments qu'ils consomment, a la certitude qu'il ne faut plus lâcher ce sujet-là.

Dans ce contexte, le délicat problème de la culture des OGM réclame, à ses yeux, le même traitement équilibré. Après avoir reçu, ces dernières semaines, des représentants de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et de l'industrie agronomique, après avoir noté l'émoi qui gagne les milieux scientifiques devant les opérations d'arrachage de plans de maïs transgéniques menées par José Bové et ses amis *(lire ci-dessous)*, M. Chirac a adopté, mardi, une position proche de celle du gouvernement. Car le président croit désormais la population hésitante entre la peur des expérimentations et le désir de voir progresser la recherche. Il est également sensible aux arguments de l'INRA et des semenciers français, notamment, qui plaident pour la poursuite de la recherche comme seul moyen de ne pas laisser aux Américains la main mise sur l'alimentation européenne. *« Ces recherches, parce qu'elles sont sources d'inquiétude, doivent être conduites en toute transparence, selon des règles éthiques et de sécurité »*, a-t-il d'abord lancé à l'intention des consommateurs. Mais, comme Lionel Jospin, qui a déclaré le 28 août les actions de M. Bové *« illégales »*, le président a assuré à son tour : *« Rien ne peut justifier que quelques-unes s'arrogent le droit de saccager la propriété des autres pour faire valoir ses arguments. On ne peut accepter de tels comportements. Ils doivent être poursuivis et sanctionnés. »*

A l'issue de son discours, M. Chirac a poursuivi l'exercice par un déjeuner de travail réunissant autour d'une même table des interlocuteurs qui sont parfois devenus des adversaires : des cultivateurs, des éleveurs bovins et porcins et des membres d'associations écologistes qui combattent désormais de plus en plus radicalement certaines pratiques agricoles qu'ils estiment polluantes.

Raphaëlle Bacqué

Le chef de l'Etat est contre les quotas de pêche

Au premier jour de son déplacement en Bretagne, lundi 10 septembre, Jacques Chirac a tenu une réunion de travail sur la pêche à Saint-Quay-Portrieux, dans les Côtes-d'Armor. Interpellé par des pêcheurs inquiets par la volonté de Bruxelles d'instaurer des quotas de pêche afin de préserver les ressources naturelles de la mer, le chef de l'Etat a indiqué qu'il avait demandé au président de la Commission européenne, Romano Prodi, de venir le voir pour discuter de deux points qu'il juge *« vitaux »* pour la France : la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) et *« le refus de la France de remettre en cause la politique agricole commune »* avant l'échéance prévue de 2006. M. Chirac a fait part de ses *« réserves »* sur le *« livre vert »* de la Commission, présenté en mars par le commissaire européen à l'agriculture et à la pêche, Franz Fischler. Ce livre vert invite les Quinze à réfléchir sur des réformes pour réduire la surexploitation des réserves halieutiques. Il prône notamment l'instauration de quotas de pêche pluriannuels.

Face à la campagne d'arrachage, le gouvernement durcit le ton

***« NI* IMPRUDENCE** *ni obscurantisme. »* Lors de son intervention télévisée mardi 28 août sur TF1, Lionel Jospin a rappelé la ligne adoptée par le gouvernement à propos des cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette position prudente, voire ambiguë, qui oscille entre le soutien à la recherche et la compréhension des anti-OGM, a été réaffirmée depuis la décision gouvernementale du 14 juillet 2000 de ne pas procéder à l'arrachage du maïs transgénique semé sur près de 4 500 hectares.

Mais, face à la campagne anti-OGM lancée par la Confédération paysanne, mercredi 22 août à Beaucaire, dans le Gard, et aux opérations d'arrachage de plants de maïs transgénique appartenant aux sociétés Monsanto et Biogemma, dans la Drôme et le Gers, les jours suivants, le premier ministre avait été contraint de durcir nettement le ton. Qualifiant ces actes d'*« illégaux »*, il avait observé : *« Je ne vois pas comment des syndicalistes ou des personnes, que je respecte par ailleurs, peuvent s'arroger le droit de savoir ce qui est utile ou pas utile du point de vue de la recherche scientifique. »* M. Jospin avait précisé qu'il avait demandé au ministre de l'agriculture, Jean Glavany, et au ministre de l'environnement, Yves Cochet, de *« mieux encadrer les conditions dans lesquelles ces expérimentations sont faites en champ »*.

Ces déclarations faisaient suite à une mise en garde adressée par M. Glavany aux militants anti-OGM : *« Ne commettez pas l'irréparable en menant des actions qui peuvent vous conduire en prison, ce serait grotesque »*, leur avait-il lancé dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 26 août. Même le ministre de l'environnement, Yves Cochet, qui a succédé en juillet à Dominique Voynet, a dénoncé les *« actes illégaux »*, tout en soulignant que, *« sur le fond, les problèmes posés par la Confédération paysanne sont de vrais problèmes »*.

« PÉDAGOGIE DU RISQUE »

Le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, avait, de son côté, reproché aux militants anti-OGM de taire *« les perspectives ouvertes par les cultures transgéniques »*, notamment pour les pays du tiers-monde, tandis que le ministre de la santé, Bernard Kouchner, se déclarait favorable à une *« pédagogie du risque »*. *« Les réactions obscurantistes* [suscitées par les OGM] *rappellent celles qui ont accueilli les grands progrès scientifiques, comme les vaccins »*, avait-il confié au *Monde* le 23 août, tout en évoquant sa méfiance à l'égard du *« scientisme et du discours qui prétend que tout est maîtrisé »*.

Le ton plus sévère adopté par le gouvernement à l'égard des opérations d'arrachage de plants de maïs s'est traduit depuis le 1er septembre sur le terrain. En Gironde comme à Poitiers, les militants de la Confédération paysanne qui s'étaient regroupés pour faucher des parcelles ont trouvé face à eux d'imposantes forces de l'ordre qui les ont empêchés de mener leur action à terme. Cette attitude a suscité la réaction hostile de l'ancienne ministre de l'environnement, Dominique Voynet, selon laquelle ces actions d'arrachage sont *« la résultante de l'attitude ambiguë du gouvernement »*.

Pascale Robert-Diard

3e cycle du CNAM
MARKETING INDUSTRIEL
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
Cours et séminaire d'études de cas (150 h. sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 400 F/an.
Brochure sur demande écrite au :
CNAM Marketing Industriel
292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS
Tél. : 01 40 27 22 24
mail : nehme@cnam.fr
PRESENTATION DU CYCLE
SAMEDI 22 SEPT 11 h
MARDI 25 SEPT 18 h 30
Limite d'inscription : 5 OCT

Le Medef dénonce la croisade des anti-mondialisation

L'ÉPOUVANTAIL des champs, cet été, a pris les allures, pour le Medef, du militant anti-OGM. Très vite, l'organisation patronale a réagi aux arrachages de plants de maïs transgénique en les qualifiant, dans un communiqué daté du 28 août, *« d'actions de vandalisme perpétrées par des groupuscules »*. Trois jours plus tard, son président, Ernest-Antoine Seillière, concluait l'université d'été du Medef en se félicitant du refus de José Bové de participer à un débat sur la « malbouffe » au vu de *« ses méthodes »*. Le syndicaliste de la Confédération paysanne a ensuite été dépeint sous les traits d'*« Attila »* et de la *« terreur »* réunis (*Le Monde* du 4 septembre) par Dominique Lecourt et François Ewald. Celui-ci, directeur des études à la Fédération française des assurances, est un proche collaborateur de Denis Kessler, numéro deux du Medef.

Les auteurs fustigeaient au passage la *« grande indulgence »* du gouvernement vis-à-vis des militants anti-OGM : *« Socialisme et barbarie, tel s'annonce le programme de la future majorité plurielle »*, écrivaient-ils.

Fichtre ! A l'évidence, l'ire du Medef a dépassé la seule question des OGM. Certes, les fabricants d'herbicides réunis dans l'Union des industries de protection des plantes (UIPP), l'une des principales organisations, avec la Confédération française des semenciers, à avoir réclamé des sanctions et l'intervention des forces de police, est affiliée à l'une des grosses fédérations du Medef, l'Union des industries chimiques.

DEMAIN LES USINES ?

Mais cela va bien au-delà. Après tout, sa fédération de l'agroalimentaire a bien chassé les OGM de ses produits, par crainte, selon son directeur général, Benoît Mangenot, des *« risques de boycott »*. *« Les OGM, comme les McDo, sont surtout un symbole. Derrière, tout le monde le comprend, c'est la mondialisation qui est visée »*, assure un représentant patronal.

Depuis le sommet du G8 à Gênes, le Medef, qui observe de près les mouvements antimondialisation, s'inquiète de plus en plus des manifestations qu'ils suscitent. Aujourd'hui les champs, demain les usines ? Dans sa réplique, l'organisation patronale a mis en avant le *« droit à la propriété »* et la *« liberté d'entreprise »*. Mais elle a surtout apporté son concours au débat sur la liberté de recherche scientifique et constaté, avec soulagement, que ce discours avait fait mouche. *« Bové, qui escomptait une mobilisation populaire, s'est planté. Il a perdu la partie. Les destructions ont aujourd'hui un côté négatif dans le pays »*, assure M. Kessler.

Isabelle Mandraud

Contre José Bové, chercheurs et industriels sortent du silence

IL Y A QUELQUES MOIS, ce n'était encore que de doux rêveurs, de gentils illuminés. Aujourd'hui, ce sont des *« vandales »*, des *« saboteurs »* et des *« obscurantistes »*. Les opposants aux OGM n'inspirent plus la condescendance, mais l'invective, aux chercheurs et industriels qui défendent les cultures transgéniques. Ceux-ci multiplient, depuis quelques semaines, les déclarations et les tribunes pour dénoncer la campagne de fauchage d'essais d'OGM en plein champ organisée, depuis le 22 août, par la Confédération paysanne et plusieurs associations écologiques. Par leurs opérations illégales, José Bové et ses sympathisants sont ainsi parvenus à imposer un débat public qui balbutiait jusque-là, faute de protagonistes s'exprimant clairement sur les mérites des OGM. La colère devant le gâchis scientifique a fait sortir d'un silence qui confinait à la clandestinité ceux qui, depuis des années, œuvrent dans ce domaine.

Cet agglomérat travaillait sous l'aile du ministère de l'agriculture, qui a très longtemps refusé de dévoiler la nature et l'ampleur des recherches malgré l'obligation de publicité imposée par Bruxelles. Attaqué par France Nature Environnement, le ministère a finalement été contraint, par jugement, en mars, de publier la liste des expériences faites en plein champ.

Placées en pleine lumière, les parties prenantes ont dû se justifier devant une opinion hostile. Ils plaident également leur cause auprès de politiques pas toujours enclins à se saisir d'un sujet délicat. Dans ce contre-feu allumé au nom du progrès, il est apparu que les multinationales Monsanto ou Novartis n'étaient pas, en France, aussi esseulées qu'il y paraissait. S'est révélée une nébuleuse où se côtoient, et parfois se mêlent, recherches publique et privée.

Même le monde agricole apparaît divisé. Les tests sont effectués sur des parcelles louées par des agriculteurs qui ne sont pas insensibles aux arguments économiques des semenciers. Certaines fédérations agricoles affichent clairement leur soutien à la transgenèse, comme l'Association générale des producteurs de maïs. Celle-ci mène directement des recherches même si elle rappelle que ses adhérents ne commercialisent que des variétés conventionnelles *« parce que les consommateurs ne veulent pas d'OGM »*. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, présidée par Luc Guyau, ancien président de la FNSEA et proche de Jacques Chirac, tout en rappelant le principe de précaution, s'est prononcée pour la poursuite des essais. *« Pourquoi la France se mettrait-elle à l'écart de ces recherches si les conditions dans lesquelles elles s'effectuent prennent en compte le nécessaire principe d'éthique ? »*, défend-elle.

L'IDÉE D'UNE CONNIVENCE

Pour cette seule année, plus de quatre-vingts essais ont été divulgués sur le site du ministère de l'agriculture, la Confédération paysanne soupçonnant cette liste d'être incomplète. Un bon quart est mené par des organismes publics, notamment l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Cette implication renforce les opposants dans l'idée d'une connivence entre les pouvoirs publics et les firmes agroalimentaires pour, selon l'expression de Corinne Lepage, *« passer en force »* malgré le moratoire décidé en 1997 par le gouvernement. La révélation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), fin juillet, qu'une partie non négligeable de semences conventionnelles sont d'ores et déjà « colonisées » par des semences OGM a donné plus de poids à leurs arguments.

Les pro-OGM rétorquent qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'expérimentations *« partie B »*, c'est-à-dire, selon la directive européenne, visant à mesurer la validité et l'impact environnemental de ces nouvelles cultures. Les chercheurs et leurs financeurs rappellent que la commercialisation n'est pas encore décidée mais que seule la poursuite d'expériences permettra d'en vérifier l'innocuité. La recherche donc, au nom du principe de précaution. Cette position est aujourd'hui reprise par le président de la République.

Relayée au plus haut de l'Etat, cette orientation pourrait cependant affaiblir la position de la France et d'une Europe déjà en ordre dispersé dans la négociation internationale. Les Quinze militent en effet pour un certain attentisme. Les Etats-Unis et leurs partenaires les soupçonnent de vouloir fourbir en catimini leurs armes dans la guerre alimentaire qui s'annonce. Les Américains et José Bové partagent ainsi le même sentiment d'un double jeu.

Benoît Hopquin

Les Verts se déclarent « solidaires » de leur candidat, Alain Lipietz

Le collège exécutif affirme le « refus de l'amnistie » en Corse, « y compris pour les crimes de sang »

Le collège exécutif des Verts, réuni lundi 10 septembre à Paris, après un week-end marqué par les prises de position remettant en question la candidature d'Alain Lipietz, a réaffirmé son soutien à ce dernier. A l'issue de sept heures de huis-clos, ils se déclarent *« solidaires »* de leur candidat. Prenant le contre-pied de ses *« déclarations maladroites »*, ils affirment leur refus de l'amnistie en Corse, *« y compris pour les crimes de sang »*.

SUR la façade du 107 de l'avenue Parmentier, siège des Verts à Paris, un tract vante un *« atelier d'initiation à la polyphonie en Corse »*. Cela tombe bien ! Lundi 10 septembre, le dossier corse sème une nouvelle fois la zizanie chez les Verts. Après la révélation, dans *Le Monde* du 8 septembre, de la contribution d'Alain Lipietz au programme économique du FLNC, en 1989, le parti de Dominique Voynet est sens dessus dessous. Déjà, en août, les déclarations de M. Lipietz plaidant pour l'amnistie en Corse avaient déclenché l'alerte et abouti, lors du conseil national interrégional (CNIR) du 1er septembre, au vote d'une motion selon laquelle *« l'amnistie pour les crimes de sang n'est pas à l'ordre du jour pour les années à venir »*.

Depuis, les partisans de Noël Mamère ne décolèrent pas. Pendant le week-end, chacun s'est tiré dans les pattes. Stop ! Lundi, les Verts, réunis en collège exécutif, se sont remis en ordre de marche derrière leur candidat, à l'issue d'un huis-clos de sept heures.

● ***« Si vous êtes tous dressés contre moi, j'aurai du mal à tenir ! »*** Vers 10 h 30, Alain Lipietz arrive au siège des Verts, un peu hagard. Il se trompe de porte, pas si « zen » que ça. Au premier étage, le comité de pilotage de la campagne présidentielle entame un *« large tour de table »*. L'ambiance est tendue. Maryse Arditi, du courant Vert écolo, explique pourquoi, ce week-end, elle a lancé un appel contre la candidature de M. Lipietz (*Le Monde* daté 9-10 septembre). Même le voynétiste Yves Cochet tient des *« propos assez durs »* à l'égard du député européen, rapporte un participant : *« Tu es le candidat. Il faut sortir de l'adolescence »*, lâche-t-il entre autres. Martine Billard (Autrement les Verts) confirme son soutien à *« Alain »*. *« Je viens de vivre les pires jours de ma vie »*, raconte l'intéressé, qui demande aux Verts de soutenir son démenti à propos de ses liens avec le FLNC. *« Si vous êtes tous dressés contre moi, j'aurai du mal à tenir ! »*, lance-t-il. Midi, 12 h 30, 13 heures... Les Verts continuent de parlementer.

● ***« On inquiète l'opinion, on est la risée des médias. »*** Enfin, vers 13 h 30, ils sortent, les uns après les autres : Dominique Voynet et Denis Baupin ; Noël Mamère avec Francine Bavay et Patrick Farbiaz ; enfin Alain Lipietz. Tous fuient les caméras. Ils ne diront rien... car, à cette heure, rien n'est réglé. *« La seule question est : "Quand est-ce qu'on mange !" »*, esquive M. Lipietz, qui déjeune au coin de la rue, à L'Entresol, cruel clin d'œil à sa campagne qui ne décolle pas. *« Pour une fois que j'ai quelque chose à dire, je ne dirai rien ! »*, grince son rival Noël Mamère. Le député de Gironde renvoie dos à dos le *« nationalisme étriqué »* de certains Corses et l'*« ethnocentrisme »* de *« quelques »* républicains. *« On est en train de laisser à Chevènement le terrain de la République. On inquiète l'opinion, on est la risée des médias... »*, râle-t-il encore.

● ***« Y'en a qui veulent un autre candidat ? »*** La réunion du collège exécutif démarre vers 15 heures, avec *« trois quarts d'heure de retard »*. Changement de ton : maintenant, les Verts s'attellent à la rédaction de la résolution qui doit symboliser la fin des bisbilles. *« Vous voulez un CNIR extraordinaire ? »*, lance Mme Voynet à l'attention du courant Dynamiques, qui l'avait réclamé ; *« Y'en a qui veulent un autre candidat ? »*, demande-t-elle encore. Personne ne bronche. Les Verts négocient le contenu du texte : le *« faux pas »* de M. Lipietz, dans la première mouture, est finalement remplacé par l'expression, plus sobre : *« déclarations maladroites »*. Les amis de M. Mamère sont tentés de s'abstenir. Ils obtiennent toutefois la tenue d'une *« convention nationale »* sur la décentralisation et *« la place de l'Etat et des régions dites périphériques en Europe »*, qui aura lieu *« à la veille du prochain CNIR »* des 13 et 14 octobre. Finalement, la résolution est votée à l'unanimité.

● ***« Refus de l'amnistie, y compris pour les crimes de sang. »*** Il n'y a plus qu'à convoquer la presse. Vers 18 heures, Mme Voynet, tout sourire, explique, devant les caméras, que M. Lipietz a fait un compte rendu *« tout à fait précis »* sur ses *« contacts »* avec le FLNC. *« Ces propos nous ont rassurés »*, poursuit-elle, avant de lire la résolution : *« Les déclarations maladroites d'Alain Lipietz à propos de l'amnistie en Corse ont provoqué une véritable inquiétude chez certains militants et une partie de l'opinion publique* (...). *Alain Lipietz a rectifié ses propos. Les Verts ont réaffirmé leur opposition à tout usage de la violence, en Corse comme ailleurs, leur volonté d'une solution non violente, leur refus de l'amnistie y compris pour les crimes de sang, leur soutien au processus de Matignon. »*

La secrétaire nationale conclut : *« Le collège exécutif des Verts se déclare solidaire d'Alain Lipietz face aux attaques personnelles dont il a été l'objet. »* Elle le redit sur France 3, une heure plus tard : *« La crise est derrière nous »* et les militants vont être *« rassurés »* par le compromis adopté, lundi. Pour combien de temps ?

Clarisse Fabre

Pour Brice Lalonde, Alain Lipietz est « un imposteur »

Pour Brice Lalonde, président de Génération Ecologie et candidat à l'élection présidentielle, *« Alain Lipietz est un intellectuel marxiste arrivé à l'écologie très tard. C'est un imposteur »*. M. Lalonde ajoute, dans un entretien au *Figaro* du 11 septembre, qu'il ne voit *« vraiment pas comment Lipietz peut représenter l'écologie française »*. L'ancien ministre de l'environnement des gouvernements de Michel Rocard et Edith Cresson oppose deux écologies : la *« façon ultra-gauche, celle d'Alain Lipietz et de la pagaille permanente »*, et la sienne, *« une vision écologiste libérale, c'est-à-dire non étatiste »*.

Corinne Lepage, qui fut ministre de l'environnement sous le gouvernement d'Alain Juppé, estime, toujours dans *Le Figaro*, que les *« dirigeants »* des Verts *« sont devenus des ennemis de l'environnement. Ils le déconsidèrent à travers leurs propos et leurs querelles de personnes »*. La candidate à l'Elysée s'est déclarée *« scandalisée par les déclarations d'Alain Lipietz réclamant une amnistie générale en Corse »*.

Francine Bavay, porte-parole, membre du collège exécutif des Verts

« Une campagne ne se fait pas dans les sphères éthérées des sciences »

« Avez-vous été satisfaite par les explications d'Alain Lipietz ?

– Alain nous a assuré très fermement ne pas avoir eu de contacts avec le FLNC. Je n'ai pas de raisons de douter de sa parole. Il a rectifié ses propos sur la manière de faire évoluer la situation en Corse, vers une paix retrouvée. Les Verts ont réaffirmé le refus de l'amnistie pour les crimes de sang. J'espère que cela servira à donner ses chances au processus de Matignon.

– Estimez-vous clos le chapitre du passé et du parcours de votre candidat ?

– C'est quelqu'un qui s'est battu pour promouvoir des avancées économiques et démocratiques dans le tiers-monde. En cela, il a eu beaucoup de contacts avec des mouvements d'émancipation. Il n'y pas de problème à assumer un tel parcours, d'autant plus qu'Alain nous a assuré qu'il avait toujours défendu des positions qui sont en accord avec les valeurs des Verts.

– A Lamoura, le conseil national a refusé d'exclure les crimes de sang de l'amnistie. A Paris, le collège exécutif l'accepte. Comment expliquez-vous cette contradiction ?

– Il n'y a pas de contradiction. Le collège exécutif a la responsabilité d'appliquer les décisions du CNIR. Il s'est contenté de clarifier ce qu'a été la position des Verts pendant tout le débat. Personne ne s'est prononcé pour une amnistie aujourd'hui, a fortiori pour les crimes de sang. Nous avons interprété la décision de Lamoura avec l'intime conviction de ne pas la dénaturer. Je suis soulagée par cette déclaration du collège exécutif, qui, en refusant l'amnistie pour les crimes de sang, lève définitivement les ambiguïtés qui ont pourri notre été politique.

– Les Verdi Corsi avaient annoncé que, si cette motion était votée, ils prendraient publiquement position contre le candidat. Quelle est leur place chez les Verts ?

– Comme tous les Verts, Les Verts corses ont le droit d'exprimer leur différence. Les Verts corses doivent assumer toute la complexité historique de la situation dans l'île. La position ferme des Verts sur les crimes de sang peut leur servir d'appui pour libérer la politique de la clandestinité et rendre ses droits à la paix civile, ce qui est leur objectif.

– Comment les Verts peuvent-ils faire campagne avec un candidat dont ils ont désavoué publiquement la position ?

– Alain Lipietz a rectifié ses propos et nous voulons croire qu'il a pris conscience qu'une campagne électorale ne se fait pas dans les sphères éthérées des sciences, où l'on peut supposer les problèmes résolus avant d'avoir construit les prémices de leur résolution. Il est le candidat que les Verts ont élu démocratiquement. Pour l'instant, nous sommes le seul parti à l'avoir fait. Il a le droit de décider à chaque instant si la demande que nous lui faisons de s'assumer comme le candidat de tous les Verts est acceptable pour lui.

– Ce vote n'est-il pas une décision de façade ?

– L'exécutif a assumé ses responsabilités, qui sont de mettre en œuvre les décisions des Verts. A Alain Lipietz de persuader maintenant tous les Verts qu'il est leur candidat. Il doit être à l'écoute de ceux qui se posent des questions, celles des militants et celles de la société, s'il veut convaincre et faire une campagne utile à notre société et à l'écologie politique. »

Propos recueillis par Béatrice Gurrey

Jack Lang promet des heures de corse pour tous les enfants avant juin 2002

CORTE
de notre envoyée spéciale

« Liberta ! Liberta ! » Groupés sous le préau, les enfants de l'école bilingue de Ponte-Leccia s'appliquent à chanter leur *« petite chanson »* corse devant le ministre. Mais enchaînent, immédiatement, avec des comptines en anglais. Jack Lang est aux anges. Il veut en effet montrer que *« le corse est un pont vers d'autres langues »*. Or, dans cette école de Haute-Corse, l'anglais est obligatoire dès le CE1, et l'on apprend l'italien en CM1 et en CM2. *« C'est presque trop beau,* soupire le ministre de l'éducation nationale. *La démonstration est faite que, quand on a une exigence, les enfants ont des capacités d'apprentissage infinies »*.

A Corte, ce lundi 10 septembre, le rêve de M. Lang se poursuit. Devant les étudiants de l'université, le ministre, qui a toujours été un fervent défenseur des langues régionales, annonce que, dès la fin de l'année scolaire 2001-2002, les 240 classes – soit 20 % des classes de l'île – où aucun cours de corse n'est aujourd'hui enseigné pourront proposer une heure et demie de cette langue, avant de passer à trois heures dans trois ans. Une manière d'anticiper le vote définitif du projet de loi sur la Corse, actuellement en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, et qui stipule, dans son article 7, que *« la langue corse sera enseignée à tous les élèves dans les écoles maternelles et primaires de Corse »*.

C'est à peine si, dans cette tournée idéale, on entend les syndicats, dans les couloirs de Corte, râler discrètement sur le *« manque de moyens pour accompagner ces propositions »* ou regretter que l'*« obligation de l'apprentissage du corse »* n'ait pas été imposée. Chacun sait que, pour généraliser l'enseignement du corse, une loi n'était pas nécessaire. Mais M. Lang sait aussi que, en l'inscrivant dans le projet de loi né de la signature des « accords de Matignon », il prend une valeur symbolique. Tout au long de son voyage, le ministre, d'ailleurs, ne dit pas *« accords de Matignon »*, mais *« plan Jospin,* [car il] *préfère le terme »*. Et il ne faudrait pas pousser beaucoup le plus fervent supporteur de ce « plan » au sein du gouvernement pour qu'il le juge presque... timide. *« Je m'étonne qu'on s'étonne. Au regard de nos voisins, le plan Jospin est relativement... on pourrait presque dire... non, soyons raisonnables, il faut y aller par étapes. »*

« BONA SETTIMANA »

Trêve de politique. M. Lang, il le jure, n'est pas venu ici pour cela. *« Je ne veux pas lier les questions de culture et d'éducation à tous ces débats. Mon engagement est un engagement de conviction, indépendant de toute considération tactique. »* C'est à ce titre que M. Lang s'affiche ainsi soigneusement au côté du président du conseil exécutif de Corse, parce que le RPR Jean Baggioni défend, comme tous les élus insulaires, l'enseignement généralisé du corse. Cela justifie donc aussi qu'il écoute gentiment le député RPR de Corse-du-Sud, Roland Francisci, qui le coince dans une salle du collège bilingue de Petreto-Bicchisano pour lui expliquer qu'il faut, décidément, *« suspendre »* le processus Matignon.

La virée corse de M. Lang, qui avait commencé par une balade en Balagne puis par une soirée à la Casa musicale de Pigna, dimanche soir, se présentait sous d'heureux auspices. Lundi matin, alors qu'il se rendait à Ponte-Leccia, le ministre a pu entendre le nouveau préfet de Corse, Dominique Dubois, souhaiter sur l'antenne de RCFM une bonne semaine à ses auditeurs en... corse : *« Bona settimana a tutti. »* A Ajaccio, lundi soir, avant de s'envoler pour Paris, M. Lang s'est soustrait au traditionnel hommage des représentants de l'Etat à la préfecture devant la stèle apposée à la mémoire de Claude Erignac et s'est rendu au Musée Fesch, qu'il avait inauguré en 1991 lors du débat sur le statut Joxe. *« C'est par la culture que nous gagnerons »*, a-t-il expliqué à un ami musicien devant les grilles de la rue Fesch.

Ariane Chemin

Le tribunal examine les liens entre Bastia Securita et les nationalistes

L'« abus de biens sociaux » est soupçonné

BASTIA
de notre correspondant

Le tribunal de grande instance de Bastia devait juger, mardi 11 septembre, la première affaire d'importance instruite par le pôle économique et financier. Il s'agit des infractions dont sont suspectés les dirigeants nationalistes de la société coopérative ouvrière de production (SCOP) Bastia Securita, entre 1986 et 1999. Les liens entre la principale entreprise de transports de fonds dans l'île et la Cuncolta et le FLNC-canal historique ont souvent été évoqués sans être démontrés.

L'infraction d'*« abus de biens sociaux »* est retenue contre Jean-Martin Verdi, le gérant de l'entreprise. Le motif de *« recel d'abus de biens sociaux »* est retenu contre deux coopérateurs, Christophe Pieri et François Santoni, par ailleurs directeur commercial de l'entreprise, alors que Me Marie-Hélène Mattei, avocate connue de la mouvance nationaliste, ancienne compagne de ce dernier, est également impliquée. Elle répondra du chef de *« complicité de recel d'abus de biens sociaux »*.

« LA POMPE À FRIC »

Si l'action publique contre François Santoni est éteinte du fait de son décès, les écrits de l'ancien chef d'A Cuncolta, et particulièrement ceux contenus dans *Pour solde de tout compte* (Denoël, 2000), coécrit avec Jean-Michel Rossi, seront cités par le parquet pour tenter de démontrer le lien supposé de financement entre certaines entreprises ayant pignon sur rue et les mouvements nationalistes clandestins. *« Bastia Securita, c'est la pompe à fric de la Conculta*, explique ainsi le livre. *La société fournissait des emplois, dont un certain nombre totalement fictifs. Les militants du Front, qui se sont mis en cavale en 1995 au moment des affrontements, touchaient tous un salaire. Bastia Securita sert également à beaucoup d'autres choses : à louer des voitures que l'on retrouve parfois sur les lieux d'un attentat ou à transporter dans les fourgons toutes sortes de choses n'ayant qu'un lointain rapport avec l'objet social de la société. »*

Les faits dont aura à connaître le tribunal sur la base de l'instruction sont cependant moins explicites. Ils posent une simple question de droit : un employeur peut-il maintenir la rémunération salariale d'un de ses employés placé en détention ? Pour le parquet, la faute est évidente puisque François Santoni et Christophe Pieri, placés en détention provisoire du 17 décembre 1996 au 10 novembre 1998 pour le premier et depuis le 4 octobre 1998 pour le second, ont respectivement perçu 463 204 francs et 84 613 francs au titre de leurs salaires ou dividendes. Ils se placent ainsi en situation de *« recel d'abus de biens sociaux »* pour des émoluments perçus sans contrepartie. Le gérant de l'entreprise, Jean-Martin Verdi, ordonnateur de la dépense, est l'auteur de l'abus initial. Marie-Hélène Mattei, titulaire du compte bancaire commun avec son concubin François Santoni, doit répondre de complicité du recel au titre des dépenses personnelles effectuées par l'intermédiaire de ce compte courant.

Me Vincent Stagnara, qui assure la défense de Marie-Hélène Mattei, refuse les motivations de ces mises en cause et évoque l'absence de loi interdisant la poursuite d'un contrat de travail en cas de détention ou d'absence. Le principe de la rémunération sans contrepartie est illustré par le *« droit de grève, reconnu par la Constitution, mais où, par convention entre employeur et salariés, les journées non travaillées sont généralement payées »*. Le bâtonnier s'interroge ironiquement sur le précédent dans l'affaire des « paillotes ». *« Les salaires et soldes de Bernard Bonnet et des gendarmes ont bien été maintenus pendant leur détention... Y aurait-il deux poids et deux mesures alors que, dans l'administration, la règle de la rémunération du service effectué prévaut ? »*

Michel Codaccioni

► www.lemonde.fr/corse

M. Talamoni convoqué comme témoin par la justice antiterroriste

JEAN-GUY TALAMONI, le chef de file des élus nationalistes corses, a été convoqué comme témoin, jeudi 13 septembre, par le juge antiterroriste Gilbert Thiel, dans le cadre de l'instruction sur l'assassinat de Jean-Michel Rossi, le 7 août 2000. *« Je suppose que cette convocation est en relation avec un certain nombre de propos délirants publiés dans la presse »*, a indiqué M. Talamoni. Une allusion aux accusations répétées de François Santoni, assassiné à son tour le 17 août, qui laissait entendre que M. Talamoni était lié aux meurtriers de son ami Rossi.

Dans son livre *Contre-enquête sur trois assassinats* (éditions Denoël), François Santoni, sans nommer Jean-Guy Talamoni, évoquait la présence d'un *« grand humaniste »* à une réunion, à Figari (Corse-du-Sud), avec les trois membres du commando des assassins de Rossi. Il avait plus directement demandé *« que Lionel Jospin fasse en sorte que Jean-Guy Talamoni puisse s'émanciper de la tutelle des commanditaires des meurtres »*, dont celui de Jean-Michel Rossi *(Le Monde* du 23 août 2000), puis indiquait que *« la décision politique d'interpeller un certain nombre de suspects »* n'avait pas été prise *« dans le seul but de protéger Jean-Guy Talamoni »*.

François Santoni, dans son livre, avait également suggéré que l'assassinat de Jean-Michel Rossi avait été *« confirmé le matin même par un appel téléphonique passé à 6 h 17 par un détenu corse depuis une maison d'arrêt de la région parisienne »*, une allusion directe à son rival Charles Pieri, un des responsables de la Cuncolta indipendentista. François Santoni avait indiqué au juge Thiel qu'une puce de téléphone avait été transmise au détenu par l'un de ses avocats. L'un d'eux, Me Pascal Garbarini avait indiqué au magistrat qu'il avait effectivement découvert une puce dans un courrier à transmettre à Charles Pieri, et qu'il l'avait détruite. Le juge Thiel souhaite donc aujourd'hui entendre l'autre avocat du détenu, Me Talamoni, comme simple témoin. Le chef de file de Corsica Nazione devrait ensuite être entendu, cette fois comme victime, après le colis piégé reçu à son cabinet dans les derniers jours de juillet.

La croissance sera sans doute inférieure aux 2,3 % espérés par Laurent Fabius en 2001

Avec 0,3 % au deuxième trimestre, selon l'Insee, la hausse du PIB n'est plus que de 1,2 % en rythme annuel

Le produit intérieur brut a progressé de seulement 0,3 % au deuxième trimestre, après 0,4 % au premier, selon les données publiées, mardi 11 septembre, par l'Insee. En rythme annuel, l'économie française ne progresse plus que de 1,2 %. Si l'investissement des entreprises stagne, la consommation des ménages pourrait être plus soutenue grâce à la politique gouvernementale de soutien du pouvoir d'achat.

PETITE FORME. Au deuxième trimestre 2001, la croissance française a encore ralenti (0,3 %) pour atteindre un rythme annuel de 1,2 %, selon les chiffres publiés, mardi 11 septembre, par l'Insee. On est loin des 4 % avec lesquels elle flirtait à la fin 1999. Début 2000, une première évidence s'est imposée : l'économie n'est pas capable de rester sur un rythme de croisière de 4 % et doit se contenter d'une progression de 3 %, compte tenu de ses capacités de production. Un an plus tard, c'est une autre illusion qui s'est envolée : la France ne peut pas résister à un choc externe aussi violent que le ralentissement américain, et elle n'est plus en mesure de voir son produit intérieur brut (PIB) augmenter de 2,3 % en 2001, comme le prévoit encore Laurent Fabius. *« On sera entre 2 % et 2,2 % »*, estime Fabrice Lenglart, de l'Insee, qui tablait également jusqu'ici sur 2,3 %.

Pour le premier trimestre, le PIB a progressé de 0,4 %, et non pas de 0,5 % comme l'institut de la statistique l'avait initialement estimé. Au deuxième trimestre, il n'a augmenté que de 0,3 %. Tous les moteurs de la croissance ont tourné au ralenti. La consommation, encore très soutenue au début de l'année, a, entre avril et juin, été fortement freinée. Bercy invoque la *« bouffée d'inflation »* du printemps, avec la forte hausse des prix des produits alimentaires, liée aux intempéries et à la crise agricole, ainsi que l'augmentation des prix du pétrole. Les ménages français ont réagi de manière quasi immédiate à la hausse mensuelle des prix. On a le sentiment qu'ils ne supportent plus l'inflation. C'est sans doute le résultat d'une longue période d'inflation basse, dans le cadre de l'union monétaire, analysent les conseillers du ministre de l'économie, Laurent Fabius. C'est sans doute aussi le signe, selon eux, que la BCE est crédible et que les gens anticipent durablement une inflation moins forte qu'ils ne le faisaient dans les années 1990.

Les entreprises restent également des consommatrices très modérées, avec des investissements quasiment stables. *« En janvier 2001, les entreprises industrielles prévoyaient d'accroître de 10 % leurs investissements cette année. En mai, elles avaient abaissé leurs prévisions à 6 %. Ce qui, compte tenu du fort acquis de croissance du début de l'année, signifiait un investissement relativement plat sur l'année »*, estime Fabrice Lenglart. Au total, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont contribué à la croissance du deuxième trimestre à hauteur de 0,3 point.

Par ailleurs, les entreprises continuent de déstocker, ce qui pèse sur la croissance pour moins de 0,1 point au deuxième trimestre. Comme le secteur de l'aéronautique, qui avait fortement puisé dans ses réserves au premier trimestre pour livrer des Airbus, a dû reconstituer ses stocks, au total, la variation de ces stocks contribue positivement à la croissance à hauteur de 0,2 point. Quant au commerce extérieur, heurté de plein fouet par le ralentissement mondial, il contribue négativement à la croissance du deuxième trimestre, à hauteur de moins 0,2 point. Que peut-on attendre au deuxième semestre ? *« Il n'y a pas vraiment de signe de redémarrage*, considère M. Lenglart. *Pour autant, la consommation a les moyens de redémarrer. Il y a des revenus »*. La désinflation et les baisses d'impôts – l'Etat a injecté environ 40 milliards dans l'économie pour cette rentrée avec l'allocation de rentrée scolaire, la prime pour l'emploi et la baisse de l'impôt sur le revenu – devraient alimenter le pouvoir d'achat. Pour le reste, l'évolution de l'emploi jouera probablement un rôle déterminant. *« Les Français ont été shootés à la baisse du chômage jusqu'ici »*, estime Nicolas Sobczak, économiste chez Goldman Sachs.

L'économie a continué à créer des emplois – environ 120 000 au premier trimestre et 60 000 au deuxième – mais depuis mai, le taux de chômage remonte. A moins de 1,5 % de croissance en rythme annuel, le chômage ne recule plus. Que ce mouvement se poursuive, et il est difficile de savoir quelle sera la réaction des ménages.

Si ceux-ci consommaient moins que prévu, les entreprises pourraient encore revoir à la baisse leurs projets d'investissements et la croissance encore ralentir... *« Aux Etats-Unis, les investissements devraient baisser de 15 % en 2001 après avoir augmenté de 12 % en 2000. Il n'est pas impossible qu'un tel retournement se produise en Europe »*, estime Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations. Un scénario catastrophe que le gouvernement se refuse aujourd'hui à envisager.

V. Ma.

La croissance et ses principales composantes

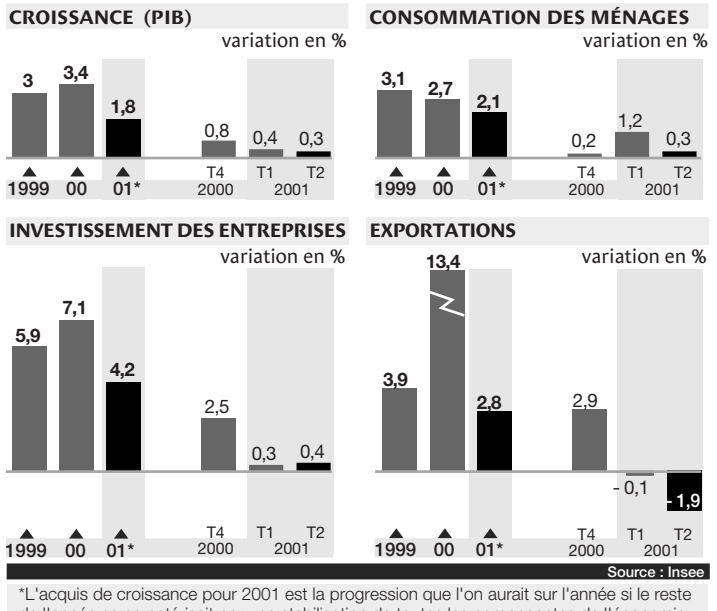

*L'acquis de croissance pour 2001 est la progression que l'on aurait sur l'année si le reste de l'année se caractérisait par une stabilisation de toutes les composantes de l'économie.

Nicolas Sarkozy confirme la prudence du RPR sur l'aménagement des 35 heures

Les salariés pourraient travailler plus s'ils le veulent

NICOLAS SARKOZY (RPR) a proposé, lundi 10 septembre, la création d'un nouveau droit à la formation professionnelle pour tous les salariés. Cette mesure prendrait la forme d'un capital-temps formation d'un an et serait destinée, en cas de licenciement, à apprendre un nouveau métier, a-t-il expliqué au cours du « Grand débat », la nouvelle émission mensuelle RTL-*Le Monde*. Au cours de son année de formation, la personne toucherait 75 % de son dernier salaire.

Lors de ce débat qui l'opposait à Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, sur les questions sociales, le maire de Neuilly-sur-Seine a reconnu que le recul du chômage ces trois dernières années était *« incontestable »*. Il n'a néanmoins pas manqué de noter la dégradation de la situation depuis trois mois. Pour lui, face au ralentissement de la croissance, l'Etat doit avant tout se soucier de développer la formation professionnelle pour faciliter le reclassement des personnes touchées par des plans sociaux. Il doit aussi renforcer la compétitivité des entreprises françaises, en allégeant notamment leur fiscalité, qui reste une des plus lourdes d'Europe, a-t-il dénoncé.

TROIS GRANDS CHANTIERS

Sur la défensive, Mme Guigou a vanté le bilan du gouvernement, insistant sur le fait que celui-ci avait soutenu la croissance par *« des politiques volontaristes »* et s'était attaché à aider les salariés les plus éloignés de l'emploi à retrouver du travail. Elle a évoqué la future loi de modernisation sociale – votée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 13 juin –, qui doit être réexaminée par le Sénat le 9 octobre. Ce texte, a-t-elle insisté, *« imposera aux dirigeants des grands groupes industriels de payer aux personnes menacées de licenciement économique »* leur salaire pendant une période de formation pouvant aller jusqu'à neuf mois. Son volet consacré à la formation favorisera également la validation des acquis professionnels, a fait valoir Mme Guigou.

La ministre de l'emploi et de la solidarité a également rappelé que le gouvernement avait ouvert, avec les partenaires sociaux, trois grands chantiers : sur la démocratie sociale dans l'entreprise, l'avenir de la protection sociale et le retour au plein emploi. Une initiative jugée bien tardive par M. Sarkozy, qui ne s'est pas privé de reprocher au gouvernement le manque de dialogue avec les partenaires sociaux. M. Sarkozy a rappelé que, si la droite revenait au pouvoir à l'issu des élections présidentielle et législatives de 2002, elle ne remettrait pas en cause les 35 heures, *« qui*, a-t-il concédé, *peuvent être un acquis social »*. *« Il faut laisser aux salariés la liberté de choisir »*, a-t-il cependant ajouté. En cas de victoire, son parti entend, a-t-il expliqué, *« déplafonner les heures supplémentaires et ne pas taxer ces heures, pour que ceux qui veulent travailler davantage puissent le faire »*.

Le RPR, a résumé M. Sarkozy, veut *« donner à chaque Français davantage de choix et de chances pour construire sa propre vie »*. En un mot, développer *« la société du libre choix »*. Ce à quoi Mme Guigou a répondu : *« Oui à la liberté, mais avec des garanties collectives. L'Etat doit être au cœur de la société et non au-dessus. »*

L. V. E.

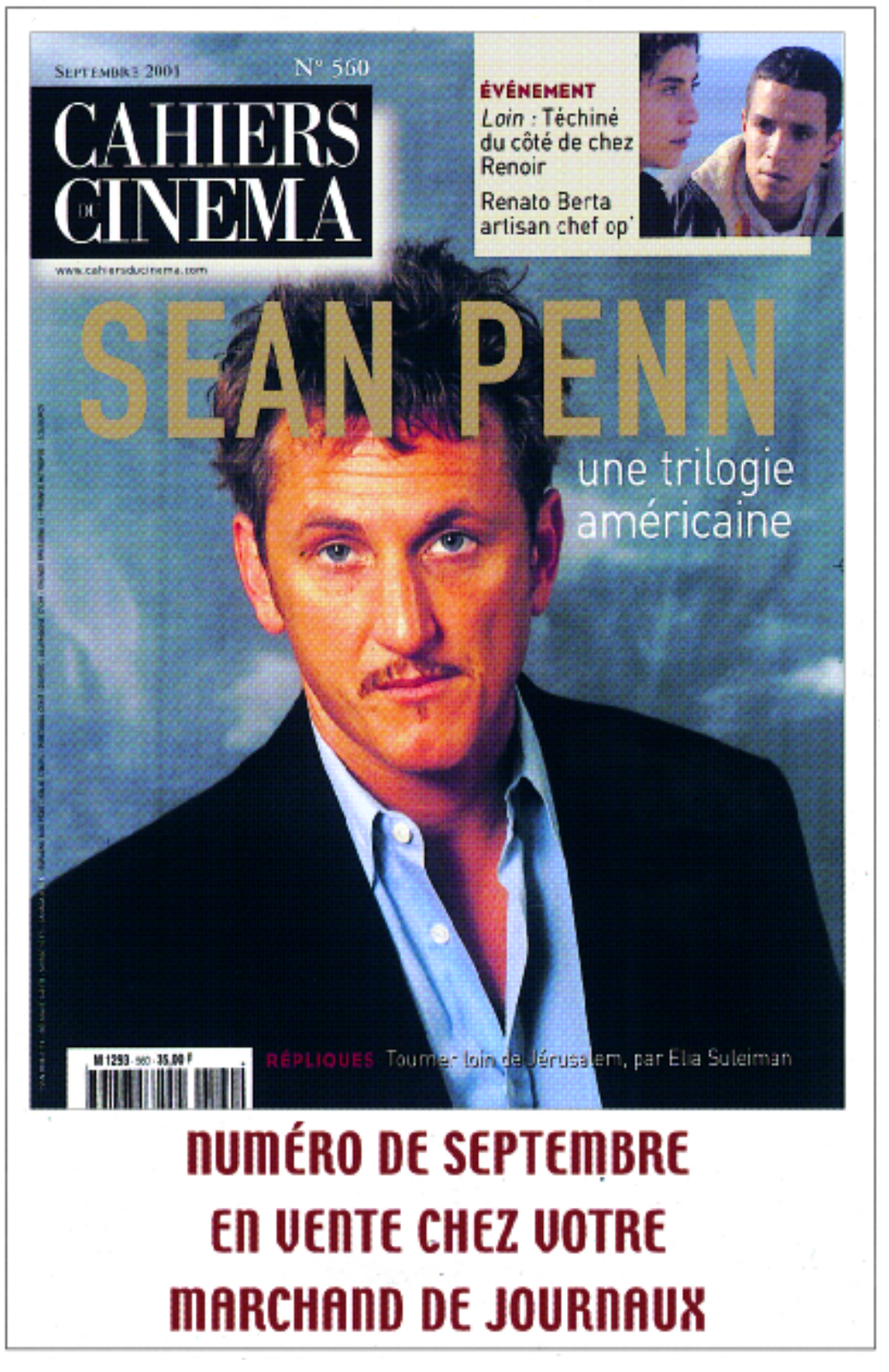

TROIS QUESTIONS À...

NICOLAS SOBCZAK

1 Laurent Fabius prévoit 2,3 % de croissance en 2001. En tant qu'économiste chez Goldman Sachs, pensez-vous qu'après la publication des chiffres de l'Insee, cet objectif soit réaliste ?

Non, je prévois une croissance de 2,1 %. Avec une légère amélioration au second semestre. Dans l'industrie, le pire est probablement derrière nous. Quant à la consommation, qui avait flanché avec la bouffée d'inflation, elle repartirait sur des rythmes plus raisonnables.

2 Quels sont les risques qui pèsent sur l'économie française aujourd'hui ?

Il y a, bien sûr, le risque d'une récession américaine. Mais il y a un deuxième risque : celui d'une forte dégradation du marché du travail, qui se traduirait évidemment dans la consommation… et détruirait le cercle vertueux français. Depuis trois mois, le taux de chômage remonte en France. Le nombre de chômeurs a d'ailleurs plus augmenté ici qu'en Allemagne. C'est sans doute l'autre face de la flexibilisation accrue du marché du travail : les entreprises, surtout quand elles sont confrontées à des exigences de rentabilité boursière, s'adaptent très vite à la situation en jouant sur l'intérim ou les contrats à durée déterminée.

3 Une plus grande réactivité des entreprises donc ?

Oui. Mais ce n'est pas tout. Depuis presque cinq ans, le marché du travail français a bénéficié de la baisse des charges sociales, de la réduction du temps de travail et de la modération salariale qui est allée avec. Tout cela a permis d'amplifier en termes d'emplois les effets du redémarrage économique. Mais ce qui a été gagné alors risque d'être reperdu, aujourd'hui que le ralentissement économique est là, car on a plus grand-chose à attendre de ces mesures en matière d'enrichissement de la croissance en emplois. Et le gouvernement ne fera pas de réforme structurelle d'ici à 2002. C'est en quelque sorte la fin du miracle français en termes de marché du travail.

Propos recueillis par Virginie Malingre

Le maire de Paris maintient la cap sur les couloirs d'autobus

LE MAIRE de Paris, Bertrand Delanoë, a organisé, lundi 10 septembre à l'Hôtel de Ville, la première réunion de concertation et d'évaluation sur les nouveaux couloirs de bus. M. Delanoë a confirmé sa volonté de mettre, d'ici la fin de l'année, 41 kilomètres de couloirs en site propre. Lors d'une rencontre avec la presse, il a redit sa détermination à ne pas *« céder »* aux attaques. Dans un communiqué, ses partenaires Verts ont estimé que le dispositif, mis en œuvre par M. Delanoë et Denis Baupin, adjoint (vert) chargé des transports, tenait *« toutes ses promesses »*, malgré les *« nombreux ajustements »* qui restent à effectuer.

DÉPÊCHES

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : Marie-Claude Tjibaou, veuve du leader indépendantiste kanak Jean-Marie Tjibaou, assassiné en 1989**, sera la candidate du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) aux élections sénatoriales du 23 septembre. Elle affrontera le sénateur RPR sortant, Simon Loueckhote, ainsi que Jean-Pierre Aïfa, élu de l'Alliance, parti anti-indépendantiste minoritaire.

■ **PRÉSIDENTIELLE : Michel Barnier a déclaré, mardi 11 septembre, que *« le temps était celui du débat d'idées »*** et non *« celui de distribuer les places »*. M. Barnier, l'un des animateurs du club chiraquien Dialogue et Initiative, a récusé l'idée que le chef de l'Etat soit en campagne électorale. *« Le président n'a pas cessé depuis six ans d'aller à la rencontre des Français*, a déclaré M. Barnier.

■ **STATUT PRÉSIDENTIEL : le député européen de Démocratie libérale, Thierry Jean-Pierre, s'est prononcé,** lundi 10 septembre sur Radio Classique, pour une réforme du statut pénal du président de la République *« immédiatement »*. *« Il ne faut pas attendre encore, comme pour les fonds secrets »*, a indiqué M. Jean-Pierre, en soulignant qu'*« on a l'impression que le chef de l'Etat bénéficie d'une immunité pénale et ça, ce n'est vraiment pas normal »*.

■ **HANDICAPÉS : le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, devait proposer** aux fédérations de fonctionnaires, mardi 11 septembre, un protocole d'accord sur l'emploi de handicapés dans la fonction publique de l'Etat. Avant le 31 décembre 2001, chaque ministère devra établir un plan triennal de développement de l'emploi et porter leur nombre à 6 % des agents, comme le prévoit la loi de 1987 sur l'emploi des handicapés. La procédure de recrutement par la voie des emplois réservés sera supprimée et le recrutement sur contrat sera développé.

La Cour de Luxembourg condamne la France

LA COUR de justice des Communautés européennes a condamné la France, mardi 11 septembre, pour ne pas avoir transmis à temps à la Commission une liste complète des sites permettant de constituer un réseau européen écologique de zones spéciales de conservation, dénommé Natura 2000. La transmission de cette liste devait se faire entre 1992 et 1995, en vertu de la directive sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive Habitats, du 21 mai 1992. La Cour constate que le nombre de sites communiqués en juin 1999 (672, représentant une superficie de 14 530 km^2, soit 2,5 % du territoire), est insuffisant par rapport au nombre de sites inventoriés par le Musée d'histoire naturelle (1 316, soit 13,6 % du territoire). La Commission considère que le nombre de sites envoyés à la date de l'audience (1 030, en janvier 2001) est encore insuffisant. – *(Corresp.)*

MÉDECINE **La Cour des comptes critique très sévèrement la politique du médicament pratiquée en France, dans un rapport préliminaire sur la Sécurité sociale, qui devrait être rendu public mardi 18 septembre. ● LES MAGISTRATS rappellent que la France est *« le pays au monde qui dépense la plus grande part de son produit intérieur brut »* pour le médicament. Ces dépenses sont en croissance forte et persistante. ● LE RAPPORT dénonce de graves défauts dans les systèmes d'évaluation du service rendu par les médicaments en vue de leur admission au remboursement. ● IL DÉPLORE également que l'information et la formation continue des médecins soient *« restées en France trop longtemps négligées par les pouvoirs publics »* et, de fait, *« laissées au bon vouloir des industriels »*. Face à la puissance des laboratoires, l'information indépendante est trop limitée.**

La Cour des comptes fustige la politique du médicament

Dans un rapport préliminaire sur la Sécurité sociale, les magistrats critiquent la croissance forte et persistante des dépenses de médicaments en France. Ils dénoncent les défauts des procédures d'admission au remboursement et les insuffisantes réévaluations du service médical rendu par les produits

FORTE et persistante croissance des dépenses de médicaments, graves défauts dans le système d'évaluation et d'admission au remboursement, insuffisance de réévaluation périodique du service médical rendu par les médicaments. Dans son rapport préliminaire 2001 sur la Sécurité sociale et en particulier le chapitre VII, consacré aux dépenses de médicaments en ville, dont le contenu a été révélé par *Le Quotidien du médecin* du 10 septembre, la Cour des comptes est très critique envers la politique du médicament suivie par le gouvernement depuis 1998. Ce chapitre s'appuie sur un rapport préliminaire plus complet que *Le Monde* a pu consulter. Le rapport final devrait être rendu public mardi 18 septembre, avec les réponses des institutions concernées.

Les magistrats soulignent l'augmentation du marché remboursable des médicaments. Celui-ci *« a progressé de 8,9 % en prix fabricant hors taxes, et les dépenses remboursées par les trois régimes d'assurance-maladie de 10,7 % »*. *« Cette évolution est d'autant plus notable qu'elle s'applique à un volume de consommation de médicaments très élevé »*, ajoute le rapport. Les magistrats rappellent en effet que *« la France est le pays au monde qui dépense la plus grande part de son produit intérieur pour le médicament »* (2,1 % en 1999). Les ventes de l'industrie pharmaceutique française ont ainsi augmenté de 79,4 % par rapport à 1990.

« Le médicament est un marché où l'offre prime sur la demande », explique la Cour, car *« l'industrie maîtrise l'information à l'origine et tout au long du cycle de vie du médicament »*. Et la demande *« est automatiquement solvabilisée par un tiers »*, en l'occurrence, l'assurance-maladie. Résultat : *« Les médicaments anciens, amortis, continuent à être payés au prix fort : d'où la faible percée des génériques en France. Les médicaments innovants, plus chers, se diffusent rapidement et largement au sein de la population. »*

La Cour des comptes a étudié longuement le cas de deux classes thérapeutiques innovantes, les statines, médicaments anti-cholestérol, et les anti-ulcéreux, classes auxquelles appartiennent quatre des cinq médicaments les plus vendus au monde. La Cour retient en particulier le fait que, malgré un service médical rendu « mineur », l'une de ces statines a bénéficié, pour la fixation de son prix, début 1998, d'un *« alignement pur et simple sur la position du laboratoire »* de la part du Comité économique des produits de santé, alors même que le rapporteur proposait un prix inférieur.

Le rapport aborde également la régulation des dépenses de médicaments. Estimant que les suites données à la réévaluation du service médical rendu des médicaments sont *« insuffisantes »* (*Le Monde* du 17 mai), les magistrats ajoutent que *« le processus de réévaluation n'a pas été transparent, et notamment les avis de la réévaluation n'ont pas été publiés »*. La Cour souligne l'importance de la possibilité de réévaluation permanente des médicaments *« car elle est l'élément central tant pour la maîtrise des dépenses de médicaments que pour le bon usage des médicaments »*. Développant son analyse sur la commission de la transparence, le rapport pointe *« le manque de moyens humains en quantité et qualification »*, *« des délais de travail très contraignants »* et *« un manque de clarté dans le fonctionnement »*. De plus, les mesures prises pour assurer l'indépendance des experts sont *« au minimum incomplètes »*, indique le rapport, alors que la commission *« est un élément déterminant pour l'efficacité de l'ensemble des actions des pouvoirs publics dans le domaine du médicament »*. Au passage, la Cour administre une volée de bois vert à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), coupable notamment d'un désintérêt *« manifeste »* à l'égard de la commission de la transparence : l'accord sectoriel de 1999 entre l'Etat et la quasi-totalité de l'industrie pharmaceutique ne trouve pas davantage grâce aux yeux des magistrats qui jugent qu'il *« a montré ses limites »*. *« Les mesures de régulation auront représenté moins du tiers de l'augmentation des remboursements de l'assurance-maladie en 1999-2000, et n'ont pas empêché l'accélération de la croissance des remboursements en 2000 »*.

« VASTES MARCHANDAGES »

Dans l'ensemble, estiment les magistrats, *« les insuffisances relevées en 1998 persistent »*. Si la Cour note que certaines de ses recommandations ont été suivies d'effet, elle estime toutefois que *« la mise en œuvre demeure manifestement insuffisante pour rendre la procédure d'admission au remboursement réellement sélective, assurer une réévaluation régulière et favoriser le bon usage du médicament »*. Tous les maillons de la chaîne ont leur faiblesse : l'autorisation de mise sur le marché *« repose entièrement sur les informations des laboratoires »* puisque, *« sauf exception, la commission ne demande jamais d'essai complémentaire »* ; la commission de la transparence *« ne remplit pas l'ensemble de ses missions »* ; le comité économique des produits de santé est *« contraint par les étapes précédentes et par le système conventionnel »*. L'objectif de maintenir les laboratoires dans le système conventionnel *« conduit parfois à de vastes marchandages entre différents produits d'un même laboratoire »* et parfois joue *« des arguments de politique industrielle »*, *« présents bien qu'ils soient sans base légale »*.

Enfin, la Cour précise que, sur les *« vingt-cinq mesures annoncées par le gouvernement en 1998-1999, quatre ont été réalisées, neuf n'ont pas fait l'objet d'un début de réalisation et onze sont dans des catégories intermédiaires »*.

Paul Benkimoun

M. Fabius critique le plan de Mme Guigou

Laurent Fabius n'a pas apprécié la décision prise au début de l'été par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, de baisser les prix de plusieurs centaines de médicaments. Dans une lettre adressée fin juillet à Lionel Jospin, et révélée par *Les Echos* du 11 septembre, le ministre de l'économie souligne que *« l'effort demandé à chacun des acteurs du système est inégalement réparti »* et que *« les actions à court terme sur les prix ont été largement privilégiées »*. M. Fabius, dont la lettre est cosignée par les secrétaires d'Etat au budget et à l'industrie, Florence Parly et Christian Pierret, a l'intention de confier une mission sur le médicament à un groupe d'experts.

La formation continue des médecins « laissée au bon vouloir des industriels »

LA COUR DES COMPTES consacre une partie de son rapport au *« bon usage »* des médicaments et à la *« prescription utile »*, notions qui renvoient à la formation et à l'information des médecins. Soulignant que celles-ci sont *« restées, en France, trop longtemps négligées par les pouvoirs publics »*, les magistrats de la rue Cambon dénoncent une formation médicale continue *« laissée au bon vouloir des industriels »*.

Citant une note du président du Comité économique des produits de santé, rédigée à l'été 2000, la Cour reprend à son compte son jugement sur les *« usages de prescription excessifs, tant en quantité qu'en qualité des médicaments prescrits au regard du seul intérêt des malades »*. Ecartant l'idée qu'il puisse *« y être mis fin par des contrôles »*, la note expliquait cependant que *« ces excès, commis en toute bonne foi par les médecins, résultent de ce que la quasi-totalité de l'information qu'ils reçoivent sur les médicaments provient directement ou indirectement des laboratoires »*.

Le rapport mentionne la *« forte activité des visiteurs médicaux auprès des professionnels de santé »*, qui correspond, selon le calcul des magistrats, *« à un ratio d'un visiteur médical pour trois médecins généralistes en activité libérale à temps plein ou partiel »*. Soulignant *« les limites du dispositif actuel d'encadrement des dépenses promotionnelles de l'industrie pharmaceutique »*, la Cour cite le budget marketing des laboratoires français, selon le syndicat patronal du secteur : 150 000 à 200 000 francs par généraliste et par an. Face à cette puissance, *« l'information indépendante existe, mais elle est limitée, dispersée et sous-utilisée »*. Pour preuve, la Cour cite le Fonds de promotion de l'information sur le médicament, créé par la loi de financement de la Sécurité sociale 2001 et géré par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Ses ressources proviennent d'une partie *« de la taxe sur les dépenses promotionnelles en matière de produits de santé, dans la limite de 10 %, soit au maximum 130 millions de francs sur 1,3 milliard de francs »*.

« ANOMALIES PERSISTANTES »

Enfin, si la Cour souligne l'intérêt de la base de données sur le médicament de la Caisse nationale d'assurance-maladie (Medicam), qui *« permet d'apporter au débat public des données autres que celles de l'industrie »*, elle a des mots très sévères pour l'Afssaps. Sa base de données interne sur les autorisations de mise sur le marché est qualifiée d'*« obsolète, voire inopérante »*. La Cour constate *« un ensemble d'anomalies importantes et persistantes dans la manière dont l'Afssaps gère l'accès aux informations essentielles en matière de médicaments »*. Les réponses de l'Afssaps sont attendues avec impatience.

P. Be.

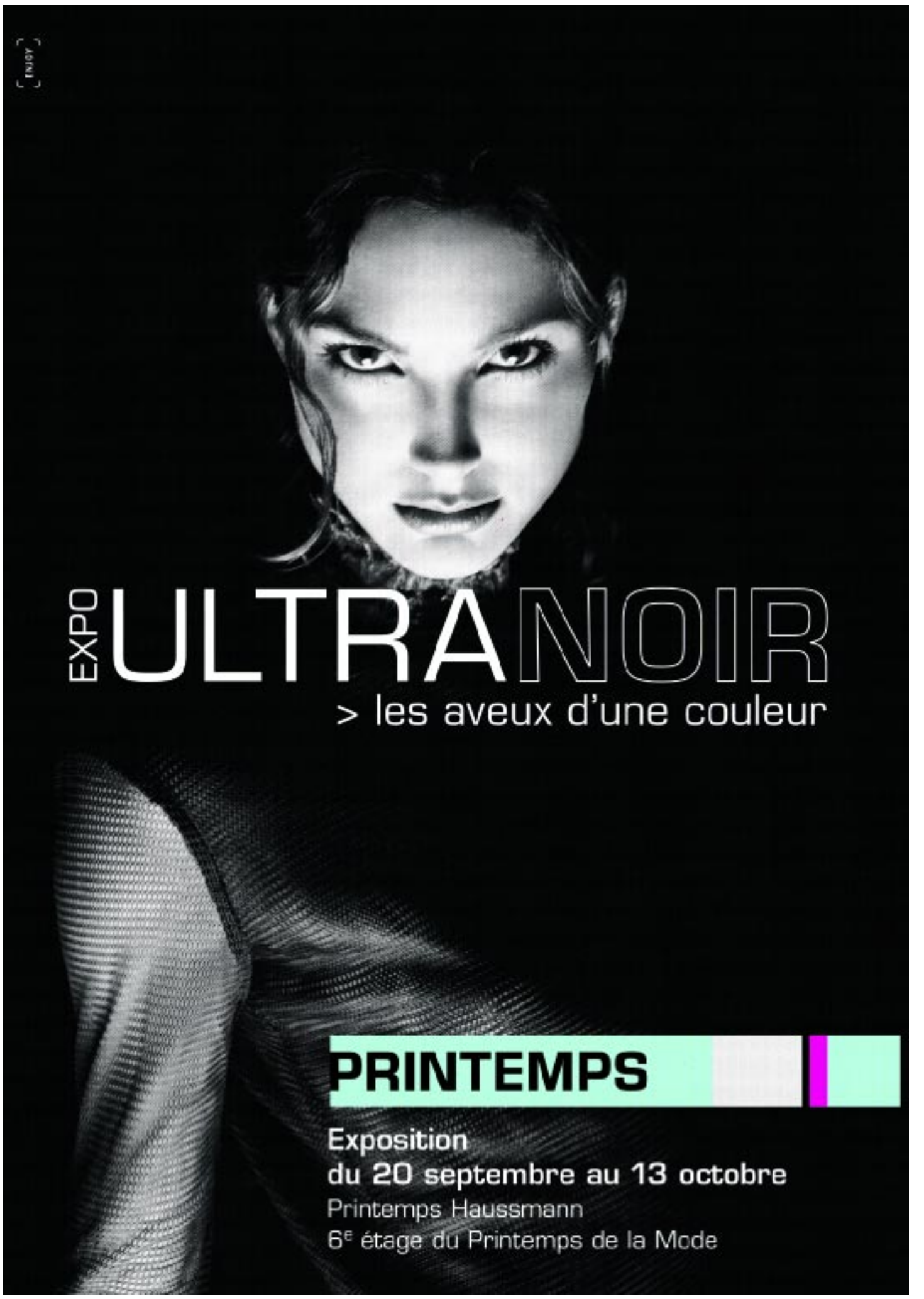

Affaire Karine : Péroline Garino, la compagne de Stéphane Krauth, a été mise en examen

Le magistrat a retenu à son encontre le chef de « modification de l'état des lieux d'un crime »

La compagne de Stéphane Krauth, mis en examen et écroué dans l'affaire de la mort de la jeune Karine, a été mise en examen à son tour, lundi 10 septembre, par le juge d'instruction Vincent Raffray. Le magistrat a retenu à l'encontre de Péroline Garino le chef de *« modification de l'état des lieux d'un crime par altération, falsification ou effacement des traces ou indices et suppression d'objets. »*

METZ (Moselle)
de notre correspondant

La compagne de Stéphane Krauth, mis en examen et écroué pour *« meurtre précédé, accompagné ou suivi de viol »* dans l'affaire de la mort de la jeune Karine, le 22 juillet à Bitche (Moselle), a été mise en examen à son tour, lundi 10 septembre, à l'issue de sa cinquième audition devant le juge d'instruction Vincent Raffray. Le magistrat a retenu à l'encontre de Péroline Garino le chef de *« modification de l'état des lieux d'un crime par altération, falsification ou effacement des traces ou indices et suppression d'objets en vue de faire obstacle à la manifestation de la vérité »*. La jeune femme a été laissée en liberté mais placée sous un contrôle judiciaire strict. Il lui est notamment interdit de se rendre à Bitche, de s'absenter du foyer d'accueil où elle est placée et de faire des déclarations publiques ou privées *« à des tiers »*, de telles déclarations étant *« de nature à faire pression sur les témoins et troubler le bon déroulement de l'instruction »*, précise le juge dans son ordonnance. Emportée dans le tumulte médiatique, Péroline Garino avait multiplié les interviews, au cours des dernières semaines. Enfin, la fiancée du principal suspect ne pourra entrer en contact avec son compagnon de même qu'avec les parents de celui-ci et avec Sébastien S., l'ami à qui Stéphane Krauth aurait confié son intention de faire un *« coup avec une fille »*, la veille du drame. *« Péroline a participé directement à la crémation du corps de Karine et à la destruction de certaines de ses affaires »*, a précisé, sur les marches du palais de justice de Sarreguemines, son avocate, Me Frédérique Loescher, au terme de quatre heures d'audition.

Après avoir soutenu le contraire, la mère de la petite Léa – née il y a quatre mois de son union avec Stéphane Krauth – avait fini par reconnaître être revenue en pleine nuit avec son concubin dans la région de Bitche, le soir des faits, après que ce dernier eut fait état d'un *« accident mortel »*, sitôt rentré chez lui à Mulhouse (Bas-Rhin).

Dans une première version, le 20 août, Péroline Garino affirmait être restée *« avec sa fille »* sur la banquette arrière de la Mazda 323 de son fiancé, lequel s'employait à incinérer le corps de Karine, abandonné en forêt de Mouterhouse. Ce cadavre à demi calciné devait être découvert dix jours plus tard, le 2 août, sur les indications de Stéphane Krauth, tout juste arrêté.

« C'EST MOI QUI AI LANCÉ L'IDÉE »

Au cours d'une nouvelle audition le 24 août, Péroline Garino reconnaissait cette fois être descendue du véhicule *« par curiosité et pour fumer une cigarette, sans rien faire ni toucher »*. Lors de cette quatrième convocation chez le juge, elle admettait avoir eu *« l'idée de brûler le corps »*. *« C'est moi qui ai lancé l'idée, disons que nous en avons discuté tous les deux avec Stéph'»*, précisait-elle au *Monde*. Hier, Péroline Garino est allée plus loin dans ses aveux, reconnaissant avoir *« tenu les bouteilles d'essence »* avant d'en asperger le corps de la victime, laquelle ne portait plus *« ni chaussures ni pantalon »*. La compagne du meurtrier présumé a avoué en outre avoir *« brûlé les bijoux »* et, le lendemain soir au cours d'un second transport sur place, le sac de la victime, sur une aire d'autoroute située à quelques kilomètres de Mouterhouse. Elle a précisé que son bébé était resté *« sagement »* dans la voiture, sanglé dans son siège auto. Craignant d'avoir imprimé sur place la trace de ses pas, elle a précisé s'être débarrassée de ses baskets en les jetant dans une poubelle. Selon son avocate, Péroline Garino a *« confirmé, voire renforcé »* ses accusations contre celui qui partageait sa vie depuis dix-huit mois. *« Quand il était à jeun, il me parlait d'un accident mais lorsqu'il avait bu ou fumé, il se traitait de meurtrier »*, a-t-elle confié lundi au juge. Interrogée sur d'éventuels faits de viol, elle se serait bornée à indiquer qu'elle *« pensait »* que *« Stéph'avait violé la fille »*, sans *« pouvoir l'affirmer »*.

Péroline Garino, dix-neuf ans, devrait subir dans les prochains jours une série de quatre expertises psychiatriques, dans les Vosges puis en région parisienne. Une confrontation avec son compagnon devrait être organisée ensuite, de même qu'une reconstitution judiciaire, une fois communiqués les résultats des expertises génétiques et médico-légales. En attendant, le juge doit entendre Stéphane Krauth, ce jeudi.

Nicolas Bastuck

La Seita gagne en appel contre la famille d'un fumeur mort du cancer en 1999

Elle avait été reconnue coupable en première instance

LA COUR d'appel d'Orléans a infirmé, lundi 10 septembre, le jugement du tribunal de grande instance de Montargis qui avait donné raison en première instance à la famille d'un fumeur invétéré de Gauloises qui poursuivait en justice la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita), lui réclamant 3 millions de francs de dommages-intérêts.

PROCÈS

Le 8 décembre 1999, créant une première judiciaire dans ce type d'affaires, les juges de Montargis avaient estimé que la Seita avait *« commis une faute »* à l'encontre de Richard Gourlain, décédé en 1999 d'un triple cancer des poumons et de la langue, pour avoir omis de l'informer, avant 1976, des dangers du tabac (*Le Monde* du 10 décembre 1999). Selon eux, à défaut d'avoir subi un préjudice certain – puisqu'il n'est pas dit que, informé, il aurait changé d'avis –, M. Gourlain avait du moins *« perdu la chance de prendre une décision de nature à éviter le risque »*. Une expertise avait été ordonnée pour chiffrer le préjudice. Pour les juges, la Seita avait, avant 1976, date de l'adoption de la loi Veil faisant obligation aux fabricants d'apposer un message d'avertissement sur les paquets de cigarettes, manqué à une *« élémentaire obligation de prudence et de diligence »*.

Contrairement à ce premier jugement, la cour d'appel d'Orléans a estimé qu'il ne rentrait pas dans les attributions de la Seita d'informer les fumeurs des conséquences néfastes du tabac, sa compétence *« ne portant que sur l'exploitation au profit de l'Etat du monopole fiscal des tabacs et allumettes »* et étant limitée à des questions de gestion.

Me Francis Caballero, avocat de la famille Gourlain et du Comité national contre le tabagisme (CNCT), a qualifié la décision de *« défaite cuisante »*, s'insurgeant que l'on puisse se résoudre à considérer les cigarettes comme un simple *« produit fiscal »*. Il a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Jean-Michel Dumay

Une note interne critique l'action de la police lors du hold-up de Cergy

LE CONSTAT est sévère, et le préfet du Val-d'Oise a promis, lundi 10 septembre, dans un communiqué, d'en tenir compte pour l'avenir. En cinq pages dactylographiées, le directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, Daniel Bellet, dénonce les multiples dysfonctionnements qui ont entâché l'intervention des policiers lors du vol à main armé commis le 11 août à la caisse d'Epargne de Cergy, qui s'était conclu par la mort de trois personnes (*Le Monde* du 14 août). Rendu public par *RTL*, la note confidentielle qui rend compte du *« debriefing »* des *« principaux fonctionnaires qui ont participé au service d'ordre du 11 août »*, recense les failles du dispositif policier, même si l'auteur des faits, Habib Mezaoui, un Français de vingt-sept ans a été interpellé le lendemain par le RAID (Recherche Assistance Intervention Dissuasion) au domicile de sa compagne à Persan, et mis en examen, le 14 août, pour *« vol avec violence ayant la mort et séquestration »*.

M. Bellet n'épargne presque personne. Il accuse le *« manque de coordination entre les services intervenants »*. La police judiciaire est particulièrement visée. Selon lui, elle *« ne s'est pas engagée dans le dispositif alors que l'opérationnel lui incombait entièrement. Elle n'a amené ses effectifs qu'au compte-gouttes et ne les a pas clairement positionnés. Elle n'a pas demandé l'intervention du RAID (ou alors quand il était trop tard). Les fonctionnaires de la Sécurité publique ont eu le sentiment d'assumer des responsabilités qui ne leur incombaient pas »*. L'encadrement des opérations sur le terrain est jugé *« flou »*. *« La présence à la tête du dispositif de deux jeunes commissaires de même grade n'a pas facilité la direction des opérations d'autant plus que l'une d'elle reconnaissait qu'elle avait passé son temps au téléphone à rendre compte aux diverses autorités »*.

MATÉRIEL « DÉFECTUEUX ET OBSOLÈTE »

Le matériel *« défectueux et obsolète »* est également mis en cause. Les policiers disposaient dans leur armement d'une carabine, fournie en 1982 mais qui n'avait *« jamais servi »*. Les communications étaient rendus difficiles car tous les policiers n'étaient pas dotés de téléphones mobiles. Il n'y avait qu'un seul gilet pare-balles pour cinq fonctionnaires, de modèle grand format, lourd, et donc *« complètement inadapté pour courir après un malfaiteur »*. Enfin, si elle souligne un *« bon comportement des fonctionnaires »* en tenue qui sont *« rapidement arrivés »* et *« ont agi avec professionnalisme »*, elle condamne leur *« entraînement au tir inefficace »*, et leur réticence à faire usage de leur arme. *« Certains fonctionnaires ont été en contact physique avec lui* [Habib Mezaoui] *et n'ont pas tiré*, indique la note. *Est-ce l'émotion ou les conséquences de la sévérité de l'administration en matière d'usage de l'arme qui les a paralysés ? Ils ont appliqué de façon maximaliste les règles de la légitime défense. Ils ont été inhibés par l'émotion et la peur d'un usage illégitime de l'arme »*.

La préfecture du Val-d'Oise a contesté le bien-fondé de ces critiques. Elle précise que tous les participants à l'opération n'étient pas présents à la réunion de *« retour d'expérience »* du 28 août, à l'origine de la note de M. Bellet. Seuls 20 policiers sur 80 y auraient participé, tous membres de la sécurité publique. Selon la direction générale de la police nationale, le compte-rendu n'est donc que *« partiel »*, et le rôle joué par la PJ a été *« déterminant »* ; l'office central de répression du banditisme (OCRB) a coordonné les recherches qui ont permis l'interpellation d'Habib Mezaoui. Quant à l'intervention du RAID, elle relève des autorités locales, le directeur départemental de la sécurité publique et le préfet du département. Enfin, plusieurs sources policières mettent en cause la Caisse d'épargne, qui n'a alerté la police que deux heures après l'irruption d'Habib Mezaoui dans l'agence.

Pascal Ceaux

M. Kouchner pour la dépénalisation de l'usage de stupéfiants

A L'OCCASION de sa réunion bimestrielle sur la sécurité sanitaire, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a soutenu, lundi 10 septembre, l'avis du Conseil national du sida (CNS) qui s'était prononcé, le 6 septembre, pour une dépénalisation de l'usage de stupéfiants dans un cadre privé (*Le Monde* du 7 septembre). *« Je partage clairement le sentiment du CNS. Il ne faut pas poursuivre les gens pour simple usage, je l'ai déjà dit souvent et je le redis »*, a déclaré M. Kouchner, tout en regrettant l'absence de débat en France sur ce sujet. *« Je demande depuis longtemps un débat à l'Assemblée nationale. Je m'afflige qu'un pays qui veut parler à sa jeunesse ne soit pas un pays qui entende sa jeunesse et on ne peut pas écouter sa jeunesse sans parler de toxicomanie. »*, a insisté le ministre. Dans son rapport, le CNS préconise que soient différenciées l'action répressive sur le trafic de stupéfiants et la simple consommation.

Divorce franco-allemand : une mère française condamnée pour enlèvement

LE TRIBUNAL correctionnel de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a condamné, vendredi 7 septembre, à deux mois d'emprisonnement ferme une Française qui s'oppose à ce que la garde de ses deux filles soit confiée à son ex-mari allemand. Le tribunal a également condamné la mère à 16 000 francs de dommages et intérêts. Karine Troffigué avait quitté l'Allemagne en décembre 1997 avec sa fillette, se séparant de son mari, Karl Koch, qui l'avait alors poursuivie en justice pour *« enlèvement d'enfant »*. La deuxième fille du couple était née en France après la séparation. Aux mois de février et d'avril, la jeune femme avait déjà été condamnée à quinze jours puis à quatre mois de prison avec sursis, pour non-présentation de ses enfants à son ancien époux pendant les vacances scolaires. En juin, le tribunal de grande instance de Paris avait estimé que la résidence des fillettes était bien chez leur père, en Allemagne.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le parquet de Paris a ordonné, à la fin du mois d'août, de nouvelles investigations** aux policiers chargés d'enquêter sur d'éventuelles surfacturations intervenues dans le cadre du financement de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, en 1995. Le parquet, qui a ouvert une enquête préliminaire en 1998, estime ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour se prononcer.

■ **FAIT DIVERS : une femme est morte et 22 personnes ont été blessées, dont quatre grièvement, à la suite d'un incendie** qui s'est déclaré, lundi 10 septembre dans le 19e arrondissement de Paris, dans un immeuble d'habitation. Le feu, qui a pris naissance dans un local où étaient entreposés des produits inflammables, *« a pu être déclenché de manière volontaire »*, a-t-on indiqué de source policière.

Aux entretiens de Bichat, les généralistes apprennent à faire face au cas des enfants-tyrans

***« ENFANTS** tyrans-enfants opposants »*, c'est devant un amphithéatre bondé que s'est tenue la réunion consacrée à ce thème au cours des 55es entretiens de Bichat, qui se sont ouverts le 10 septembre à Paris et qui pendant cinq jours passeront en revue l'essentiel des problèmes que doit gérer le médecin généraliste.

Celui des dysfonctionnements familiaux est particulièrement difficile à aborder. *« On est familier de la violence domestique lorsqu'elle s'exerce entre conjoints, envers les personnes âgées, envers les enfants, on l'est beaucoup moins lorsque la situation est inverse, que les enfants deviennent des tyrans familiaux et maltraitent leurs parents »*, a souligné le docteur Marie-France Le Heuzey, pédo-psychiatre à l'hôpital Robert-Debré (Paris). C'est souvent par hasard que la situation est mise au jour, à l'occasion d'une consultation pour blessures ou pour dépression. Le maltraitant est le plus souvent un garçon de 12 à 18 ans. Outre les coups – 20 % des adolescents américains avouent avoir porté la main sur l'un de leurs parents au moins une fois – l'enfant peut faire régner *« une extrême violence psychologique, avec des exigences permanentes, mépris pour ces parents qui ne réagissent pas, aggression envers les biens personnels des membres de la famille ou les animaux domestiques »*.

Le jeune tyran pouvant avoir une conduite normale à l'extérieur de sa famille, c'est souvent l'étude du fonctionnement familial qui peut donner la clef : l'un des parents est affaibli, vulnérable, sans autorité ou culpabilisé, le couple est conflictuel... Comment en arrive-t-on là ? Certains enfants présentent un authentique trouble mental, en particulier des troubles anxieux ou des troubles obsessionnels compulsifs. Pour d'autres, c'est simplement *« leur tempérament* [qui] *sera mis en cause car incompatible avec les exigences de l'entourage,* selon la psychiatre Diane Purper-Ouakil. *Mais un tempérament difficile extrême n'est pas très éloigné de la psychopathologie. »*

Des thérapies familiales ou individuelles sont proposées dans le but d'éteindre le comportement problématique chez l'enfant ou de redonner une cohérence dans l'attitude éducative des parents. Mais, pour Gisèle George, auteur de *Mon enfant s'oppose. Que dire, que faire ?* (Ed. Odile Jacob), *« un traitement précoce est le meilleur gage de réussite »*

Elisabeth Bursaux

Provence-Alpes-Côte d'Azur : en dix jours, 8 200 hectares détruits par le feu

Un mois de septembre aride et des vents soutenus ont provoqué de nombreux incendies dans le Sud et la mort de deux septuagénaires. Du mistral étant annoncé pour la fin de la semaine, le dispositif d'alerte est maintenu. Reportage à bord d'un hélicoptère d'intervention

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Dans la grande salle silencieuse du Circosc (Centre interrégional de coordination opérationnelle de la Sécurité civile) à Gardanne (Bouches-du-Rhône), lundi 10 septembre, trois hommes scrutent l'immense carte de 4 mètres par 3 où s'inscrit leur vaste territoire : il court de Perpignan à Menton en englobant Ardèche, Drôme et Corse. Des petits ronds de carton jaune figurent les avions en action, des carrés de même couleur les unités de sapeurs venus en renfort d'autres régions. Un appel radio trouble les bavardages. Le poste de commandement mobile de Courbessac (Gard) demande du renfort aérien. L'officier de permanence appelle la base des Canadairs : d'ici un quart d'heure trois « Pélicans » quitteront Marignane pour rejoindre les trois appareils déjà sur site. Il n'a pas fallu dix secondes pour prendre la décision et la répercuter.

Ce lundi paraît calme après un week-end infernal : il n'y a, en ce début d'après-midi, que trois feux en cours, deux autres sont maîtrisés, au Castellet (Var) et à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), et trois restent sous surveillance.

« Priorité aux feux naissant », explique le colonel Philippe Bodino, chef adjoint du Circosc, quitte à retirer des avions de chantiers déjà en cours ; *« attaques massives »* plutôt que dispersion des forces. Et maintien coûte que coûte des guets aériens armés, ces trackers qui circulent sur des trajets choisis en fonction des risques du jour et sont constamment prêts à intervenir sur les départs de feux. Selon lui, cette garde a joué un rôle majeur pour éviter une catastrophe dans les derniers jours.

Car les chiffres de ce mois de septembre aride sont effrayants : entre le 29 août et le 10 septembre, il y a eu 296 départs de feu pour 8 200 hectares brûlés alors qu'il y a eu 1 768 départs et 5 400 hectares consumés durant les huit premiers mois de l'année. Dans ces mêmes dix jours, 300 zones ont été classées en *« risque très sévère »*, plus que pour toute l'année 1996 ou l'année 1997.

Un appel signale un départ à Martigues (Bouches-du-Rhône) : l'hélicoptère Aigle vert, affrété par l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie et ordinairement destiné à la prévention, est mobilisé. A peine a-t-il décollé que ses passagers voient la colonne de fumée sombre couchée par le vent. Trois Canadair le précèdent. Aigle vert s'approche de la zone en tanguant dans la fumée : le feu est ravageur, avec des flammes d'au moins dix mètres de haut. Atterrissage sur la voie rapide, que les gendarmes ont coupée, pour prendre à bord de l'appareil l'*« aéro »*, l'homme chargé de guider les avions pour qu'ils frappent où c'est indispensable.

Les bombardiers larguent sur le flanc gauche, à l'est, mais voilà que le feu saute la voie rapide, et se rue sur une crête de pins entourant des habitations. *« L'aéro »* demande aux Pélicans de *« frapper la tête, côté gauche »*, car des maisons sont menacées. Le chef d'escadrille crache son accord dans la radio, pique vers les flammes mais remonte sans avoir largué : la ligne à haute tension est exactement dans son axe. Trois trackers arrivent sur zone, tournent pour se repérer, descendent et remontent aussi. Dans la radio, on entend un appel : *« J'ai plus d'eau, j'ai plus de camions, j'ai plus rien et les maisons sont menacées. »*

« L'aéro » demande à nouveau qu'on attaque la tête, mais cette fois la fumée est trop épaisse : les avions larguent en amont, pour atténuer la chaleur du foyer. De l'hélicoptère immobilisé dans les rafales, on voit le feu sauter une autre route et rompre encore le dispositif d'encerclement. Le colonel Henri Gaillard, chef du Circosc, peste contre les lignes à haute tension, montre comment la dispersion des maisons dans les pinèdes, *« ce mitage périurbain »*, rend la lutte presque impossible : *« Il faut protéger les maisons, en priorité, mais à ce moment-là on laisse le feu et il saute sur d'autres maisons. »*

Dans le vent qui souffle encore, six Canadair et trois trackers, un hélicoptère largueur d'eau et un autre de commandement ont pris en main l'aide des unités au sol, ces petits hommes noirs, qui, en bas, affrontent le monstre rouge. Aigle vert s'éloigne pour reprendre sa surveillance générale quand un message lui apprend que deux camions ont été détruits mais les hommes épargnés. L'hélicoptère repart plein est, vers les Bouches-du-Rhône, survole le feu de mercredi au Rove, laisse à sa droite celui de Carpiagne de début août, passe celui de Cuges-les-Pins du week-end dernier et arrive sur celui du Castellet (Var), maîtrisé dans la matinée. Les camions rouges sont installés sur les lisières, on voit les hommes noyer le terrain. Direction plein nord, jusqu'à Manosque-Volx (Alpes-de-Haute-Provence), où l'incendie est mort avec le vent. Le colonel Gaillard descend saluer la colonne de renforts : les sapeurs sont charbonnés. Souliers délacés, ils boivent et fument au milieu d'une garrigue noire.

Retour au PC de Gardanne pour la réunion du soir. Onze responsables des pompiers, des gendarmes, de la Sécurité civile, et le sous-préfet à la forêt méditerranéenne font le point sur les feux : seul celui de Martigues *« extrêmement virulent »* continue, mais il est en passe d'être contrôlé. Aidés d'un ingénieur météo, ils évaluent les risques : le vent doit s'affaiblir mardi et mercredi, mais est annoncé nord-ouest – c'est-à-dire du mistral – pour le prochain week-end. Conclusion : on reconduit les dispositifs massifs pour toute la semaine. La veille reprend dans la grande salle silencieuse. Plus tard, on apprend que deux vieilles personnes qui vivaient dans un blockhaus isolé au milieu de la pinède ont trouvé la mort dans le sinistre.

Michel Samson

> Dans la radio, on entend un appel : « J'ai plus d'eau, j'ai plus de camions, j'ai plus rien, et les maisons sont menacées »

Une baisse sensible des hectares détruits

SURFACES BRÛLÉES ANNUELLEMENT EN FRANCE

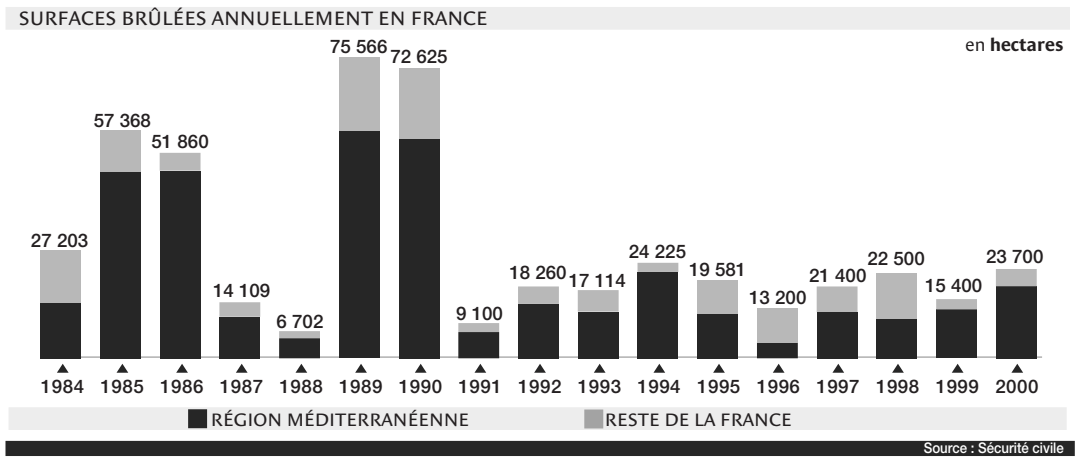

Source : Sécurité civile

Seuls 40 % des départs de feu sont identifiés

Le colonel Philippe Bodino, chef adjoint du Circosc, estime que la France, plutôt bonne en matière de lutte contre les incendies, est *« plutôt faible »* en matière de recherche des causes : en moyenne, on connaît les raisons de 40 % des départs de feu : de 18 % à 20 % sont des incendies dus à des pyromanes ou à des incendiaires, de 5 % à 7 % sont dus à la foudre. Les 70 % à 75 % restants sont provoqués par des accidents ou par des imprudences : feux de jardin, barbecues, mégots, étincelles provenant de machines ou de trains, décharges ménagères ou industrielles, comme pour l'immense incendie de Marseille en 1997. Il estime que les exagérations sur les causes criminelles des incendies tendent à simplifier *« un problème toujours très complexe »* : selon lui, telle zone est plutôt menacée par les pyromanes, telle autre par des chasseurs, telle autre pour des *« affaires de terrain »*, telle autre par les accidents. *« En généralisant,* explique-t-il, *on déresponsabilise, chacun de nous peut toujours commettre une imprudence. »* – *(Corresp. rég.)*

(Publicité)

RTT dans la fonction publique

Négocier pour réussir

Le 1er janvier 2002 les 35 heures dans les fonctions publiques seront rendues effectives pour plus de **5,2 millions de salariés.**
C'est un enjeu pour le service public afin qu'il soit efficace, impartial et accessible sur l'ensemble du territoire.

Les partenaires sociaux et en premier lieu le Gouvernement et les élus locaux sont face à une responsabilité historique : faire que la RTT soit synonyme d'adaptation des services publics aux évolutions de la société.

Pour la fédération Interco CFDT*, la RTT doit permettre de renforcer les capacités d'accueil du public, l'accélération du traitement administratif des dossiers, le développement de nouvelles activités. Elle doit aussi s'attaquer à la précarité de l'emploi (emplois-jeunes, contrat emploi-solidarité, vacataires, contractuels, temps partiels imposés, CDD…) et, par conséquent, créer des emplois au service du public.

Nous refusons une RTT administrée du sommet sans tenir compte des réalités locales. Le gouvernement doit négocier.

© F.Cirou/PhotoAlto

Le déficit de relations sociales dans nos secteurs, allié aux conservatismes, et la remise en cause de l'intérêt général, doivent donc cesser.

Nos 77.000 adhérents se mobilisent pour que les négociations nationales et locales intègrent :

- l'adaptation de nos missions et métiers publics,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents publics,
- la consolidation de l'emploi public.

Usagers, contribuables, agents publics ou salariés du secteur privé, nous sommes tous concernés par la réalisation des missions confiées aux agents publics.

C'est au nom d'une société solidaire et juste que nous voulons une RTT favorable tant aux usagers qu'à ceux qui les servent.

Parce que la RTT est l'affaire de tous, rejoignez nous sur :

www.interco-cfdt.fr

* La fédération Interco CFDT organise les salariés de la fonction publique territoriale, des services concédés, de la fonction publique d'Etat pour les ministères de l'intérieur, des affaires sociales, des affaires étrangères et de la justice.

Deux à trois décennies pour retrouver une belle futaie

LA FORÊT MÉDITÉRRANÉENNE, plus que toute autre, est vulnérable. Ces dernières semaines l'ont démontré, particulièrement en ce début de septembre où plus de 8000 hectares ont été la proie des flammes. *« C'est la règle chaque année : la majorité des surfaces brûlées le sont en quelques jours »*, précise-t-on à la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

Toutefois, selon les forestiers, si les surfaces brûlées ont été moins importantes ces dernières années – grâce à des moyens de lutte plus performants et à une meilleure coordination entre les différents acteurs sur le terrain –, le nombre de départs de feu augmente. Notamment dans le Sud-Est et en Corse, deux régions où le climat et le milieu naturel sont propices, durant les fortes chaleurs et les jours de grand vent, à ces feux.

Forêt brûlée, forêt perdue ? Le côté souvent spectaculaire d'un incendie de forêt marque durablement les esprits, cependant peu de gens, hormis les forestiers et les riverains des massifs dévastés, s'intéressent à ce qui se passe après le sinistre.

Il est vrai que la nature reprend vite ses droits. *« La capacité de la forêt à se régénérer est extraordinaire »*, souligne Charles Pujos, de la direction de l'Office national de forêts (ONF) pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *« Bien sûr, un incendie est extrêmement fâcheux mais s'il n'est que ponctuel, occasionnel, l'incident n'est pas dommageable en soi pour l'environnement, pour la forêt*, explique Charles Pujos. *C'est la régularité et la multiplicité des incendies qui deviennent problématiques et qui ont des conséquences dramatiques en termes de biodiversité, d'environnement et d'économie. »*

RÉGÉNÉRESCENCE NATURELLE

Mais cette régénérescence naturelle a quand même ses limites. Tout dépend, en effet, de la forêt que l'on souhaite revoir. Les arbustes et les taillis, qui repartent rapidement, cachant ainsi les troncs calcinés et les traces brunâtres de l'incendie, donnent une impression de verdure nouvelle aux promeneurs. Mais pour une belle futaie d'arbres de 10 à 15 mètres de haut, deux à trois décennies seront cependant nécessaires.

Au cas par cas et selon les régions, les essences d'arbres et les besoins, deux options peuvent être envisagées : laisser faire la nature ou intervenir en plantations ciblées.

CHOIX DES ESSENCES

Pour Alain Kéromen, ingénieur à la direction technique de l'ONF, qui rappelle, lui aussi, que l'incendie fait partie du cycle naturel de la forêt mais que *« c'est l'impact négatif de l'homme qui en accentue le côté dévastateur et préjudiciable »*, si l'on décide d'intervenir et donc de replanter, le choix des essences déterminera la rapidité de la reconstitution du massif incendié. Les pins, par exemple, ont une croissance rapide, au contraire de la majorité des feuillus beaucoup plus lents à grandir. Mais les pins d'Alep, par exemple, qui se régénèrent bien et ont une prédilection pour la région méditerranéenne, brûlent beaucoup mieux...

La tendance actuelle serait cependant de laisser faire la nature, dans un premier temps avec le risque toutefois de voir de nouveaux feux : *« les incendies détruisent surtout arbustes et jeunes pousses en dessous des gros arbres »*, explique un forestier. De ce fait, les régions de maquis et de garrigues jouxtant des massifs forestiers de pins et de chênes verts comme en Provence, en Languedoc-Roussillon ou en Corse sont donc particulièrement vulnérables d'autant plus que mistral et tramontane constituent des facteurs aggravants. Les grandes forêts, elles, sont en général plus épargnées.

L'intervention de l'homme se concentre plutôt sur des zones spécifiques où l'on prévoit l'introduction d'essences nouvelles. Mais là, également, pas de plan établi d'avance.

Reste que l'ensemble des acteurs de la forêt, que celle-ci soit domaniale, communale ou privée, font de la prévention la première condition pour maintenir les feux à un « niveau supportable ». *« La lutte contre les incendies de forêt est un échec de la prévention »*, assure l'un d'entre eux.

Ali Habib

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
OSP 47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRENOBLE

Par jugement **CONTRADICTOIRE** rendu **le 5 JUIN 2001**, le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE statuant en matière correctionnelle a condamné : **MOTTIER Roland Robert** né le 12/02/1937 à 49127 DURTAL, de MOTTIER Robert et de LETOURNEUX Renée, domicilié 7, Avenue Léon Blum 92160 ANTONY, Retraité. Pour : **PUBLICITE MENSONGERE OU DE NATURE A INDUIRE EN ERREUR.** Faits prévus par ART. L. 121-1, ART. L. 121-5, ART. L. 121-6 AL.1 C. CONSOMMAT. et réprimés par ART. L. 121-6, ART. L. 121-4, ART. L.213-1 C.CONSOMMAT., courant novembre et décembre 1998 à SAINT MAUR DES FOSSES (94) et à DOMENE (38). **TROMPERIE SUR LA NATURE, LA QUALITE, L'ORIGINE OU LA QUANTITE D'UNE MARCHANDISE.** Faits prévus par ART. L. 213-1 C. CONSOMMAT. et réprimés par ART. L. 213-1, ART. L. 216-2, ART.L. 216-3 C.CONSOMMAT., courant décembre 1998 à SAINT MAUR DES FOSSES (94) et à DOMENE (38). **A la peine de :** 1 AMENDE DELICTUELLE de **30.000 FRANCS** à titre de peine principale. **Le Tribunal a en outre ordonné : LA PUBLICATION DE LA DECISION,** par extrait du jugement, aux frais de la personne condamnée, dans la limite du montant de l'amende encourue, dans le journal **"LE MONDE".** POUR EXTRAIT CONFORME. **LE GREFFIER.**

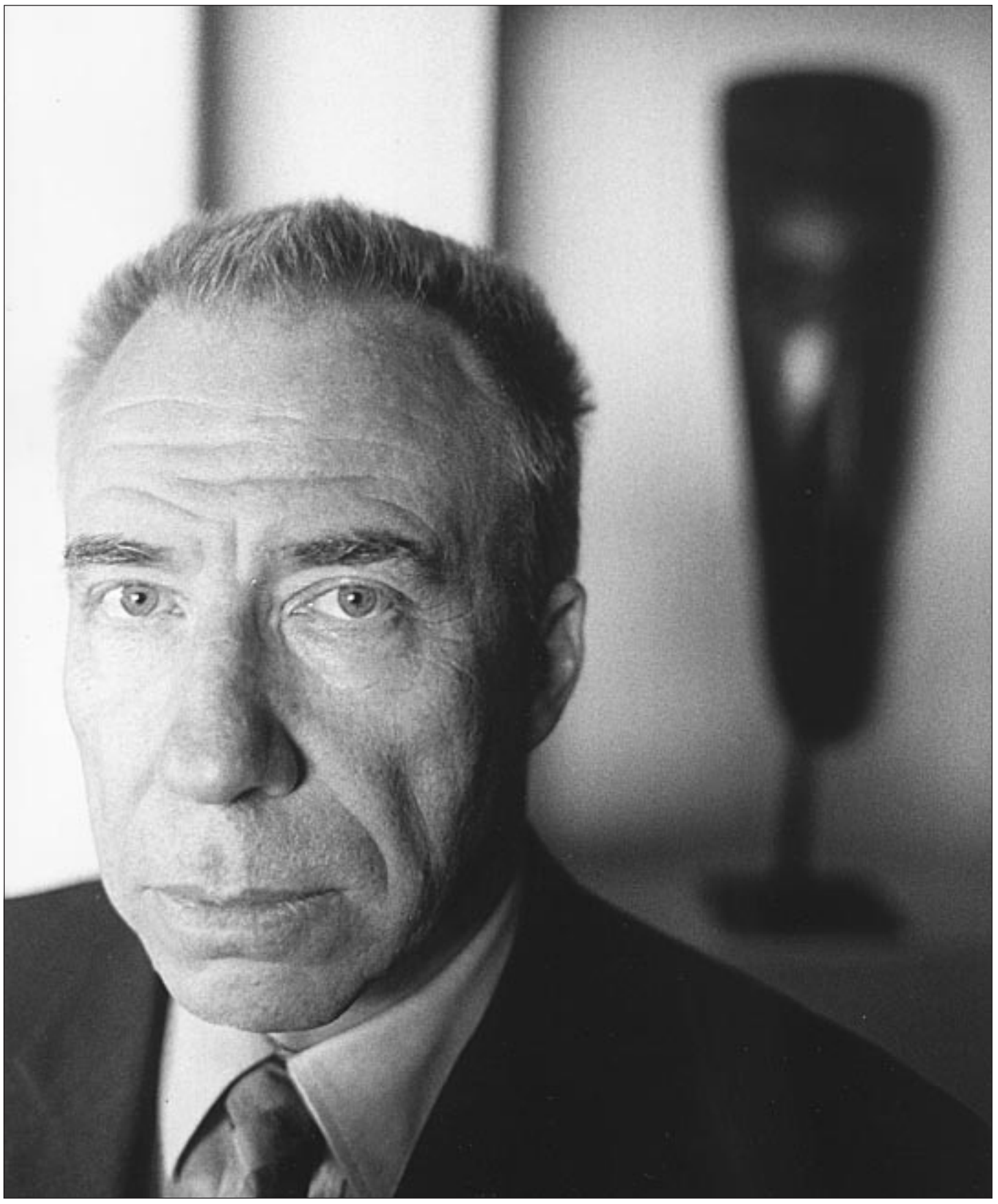

Pierre Leroy, graphophile

Il possède le testament de Sade, la dernière photo de Rimbaud, une note de Camus. Pierre Leroy, cadre dirigeant du groupe Lagardère, est un collectionneur hors norme. Sa passion : les mots écrits, quels qu'ils soient

C'EST l'histoire d'un petit gâteau sec, au cœur tendre jadis, mais devenu si sec qu'il s'est fendu. Un gâteau ou un biscuit de la taille d'une pièce de cinq francs, qui ne doit pas peser plus de douze grammes, en forme d'étoile à cinq branches, enfermé ou conservé dans une boîte en argent de la même forme, recouverte d'une étoile de cristal, et fermée d'un minuscule cadenas. Accrochée au cadenas pend une cordelette et une étiquette de parchemin avec l'inscription manuscrite : *« Etoile provenant d'un déjeuner que j'ai fait le dimanche 29 juillet 1923 à l'observatoire de Juvisy chez Camille Flammarion qui présidait. Raymond Roussel »*. Ainsi l'écrivain excentrique et milliardaire Raymond Roussel, l'auteur des *Impressions d'Afrique* et de *Locus Solus,* faisait-il partie des gens de lettres et des savants que Camille Flammarion, alors au sommet de sa notoriété, aimait recevoir chez lui le dimanche à Juvisy. Le savant était déjà aux yeux de Roussel une figure paternelle comme on en trouve beaucoup chez Jules Verne.

Roussel qui s'apprêtait à écrire *L'Etoile au front* et *La Poussière de soleils,* inspirés des travaux de l'astronome en même temps que de ses propres délires de gloire, connus et analysés par Pierre Janet, décide, ce jour de 1923, de ne pas manger son gâteau et l'empoche, le rapporte chez lui, le fait sertir. Après sa mort, la boîte étoilée est retrouvée au marché aux puces. Georges Bataille raconte dans *Les Mangeurs d'étoiles* qu'il regarde pendant plusieurs mois, fasciné, ce bijou acheté par sa maîtresse Dora Maar et écrit à ce sujet: *« Je ne puis en parler sans trouble. L'obscure intention de Roussel apparaît bien liée au caractère comestible de l'étoile : il a visiblement voulu s'approprier l'étoile mangeable avec plus de conséquence et de réalité qu'en l'absorbant. L'étrange objet signifiait pour moi que Roussel avait accompli à sa façon le rêve qu'il avait dû former de manger une étoile du ciel. »*

Mais le gâteau dans sa boîte n'appartient pas à Bataille. On le retrouve dans la collection de Dora Maar et, quand celle-ci meurt à son tour, le gâteau est vendu aux enchères avec maints autres souvenirs ayant appartenu à celle qui fut aussi la muse de Picasso. Ce petit objet qui pourrait passer presque inaperçu aux yeux d'un profane est évidemment repéré par un amateur discret lors de la vente qui s'est déroulée fin 1998. Mis en vente à quelques milliers de francs, il est adjugé à 25 000 F. Dans l'assistance, assise à quelques rangées derrière l'amateur discret, une petite femme dynamique et passionnée, Annie Le Brun, auteur de nombreux ouvrages sur Sade, les surréalistes, et à qui l'on a confié une caisse entière d'inédits de Roussel, un de ses auteurs favoris avec Jarry, enrage quelque peu. Elle n'a pas les moyens de suivre l'amateur discret dans ses enchères – et rétrospectivement ne doit pas s'en plaindre, la course aurait pu lui coûter cher –, elle se borne à lui faire passer sa carte de visite, lui assurant qu'ils ont sûrement tout intérêt à faire connaissance. L'amateur discret est amusé, touché. Propose à l'intrépide Annie de venir chez lui partager le biscuit autour d'une tasse de thé. Blasphème pour rire, cela va de soi, même si l'un et l'autre sont des « mangeurs d'étoiles » à leur façon, mais qui scelle le départ d'une sympathie et d'une amitié.

L'amateur discret n'est pas secret pour autant. Il se nomme Pierre Leroy, est secrétaire général du groupe Lagardère, un poste élevé, certes, mais il n'aime pas ce qui est voyant, ce qui fait trop de bruit, épate. En ce sens, il ne caresse pas notre époque dans le sens du poil télévisuel. C'est un homme de taille moyenne, blond, aux yeux clairs, habillé très classiquement de gris, qui vit au sommet d'un immeuble moderne de l'Ouest parisien, un appartement qui occupe tout le dernier étage, avec une solide porte blindée, d'où l'on a une vue circulaire sur la cime des arbres de la forêt de Meudon. Un immeuble, une adresse très confortables et pas du tout *jet-set*.

Dans l'appartement, beaucoup de statues africaines de haute taille, des toiles de grand format, des Robert Malaval de l'époque de l'Aliment blanc, et des toiles à paillettes peintes à Créteil l'année de sa mort, en 1980, des Louis Cane, des Hélion, un Warhol, un portrait de Picasso, à la manière de Picasso, par Dora Maar, des bronzes de Camille Claudel, etc. Comme il ne peut pas tout mettre ici, il a acquis un autre appartement pour d'autres toiles et surtout d'autres livres. Les mots écrits, *physiquement écrits*, sont sa grande passion. Là, on ne peut que saluer en cette période de rentrée romanesque et, nous plaidons coupables, d'abattage forestier massif, l'homme est anachronique avec grandeur. *« J'ai cinquante-deux ans, je suis né en 1948, dans une famille modeste qui ne s'intéressait pas aux livres. J'ai toujours travaillé chez Lagardère. Après des études de droit, j'ai été lauréat d'une bourse, parrainé par Sylvain Floirat, le président d'Europe 1, qui m'a pris en affection et présenté à Jean-Luc Lagardère. Je m'occupe de la gestion administrative du groupe. Par ailleurs, je collectionne depuis vingt-cinq ans. Toujours de la littérature. »*

SA première acquisition, fin 1970, est un recueil de divers textes de Michel Leiris, notamment sur Picasso. Un jour de mauvaise fortune et d'impôts élevés, il doit revendre quelques objets intéressants, dont celui-ci, trop pressé pour en tirer un bon prix. Mais il se jure de le récupérer un jour. Il y a quelques mois de cela, il retrouve la trace du fameux cahier, et le rachète, dix fois plus cher qu'il ne l'avait payé la première fois. Une collection – même de papier – est une maîtresse coûteuse et surtout très exigeante. Heureusement Mme Leroy ne prend pas ombrage de cet amour insatiable. *« J'ai de la chance, il y a des collectionneurs dont les épouses sont tellement jalouses qu'ils rentrent un beau jour chez eux et trouvent leur femme en train de rire sauvagement devant un feu de joie. »*

D'où lui vient cette passion du livre, ou plutôt de l'écrit ? Pierre Leroy ne se définit pas comme un bibliophile. *« On peut dire que j'ai eu une adolescence un peu particulière. J'étais précoce, j'avais neuf ans à l'entrée en sixième et on m'a placé en pension. J'y suis resté jusqu'au bac. Dans un collège de province, très rigoureux, style militaire, dur pour un garçon plus jeune que les autres. Un lieu de force et de brutalité. Les livres ont été pour moi des refuges de consolation et d'évasion. »* Ensuite est venu le goût de posséder l'objet rare. *« Au départ, il doit y avoir l'angoisse de la fuite du temps, perma-nente chez moi. Ces objets sont une trace de gens qui ont vécu, écrit avant moi et qui revivent auprès de moi. Ils ont tous été de grands émetteurs-récepteurs de leur temps et j'ai là la trace vivante de leur souffrance et de leur plaisir, de leur désir, de leur enthousiasme, ils sont là comme mes anges gardiens. Posséder le testament de Sade, représente quelque chose d'immense pour moi. Il y a une version notariée. Moi j'ai l'autre, le premier jet. »* Une feuille bleue, pliée, couverte d'une écriture fine. *« Rassembler tout ça est une façon d'exprimer une revanche sur une certaine négation dont j'ai souffert enfant. Sans faire de la psychanalyse à deux sous. »*

> « J'ai de la chance, il y a des collectionneurs dont les épouses sont tellement jalouses qu'ils rentrent un beau jour chez eux et trouvent leur femme en train de rire sauvagement devant un feu de joie »

Pour deux sous, que nous dirait la psychanalyse ? Que la pension à Château-Thierry n'était pas indispensable, ni qu'on y laissât le jeune Pierre un week-end sur deux. Que sa mère ne l'aimait pas et qu'il le savait. Une grande bourgeoise de la Somme, quittée par son mari dès la première année de son mariage et recasée avec « le premier venu », en hâte. Elle veut une fille, qui meurt le lendemain de sa naissance. Ensuite elle a un fils, Pierre, qui vit bel et bien. Puis une autre fille qui meurt à nouveau le lendemain de sa naissance. Et trois ans après, pour finir, deux garçons jumeaux. Pierre est donc le garçon non désiré qui a l'impudence de vivre, un affront. La mère est acariâtre et grise. Le père veut la paix avant tout, pas de vagues. *« Après le bac, j'ai fait un tas de choses, je suis parti dès que j'ai pu. Plus tard, j'allais voir mon père deux fois par an, dans le Midi. Après sa mort, j'ai cessé d'aller voir cette mère qui ne m'avait jamais aimé. J'ai appris sa mort par téléphone. Elle n'avait pas voulu que j'assiste à son enterrement. »* Et voilà pour deux sous, ni plus ni moins.

Mais, comme toujours, à ce prix-là, on est loin du compte. *« Ma première grande admiration, c'est Albert Camus, qui prend la place de mon père, une figure de grand frère. Camus m'entraîne vers René Char, et celui-ci me mène aux surréalistes, lesquels me conduisent à Georges Bataille. Formidable personnage, le petit bibliothécaire de Carpentras, tellement nietzschéen, avec son autre vie de messes noires, de bordels, cette exigence de sacré. »* Inévitable, avec une telle fréquentation, de rencontrer Sade sur sa route, plusieurs fois (outre le testament, Pierre Leroy possède des lettres inédites du marquis, à sa femme, à sa belle-sœur, et un des cadenas du château de Saumane où vécut Sade enfant), et Arthur Rimbaud.

A vrai dire, on ne croise jamais Rimbaud, on lui court après. Avec Jean-Jacques Lefrère, auteur de la plus récente et colossale biographie de Rimbaud, publiée chez Fayard, et le photographe Jean-Hugues Berrou, Pierre Leroy s'embarque pour Aden, sur les traces de Rimbaud, voir ce qu'il reste des paysages que le poète a connus, ce qui subsiste encore des lieux photographiés de son temps. Entre-temps il a acheté une série de photos prises à Aden au siècle dernier dans une série de « vues » illustrant le couloir de la mer Rouge, parmi lesquelles on distingue une silhouette maussade aux cheveux courts, sur la terrasse d'une maison près d'Aden, ressemblant à s'y méprendre au disparu de Charleville. Leroy, comme Arnaud Delas, le découvreur de la huitième et ultime photo d'Arthur, en a très vite la certitude : cet individu ne pouvait être que Rimbaud. Si l'émotion qui se dégage d'une image est une preuve, elle est faite, en tout cas.

LA dernière photo de Rimbaud, le gâteau de Roussel, le testament de Sade, ce serait déjà assez pour un Panthéon. Mais Leroy y ajoute aussi le cahier de notes prises au crayon par Antonin Artaud pendant la grande exposition Van Gogh, ces notes qu'il développera en dictant à Paule Thévenin *Van Gogh ou le Suicidé de la société*. Il a joint ces notes au tapuscrit en un ensemble qu'il ne fait pas relier mais placer, comme tous ses manuscrits, dans des boîtes de relieur très précieuses.

S'il y a des épouses jalouses, il existe aussi des collectionneurs avares, qui pratiquent la rétention, ne montrent rien, entretiennent avec leurs trésors des relations d'érotisme exclusives. *« Pas moi. Je suis fier de ce que j'ai et ça me fait plaisir de le montrer. Il va y avoir une grande exposition sur « Le surréalisme et le désir » à Londres, à la Tate Gallery, puis à New York, au Moma, et je prête une trentaine de pièces, sans problème. »* Dont un certain cahier couvert de mots d'amour, à deux mains, tenu par Eluard et Gala, au sanatorium suisse où ils se rencontrèrent. *« Je n'achète jamais un livre* sec*, sans note manuscrite ni dédicace, ni la moindre trace d'écriture. Il y a beaucoup d'émotion qui se dégage d'une écriture manuelle. »* L'écriture comme trace d'une présence humaine réelle, susceptible d'être ressuscitée en quelque sorte par chaque nouveau lecteur, c'est un fantasme d'écrivain vieux comme les cavernes. Qui ne survivra sans doute pas à l'ordinateur. *« J'ai un fils de vingt-sept ans qui ne s'intéresse pas à mes livres ni à mes objets. Je pense qu'il est conscient de leur importance, néanmoins. Mais avec l'informatique, il n'y aura plus de traces, rien à collectionner en ce qui concerne les contemporains. C'est la fin d'une époque, le papier était le dernier support charnel. »*

Pierre Leroy ne se sépare jamais de deux écrits qui lui sont particulièrement chers. L'un est un fragment de Camus sur un poème de Char *La Faux relevée*, commencé le jour où il quitta Lourmarin et se tua sur la route de Paris en voiture, retrouvé sur sa table de nuit : *« Char est seul sans être à l'écart. Rien ne lui ressemble. »* L'autre est un billet de Sade à sa femme, daté de décembre 1782 : *« Voilà des soirées d'une longueur affreuse. Je n'ai absolument plus de livres. Je te conjure de m'envoyer ces certaines suites attendues et demandées depuis si longtemps, et quelques comédies nouvelles des deux théâtres. Viens me voir le plus tôt que tu pourras. Je t'embrasse de tout mon cœur et de toute mon âme. »* En prison, ici, n'importe où, soit. Mais pas sans livre. On a beau appartenir à une espèce en voie de disparition et le savoir, on a son orgueil. Et le droit de vivre jusqu'au bout entre les mots et les pages de ceux qu'on aime.

Michel Braudeau
Photo Francesco Gattoni pour « Le Monde »

Ghettos

par Pascal Dutertre

UN ghetto est un espace délimité où est regroupée, de gré ou de force, une catégorie de population, coupée du reste de la société.

L'actualité en ce début septembre nous a donné trois exemples de ghettos contemporains en France. Il y a d'abord ce qu'on appelle les quartiers difficiles (ce qui veut dire une cité en banlieue et ses sauvageons), dont certains sont devenus des territoires repliés sur eux-mêmes où aucun étranger n'ose plus s'aventurer. Ce sont les ghettos de pauvres.

Il y a aussi ces domaines de plusieurs centaines d'hectares que des promoteurs proposent à quelques privilégiés, lotissements chics avec golf et piscines (voire aérodrome) entourés de grillages et télésurveillés, sortes de villes franches dans lesquelles on n'accède que sur autorisation. Ce sont les ghettos de riches, construits sur le modèle de ces villes américaines entièrement privées.

Il y a encore les zones où l'on parque les indésirables, ceux qui ne peuvent être ni ici ni ailleurs, telles que Sangatte et ce grand territoire clos bien gardé autour de l'entrée du tunnel sous la Manche. Ce sont les ghettos de déracinés, où l'on ne peut pas entrer et d'où on ne peut pas sortir.

Ces trois types de ghettos, bien qu'ils ne soient pas des nouveautés, sont les symptômes de l'échec républicain appliqué à l'espace. Si ces lieux sont encore des confettis sur la carte de France, ils prennent soudain leur importance, jugés à l'échelle des régions dans lesquelles ils se trouvent et au regard des contraintes qu'ils créent pour leur voisinage. Les sites propres et propriétés privées ont toujours existé, mais le développement des infrastructures de transports, le gigantisme croissant des zones commerciales et industrielles, et surtout un urbanisme anarchique toujours plus dévoreur d'espaces agricoles, n'ont fait qu'accélérer ce phénomène ces vingt dernières années.

Ils sont les symptômes de l'échec républicain appliqué à l'espace

Les pauvres se recroquevillent dans leurs tristes cités, véritables zones de non-droit, dont les soubresauts sanglants viennent sporadiquement troubler la digestion de nos élus. Leurs quartiers deviennent des fragments de territoire coupés du monde. Tout comme ceux que se construisent ces riches qui font le choix de se regrouper pour se protéger de tout élément ou péril exogène. Quant aux exilés du monde qui errent dans cet espace absurde, ce paysage concentrationnaire qui résulte paradoxalement du désir de relier plus rapidement les hommes, ce tunnel qui a valu aux habitants voisins de se voir privés d'une bonne partie de leur territoire (et un paysage défiguré), quel aveu d'échec !

Dans tous les cas, c'est bien d'une forme de violence qu'il s'agit : celle qui est induite ici par une structure spatiale donnée.

Le fameux principe républicain dont certains se gargarisent n'est pas seulement une théorie, il se traduit aussi dans l'espace concret de notre sol. Lorsque ce territoire, qui doit être un lieu partagé par tous, aura été fragmenté, découpé, clôturé, privatisé et attribué à des catégories de populations spécifiques vivant en vase clos, alors sans doute la notion d'espace public aura disparu et avec elle celles de citoyenneté et de liberté seront en passe de disparaître à leur tour.

On ne peut que souhaiter que les populations concernées et leurs édiles se mobilisent contre cette tentation de plus en plus grande de vouloir cloisonner (toujours au nom de la sacro-sainte sécurité) les espaces naturels et agricoles, les zones d'activités et résidentielles, les territoires urbains et périurbains, les paysages. Il en va bien sûr de l'intérêt de tous.

***Pascal Dutertre** est architecte.*

Les musées ne sont pas des « blanchisseries »

par Guillaume Monsaingeon

LE crédit destiné à acquérir des objets d'art est dérisoire. Aujourd'hui, les objets d'art ont acquis une très grande valeur. Il existe une rivalité dans les ventes publiques, et les enchères rendent témoignage entre toutes les grandes galeries de l'Europe. Que d'occasions a ainsi manquées le Musée du Louvre de faire des acquisitions qui auraient complété nos admirables collections ! » L'auteur de cette envolée n'est ni Pierre Rosenberg, ancien directeur du Louvre, ni Alfred Recours, rapporteur de la mission d'information sur les musées récemment présentée à l'Assemblée nationale, mais Agénor Bardoux, rapporteur du budget de l'instruction publique en 1873. L'insuffisance des crédits d'acquisition des musées n'étant pas plus contestée alors qu'aujourd'hui, le débat porta sur les remèdes.

L'accès payant des musées, surnommé « le tourniquet », fut refusé comme contraire à l'esprit démocratique par la commission du budget à la Chambre : *« Dans un pays républicain qui s'honore du principe de la gratuité de l'enseignement, il est impossible de mettre un obstacle quelconque à la libre entrée dans nos galeries artistiques. »* La vente des bijoux de la couronne fut alors organisée. Les enchères eurent lieu au Louvre en 1887, les plus belles pièces partant d'ailleurs pour New York.

La moitié du produit alla renflouer... la caisse de retraites pour la vieillesse. L'autre moitié fut affectée, quelques années plus tard, à la Réunion des musées nationaux (RMN), instituée par la loi du 16 avril 1895. Voulue par les ministres des finances (Poincaré) et de l'instruction publique et des beaux-arts (Leygues), la RMN ainsi dotée allait permettre de stabiliser une politique d'acquisition par-delà les annualités budgétaires – ne rien acheter pendant plusieurs années pour lutter, le moment venu, contre la concurrence de l'étranger.

Cette création était guidée par des principes simples : la présentation des œuvres d'art au public relève d'un principe républicain ; l'accroissement des collections publiques poursuit un objectif éducatif ; l'Etat doit créer les instruments juridiques d'une politique d'acquisition autonome ; il doit doter de telles institutions de moyens financiers.

Plus d'un siècle après, la RMN existe toujours et mène une politique d'acquisition mutualisée pour l'ensemble des musées nationaux. D'autres instances sont venues compléter ce dispositif, renforcé par la loi sur les dations de 1968, l'ensemble permettant une politique de long terme comme des interventions d'urgence. Tous s'accordent à considérer qu'un musée qui n'acquiert pas est un musée mort. Reste le montant limité des crédits disponibles, de l'ordre de 150 millions de francs par an hors dations. Où trouver d'autres ressources ?

L'idée de financer les acquisitions par prélèvement sur le jeu révèle une conception étrangement moralisatrice des musées, chargés de transmuter l'argent douteux en bienfaisances artistiques !

Adopté dès 1922, le tourniquet, « impôt sur la curiosité publique », est plus actif que jamais (près de 300 millions de francs par an pour la RMN). Hélas, il ne suffit pas à enrichir les collections publiques et s'est accompagné de pratiques culturelles bien peu démocratiques : 66 % des Français ne se rendent jamais au musée.

Les expositions temporaires, évoquées comme ressources possibles dès 1880, sont désormais déficitaires (– 20 millions de francs en 1999). Les activités commerciales, instaurées en 1895 avec la Chalcographie du Louvre, ne sauraient devenir une ressource stable et suffisante (+ 50 millions de francs en 1999) : les unes comme les autres poursuivent des objectifs culturels et scientifiques qu'on ne saurait sacrifier à la course commerciale.

Certains ont récemment proposé de rendre les collections publiques aliénables, les sommes ainsi dégagées étant affectées aux nouvelles acquisitions. Sans entrer dans le détail d'un débat souvent limité à une approche juridique et budgétaire, il convient de souligner la modestie des recettes ainsi espérées au regard des conséquences irrévocables d'une telle mesure.

C'est alors que surgit « l'effet Loto ». Pierre Rosenberg avait achevé son mandat au Louvre par une campagne en faveur d'une affectation d'une partie des recettes de La Française des jeux. Peu après, les députés ont voté à l'unanimité un texte prévoyant de prélever 1 % des recettes des casinos (soit environ 600 millions de francs) pour financer les achats des musées de France.

Loterie, PMU ou casinos, voilà qui apparaît comme une solution indolore, un eldorado budgétaire. Le ministère des finances n'a heureusement aucune raison de voir glisser sans débat 600 millions de francs des caisses du budget général de l'Etat vers une affectation particulière. On imagine en outre le désengagement qu'une telle mesure entraînerait mécaniquement. Au-delà de ces arguments techniques, l'idée de financer les acquisitions par prélèvement sur le jeu révèle une conception étrangement moralisatrice des musées, chargés de transmuter l'argent douteux en bienfaisances artistiques !

Lorsque la Loterie nationale fut instaurée en France en 1933, l'affectation d'une partie des recettes aux « Gueules cassées » n'était qu'une couverture morale permettant, au-delà du financement d'une dépense nouvelle charitable, d'accroître les recettes publiques. On pourrait certes imaginer de belles âmes remettant en cause le principe même d'une loterie d'Etat. Pendant la Révolution, la Convention avait aboli la loterie, « fléau inventé par le despotisme pour faire taire le peuple sur la misère » (mais elle organisa peu après, réalisme budgétaire oblige, une « distribution par loterie » de certains biens nationaux). Le Directoire la rétablit parce que si l'on est *« atteint bon gré mal gré par les autres impôts, il est libre à chacun de ne point contribuer à celui-ci »*.

Loto, casinos et PMU constituent des contributions individuellement volontaires mais sociologiquement déterminées, dont le ressort n'est ni l'amour du bien commun ni la satisfaction de remplir son rôle de citoyen, mais bel et bien l'humaine passion du jeu. L'Etat prélève ainsi environ 35 milliards de francs par an – plus de 10 % de l'impôt sur le revenu... Une fois cette activité du jeu instaurée, pourquoi vouloir légitimer ou « blanchir » cet argent ? Un impôt est un impôt, qui n'a pas à être moralisé sauf par la mesure radicale de son abolition. C'est la force de l'Etat que de pouvoir encaisser sans état d'âme des taxes sur des activités jugées par ailleurs contestables – impôt sur l'ignorance, ou sur la passion.

L'effet Loto relève d'un moralisme rampant en vertu duquel les musées constitueraient une sorte d'officine de blanchiment d'argent prétendument sale. Les moralistes ne sont pas ceux qui refusent cette taxation absurde, mais bien ceux qui prétendent procurer par là un supplément d'âme aux parieurs, en leur permettant à la fois d'assouvir leurs passions et d'enrichir les collections publiques. En privé, certains responsables de musées n'hésitent pas à porter plus haut le cynisme moralisateur, en soulignant que c'est précisément l'aspect populaire du Loto qui confère une valeur démocratique à leur proposition : ô vous qui n'entrez pas ici, masses qui pariez « volontairement » sans vous rendre au musée, sachez que vous participez malgré tout à notre haute vie morale et à l'enrichissement de nos cimaises.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas revendiquer une partie des ressources issues de la taxation de la prostitution ? Imagine-t-on un débat sérieux sur l'université qui lierait son financement à des prélèvements moralisateurs ? Les musées sont-ils prêts à financer les achats d'œuvres par prélèvement sur les ventes d'armes à l'étranger (45 milliards de francs en 2000), comme on attribuait autrefois le produit des débits de tabac à des veuves pensionnées de guerre ?

A l'approche d'un débat parlementaire sur les musées, la question du financement des acquisitions doit être abordée frontalement comme ce fut le cas à la fin du XIXe siècle. Pas plus que les ressources du jeu ne sont « sales » les dépenses des musées ne sont « propres » : les musées ne constituent pas une activité édifiante, mais un enjeu politique.

***Guillaume Monsaingeon** est professeur de philosophie au lycée Jean-Perrin à Marseille ; il a été collaborateur du Musée du Louvre et de la Réunion des musées nationaux.*

Pour une anti-taxe Tobin

Suite de la première page

Dans l'économie politique de la taxe Tobin, en revanche, ce devrait être le contraire : l'invention de la taxe devrait précéder l'identification du service à financer, la fonction faire radicalement abstraction de la volonté populaire, la taxe légitimer d'elle-même sa fonction.

Pour percevoir la taxe Tobin, il suffirait en l'occurrence d'un certain degré de despotisme éclairé. Pour en affecter le produit, il suffirait de créer un *Politburo* éthique.

En résumé, la taxe Tobin, telle qu'elle se présente, est affectée d'un incurable déficit démocratique. Le principe fondamental de la démocratie est : *« Pas de taxation sans représentation. »* La taxe Tobin est démocratiquement inacceptable parce que radicalement privée d'une base démocratique. L'« ataxe », dont je présente ici la formulation politique, fonctionnerait de la manière suivante :

1) Tous ceux qui, sur le marché, vendent des biens ou des services (commerces, supermarchés, etc.), peuvent se déterminer librement pour développer ou adhérer à des initiatives éthiques, privées ou publiques, particulières ou générales, nationales ou internationales (lutte contre la faim et les maladies, aide au développement...) ;

2) s'ils le font, ils peuvent offrir à leurs clients une remise de 1 % sur le prix de leurs biens ou services ;

3) à condition que le client transforme cette remise en une offre, en souscrivant à l'une ou l'autre des initiatives éthiques dans lesquelles le vendeur s'est impliqué ;

4) de son côté, l'Etat renonce à taxer la remise-offre ainsi structurée et se réserve seulement une fonction résiduelle de contrôle anti-fraude.

L'« ataxe » est donc l'exact opposé de la taxe Tobin. Ce n'est pas une taxe, c'est une non-taxe. Mais il y a plus. Autant la taxe Tobin est autocratique, autant l'« ataxe » est démocratique. Parce que son champ d'application n'est pas limité au marché financier, mais étendu à tout le champ de la consommation. Parce qu'elle n'est pas perçue et administrée par une instance mais autogérée par un public potentiellement illimité de sujets privés.

Dans ces conditions, l'« ataxe » a des chances réelles de constituer un levier décisif, pour relancer dans le domaine éthique ce qui a été la grande faillite du siècle du *« welfare »* : la philanthropie.

D'éventuelles critiques pourraient être adressées à l'« ataxe », par exemple, la confusion et l'hybridation possibles entre des motivations très diverses, à la fois commerciales et éthiques. On peut, en l'occurrence, les juger beaucoup moins importantes que ses potentialités.

Nous ne devons pas craindre que se manifestent des confusions et des hybridations entre motivations commerciales et motivations éthiques. Le consommateur choisit en réalité des biens et des services en fonction des exigences et des préférences qu'ils satisfont. Exigences et préférences qui peuvent être égoïstes, mais aussi altruistes.

Autant la taxe Tobin est autocratique, autant l'« ataxe » que je propose est démocratique. Parce que son champ d'application n'est pas limité au marché financier, mais étendu à tout le champ de la consommation

Seule une vision étroite du comportement de l'*homo œconomicus* peut porter à croire le contraire. Il n'y a rien d'incorrect, ni éthiquement, ni économiquement, à ce que l'offre satisfasse conjointement des exigences et des préférences très diverses.

Affirmer le contraire relèverait d'un faux moralisme qui ne considérerait pas qu'en matière de taxation (et plus généralement en matière de politiques publiques), le critère correct est celui de *« l'éthique du marché »* et non celui de *« l'éthique des intentions »*.

En outre, l'« ataxe » correspond pleinement au principe de subsidiarité. Elle déplacerait en fait de l'Etat vers la société civile et, en fin de compte, vers les citoyens, la responsabilité d'une série d'initiatives et de services qui ne relèvent pas du marché. S'il est vrai – et cela l'est – que le principe fondamental de répartition des pouvoirs et des compétences à l'intérieur de l'Union européenne est constitutionnellement celui de la subsidiarité horizontale et verticale, alors l'« ataxe » correspondrait parfaitement à l'esprit de l'Europe.

Une confrontation européenne entre la taxe Tobin et l'« ataxe » que je propose est nécessaire. Ce serait une erreur de les qualifier radicalement toutes deux en termes politiques : l'une de gauche, l'autre de droite. Ou encore, l'une jacobine, l'autre chrétienne. La structure institutionnelle et fiscale propre à l'Union européenne étant ce qu'elle est, toutes deux supposent en fait, et de toute façon, un consensus. Ce serait probablement une erreur de discuter seulement de la taxe Tobin, en la radicalisant, en outre, par une identification primaire avec la gauche.

A ce stade, en revanche, il est juste de discuter des deux à la fois : taxe Tobin et « ataxe ». Et de discuter, plus encore que des problèmes techniques connexes (mécanismes d'application, impacts économiques), de leur instauration. Pour choisir ensuite, sur des bases qui soient, le plus possible, communes et partagées. Il est en tout cas positif qu'arrive à maturation le temps où le poids financier de l'Europe n'est plus seulement économique, mais éthique.

Giulio Tremonti
(Traduit de l'italien par François Maspero.)

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

AU COURRIER DU « MONDE »

PÉDOPHILIE ET SILENCE INSTITUTIONNEL

L'évêque Mgr Pican vient d'être condamné à la prison avec sursis pour n'avoir pas dénoncé l'un de ses curés (*sic*) qui lui avait révélé les crimes de pédophilie dont il se rendait coupable. Puisse cette condamnation contribuer à faire cesser de tels agissements dans l'Eglise.

Qu'il soit néanmoins permis de s'étonner : des enseignants de la République se sont livrés à des actes identiques depuis des lustres et la hiérarchie de l'éducation nationale le savait, sans jamais dénoncer personne : au contraire, elle étouffait, grâce à un système bien huilé de mutation, congé maladie, voire congé avec solde... En toute impunité.

Le procès retentissant de Jacques Kaisermertz a finalement eu lieu, à l'initiative des victimes, et le coupable a certes été lourdement condamné. Toutefois, les divers responsables (chefs d'établissement, inspecteurs de circonscription, d'académie, recteurs...) qui savaient et ont fermé les yeux pendant des décennies n'ont pas été le moins du monde inquiétés.

A ma connaissance, personne n'a fait le rapprochement entre les deux affaires. Pourquoi ?

Jacqueline Leducq
Cambrai (Nord)

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Le problème des Verts

C'EST à n'y rien comprendre : après s'être choisi par un vote démocratique un candidat à la présidentielle – procédure transparente qu'il faut saluer, tant elle est loin d'être pratiquée par tous les grands partis, notamment à droite –, les Verts semblent s'acharner, par leurs querelles intestines, à le discréditer et à le déstabiliser. Sans doute inexpérimenté dans cet exercice forcément médiatique et peut-être imprévisible dans l'expression de sa sensibilité propre, l'heureux élu à cette candidature, Alain Lipietz, y a certes mis du sien. Mais son parti aussi, qui, loin de donner l'image d'une autre façon de pratiquer la politique, semble se laisser aller avec délice aux jeux d'appareils, rivalités de personnes et phrases assassines.

Tout a commencé par la question de l'amnistie pour les nationalistes corses. M. Lipietz a parlé un peu trop vite, l'a reconnu depuis et, au bout du compte, la position adoptée par les Verts, le 1er septembre, à Lamoura, est tout ce qu'il y a de plus raisonnable : condamnation de la violence, soutien à une solution politique, refus de l'amnistie comme préalable au processus de Matignon et report d'un éventuel débat sur ce sujet au jour, qui n'est pas encore venu, du *« retour de la paix dans l'île »*. Il n'en a pourtant pas fallu plus pour que certaines figures des Verts – Noël Mamère notamment – prennent le maquis, récusent le candidat choisi, refusent de participer à sa campagne et s'empressent de condamner, dans un langage inhabituel dans cette famille politique, ces consessions aux *« séparatistes »* insulaires.

Les mêmes, après que *Le Monde* du 8 septembre eut révélé que M. Lipietz avait contribué à la réflexion économique des indépendantistes corses du FLNC à la toute fin des années 1980, ont carrément demandé son retrait de la campagne présidentielle. En l'occurrence, le tort de M. Lipietz – comme hier de Lionel Jospin à propos de son passé trotskiste ou de Daniel Cohn-Bendit à propos de ses écrits libertaires – serait plutôt de ne pas clairement assumer un moment de son parcours politique. Car l'époque dont il s'agit n'est en rien comparable à celle d'aujourd'hui : le nationalisme corse était unifié, les « militaires » n'avaient pas pris le pouvoir en son sein par la violence, la guerre civile interne par laquelle le FLNC s'est lui-même discrédité n'avait pas commencé. De plus, ces années-là étaient aussi celles de discussions menées par les socialistes sous le gouvernement de Michel Rocard et sous la direction de Pierre Joxe afin de trouver une issue politique à la question corse, chemin aujourd'hui emprunté à nouveau par M. Jospin.

L'affaire corse n'est donc ici qu'un prétexte. Elle exprime plutôt les contradictions internes des Verts, le décalage entre leur vie interne parfois groupusculaire et la diversité d'un électorat qui serait plutôt d'extrême centre que d'extrême gauche. Les Verts ont un problème d'orientation et de situation qu'à sa façon Alain Lipietz leur révèle. Mais ce n'est pas un problème corse.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ;
Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ;
Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les premiers pas vers l'« apartheid »

A QUEL POINT le destin même d'un pays, et ce jusque dans sa configuration ethnique, peut dépendre d'un mode de scrutin – en l'occurrence le scrutin uninominal à un tour –, le cas de l'Union sud-africaine en fournit présentement l'illustration la plus caractéristique.

Rien ne permet d'en prendre conscience comme de se retrouver sur les lieux où l'on fut soi-même témoin, il y a un peu plus de trois ans, d'élections ayant miraculeusement attribué une majorité parlementaire, contre leur propre attente, aux deux partis qui sur plus d'un million de suffrages exprimés en avaient recueilli cent mille de moins que la coalition alors au pouvoir – différence qu'on peut d'ailleurs estimer à près de deux cent mille si l'on tient compte des réélections obtenues sans scrutin dans le cas de candidatures non contestées.

Il aura suffi d'une journée de vote, de ces élections générales du 26 mai 1948, pour qu'un gouvernement élu par moins d'un demi-million de citoyens et pris dans une seule des races d'une nation qui en groupe cinq (les Afrikaners et les Anglais, au total 2 750 000 Blancs ; les Métis au nombre de 1 million, 9 millions de Noirs et 300 000 Indiens) puisse affecter douze millions d'individus dans leur statut personnel, leurs droits civiques, leurs habitudes linguistiques, leur vie sociale.

Que ce soit pour son bien ou son malheur, voilà donc un pays que la loi accidentelle d'une minorité oriente résolument dans une direction tout autre que celle dans laquelle il évoluait il y a encore trois ans.

André Blanchet
(12 septembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde :* **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Tante Lucie n'est pas très bien *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

LE DÎNER de noce se tient dans un manège XVIIIe, proche de la propriété familiale. Le service est lent et bruyant. Les amis de la mariée projettent des photos, braillent des souvenirs dans le micro, lancent des musiques endiablées. Déjà les tables s'écartent pour la danse. On s'est promis d'atteindre l'aube. Tante Lucie sort sur le perron. L'air du parc lui fait du bien. Elle aperçoit son reflet dans une glace. Elle ne sait pas ce qui lui a pris d'arborer cette capeline de paille gris souris. C'était le souhait des petits époux, au nom des usages. Tante Lucie révère les traditions de son milieu, jusqu'au risible.

Ce mariage bourgeois lui va. Il réunit la bonne proportion de généraux, de moines, de cousines olé olé, de raseurs rubiconds, d'enfants courant en tous sens, le jabot sali de café glacé. Le marié porte jaquette. Il a fait HEC, ou presque. La mariée distribue des sourires de star. Elle finit une licence d'art, et se dévoue. Elle n'est pas enceinte. La messe s'est achevée par un *Salve Regina*. Le couple habitera dans le quartier des parents. « *Bonne Maman ne serait pas dépaysée* », marmonne Tante Lucie, comme si cette permanence représentait une victoire, en nos années tant chahutées. La veille, elle a ressenti le même soulagement, chez sa libraire, où les romans pornos de la rentrée disparaissaient sous les hymnes à un « nouvel humanisme ». Elevée dans le culte de l'immuable, la mode du changement lui donnait le tournis.

Le mariage de sa nièce l'a d'abord rassurée. Puis les nouvelles qu'elle y a recueillies l'ont convaincue qu'elle assistait à un rite ultime. Coup sur coup, elle a appris : que la sœur de la mariée sacrifiait sa jeunesse et sa réputation à un quadragénaire chauve, divorcé, père de trois enfants et *« vulgaire à souhait » – « songez : il dit au plaisir ! »*. Une cousine s'affichait *« avec un Cohen, aux yeux bleus, certes, mais même pas riche, comme on aurait pu s'y attendre »*.

Un autre parent dilapidait l'héritage avec une traînée gauchiste, mère célibataire et qui enseignait le taï-chi dans les squares pour payer une psychanalyse interminable.

– *Pouh !*, surenchérit une invitée, comme si le lunch tournait au concours de sales nouvelles : *mon Toto, à qui j'avais conservé, rappelez-vous, ses boucles adorables jusqu'à douze ans, m'a annoncé ce matin – son pauvre père en serait mort, si ce n'était déjà fait – qu'il s'était « pacsé » avec son brocanteur décoloré de la porte Saint-Ouen...*

Une autre convive n'y tenait plus :

– *Moi, ma petite Geneviève, si fine de traits, si racée, une vraie Gautier-Lambert celle-là !, s'est entichée d'un Maghrébin sans papiers, dont la famille (les Arabes sont autrement plus racistes que nous, la preuve) ne veut même pas la rencontrer.*

– *Mon Bernard à moi*, interrompt une toque en velours grenat, *a eu une fillette avec une métisse en boubou, qu'il exhibe alors qu'il avait promis de venir seul avec l'enfant – un amour, au demeurant, black comme c'est pas permis...*

Cette espèce d'émulation fière dans le désastre achève d'accabler la tante. On lui a sorti une chaise sur le perron. Elle s'y affale en soufflant dans ses joues, capeline en bataille. *« Qu'est-ce qu'ils ont tous ! »*, bafouille-t-elle.

– *Elle aura chargé sur le vouvray*, conclut un cousin médecin, en lui prenant le pouls à la cheville (*« toujours son besoin d'épater »*, commente aigrement sa femme, couverte de sequins).

Les beaux mariages sont l'occasion de liquider d'antiques contentieux : un autre convive se venge-t-il d'avoir été éconduit par Lucie du temps de Dien-Bien-Phu ?

– *La mondialisation, le métissage, ça n'arrive pas qu'aux autres, ma belle !*, murmure-t-il à l'oreille de celle qui lui préféra naguère un nobliau cavaleur, pour son chagrin.

Il insiste, en lecteur de magazines sociologiques :

– *Le tiers-monde allait fatalement se lasser des cargos rouillés et des barbelés de l'Eurostar.*

Lucie manque d'air.

– *Toutes les bonnes familles bourgeoises comptent désormais un élément exogène venu des antipodes*, pérore l'ancien soupirant. *Signe de santé !*

– *Exogène ?*, s'interroge Lucie, bras en croix.

– *Il était normal que le bastion Gautier-Lambert soit frappé, un jour, de plein fouet. Il en sera revitalisé !*

– *Sans moi !*, soupire Lucie.

La noce s'inquiète, s'affaire. Un général prend l'aïeule sous les aisselles, comme il évacuerait un blessé des premières lignes.

– *Votre tante n'est pas très bien,* lance-t-il en guise de communiqué. *Les Paul vont la raccompagner.*

Sous les voûtes classées du manège, la fête techno commence.

Sangatte ou l'échec de la politique communautaire sur l'asile

LA POLÉMIQUE sur le centre de Sangatte gonfle et dégonfle au rythme des flux d'arrivée des étrangers à Calais. Son ouverture, en septembre 1999, répondait déjà aux protestations des élus et des associations scandalisés de voir errer autour du port des dizaines de familles kosovares attendant un hypothétique passage vers l'Angleterre. Aujourd'hui, l'affaire fait à nouveau débat, suite au déchaînement de la presse britannique et de certains élus de l'opposition.

Les Français comme les Britanniques ont pu découvrir l'hallucinant spectacle de ces grappes humaines qui tentent chaque nuit de pénétrer sur le site, hautement gardé, de la gare d'Eurotunnel. Les scènes que l'on croyait réservées à la frontière américano-mexicaine ou aux plages espagnoles se déroulaient quotidiennement sur le territoire national. Et le gouvernement s'est soudain aperçu qu'il n'était guère raisonnable de laisser végéter quelque 1 600 sans-papiers dans un hangar à quelques kilomètres des côtes anglaises. Pour faire baisser la tension, la ministre de l'emploi a assuré qu'elle allait ouvrir d'autres lieux d'accueil (*Le Monde* du 7 septembre).

Le débat ne saurait se limiter pourtant au seul souci de *« délester »* Sangatte. Aux yeux de nombreuses associations, les problèmes du centre géré par la Croix-Rouge ne sont que le symptôme d'un droit d'asile mis à mal. Depuis le début de la polémique, le gouvernement français s'est réfugié derrière un argument d'évidence : ces étrangers *« ne souhaitent pas demander l'asile en France, ils veulent partir en Grande-Bretagne »*. Les chiffres semblent lui donner raison : sur les 40 000 personnes hébergées, seules 120 ont fait une demande d'asile en France et 20 ont attendu la fin de la procédure.

Les autorités françaises savent et laissent faire dans la plus grande hypocrisie. A Sangatte, c'est la Croix-Rouge qui gère tant bien que mal la cohabitation de centaines de gens aux abois. Sans que le ministère de l'intérieur ni celui de l'emploi et de la solidarité ne délivrent aucune information sur les procédures d'asile en France. *« C'est de l'aide au séjour clandestin officielle ! Les 40 000 étrangers passés à Sangatte, ce sont autant de demandeurs d'asile qu'on refile aux Anglais »*, juge Gilles Piquois, avocat spécialiste du droit d'asile. La situation a été jugée assez préoccupante pour que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) se rende sur place le 23 août afin d'inciter les étrangers de Sangatte à solliciter l'asile.

MEILLEURES CONDITIONS DE VIE

Car les autorités reconnaissent que la très grosse majorité des sans-papiers de Sangatte sont issus de pays où la situation est jugée trop dangereuse pour qu'ils soient expulsés. Ils pourraient donc naturellement obtenir le statut de réfugié en France. Le HCR fait ainsi valoir que 76 % des demandes émanant d'Afghans examinées par l'Ofpra ont reçu un avis favorable. Les taux d'octroi pour les Irakiens et des Iraniens sont plus importants en France qu'en Angleterre.

Alors pourquoi fuient-ils outre-Manche ? Les liens familiaux, linguistiques et culturels ne suffisent pas à expliquer cette attirance. Ces étrangers s'en vont parce qu'ils espèrent tous trouver en Angleterre de meilleures conditions de vie. Ils savent qu'en France ils n'ont pas droit au travail, ne trouvent pas d'hébergement et que beaucoup vivent dans des conditions indignes.

Derrière la crise de Sangatte, c'est l'ensemble de la politique d'asile de la France et, plus loin, de l'Union européenne qui est en cause. Sangatte illustre la faillite totale des Etats à faire face aux flux migratoires. Depuis plus de dix ans, l'Union européenne s'était pourtant fixé un certain nombre d'objectifs pour faire vivre une politique commune en matière d'asile. Deux conventions majeures – Schengen et Dublin – devaient, dans un espace commun où les frontières étaient abolies, faciliter la libre circulation des citoyens communautaires tout en se préservant des afflux d'étrangers. Schengen a ainsi réglementé l'entrée des migrants parmi les pays signataires – visa unique de trois mois, fichier informatique des étrangers entrés illégalement, coopération policière et judiciaire pour lutter contre l'immigration clandestine.

La convention de Dublin a, elle, tenté de freiner les demandes d'asile en organisant une répartition au sein des pays membres. La demande d'asile est, depuis, examinée par le premier pays où pénètre l'étranger. Les réfugiés ont perdu ainsi le droit de choisir leur pays d'asile. En pratique, la règle est contournée : quand un immigré arrive sans papiers ni visa, il est difficile de savoir par où il est passé et de définir le pays responsable de sa demande d'asile. Les Etats se renvoient alors la balle. A tel point qu'un document de travail de la Commission publié fin juin a reconnu que « Dublin » fonctionne mal et coûte cher. *« L'entrée en vigueur de la convention n'a pas eu d'effet perceptible sur le niveau de la demande d'asile dans l'Union européenne »*, concluait le document.

Les instances européennes avaient semblé opérer un tournant en matière d'asile au sommet de Tampere, en octobre 1999. Le Conseil européen y avait solennellement rappelé *« l'importance que l'Union et ses Etats membres attachent au respect absolu du droit de demander l'asile »*. Le traité d'Amsterdam avait fixé à 2004 l'échéance de la mise en place d'un régime d'asile européen unique. On en est loin. L'harmonisation planifiée des politiques d'accueil, de définition du statut de réfugié, ou des conditions d'octroi, piétine. Les Etats membres ont préféré avancer sur les aspects les plus répressifs et de privilégier la logique du contrôle des frontières sur la protection des personnes. D'autres directives et règlements communautaires sont ainsi venus récemment renforcer la forteresse Europe, comme le système Eurodac, qui constitue le premier fichier communautaire des demandeurs d'asile ou les sanctions financières contre les transporteurs acheminant des étrangers en Europe. Un projet de règlement réformant Dublin a été adopté le 26 juillet par la Commission avec un article « Spécial Sangatte » : il prévoit que tout Etat qui a *« toléré sciemment »* la présence irrégulière d'étrangers pendant une période supérieure à deux mois est responsable de l'examen de la demande d'asile.

Mais, en érigeant toutes ces barrières pour endiguer le flot de candidats à l'asile, les Etats ont négligé une donnée simple et pourtant évidente : de tout temps, quelles que fussent les circonstances politiques ou géographiques, aucune barrière n'a pu empêcher les personnes en quête d'un refuge de trouver les moyens de franchir une frontière. *« On oublie trop souvent le choix du migrant »*, rappelle Jean-Pierre Garson, chef de la division des migrations internationales de l'OCDE. La preuve en fut faite lors de l'échouage de l'*East-Sea* en février. Les Kurdes syriens et irakiens, que les autorités françaises ont tenté d'accueillir, se sont presque tous « évaporés » des centres d'accueil pour passer en Allemagne où la communauté kurde, structurée, pouvait leur garantir une insertion bien plus évidente qu'à Modane ou à Béziers.

Il en est aujourd'hui de même avec les clandestins de Sangatte. Quelles que soient les difficultés à franchir la Manche, les Afghans, Irakiens ou Iraniens retenus sur la côte d'Opale passent en Angleterre. La durée de leur séjour au centre s'est allongée mais, en tentant leur chance plusieurs fois par semaine, ils finissent par arriver à Douvres. La solution, souligne l'ensemble des responsables associatifs comme le HCR, serait d'examiner la demande d'asile là où elle est déposée pour la première fois par l'étranger.

Sylvia Zappi

Transition *par Nicolas Vial*

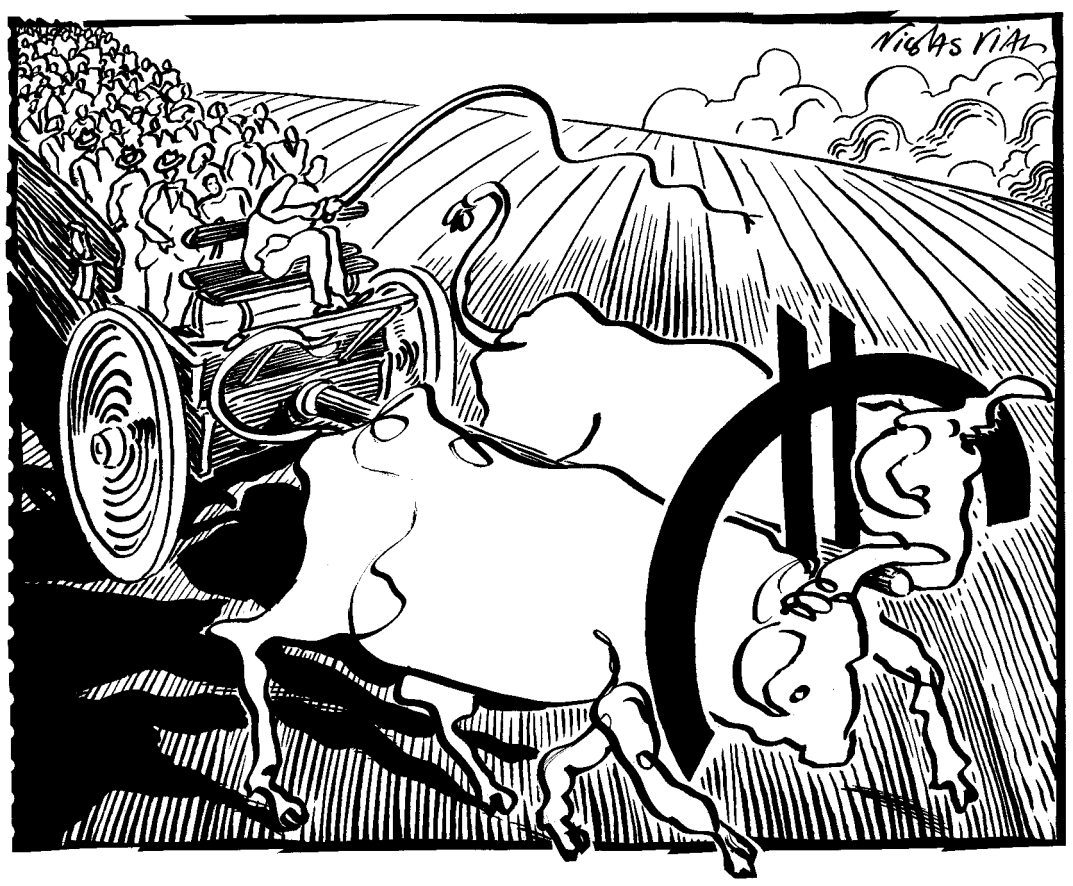

BOURSES **Même si les marchés boursiers américains se sont repris lundi 10 septembre en fin de journée, Wall Street broie du noir. ● LE NASDAQ, qui regroupe les valeurs technologiques, a perdu près de 70 % depuis dix-huit mois. Mais la « vieille » économie, elle aussi, est contaminée : le Dow Jones affiche une perte de près de 20 % sur la même période. ● LES CONJONCTURISTES se demandent si une menace de récession ne pèse pas sur le pays. En tout cas, beaucoup prédisent de nouveaux reculs boursiers. ● AU JAPON, l'indice Nikkei a atteint, lundi, son plus bas niveau depuis le mois d'août 1984. Le système bancaire s'enfonce dans une crise de plus en plus préoccupante. ● PATRICK ARTUS, économiste de la Caisse des dépôts, fait valoir qu'il ne s'agit pas d'un krach mais d'un jugement plus normal de la Bourse sur la rentabilité des entreprises.**

La peur d'une récession aux Etats-Unis fait trembler les marchés

Depuis dix-huit mois, le Nasdaq, qui regroupe les valeurs technologiques, a perdu près de 70 % et le Dow Jones près de 20 %. Après l'éclatement de la bulle Internet, c'est maintenant la crainte d'un recul de l'activité qui alimente la morosité boursière en Amérique, et par ricochet en Europe et en Asie

NEW YORK
de notre correspondant

« Cette fois, les épargnants commencent à avoir vraiment peur », avoue Todd Clark, de la société de Bourse WR Hambrecht. *« Tout le monde à Wall Street s'attend maintenant un jour ou l'autre à la grande dégringolade, la panique »*, ajoute-t-il. Le krach n'était pas pour lundi 10 septembre et en règle générale il ne se produit jamais quand on l'attend. Wall Street a même limité les dégâts lundi. L'indice Dow Jones est resté stable et le Nasdaq a regagné 0,46 %, mais le sentiment général reste noir *(lire aussi pages 2 et 8)*.

L'espoir d'un redémarrage en fin d'année de l'économie, qui avait permis à la Bourse de New York de retrouver un peu de vigueur au printemps, a totalement disparu. Les investisseurs se désespèrent de ne pas voir les effets positifs sur la croissance des remboursements d'impôts et surtout des sept baisses consécutives du loyer de l'argent décidées par la Réserve fédérale depuis le début de l'année.

L'atonie de la croissance américaine inquiète aussi son *« arrière-cour »* latino-américaine. Lundi, la Bourse de Buenos Aires a dégringolé de 4,29 %, et celle de São Paulo de 2,71 %. Surtout, elle rejaillit en Europe. Les yeux rivés sur Wall Street, les marchés européens ont aussi enregistré, lundi, de nouveaux records annuels de baisse à Paris, Francfort, Londres, Madrid, Milan, Amsterdam, Stockholm et Zurich. Ces places sont ainsi toutes revenues plus de deux ans en arrière. L'indice CAC 40 a cédé 0,67 %, à 4 383,74 points. Le Footsie a perdu 0,81 %, à 5 029,30 points, après être descendu en séance sous les 5 000 points. L'indice Dax s'est replié de son côté de 1,28 %, à 4 670,13 points. Mais les Bourses européennes ont tout de même réduit leurs pertes en fin de journée, les marchés américains virant au vert après une ouverture morose, et l'action Nokia entraînant à la hausse l'ensemble des valeurs technologiques. Le titre Nokia a en effet progressé de 6,27 %, à la suite des prévisions optimistes émises par le fabricant américain de composants pour téléphones portables RF Micro Devices.

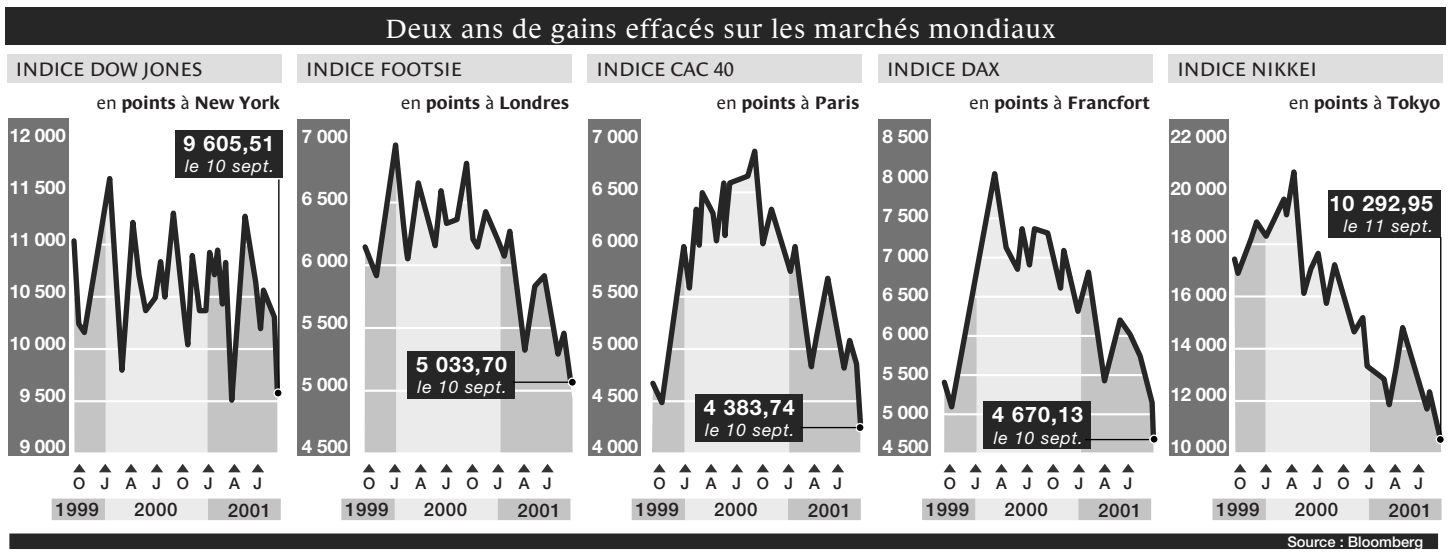

Les indices boursiers occidentaux, évoluant ces derniers jours dans leurs plus bas niveaux depuis 1999, reflètent la crainte d'une récession prolongée aux Etats-Unis, moteur de la croissance mondiale.

LA CONSOMMATION RÉSISTE

Mais, en Europe comme à Wall Street, les valeurs technologiques ne sont plus les seules à être abandonnées. L'éclatement de la bulle spéculative autour d'Internet a fait plonger le Nasdaq de près de 70 % en dix-huit mois. Dans le même temps, le Dow Jones avait limité les dégâts en perdant moins de 20 %. Mais la « vieille » économie n'inspire plus confiance. Les valeurs cycliques, les plus sensibles à la conjoncture, qui avaient rebondi en avril et en mai, sont aujourd'hui les plus touchées. Des titres de *« père de famille »* comme Boeing, Caterpillar, Walt Disney, American Express, Merrill Lynch, Ford ou General Motors ont été vendus massivement lors des derniers jours.

Les observateurs ont sous-estimé l'ampleur du choc subi par la première économie mondiale. Plus de 4 000 milliards de dollars sont partis en fumée en quelques mois avec l'éclatement de la bulle autour de la nouvelle économie. Il s'agissait peut-être de richesse virtuelle, mais elle se traduisait pour partie en investissement, en consommation et en confiance. Dans la foulée, le taux de croissance américain s'est effondré. Il est tombé de 5,7 % en rythme annuel au printemps 2000 à 0,2 % pour la même période cette année. Un retournement de conjoncture d'une telle brutalité correspond généralement au passage de la croissance à la récession.

Le chiffre un peu inespéré de 0,2 % de croissance au deuxième trimestre aux Etats-Unis tient à la résistance surprenante de la consommation. Les Américains n'ont pas perdu leurs habitudes d'une décennie de prospérité et ont continué à dépenser au deuxième trimestre. Mais pour combien de temps ? Car le chômage, signe le plus tangible de l'affaiblissement de l'économie, augmente rapidement et risque de peser sur le moral des ménages. Le taux de chômage est passé en dix mois, entre octobre 2000 et août 2001, de 3,9 % de la population active (au plus bas depuis trente ans), à 4,9 %. Au regard des niveaux européens et français, le chômage reste faible, mais néanmoins 700 000 salariés américains ont perdu leur emploi en moins d'un an.

LE CHÔMAGE AUGMENTE

La consommation qui représente 68 % de l'économie américaine a tenu l'activité à bout de bras depuis un an. Si elle commence à donner des signes de lassitude, la fin d'année s'annonce difficile. *« L'économie est maintenant très proche de la récession »*, souligne Peter Hooper, économiste en chef de Deutsche Banc Alex Brown. *« Si les actions continuent de baisser et le chômage d'augmenter, les consommateurs pourraient réduire leurs dépenses et entraîner l'économie encore plus bas »*, ajoute-t-il.

Le moral des ménages américains, dont la moitié détient un portefeuille d'actions, dépend essentiellement de trois facteurs : l'emploi, le niveau des revenus et la tendance à Wall Street. Le chômage augmente, les entreprises dont les profits baissent ne vont certainement pas augmenter les salaires. Enfin, les actions risquent de continuer à souffrir. Les baisses ont été plus que compensées par la diminution des résultats : le rapport cours/bénéfices des valeurs entrant dans la composition de l'indice S & P 500 reste proche de 24, un niveau historiquement élevé. *« Personne ne peut considérer que le marché boursier est bon marché »*, affirme Jim Starck, président de Inves-Tech Research.

« Je ne vois pas ce qui peut arrêter aujourd'hui le repli de Wall Street », résume Jude Wanniski, analyste du cabinet Polyconomics. En écho, comme pour mieux souligner sa crainte de voir la Bourse baisser encore, le président de la Réserve fédérale de Philadelphie, Anthony Santomero, a déclaré lundi à New York que le comité de politique monétaire de la banque centrale américaine doit être capable de baisser ses taux entre deux réunions formelles. Son collègue de la Réserve fédérale de Saint-Louis, William Poole, a, lui aussi, souligné que dans certaines circonstances les arguments plaidaient en faveur d'une baisse entre deux réunions. Un message qui a permis à la Bourse américaine de tenir lundi. Pour combien de temps ?

Eric Leser

Les « privatisées » font de la résistance

Les « privatisées » restent majoritairement bénéficiaires.

● **Dans le vert.** Rhône-Poulenc, devenu Aventis depuis sa fusion avec Hoechst : + 270,5 % depuis 1993 ; Elf Aquitaine (fusionnée à TotalFina) : + 210,3 % depuis 1994 ; BNP Paribas : + 166,7 % depuis 1994 ; AGF : + 166 % depuis 1996 ; Dexia : + 130 % depuis 1996 ; Renault : + 67,8 % depuis 1994 ; Seita : + 131,4 % depuis 1995. Depuis 1999, Air France a gagné 14,29 %, Crédit lyonnais 60,8 %, Thomson Multimédia 151,16 %.

● **Dans le rouge.** Privatisé en 1997, Bull affiche une baisse de près de 85 %. L'action Usinor (1995) perd 16,5 %. Le titre EADS (1999) cède 10,8 %.

● **France Télécom entre deux eaux**. Après un sommet à 219 euros en mars 2000, l'action a terminé à 30,97 euros, lundi, en hausse de 11,53 % sur le cours de souscription en octobre 1997.

Le Nikkei japonais atteint son plus bas niveau depuis dix-sept ans

TOKYO
correspondance

En clôturant, lundi 10 septembre, en baisse de 3,05 %, soit son plus bas niveau depuis août 1984, le Nikkei poursuit sa chute vers le seuil psychologique des 10 000 points. A la déprime des valeurs technologiques et bancaires, s'ajoute désormais celle de secteurs plus traditionnels tels que le textile et l'acier, condamnés à un fléchissement général de la demande et à une chute des profits.

Il faut dire que les mauvaises nouvelles s'accumulent. Vendredi 7 septembre, les chiffres de la croissance indiquaient une contraction de 0,8 % du produit intérieur brut (PIB) nippon en termes réels lors du deuxième trimestre, imputée en partie au ralentissement américain. Tokyo se montre donc d'autant plus sensible aux accès de faiblesse des autres Bourses mondiales que sa propre économie se détériore un peu plus.

Enfin, les inquiétudes qui pèsent sur le système bancaire sont revenues sur le devant de la scène. Au lieu de rassurer les marchés, le projet de rapprochement des banques Daiwa et Asahi annoncé vendredi a, par exemple, fait plonger leurs titres, montrant à quel point tout ce qui concerne les banques est délicat. Certes, les données ont évolué par rapport à 1998, lors du choc de la faillite de Yamaichi Securities et de la Hokkaido Takushoku Bank : à l'époque, ce sont les incertitudes sur le montant même des mauvaises créances détenues par les banques qui alarmaient les marchés. Aujourd'hui, le filet de sauvetage des fonds publics reste en place, le *« credit crunch »* (la raréfaction du crédit) n'est plus à l'ordre du jour et le *« Japan premium »* (le surcoût imposé aux banques japonaises lorsqu'elles se refinancent sur les marchés internationaux) n'est pas réapparu. Enfin, le paysage bancaire a évolué de manière spectaculaire, avec l'émergence, suite à une série de fusions et de rapprochements, de quatre grands groupes.

LOURDES PERTES DES BANQUES

En revanche, la déprime de la Bourse alimente un cercle vicieux qu'il semble difficile d'inverser : elle obligera les banques à enregistrer de lourdes pertes pour le premier semestre de l'année fiscale en cours, fin septembre, en raison notamment des nouvelles règles comptables auxquelles elles sont soumises pour l'exercice 2001. La perspective des pertes à venir est une nouvelle préoccupante pour l'apurement des mauvaises créances qui nécessitent des provisions colossales – et a pour effet de plomber en retour les titres des banques et ceux de leurs débiteurs.

Ces nouvelles règles, qui marquent simplement une étape supplémentaire dans le train de mesures obligeant les banques à reporter dans leurs bilans la valeur de marché de leurs portefeuilles, devraient les obliger à prendre en compte une partie des pertes latentes de secteurs dont le dynamisme, il y a un an à peine, avait au contraire un effet de levier, comme celui de l'électronique et plus généralement de la nouvelle économie. Selon les prévisions des économistes, ces pertes latentes pourraient atteindre les 20 milliards d'euros si le Nikkei reste en dessous des 11 000 points, et le double s'il franchit la barre des 10 000 points. En outre, les banques continuent à se délester des participations croisées qui les lient à leurs clients ou aux membres des anciens *keiretsu* (conglomérats), en pleine recomposition.

Face à la dégringolade des marchés et de l'économie, les déclarations des autorités japonaises ont eu un impact mitigé. C'est le cas du réalisme dont a voulu faire preuve Hakuo Yanagisawa, le chef de la FSA (agence des services financiers), en annonçant la semaine dernière que les mauvaises créances ont toutes les chances de rester au niveau actuel pendant les deux ou trois prochaines années, avant de chuter de moitié dans les quatre ans qui suivront. Ou du cafouillage devant la mission d'experts que souhaite envoyer le Fonds monétaire international. Tokyo en a finalement accepté le principe, mais demande un délai pour préparer les traductions et en déterminer les modalités.

L'inquiétante faiblesse de la Bourse met à l'épreuve l'ardeur réformiste du gouvernement Koizumi, qui a chargé vendredi son cabinet de compiler une rallonge budgétaire pour l'année fiscale en cours. Les fonds débloqués ne devraient pas l'être sous la forme des traditionnelles mesures de relance, mais pour accélérer les réformes et notamment soulager leur prévisible contrecoup social.

La réputation financière du Japon continue de se détériorer. L'agence de notation financière Standard and Poor's a revu mardi, à négatives au lieu de stables, les perspectives de la note en devises et yens pour l'endettement de long terme du Japon.

Brice Pedroletti

Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations

« On assiste aujourd'hui à un mouvement qui est justifié »

« La baisse actuelle des marchés financiers est-elle justifiée ?

– Nous restons sereins face au recul des marchés financiers car cela faisait très longtemps que nous expliquions à nos clients que les Bourses étaient encore trop chères. Je n'interprète pas la forte baisse actuelle comme un krach mais comme le retour à un jugement plus normal de la rentabilité des sociétés. On assiste aujourd'hui à un mouvement qui est justifié.

» Le phénomène nouveau, en revanche, est que depuis deux mois les investisseurs sont vendeurs d'actions, alors que jusqu'à présent ils conservaient leurs positions. Dans les statistiques, ces désinvestissements apparaissent clairement. Les investisseurs prennent leurs pertes et vont placer leurs capitaux sur les obligations et sur le marché monétaire. Les encours des sicav monétaires sont fortement remontés dans tous les Etats de la zone euro.

– Les valorisations des sociétés en Bourse sont-elles encore trop élevées ?

– Lorsqu'au printemps l'indice CAC 40 était d'environ 5 000 points et le Dow Jones proche de 11 000 points, le marché reflétait des ratios de cours sur bénéfice (PER ou *price earning ratio*) de 23 à 24. Les analystes disaient alors : c'est normal car l'an prochain les résultats vont croître de 20 % et les marchés anticipent une reprise économique en 2002. Depuis, des indicateurs montrent qu'en Europe la croissance serait beaucoup plus faible qu'attendu. Aujourd'hui, le consensus des analystes est encore très élevé : ils attendent des résultats en croissance de 17 % pour l'année prochaine. Aucune société n'affichera un tel résultat. De même, aux Etats-Unis, les profits des entreprises sont absorbés par les coûts salariaux, qui croissent plus vite que la productivité. Comme il est impossible que les sociétés affichent 20 % de croissance de leurs résultats aux Etats-Unis, ce qui est dans le consensus des analystes, les investisseurs commencent à comprendre que ces attentes sont trop fortes et qu'un taux de croissance autour de 7 % à 8 % serait plus raisonnable.

» Aujourd'hui, d'un point de vue macroéconomique, les niveaux de valorisation commencent à être décents, car, même après la correction de la bulle des valeurs technologiques, les valorisations étaient encore trop élevées. Deux ans ont été nécessaires pour compenser le double effet de surévaluation des marchés, qui provenait, d'une part, de l'effet technologique et, d'autre part, d'une erreur d'appréciation macroéconomique. Désormais, notre message est que les niveaux de valorisation boursière ont un sens du point de vue des économies. Les niveaux actuels permettent d'envisager des réinvestissements plus sérieux. Mais pour autant, même après la forte baisse récente des cours, les marchés ne sont pas sous-évalués.

> « D'un point de vue macro-économique, les niveaux de valorisations commencent à être décents »

– Peut-on comparer la période actuelle aux précédents krachs financiers ?

– Depuis la deuxième guerre mondiale, nous n'avons jamais connu de période identique. Il ne faut pas oublier qu'en période normale l'excès de rendement des actions par rapport aux obligations était de 4 % à 5 %, alors qu'entre 1990 et 2000 les actions ont rapporté près de 15 % de plus que les obligations. Cette anomalie de valorisation n'a jamais eu d'équivalent, sauf peut-être la bulle boursière du Japon de la fin des années 1980.

» Mais la suite est différente au Japon, qui a mené des politiques économiques erronées et a connu des problèmes immobiliers. Aujourd'hui d'ailleurs, la Bourse japonaise est nettement trop chère, avec des PER de 60. L'indice Nikkei devrait valoir plutôt 6 000 points. »

Propos recueillis par Cécile Prudhomme

La chute des valeurs de télécommunications provoque une véritable valse des PDG

Le départ du président de l'opérateur néerlandais KPN était exigé par les banquiers

Le PDG de l'opérateur de téléphonie néerlandais KPN a annoncé lundi 10 septembre sa démission. Il sera remplacé par l'actuel président de la Poste néerlandaise. Après l'échec de la fusion avec le belge Belgacom, les créanciers exigeaient ce départ. En Europe et aux Etats-Unis, les dirigeants de Marconi, de British Telecom, de Sonera, de GEC et de Lucent ont récemment été poussés à la démission en raison de résultats décevants.

LA CHUTE des cours de Bourse des valeurs de télécommunications fait tomber des têtes. La dernière en date n'est autre que celle du PDG de l'opérateur néerlandais KPN, Paul Smits, qui a annoncé sa démission lundi 10 septembre, et cédé les rênes à Ad Scheepbouwer. L'annonce conjointe du changement de PDG et de l'obtention d'une nouvelle ligne de crédit de 2,5 milliards d'euros a propulsé le titre de l'opérateur KPN à la Bourse d'Amsterdam. Le titre a gagné en une seule séance près de 10,5 %, après, il est vrai, un plongeon de 95 % en un an. Difficile toutefois d'attribuer à la seule nomination d'un nouveau PDG ce retour en grâce boursier. Lundi, après une semaine noire et un début de séance difficile, les titres des opérateurs de télécommunications européens ont bénéficié, en effet, d'un véritable sursaut. France Télécom a gagné 7,53 % et Deutsche Telekom elle-même, dont le cours de Bourse est tombé sous son cours d'introduction, a terminé en hausse de 2,8 %.

KPN est, aujourd'hui, l'opérateur européen dont la situation financière est la plus délicate. Sa dette de 22,8 milliards d'euros lui laisse une marge de manœuvre très limitée. Paul Smits, qui menait les destinées de KPN depuis moins de dix-huit mois, a tenté de trouver une issue en négociant un rapprochement avec l'opérateur belge Belgacom. L'échec de ce projet a précipité son remplacement. Le changement de direction a fait partie des termes de la négociation pour l'obtention d'une ligne de crédit supplémentaire auprès des banques. Ad Scheepbouwer, qui prendra ses fonctions au plus tard le 1er janvier 2002, ne débarque pas en terrain inconnu. Cet homme de 57 ans, actuel patron du groupe de messagerie néerlandais TPG, a été pendant neuf ans membre du conseil d'administration de Royal PTT Nerderland, rebaptisé ensuite KPN.

FINANCIERS INQUIETS

Paul Smits restera dans le groupe, où il dirigera le pôle de téléphonie mobile. Il n'est pas le premier dirigeant d'un opérateur européen à devoir démissionner sous la pression des milieux financiers inquiets tout à la fois de l'endettement de ces entreprises et de la chute spectaculaire de leur valorisation boursière. Sir Ian Vallance, n'a pas terminé son mandat à la tête de la société britannique British Telecom. Après avoir sacrifié son directeur financier à la vindicte des investisseurs, il a été contraint, le 1er mai, de céder son siège à Christopher Bland, qui dirigeait jusqu'alors la BBC. Un mois, plus tard, c'était au tour de Kaj-Erik Relander, PDG de l'opérateur finlandais Sonera, de donner, contraint et forcé, sa démission. Son successeur, Harri Koponen, choisi au sein de l'industriel suédois Ericsson, prendra ses fonctions le 1er octobre.

Les équipementiers de télécommunications ne sont pas épargnés par cette valse des PDG. Rich Mc Ginn, qui avait conduit le géant américain Lucent sur le chemin d'une croissance à tout crin, n'a pas résisté au ralentissement soudain des ventes qui a fait plonger l'entreprise. Après son limogeage, Henry Schacht, un ancien président, a accepté de jouer le rôle de PDG par intérim. Enfin, il y a une semaine, George Simpson, l'initiateur du recentrage du groupe britannique GEC sur le marché des télécommunications, par le biais de Marconi, a dû quitter le devant de la scène accompagné par le président de l'entreprise Roger Hurn.

Reste toutefois, des contre-exemples : donné régulièrement, le PDG de Deutsche Telekom, Ron Sommer, résiste à toutes les pressions...

Laurence Girard

Pilkington et Interpane ouvrent une usine de verre en Lorraine

METZ
de notre correspondant

Les groupes Pilkington et Interpane ont procédé lundi 10 septembre à l'allumage du four de leur nouvelle usine de verre flotté de Seingbouse (Moselle), près de Freyming-Merlebach. Dans trois à quatre semaines, la production démarrera pour atteindre un rythme de 800 tonnes de verre par jour, soit environ 250 000 tonnes par an, destinées principalement au bâtiment.

L'usine, qui emploiera bientôt 245 salariés, a nécessité un investissement d'un peu plus d'1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) et la création d'une joint-venture, la première entre les deux groupes. Le britannique Pilkington (4,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires), leader mondial du verre à plat et de sécurité, gérera la ligne de production de verre flotté ainsi qu'une unité de transformation de verre feuilleté. L'allemand Interpane (198 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialiste du vitrage isolant, avait prévu d'installer une usine de dépôt de couches pour alimenter en verre traité les professionnels du bâtiment. Mais la mise en service de cette unité, conçue pour fonctionner avec une cinquantaine de salariés, est reportée. *« Le décollage du marché français du verre à couches se fait attendre. Nous différons donc ce projet »*, a justifié Georg F. Hesselbach, président du groupe Interpane International Glas. Une nouvelle réglementation en matière d'économie d'énergie dans les constructions neuves aurait dû, selon les prévisions de la société allemande, accroître les débouchés du verre à couches. Pilkington estime que la nouvelle unité *« permettra de combler la sous-production de verre attendue au début de l'année 2002 »*, lorsque les principaux producteurs lanceront d'importants programmes de maintenance et de réparation, ce qui *« réduira temporairement les capacités d'approvisionnement »*. Pilkington garde aussi dans ses cartons une éventuelle extension de l'usine mosellane. Le projet a été conçu de manière à pouvoir ajouter une deuxième ligne de production. *« Lorsque la demande sera suffisante, nous arbitrerons alors entre nos treize sites européens »*, a commenté Stuart Chambers, président de la branche production. La croissance du marché du verre flotté est estimée à 3-4 % par an.

Stéphane Getto

Michelin supprime 2 000 emplois aux Etats-Unis

L'ONDE de choc du ralentissement économique américain, qui a commencé à ébranler l'industrie automobile nord-américaine (*Le Monde* du 29 août), touche aussi ses fournisseurs. Michelin a ainsi annoncé, lundi 10 septembre, qu'il allait supprimer, d'ici à la fin 2003, 2 000 emplois outre-Atlantique, soit 7 % de ses effectifs locaux. La firme française de pneumatiques invoque dans un communiqué le *« déclin des marchés et la nécessité d'accroître sa compétitivité à long terme »*, qui l'obligent à *« réduire de 200 millions de dollars* [222 millions d'euros] *ses coûts d'exploitation annuels en Amérique du Nord »*, dont 125 millions de dollars d'ici à la fin 2002 et 75 millions de dollars en 2003.

La filiale Michelin North America, basée à Greenville (Caroline du Sud), emploie 26 500 personnes et exploite 23 usines de production. Les 2 000 suppressions de postes se feront pour l'essentiel par des départs volontaires et naturels (retraites). *« Si toutefois des séparations involontaires interviennent* (...) *nous remettrons des indemnités de licenciement généreuses »*, a promis Jim Micali, le PDG de Michelin North America. Le plan de restructuration devrait se traduire par une charge exceptionnelle d'environ 100 millions de dollars dans les comptes de la maison mère de Clermont-Ferrand au second semestre 2001.

Michelin avait profité de la décision de Ford de rappeler 13 millions de pneus Firestone et de résilier cette marque comme fournisseur, après la série d'accidents survenus à des véhicules Ford chaussés en Firestone. Mais cela n'a pas suffi à compenser la faiblesse de la demande globale des constructeurs. Goodyear a annoncé lui aussi 7 800 suppressions d'emplois. Quant à Firestone, il fermera son usine dans l'Illinois, mettant au chômage les 1 350 salariés du site.

Pascal Galinier
(avec AFP et Reuters)

Les fournisseurs de Moulinex stoppent l'usine du Loiret

QUATRE jours après le dépôt de bilan de Moulinex Brandt, intervenu vendredi 7 septembre, les premiers contre-coups se font sentir. Quelque 550 des 900 salariés de l'usine Brandt Cooking de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), filiale du groupe spécialisée dans le matériel de cuisson, sont au chômage partiel depuis mardi 11 septembre et jusqu'à la fin de la semaine.

La direction affirme que cette décision a été prise en raison d'une rupture d'approvisionnement de la part des fournisseurs. *« Comme nos fournisseurs ne sont plus payés depuis le dépôt de bilan, ils ne viennent plus livrer les pièces, et les salariés de la production ne peuvent plus travailler »*, explique Frédéric Rodier, délégué syndical CFDT. Une menace semblable pèse sur les usines de Cormelles-le-Royal (Calvados), de Falaise (Calvados), de Vendôme (Loir-et-Cher) et d'Alençon (Orne), qui pourraient à leur tour entrer en chômage technique entre mardi et la fin de la semaine.

Un juge allemand diabétique poursuit Coca-Cola et Mars

UN JUGE allemand diabétique, Hans-Josef Brinkmann, a porté plainte contre Coca-Cola et le fabricant de barres chocolatées Mars, pour *« absence de mise en garde contre des risques pour la santé »*, a-t-on appris lundi 10 septembre de source judiciaire. Le juge estime que les deux entreprises américaines sont en partie responsables de son diabète, de type *Diabetes mellitus II*, survenu en 1998 alors qu'il pesait 100 kg. Ce vice-président d'un tribunal du Brandebourg réclame 5 620 euros de dommages et intérêts et la prise en charge de ses frais médicaux. Ce montant est dérisoire mais, si le juge sort vainqueur du procès qui s'ouvrira le 12 novembre, les deux géants de l'alimentation risquent de se retrouver face à une avalanche de poursuites, comparable à celle dont les fabricants de cigarettes ont fait l'objet aux Etats-Unis. Le procès aura lieu à Essen (est), ville où Coca-Cola Allemagne a son siège. En Allemagne, plus de 5 millions de personnes sont diabétiques.

Le Crédit agricole valorise ses caisses régionales à 10 milliards d'euros

LA CAISSE nationale de Crédit agricole (CNCA) a publié, lundi, la valorisation de ses 48 caisses régionales, nouvelle étape vers la mise en Bourse d'une partie du groupe mutualiste. Conformément aux attentes, le groupe est valorisé globalement à 10 milliards d'euros (65,6 milliards de francs). Pour les 18 caisses régionales cotées en Bourse, la méthode de valorisation des Certificats coopératifs d'investissement (CCI) a retenu le prix le plus favorable des cours de Bourse du CCI sur un, trois, six et neuf mois arrêtés au 30 juin, précise la banque verte.

Les caisses régionales, qui détiendront 70 % de la CNCA, lui apporteront les participations qu'elles détiennent au capital des filiales nationales (Crédit agricole Indosuez, Pacifica, Predica et Sofinco). La CNCA prendra une participation de 25 % dans chacune des caisses. Le cabinet Ethix, désigné par les représentants des salariés de la banque, leur a présenté sa copie lundi.

Gateway met fin à ses activités en Grande-Bretagne et en Irlande

LE FABRICANT d'ordinateurs américain Gateway va mettre fin à ses activités en Irlande et en Grande-Bretagne, dans le cadre d'un plan annoncé à la fin août, a indiqué lundi une porte-parole du groupe, Donna Kather. Quelque 900 emplois sont concernés en Irlande, où se trouvent le siège européen du groupe et une usine, et 185 en Grande-Bretagne, a-t-elle précisé. Les magasins ont déjà été fermés dans les deux pays.

Ces annonces sont intervenues après la tenue de négociations avec les syndicats européens. Elles avaient été lancées au lendemain de l'annonce par Gateway, le 28 août, de l'arrêt de ses opérations en Asie et d'un probable retrait d'Europe, en vue de se recentrer sur les Etats-Unis. Une décision quant au sort des activités de Gateway en France – le seul pays européen où il est encore présent – pourrait être prise d'ici la fin septembre, a ajouté la porte-parole, sans pouvoir préciser combien de personnes seraient concernées. *« Nous continuerons toutefois à assurer le service après-vente auprès des clients »*, a-t-elle souligné.

Négociations salariales à Air France

LA DIRECTION d'Air France s'apprête à ouvrir des négociations salariales avec plusieurs catégories de personnel. Vendredi, un premier accord a été trouvé avec les hôtesses et stewards, qui abolit la double échelle des salaires mise en place par la direction en 1995, en vertu de laquelle les nouveaux embauchés étaient moins payés que les personnels déjà en place. Pour cette catégorie de personnel, les négociations sur les salaires devraient s'ouvrir fin octobre.

Lundi, la compagnie a tenu une première réunion avec les pilotes en vue de l'ouverture de négociations. Ces discussions interviennent au moment où de nouveaux remous agitent le bureau Air France du Syndicat national des pilotes de lignes (SNPL). Entre 15 et 28 des 84 membres du bureau auraient démissionné, à la suite de sanctions infligées à deux d'entre eux par le syndicat, qui leur reproche leur opposition systématique à ses propres positions. Un tract anonyme prévient que *« cette situation risque de conduire à une scission »*.

Morgan Stanley poursuivi pour discrimination sexuelle

LA BANQUE d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter a été publiquement accusée, lundi 10 septembre, de discrimination sexuelle envers une centaine d'employées. Après avoir tenté de trouver un terrain d'entente avec la banque, un organisme fédéral charger de lutter contre la discrimination au travail, l'US Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), a porté plainte devant un tribunal de New York. Elle a été déposée au nom d'Allison Schieffelin, une ancienne courtière en obligations convertibles, et d'une centaine d'autres employées travaillant dans la division des titres institutionnels de la banque. La commission estime que Morgan Stanley a défavorisé ces femmes en raison de leur sexe et, en outre, que Mme Schieffelin a été licenciée parce qu'elle *« avait exprimé à voix haute son opposition aux pratiques discriminatoires de l'entreprise »*. La banque a rejeté ces accusations en bloc, affirmant notamment que Mme Schieffelin était la personne la mieux payée de son rang et dans sa division.

Mme Tasca mise sur l'Unesco dans les négociations mondiales sur l'audiovisuel

Les discussions sur la libéralisation des services ont repris au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Alors que les diplomates américains y exercent un lobbying intense, Paris souhaite que l'Unesco s'empare prochainement du dossier

LA QUESTION du soutien à l'audiovisuel et aux industries culturelles resurgit comme un sujet lancinant de fracture, lors de chaque nouvelle négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce chantier est rouvert depuis le 1er janvier 2000 et son enjeu est fondamental : depuis la fin du cycle de négociations de l'Uruguay en 1993, l'Union européenne – qui négocie à l'OMC – a choisi de ne pas libéraliser les services culturels et audiovisuels. Ce qui permet notamment la mise en place de politiques publiques, nationales ou supranationales, destinées à aider la création, la production, ou la mise en œuvre de quotas de diffusion ou de production d'œuvres européennes, aussi bien à la télévision qu'en radio. La mise en place d'un prix unique du livre est également possible grâce à cette négociation.

« Les Etats-Unis ont beau jeu d'accuser l'Europe de protectionnisme : seules quelques dizaines de films européens sont diffusés sur les chaînes américaines alors que plus de 50 000 films américains sont diffusés chaque année en Europe », souligne Jean-Michel Baer, directeur de la politique audiovisuelle, de la culture et du sport à la Commission européenne.

Profitant de la neuvième conférence des ambassadeurs, la rentrée annuelle des diplomates français, Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a clairement réaffirmé le 28 août son attachement à cette diversité culturelle. *« Cette diversité est en permanence à construire, et ce n'est pas le souci principal du marché. Au contraire, les impératifs de rentabilité qui s'imposent aux industries culturelles les obligent très souvent à se concentrer de plus en plus, à privilégier une production standardisée susceptible de convenir à la clientèle la plus large, c'est-à-dire aujourd'hui de plus en plus à l'échelle mondiale. »* La ministre enfonce le clou : *« Notre politique se heurte à la stratégie des multinationales ; malgré les discours rassurants de Vivendi Universal, la stratégie de ces groupes est congénitalement contraire à la diversité. »* Ce qui s'explique par la *« lenteur des dispositifs anti-concentration, la schizophrénie qui règne dans la plupart des pays du monde entre les politiques économique et culturelle, ou encore les positions dichotomiques prises entre les différents commissaires – chargés de la culture et ou la concurrence – à Bruxelles »*.

Mme Tasca déplore le fait que la solution, négociée en 1993 et adoptée par la quasi-totalité des membres de l'OMC à l'exception notable des Etats-Unis et du Japon, qui consiste à ne pas libéraliser les services audiovisuels et culturels, *« risque d'être remise en cause à chaque nouvelle négociation à l'OMC »*. Il est donc *« indispensable de nourrir la réflexion internationale sur la diversité culturelle en des termes autres que commerciaux. C'est pourquoi la France juge que l'OMC n'est pas, à court terme, le meilleur forum pour discuter de ces enjeux : nous n'aurions guère de chance d'y être entendus »*, souligne Mme Tasca. Paris souhaite faire émerger, au plan international, quelques grands principes *« qui affirmeraient la légitimité des politiques culturelles »* et examiner *« les façons d'en faire un instrument international suffisamment contraignant »*. L'Unesco, qui s'est déjà saisi de ce dossier, devrait jouer un rôle-clé. Des négociations sont avancées, sur le plan juridique et politique, avec le Québec et le Canada.

Paris compte formaliser ses intentions dans une charte ou une déclaration, mi-octobre, lors de la prochaine conférence de l'Unesco, avant le sommet de la francophonie à Beyrouth fin octobre et la conférence de l'OMC à Doha (Qatar), prévue en novembre. *« Nos partenaires ne sont pas tous, loin de là, convaincus d'aller aussi loin que la France »*, regrette Mme Tasca. Si la quasi-totalité des pays de l'Est et l'Australie soutiennent les thèses européennes, le Canada, lié par l'Alena, est d'accord sur le fond, même s'il existe certaines divergences tactiques. En revanche, le Japon prône, comme le Brésil et l'Inde, une libéralisation plus poussée des services audiovisuels. De façon assez habile, les Etats-Unis reconnaissent désormais l'intérêt de la promotion de *« valeurs et identités culturelles »*, mais souhaitent mieux encadrer l'univers d'Internet.

L'exemple de la Suisse est emblématique : ce pays qui souhaite adhérer au programme Médias de l'Union européenne a paradoxalement pris des positions inverses de celles de la France. Officiellement, les divergences porteraient sur la méthode : la Suisse estime qu'il serait impossible de faire l'économie d'une discussion au sein de l'OMC et demande que les prises de positions effectuées sous l'égide de l'Unesco – et donc sans l'assentiment des Américains – soient validées par l'OMC pour être crédibles. En fait, bon nombre d'observateurs rétorquent que ces arguments sont irrecevables – en rappelant que la thèse de la diversité culturelle est d'ores et déjà intégrée dans le traité de l'Union européenne – et n'y voient qu'une grande opération de manipulation des Américains.

DIPLOMATIE TRÈS ACTIVE

Leur lobbying est extrêmement au point. *« La diplomatie américaine est toujours très active sur les questions audiovisuelles. Lors des négociations sur la « Télévision sans frontières », tous les ambassadeurs américains ont fait des démarches auprès des gouvernements d'Europe de l'Est pour les rallier à leurs thèses »*, affirme M. Baer. *« Lorsque la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie ont voulu entrer à l'OCDE et quand les pays baltes et la Croatie ont souhaité rallier l'OMC, les Américains leur ont demandé de libéraliser le secteur audiovisuel, ce qui peut passer par un abandon des quotas de films européens à la télévision ou la fin de la limitation des investissements internationaux dans le capital des médias locaux »*, précise-t-il. La Commission est intervenue à plusieurs reprises pour éviter ces dérapages.

Selon le chef du service des affaires multilatérales de la direction des relations économiques extérieures (DREE) à Bercy, Michel Testard, *« il est important d'être prêt à mener bataille pour que ces pays ne prennent pas trop d'engagements lors de ces accessions »*. Ce que Claude Blanchemaison, ambassadeur de France à Moscou, résume par : *« Les Américains ont clairement dit à la Russie que, si elle voulait entrer à l'OMC, il fallait tout libéraliser. »* On ne saurait être plus clair.

Nicole Vulser

Les dispositifs européens

● **L'exception culturelle.** Elle recouvre deux aspects juridiques : elle permet notamment une absence d'offre de libéralisation de l'Union européenne dans le secteur de l'audiovisuel. Elle admet aussi des dérogations à la clause de la nation la plus favorisée, qui autorisent à ne pas accorder le même traitement à tous les membres de l'OMC.

● **La politique audiovisuelle communautaire.** Elle repose principalement sur la directive « Télévision sans frontières » adoptée en 1989 et révisée en 1997, qui prévoit notamment qu'une proportion majoritaire d'œuvres européennes doit être diffusée *« chaque fois que cela est réalisable »* et qu'au moins 10 % du temps d'antenne ou du budget de programmation doit être consacré à des œuvres de producteurs européens indépendants.

● **Médias.** Ce programme a mis en place des dispositifs de subvention pour le développement, la distribution et la promotion des programmes audiovisuels communautaires.

Un nouveau quotidien va paraître au Pays basque

BAYONNE
de notre correspondant

Mettre en évidence le Pays basque qui bouge, rendre mieux compte des débats en cours, accompagner les initiatives économiques, culturelles ou sociales, tels sont les objectifs qu'assignent ses promoteurs au *Journal du Pays basque*. Ce nouveau quotidien d'information générale basé à Bayonne doit être présent dans les kiosques à partir de la mi-octobre.

Depuis la disparition dans les années 1960 des titres indépendants *Basque Eclair* et *Côte basque Soir*, la presse quotidienne en Pays basque français est l'apanage de *Sud-Ouest*, dont les éditions locales sont diffusées chaque jour à environ 35 000 exemplaires, et davantage durant la saison estivale. Dans cette contrée, qui compte 260 000 habitants, le taux de pénétration du quotidien de Bordeaux est parmi les plus élevés de ce groupe de presse. A côté, les ventes des journaux venant de Paris ou du Pays basque espagnol restent marginales. Et, sur cette même zone, le décrochage d'information de France 3 (Euskal Herri) recueille l'un des meilleurs taux d'audience de l'Hexagone.

« SORTIR DES CLICHÉS »

« Nous voulons dire le Pays basque tel qu'il est, sortir des clichés, assure Hur Gorostiaga, rédacteur en chef du nouveau titre. *Autour du conseil de développement du Pays basque, du schéma d'aménagement, de la revendication d'un nouveau département, des mouvements culturels locaux, il y a une dynamique que nous allons refléter par une information complète et, surtout, contradictoire. Il n'y aura plus de monopole »*, affirme ce jeune professionnel qui était, jusqu'à présent, responsable pour le Pays basque français d'*Egunkaria*, le quotidien en langue basque.

A ses côtés, seize journalistes, parmi vingt et un salariés venus d'autres médias locaux ou des Landes, confectionneront six jours par semaine un tabloïd de 24 pages (32 pages le samedi), vendu 6 francs (0,91 euro). Démarrant sur l'actualité locale et sur un panorama du Pays basque de Biarritz à Bilbao, ses rubriques feront une large place à la vie culturelle, aux sports et aux informations pratiques. Les articles seront essentiellement en français, avec des chroniques en langue basque et en *« occitan unifié »*.

Edité par Baigura Communication, *Le Journal du Pays basque* a rassemblé un capital de départ associant des petits porteurs et des PME, ainsi qu'EKE (25 %), une association qui recueille des fonds en faveur de la presse alternative en Pays basque espagnol. Une campagne de souscription va également bientôt démarrer.

Le journal sera tiré sur les rotatives d'EKE, qui imprime aussi *Gara*, un quotidien nationaliste radical édité près de Saint-Sébastien. Interrogé sur une éventuelle dépendance éditoriale vis-à-vis de cette tendance dure, Hur Gorostiaga répond que sa *« ligne rédactionnelle sera neutre. Nous donnerons toutes les opinions qui voudront bien se confier à nous »*. Le nouveau quotidien mise, pour équilibrer ses comptes, sur une diffusion moyenne de 4 000 exemplaires chaque jour, dont un millier d'abonnés.

Michel Garicoix

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le tribunal de commerce de Paris a prononcé**, lundi 10 septembre, la mise en liquidation du mensuel *Le Monde des débats*, dont le principal actionnaire est Le Nouvel Observateur (49 %) et qui avait lancé une nouvelle formule en janvier, a indiqué Jean-Jacques Augier, directeur de la publication.

■ **Le groupe Ouest-France a annoncé lundi** le rachat de l'hebdomadaire *La République de Seine-et-Marne*, qui tire à 42 000 exemplaires et a renoué en 2000 avec les bénéfices, accentuant ainsi sa progression en région parisienne.

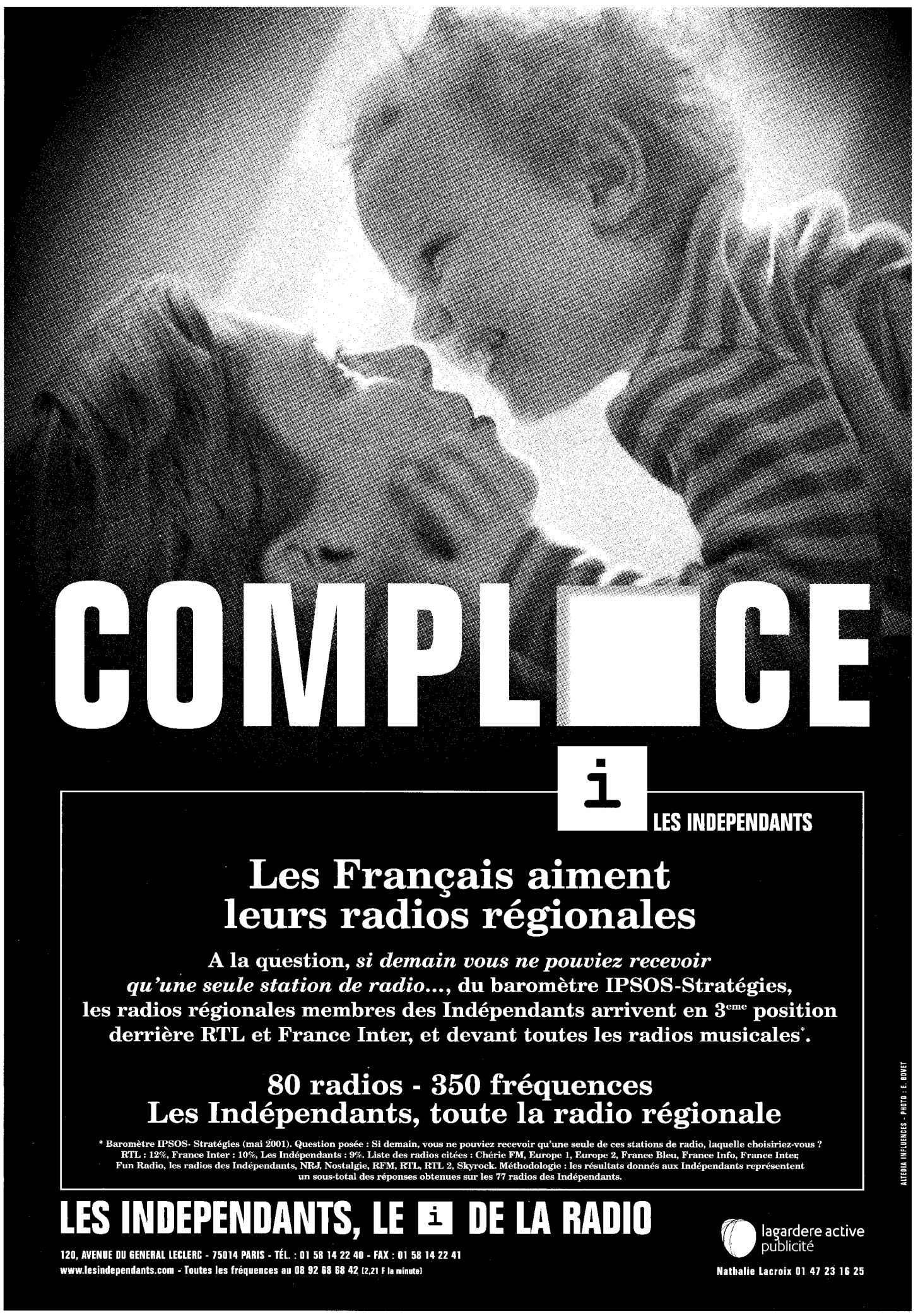

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **EDF : l'entreprise publique a lancé,** mardi 11 septembre, la mise aux enchères de 6 000 mégawatts, soit l'équivalent de cinq à six gros réacteurs nucléaires. Ces ventes, qui se font sur la base de contrats allant de deux mois à trois ans, font partie des obligations imposées par Bruxelles, à la suite de la reprise de l'allemand EnBW.

● **SAIBOS : l'entreprise d'ingénierie pétrolière, détenue à parité par Bouygues Offshore** et l'italien Saipem, a signé un contrat de 230 millions de dollars pour l'installation de pipelines en Angola, a annoncé mardi Bouygues Offshore, pour qui ce contrat représente 115 millions de dollars.

● **EADS : le groupe européen de l'aéronautique et de l'électronique de défense** et l'équipementier canadien Nortel Networks ont redéfini les termes de leur alliance dans les télécommunications, a indiqué EADS mardi ; certaines activités d'EADS et de Nortel seront transférées à EADS Defence and Security Networks (EDSN), leur filiale commune.

● **ISIS : la holding parapétrolière publique a racheté la participation de 55 % de Framatome** dans la société d'installations de traitement de gaz et pétrole Prosernat, dont elle détenait déjà 45 %, a-t-elle annoncé lundi. Prosernat prévoit de réaliser en 2001 un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

● **ALCATEL : le groupe français de télécommunications Alcatel a revendu quatre de ses dix filiales latino-américaines** de distribution et de services, a annoncé, lundi, un représentant de l'équipementier télécoms français.

● **DELTAGEN : la société américaine de biotechnologies, spécialisée dans la détermination de la fonction des gènes humains,** va investir 20 millions d'euros dans un centre de recherche près de Strasbourg, ont annoncé les services économiques du Bas-Rhin.

SERVICES

● **SUEZ : Gérard Mestrallet, le président du groupe de traitement des eaux et d'énergie,** s'est prononcé pour un rapprochement des bouquets satellitaires TPS et Canal Satellite, mardi 11 septembre sur Europe 1. Suez détient 25 % de TPS.

● **AIR LITTORAL : la direction et les syndicats sont parvenus lundi** à un accord global sur les projets de restructuration et de plan social. Il met fin à trois jours de grève durant lesquels la compagnie aérienne n'a assuré que 20 % en moyenne de ses vols aux départs de Montpellier et de Nice (*Le Monde* du 11 septembre).

● **MITSUBISHI : un porte-parole du conglomérat japonais** a démenti comme *« sans fondement »*, mardi, une information du Nikkei, selon laquelle le groupe supprimerait 3 000 emplois sur les 116 700 qu'il comptait à fin mars.

● **BENETTON/BLU : Edizione Holding, la holding de la famille Benetton, s'est engagée à céder** avant deux ans sa part dans Blu, le quatrième opérateur de téléphonie mobile italien. Fin juillet, la holding est devenue, avec Pirelli, un des actionnaires de référence d'Olivetti, qui détient une majorité de Telecom Italia, numéro un italien des télécoms.

FINANCES

● **UNICREDITO : la banque italienne, qui discutait depuis quelque temps d'une fusion** avec son homologue allemand Commerzbank, a mis fin à ces pourparlers, a indiqué ce dernier, mardi.

● **ROTHSCHILD : la compagnie financière Edmond de Rothshild Banque** a annoncé lundi le lancement d'un site internet, E-Rothschild.

● **EURO : la CFTC a exigé lundi des pouvoirs publics** qu'ils *« prennent leurs responsabilités »* et pèsent en faveur d'une meilleure sécurité des convoyeurs et des agences bancaires, notamment en vue du passage à l'euro.

RÉSULTATS

■ **PORSCHE : le constructeur allemand de voitures de luxe** a enregistré un bénéfice record durant son exercice 2000-2001 achevé fin juillet, à 510 millions d'euros contre 433,83 millions lors du précédent exercice, a-t-il indiqué mardi. Au cours de la période, ses ventes ont progressé de 12 % à 54 586 voitures (et 4,35 milliards d'euros), alors que son objectif n'était que de 50 000.

EUROPE

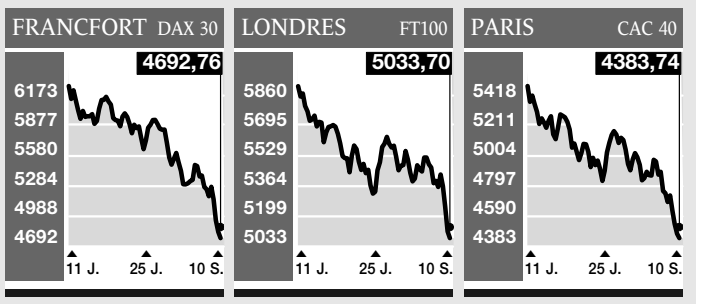

Europe 18 h 16	Indices sélection	cours 10/09	Var. % 07/09	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3448,61	– 0,23	– 27,74
EUROPE	STOXX 50	3389,46	– 0,19	– 25,62
EUROPE	EURO STOXX 324	291,14	– 0,72	– 25,69
EUROPE	STOXX 653	279,19	– 0,70	– 22,40
PARIS	CAC 40	4383,74	– 0,67	– 26,03
PARIS	MIDCAC	1970,07	– 2,75	– 20,47
PARIS	SBF 120	3006,65	– 0,76	– 25,25
PARIS	SBF 250	2833,76	– 0,84	– 24,86
PARIS	SECOND MARCHÉ	2255,84	– 2,87	– 19,92
AMSTERDAM	AEX	483,53	– 0,52	– 24,16
BRUXELLES	BEL 20	2730,14	– 1,71	....
FRANCFORT	DAX 30	4692,76	– 0,80	....
LONDRES	FTSE 100	5033,70	– 0,72	– 19,10
MADRID	STOCK EXCHANGE	7678,70	– 0,63	– 15,71
MILAN	MIBTEL 30	31564	– 1,06	– 27,80
ZURICH	SPI	6128,30	– 2,03	....

AMÉRIQUES

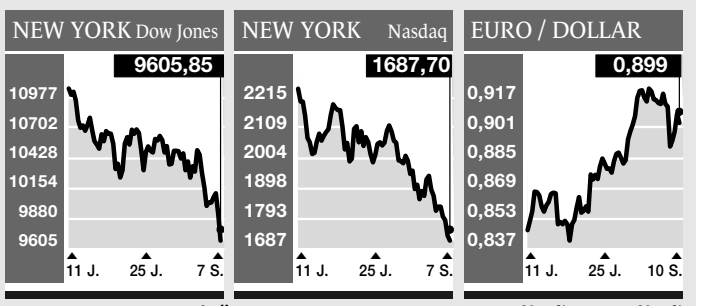

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 07/09	Var. % 06/09	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9605,85	– 2,39	– 10,95
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1085,78	– 1,86	– 17,76
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1687,70	– 1,05	– 31,69
TORONTO	TSE INDEX	7368,77	– 0,64	– 17,52
SAO PAULO	BOVESPA	12255,29	....	– 19,69
MEXICO	BOLSA	327,01	– 0,60	3,48
BUENOS AIRES	MERVAL	300,10	– 2,23	– 27,99
SANTIAGO	IPSA GENERAL	112,74	– 0,47	17,44
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7490,09	3,94	9,74

ASIE - PACIFIQUE

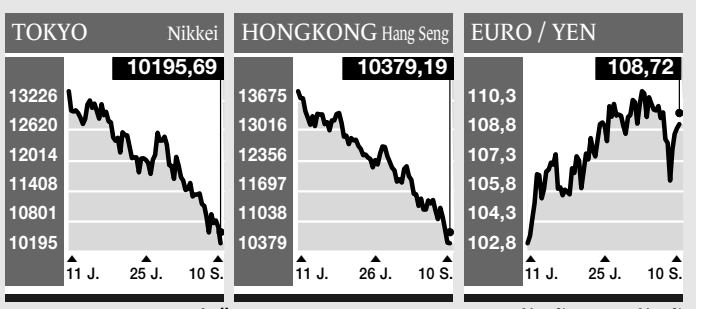

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 10/09	Var. % 07/09	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	10195,69	– 3,05	– 26,04
HONGKONG	HANG SENG	10379,19	– 0,05	– 31,24
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1555,04	– 1,39	– 19,30
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	67,84	– 0,96	7,09
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3183,50	0,15	0,91
BANGKOK	SET	22,12	– 2,51	18,73
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3192,16	– 0,20	– 19,64
WELLINGTON	NZSE-40	1951,81	– 1,45	2,64

ÉCONOMIE

Nouvelle révision à la baisse de la croissance mondiale

LE FONDS monétaire international (FMI) a emboîté le pas aux principaux instituts de conjoncture en revoyant à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2001 et a appelé, lundi 10 septembre, à une détente des taux dans la zone euro, à deux jours d'une réunion de la Banque centrale européenne (BCE). Le FMI table désormais sur une progression du produit intérieur brut (PIB) mondial de 2,7 % cette année, contre 3,2 % dans ses estimations printanières, a annoncé à Berlin le directeur général de l'institution, l'Allemand Horst Koehler *(lire pages 2 et 15)*. Toutefois, *« l'économie mondiale devrait se reprendre l'année prochaine »*, a prévenu M. Koehler. Et le FMI s'attend à une croissance mondiale en 2002 de 3,6 %, contre 3,9 % prévus en avril. Ce rebond devrait même *« s'imposer à la fin de cette année aux Etats-Unis »*, a-t-il observé. Un optimisme partagé par la Maison Blanche, qui s'attend à une croissance assez robuste au second semestre 2001 ainsi qu'en 2002. Mais certains économistes américains sont plus réservés, estimant que la hausse – plus forte que prévu – du chômage en août aux Etats-Unis et son impact néfaste sur la consommation de la première économie mondiale pourraient briser l'espoir d'une reprise prochaine. Pour l'Europe, le directeur du FMI est un peu moins optimiste, en dépit d'une situation économique *« partiellement robuste »*.

■ **ÉTATS-UNIS : les chances que le PIB américain en 2001** ne recule pas par rapport à son niveau de 2000, sont excellentes, a estimé lundi William Poole, président de la banque de Réserve fédérale de Saint Louis (Missouri) à New York.

■ **FRANCE : la croissance française a ralenti au deuxième trimestre 2001,** au cours duquel le PIB a progressé de 0,3 %, contre une hausse de 0,4 % sur les trois premiers mois de l'année *(lire page 8)*, selon une estimation fournie mardi par l'Insee.

■ **ALLEMAGNE : le pays a enregistré en juillet un excédent commercial** de 8,5 milliards d'euros, après un excédent de 5,8 milliards d'euros au cours du même mois de 2000, selon des chiffres provisoires publiés mardi par l'Office fédéral allemand des statistiques. La balance nationale des comptes courants a affiché en juillet un solde négatif de 3,12 milliards d'euros, contre un solde négatif de 2,71 milliards au cours du même mois de 2000.

■ **ZONE EURO : le président de la Bundesbank, Ernst Welteke**, a estimé lundi que de bonnes conditions actuelles pour les investissements et une inflation en baisse étaient de bon augure pour la croissance économique de la zone euro. M. Welteke, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, a réaffirmé que la politique monétaire de la BCE ne faisait pas obstacle à la croissance.

■ **UNION EUROPÉENNE : le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer**, a appelé lundi à Copenhague les Européens *« à penser aux conséquences de l'élargissement de l'UE, et à engager des réformes substantielles des institutions pour éviter une très grave crise à l'Europe »*. *« Je suis un ardent défenseur de l'élargissement de l'Europe, et ça serait un désastre historique si les pays de l'Est, comme la Pologne, les Etats baltes et autres n'étaient pas admis au sein de l'UE. Mais si vous êtes d'accord sur une Europe de vingt-sept-trente membres, il faut aussi réfléchir aux conséquences »*.

■ **JAPON : l'agence de notation financière américaine Standard & Poor's** a revu mardi à « négatives » au lieu de « stables » les perspectives de la note du Japon pour son endettement de long terme en devises et en yens. *« Une diminution des chances de mise en œuvre rapide des réformes structurelles dans un contexte de politiques macro-économiques inefficaces ont motivé le changement de perspectives »*, a indiqué l'agence *(lire page 15)*.

■ **BRÉSIL : le réal a battu lundi un nouveau record de dépréciation** à 2,608 réals pour un dollar soit sa cotation la plus basse depuis la création de la monnaie brésilienne en 1994. Les incertitudes sur la situation économique en Argentine et l'interruption de la croissance aux Etats-Unis pèsent sur la monnaie brésilienne, qui, depuis le mois de janvier, a perdu plus de 30 % de sa valeur face au dollar.

■ **OMC : les ministres du commerce de l'Union européenne et de l'Asie,** réunis dans le cadre de l'Asian Europe meeting (ASEM), ont entamé mardi à Hanoï (Vietnam) des discussions nourries en vue de signer une déclaration commune en faveur du lancement d'un nouveau cycle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à huit semaines de la conférence mondiale de l'OMC à Doha (Qatar).

VALEUR DU JOUR

Vinci marque des points dans les services aéroportuaires

ALORS QUE son offre publique d'achat (OPA) sur le britannique TBI n'est pas encore achevée, Vinci poursuit son avance dans les services aéroportuaires (gestion et exploitation des structures, tri des bagages, sécurité, gestion des pistes...). Le groupe français de BTP et de concessions a pris le contrôle, lundi 10 septembre, de la société américaine Worldwide Flight Services (WFS) pour 295 millions de dollars (329 millions d'euros). Cent millions d'euros sont consacrés à l'achat des titres au fonds américain Castle Harlan, le reste ira à la reprise de la dette de la société.

Cette opération, qui ne devrait porter ses premiers résultats qu'en 2003 selon Vinci, s'inscrit totalement dans la stratégie du groupe. Le numéro un mondial dans le BTP entend se développer très rapidement dans les concessions – autoroutes, parkings, stades, aéroports – où les marges sont vingt fois supérieures à celles du bâtiment. Sa fusion avec GTM, en 2000, lui a permis de fortifier ses positions dans ces métiers. Pariant sur une recomposition dans les services d'aéroports, à la suite du désengagement des compagnies aériennes et de la privatisation des aéroports, Vinci veut y jouer un rôle d'importance.

Avec le rachat de WFS, le groupe se hisse dans le trio de tête, aux côtés du français Penauille et de Swissair. Présente dans plus de cent aéroports dans le monde, la société américaine réalise 370 millions de dollars de chiffre d'affaires et se classe au premier rang dans son secteur outre-Altantique. Le succès de son OPA sur la société britannique TBI, dont Vinci détient déjà 14,9 % du capital, lui assurerait une suprématie dans les aéroports. Les dirigeants de TBI ont, jusqu'à présent, repoussé la proposition du groupe français.

Alors que l'action a perdu 10 % depuis un mois, le marché n'appréciant guère l'OPA sur TBI, elle est restée stable après l'annonce du rachat de WFS. Le PDG du groupe, Antoine Zacharias, a annoncé en même temps que les résultats semestriels du groupe, présentés la semaine prochaine, seraient bien plus élevés que prévu.

Martine Orange

Action Vinci

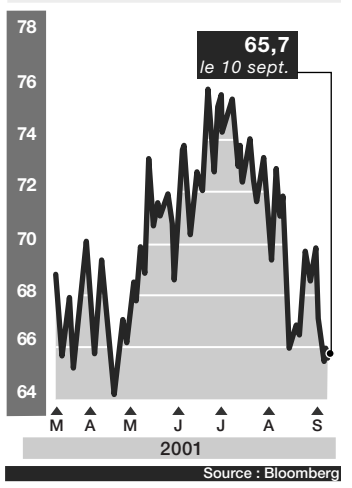

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 s'appréciait de 0,62 %, mardi 11 septembre dans les premières transactions, à 4 411,01 points. L'indice de référence de la place de Paris avait cédé 0,67 %, lundi, à 4 383,74 points.

FRANCFORT

RÉFÉRENCE du marché des actions allemandes, l'indice DAX progressait de 0,74 %, mardi matin, à 4 704,89 points. L'indice DAX avait perdu 1,28 %, lundi, à 4 670,13 points.

LONDRES

COMPOSÉ des cent premières valeurs du marché londonien, l'indice Footsie gagnait 0,30 %, mardi 11 septembre dans les premiers échanges, à 5 048,90 points. L'indice Footsie avait reculé de 0,72 %, lundi, à 5 033,70 points.

TOKYO

LES VALEURS JAPONAISES ont légèrement rebondi, mardi 11 septembre. L'indice Nikkei a regagné 0,95 % au cours de la séance, terminant à 10 292,95 points. La reprise du Nasdaq, le marché américain des valeurs de technologie, a quelque peu rasséréné les investisseurs. *« Le rebond du Nikkei est principalement technique. Il a été déclenché par des rachats de positions à découvert dans le secteur technologique après le rebond pas très convaincant du Nasdaq, »* a déclaré Zenshiro Mizuno, responsable actions chez Marusan Securities, à l'agence Reuters.

NEW YORK

LES MARCHÉS D'ACTIONS américains ont terminé sur une note faiblement positive, lundi 10 septembre. L'indice Dow Jones, composé des trente premières valeurs industrielles cotées à Wall Street, était stable, cédant 0,34 point, pour finir à 9 605,51 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe les 500 premières capitalisations boursières américaines et sert d'étalon à de nombreux gérants de fonds d'investissement, a progressé de 0,62 %, lundi, terminant à 1 092,54 points. L'indice Nasdaq, riche en valeurs de technologie, a gagné 0,46 % lundi, finissant à 1 695,38 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat se détendait légèrement, mardi matin dans les premiers échanges, sur les marchés obligataires européens. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans, qui sert de référence au marché français, s'établissait à 4,97 %. Celui du Bund, son homologue germanique, s'inscrivait à 4,86 %.

MONNAIES

L'EURO restait faible face au billet vert, mardi 11 septembre dans les premiers échanges. La devise européenne cotait en effet 0,8979 dollar, contre 0,9044 dollar la veille. Le yen se stabilisait à un bas niveau face à la devise américaine, cotant 121,64 yens pour un dollar. Lundi, il s'échangeait à 119,96 yens pour un dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	10/09
COURONNE DANOISE	7,4418
COUR. NORVÉGIENNE	8,0025
COUR. SUÉDOISE	9,5406
COURONNE TCHÈQUE	34,1530
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7634
DOLLAR CANADIEN	1,4175
DOLLAR HONGKONG	7,0566
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1025
FORINT HONGROIS	252,9900
LEU ROUMAIN	27277
ZLOTY POLONAIS	3,8007

Cours de change croisés

10/09 18 h 16	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,82727	0,89910	0,13707	1,45800	0,59284
YEN	120,88000	.....	108,72500	16,57500	176,38000	71,72500
EURO	1,11222	0,91975	.....	0,15245	1,62225	0,65950
FRANC	7,29570	6,03390	6,55957	.....	10,64230	4,32590
LIVRE	0,68587	0,56705	0,61640	0,09400	.....	0,40650
FRANC SUISSE	1,68680	1,39440	1,51585	0,23110	2,45910	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/09	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,28	4,14	4,97	5,58
ALLEMAGNE	4,28	4,22	4,86	5,49
GDE-BRETAG.	4,19	4,80	4,91	4,65
ITALIE	4,28	4,17	5,22	5,86
JAPON	0,03	....	1,42	2,42
ÉTATS-UNIS	3,53	3,27	4,83	5,37
SUISSE	3,20	2,99	3,27	3,92
PAYS-BAS	4,22	4,17	5,01	5,55

Matières premières

En dollars	Cours 07/09	Var. % 06/09
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1445	– 0,14
ALUMINIUM 3 MOIS	1369,50	– 0,25
PLOMB 3 MOIS	480	– 0,41
ETAIN 3 MOIS	3775	– 0,66
ZINC 3 MOIS	832,50	– 0,18
NICKEL 3 MOIS	5125	– 0,10
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,17	– 0,24
PLATINE A TERME	113552,50	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	269,25	....
MAIS (CHICAGO)	213,75	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	164,70	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	900	+ 2,27
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 18 h 16	Volume 10/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	9859	89,70	90,13
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 07/09	Var. % 06/09
BRENT (LONDRES)	27,60	– 0,33
WTI (NEW YORK)	0,28	– 0,29
LIGHT SWEET CRUDE	27,99	+ 1,63

Or

En euros	Cours 10/09	Var % 07/09
OR FIN KILO BARRE	9680	– 0,21
OR FIN LINGOT	9750	– 0,81
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	56	+ 0,18
PIÈCE SUISSE 20 F	55,70	– 0,36
PIÈCE UNION LAT. 20	55,90	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	193	+ 1,45
PIÈCE 20 DOLLARS US	366	– 1,08
PIÈCE 50 PESOS MEX.	367	– 0,14

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● La valeur **DaimlerChrysler** gagnait 2 %, à 44,30 euros, mardi 11 septembre à Francfort. Le cinquième constructeur mondial automobile a rassuré le marché sur ses perspectives pour les prochains mois.

● L'action de la **Commerzbank** perdait 0,2 %, à 23,25 euros, mardi, à Francfort, après que la banque allemande a confirmé l'abandon des pourparlers avec la banque italienne Unicredito.

● L'action **Deutsche Telekom**, après avoir frôlé la catastrophe en cours de séance, en descendant sous son cours de privatisation, a terminé lundi en hausse de 2,8 %, à 15,44 euros. Mardi à l'ouverture à Francfort, le titre poursuivait sa hausse et gagnait 0,34 %, à 15,82 euros.

● Le titre du sidérurgiste britannique **Corus** a perdu 2 pence, à 57,7 pence, lundi, dans un marché très déprimé, après avoir annoncé une perte d'exploitation de 200 millions de livres (328 millions d'euros) au premier semestre. Le titre n'était pas coté en début de séance mardi, à Londres.

● Le titre **Gucci** a gagné 4,5 %, à 96,7 euros à Amsterdam, lundi, après l'annonce de l'accord entre LVMH et Pinault-Printemps-Redoute (PPR). PPR, qui devient l'actionnaire majoritaire de Gucci, entend que celle-ci reste une société cotée. Le titre perdait 0,25 % mardi.

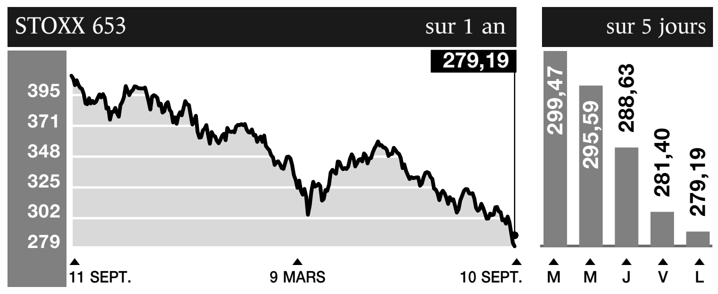

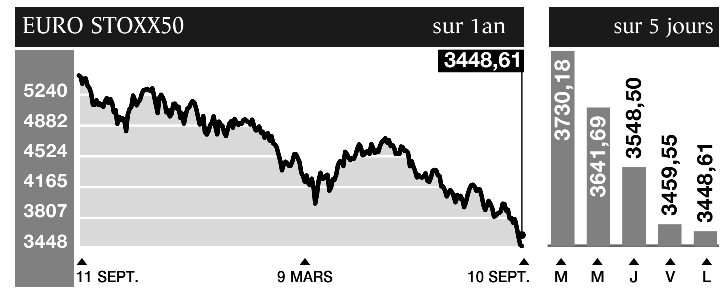

10/09 18 h 21 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 07/09

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	21,49	− 1,20
BASF AG	BE ★	43,97	− 2,07
BMW	DE ★	35,60	− 2,47
CONTINENTAL AG	DE ★	13,30	− 2,92
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	44,15	− 2,11
FIAT	IT ★	23,94	− 2,96
FIAT PRIV.	IT ★	16,43	− 1,50
MICHELIN	FR ★	32,34	− 0,49
PEUGEOT	FR ★	50,65	− 1,46
PIRELLI SPA	IT ★	1,72	− 2,27
DR ING PORSCHE	DE ★	357	− 4,03
RENAULT	FR ★	42,20	+ 0,24
VALEO	FR ★	45,75	− 1,42
VOLKSWAGEN	DE ★	48,90	− 2,30
▶ DJ E STOXX AUTO P		203,54	− 1,59

BANQUES

BANK OF IRELAND	GB	15,70	− 1,92
ABBEY NATIONAL	GB	16,69	+ 1,08
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	18,58	− 0,59
ALL & LEICS	GB	11,78	− 0,41
ALLIED IRISH BA	GB	18,79	− 3,17
ALMANIJ	BE ★	39,79	− 3,89
ALPHA BANK	GR	22,82	− 4,52
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	33,65	− 0,74
B.P.LODI	IT ★	9,56	− 2,94
B.P.NOVARA	IT ★	6,90	− 4,70
B.P.SONDRIO	IT ★	10,55	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	10,88	− 1,98
BANCA ROMA	IT ★	3,10	+ 0,65
BANK OF PIRAEUS	GR	10,28	− 6,38
BANKINTER R	ES ★	37,29	+ 0,43
BARCLAYS PLC	GB	31,01	+ 1
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	41	+ 2,50
BBVA R	ES ★	12,89	− 0,85
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9,70	− 3
BCA FIDEURAM	IT ★	8,64	− 3,46
BCA LOMBARDA	IT ★	9,84	− 0,61
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	18,20	− 1,62
BCA P.MILANO	IT ★	4,33	− 2,91
B.P.C.INDUSTRIA	IT ★	8,91	− 4,19
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,20	− 1,92
BCP R	PT ★	4,20	− 1,18
BIPOP CARIRE	IT ★	2,63	− 5,73
BK OF SCOTLAND	GB	13,40	....
BNL	IT ★	2,97	− 0,67
BNP PARIBAS	FR ★	97,60	− 1,21
BSCH R	ES ★	9,19	− 2,23
COMM.BANK OF GR	GR	35,58	− 4,97
COMMERZBANK	DE ★	23,75	− 2,46
CREDIT LYONNAIS	FR ★	41,19	− 2,16
CS GROUP N	CH	41,07	− 2,58
DANSKE BANK	DK	18,81	− 0,36
DEUTSCHE BANK N	DE ★	65,55	− 1,72
DEXIA	BE ★	16,76	− 1,82
DNB HOLDING	NO	5,31	− 2,52
DRESDNER BANK N	DE ★	42,50	+ 1,43
EFG EUROBK ERGA	GR	13,60	− 1,73
ERSTE BANK	AT ★	58,05	− 1,44
ESPIRITO SANTO	PT ★	12,80	− 1,54
FOERENINGSSB A	SE	12,16	− 2,11
HALIFAX GROUP	GB	13,48	....
HSBC HLDG	GB	12,33	+ 0,40
IKB	DE ★	14,05	− 6,02
INTESABCI	IT ★	3,40	....
JULIUS BAER HLD	CH	333,44	− 1,56
KBC BANCASSURAN	BE ★	37	− 2,63
LLOYDS TSB	GB	10,95	+ 0,45
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,15	− 0,94
NAT BANK GREECE	GR	29,38	− 4,17
NATEXIS BQ POP.	FR ★	99,50	− 1
NORDEA	SE	6,29	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	15,38	− 1,79
ROYAL BK SCOTL	GB	25,73	− 0,38
S-E-BANKEN -A-	SE	9,01	− 2,27
SAN PAOLO IMI	IT ★	12,45	− 1,11
STANDARD CHARTE	GB	12,57	− 0,51
STE GENERAL-A-	FR ★	61,45	− 0,49
SVENSKA HANDELS	SE	15,46	− 0,34
SWEDISH MATCH	SE	5,71	....
UBS N	CH	49,29	− 2,67
UNICREDITO ITAL	IT ★	3,97	− 0,75
BANCO SABADELL	ES ★	16,88	− 1,97
▶ DJ E STOXX BANK P		268,42	− 1,43

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	11,75	− 4,78
ACERINOX R	ES ★	31,60	+ 1,94
ALUMINIUM GREEC	GR	30,68	− 3,82
ANGLO AMERICAN	GB	14,10	− 1,58
ASSIDOMAEN AB	SE	24,26	− 1,07
BEKAERT	BE ★	37	− 2,63
BHP BILLITON	GB	5,10	− 0,94
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	48	− 0,62
BUNZL PLC	GB	7,40	+ 0,22
CORUS GROUP	GB	0,94	− 3,33
ELVAL	GR	4	− 0,50
HOLMEN -B-	SE	23,01	+ 0,46
ISPAT INTERNATI	NL ★	2,05	− 6,82
JOHNSON MATTHEY	GB	14,57	− 4,87
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	54,10	− 0,17
M-REAL -B-	FI ★	6,81	− 2,01
OUTOKUMPU	FI ★	9,90	− 1,49
PECHINEY-A-	FR ★	51,65	− 1,62
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,20	− 4,55
RIO TINTO	GB	18,76	− 1,36
SIDENOR	GR	4,06	− 3,79
SILVER & BARYTE	GR	17,40	− 5,23
SMURFIT JEFFERS	GB	2,27	− 5,41
STORA ENSO -A-	FI ★	12,70	− 3,42
STORA ENSO -R-	FI ★	12,69	− 3,64
SVENSKA CELLULO	SE	24,89	− 1,86
THYSSENKRUPP	DE ★	14,20	+ 0,35
UMICORE	BE ★	42,85	− 1,49
UPM-KYMMENE COR	FI ★	36,05	− 3,58
USINOR	FR ★	10,95	− 4,95
VIOHALCO	GR	9,02	− 5,45
VOEST-ALPINE AG	AT ★	32,86	− 2,06
WORMS N	FR ★	18,50	− 2,63
▶ DJ E STOXX BASI P		175,18	− 3

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	150,50	− 2,21
AKZO NOBEL NV	NL ★	46,50	− 3,13
BASF AG	DE ★	43,97	− 2,07
BAYER AG	DE ★	35,10	+ 0,29
BOC GROUP PLC	GB	15,98	− 2,09
CELANESE N	DE ★	18,70	+ 1,36
CIBA SPEC CHIMI	CH	69	− 0,95
CLARIANT N	CH	20,77	− 1,10
DSM	NL ★	39,69	− 1,19
EMS-CHEM HOLD A	CH	4684,71	− 1,46
ICI	GB	6,76	− 1,18
KEMIRA	FI ★	8,62	....
KON. VOPAK NV	NL ★	19,10	− 2,05
LONZA GRP N	CH	638,49	− 2,13
NORSK HYDRO	NO	46,74	− 2,35
RHODIA	FR ★	11,35	− 0,79
SOLVAY	BE ★	61,30	− 2,93
SYNGENTA N	CH	54,74	+ 0,24
TESSENDERLO CHE	BE ★	26,04	− 5,03
COLOPLAST -B-	DK	69,20	− 0,96
DEGUSSA (NEU)	DE ★	29,80	− 2,30
▶ DJ E STOXX CHEM P		332,53	− 1,71

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	184	....
AZEO	FR ★	71,95	....
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	28	− 5,08
INCHCAPE	GB	8,54	− 3,66
KVAERNER -A-	NO	5,91	− 4,44
MYTILINEOS	GR	5,60	− 7,28
UNAXIS HLDG N	CH	100,69	− 1,61
ORKLA	NO	19,87	− 1,85
SONAE SGPS	PT ★	0,61	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	0,08	+ 25
BRITISH TELECOM	GB	5,51	− 3,13
CABLE & WIRELES	GB	5,22	+ 1,26
COLT TELECOM NE	GB	2,74	− 1,74
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	15,74	+ 5,71
E.BISCOM	IT ★	40,30	− 5,18
EIRCOM	IR ★	1,34	....
ELISA COMMUNICA	FI ★	9,35	+ 3,89
ENERGIS	GB	1,02	....
EQUANT NV	NL ★	12,60	+ 2,44
EUROPOLITAN HLD	SE	5,40	+ 1,98
FRANCE TELECOM	FR ★	30,97	+ 7,53
HELLENIC TELE (	GR	17,04	− 4,70
KINGSTON COM	GB	1,15	− 4,05
KONINKLIJKE KPN	NL ★	2,63	+ 10,50
KPNQWEST NV -C-	NL ★	4,95	+ 7,14
LIBERTEL NV	NL ★	7,30	− 6,41
MANNESMANN N	DE ★	203,51	....
MOBILCOM	DE ★	18,10	− 1,90
PANAFON HELLENI	GR	5,26	− 5,73
PT TELECOM SGPS	PT ★	7	+ 0,72
SONERA	FI ★	3,17	− 2,76
SONG NETWORKS	SE	0,58	− 5,13
SWISSCOM N	CH	301,75	− 0,65
T.I.M.	IT ★	5,32	+ 1,92
TDC	DK	34,74	− 2,45
TELE2 -B-	SE	27,36	− 5,09
TELECEL	PT ★	6,50	− 2,99
TELECOM ITALIA	IT ★	7,82	− 2,13
TELECOM ITALIA	IT ★	4,31	− 2,27
TELEFONICA	ES ★	11,10	+ 2,21
TELENOR	NO	3,50	− 4,76
TELIA	SE	4,34	+ 0,24
TISCALI	IT ★	5,94	− 3,41
VERSATEL TELECO	NL ★	0,67	− 4,29
VODAFONE GROUP	GB	2,20	+ 1,49
▶ DJ E STOXX TCOM P		366,40	+ 1,85

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	40,31	+ 0,02
ACS	ES ★	26,80	− 4,80
AGGREGATE IND	GB	1,39	− 3,37
AKTOR SA	GR	7,78	− 0,26
AMEY	GB	4,99	+ 0,65
UPONOR -A-	FI ★	16,75	− 4,23
AUREA R	ES ★	21,27	− 3,05
ACESA R	ES ★	10,23	+ 0,29
BOUYGUES	FR ★	33,92	+ 0,21
BPB	GB	4,08	− 1,56
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,70	+ 1,81
BUZZI UNICEM	IT ★	7,77	− 0,38
NOVAR	GB	2,40	− 1,33
CRH PLC	GB	28,03	− 0,57
CIMPOR R	PT ★	17,50	− 3,79
COLAS	FR ★	67	− 1,18
GRUPO DRAGADOS	ES ★	15,09	− 2,65
FCC	ES ★	23,65	− 1,87
GRUPO FERROVIAL	ES ★	20,50	− 0,97
HANSON PLC	GB	7,94	− 3,16
HEIDELBERGER ZE	DE ★	42,05	− 2,21
HELL.TECHNODO.R	GR	6,58	− 2,66
HERACLES GENL R	GR	14,48	− 2,16
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	15,50	− 1,27
HOLCIM	CH	231,43	− 1,68
IMERYS	FR ★	106,60	− 2,74
ITALCEMENTI	IT ★	9	− 1,53
LAFARGE	FR ★	95,65	− 3,24
MICHANIKI REG.	GR	2,20	− 3,51
PILKINGTON PLC	GB	1,72	− 1,85
RMC GROUP PLC	GB	10,17	− 0,79
SAINT GOBAIN	FR ★	155,50	− 2,51
SKANSKA -B-	SE	7,76	− 3,27
TAYLOR WOODROW	GB	2,85	− 2,76
TECHNIP	FR ★	158	− 2,23
TITAN CEMENT RE	GR	36,24	− 3,31
VINCI	FR ★	65,70	− 0,45
WIENERBERGER AG	AT ★	15,86	+ 0,32
▶ DJ E STOXX CNST P		214,23	− 1,73

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	38,72	− 3,18
ADIDAS-SALOMON	DE ★	75	− 1,32
AGFA-GEVAERT	BE ★	13,72	− 2
AIR FRANCE	FR ★	16	− 1,54
AIRTOURS PLC	GB	4	....
ALITALIA	IT ★	0,87	− 7,45
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,65	....
AUTOGRILL	IT ★	10,82	+ 0,56
BANG & OLUFSEN	DK	21,77	....
BENETTON	IT ★	13,16	− 2,88
BERKELEY GROUP	GB	11,97	− 0,94
BRITISH AIRWAYS	GB	4,28	− 2,58
BULGARI	IT ★	11,71	− 0,51
CHRISTIAN DIOR	FR ★	34,50	+ 1,47
CLUB MED.	FR ★	55,05	− 3,42
COMPASS GROUP	GB	8,23	− 0,97
DT.LUFTHANSA N	DE ★	15,40	− 2,84
ELECTROLUX -B-	SE	14,94	+ 0,35
EM.TV & MERCHAN	DE ★	1,94	....
EMI GROUP	GB	6,03	− 0,27
EURO DISNEY	FR ★	0,76	− 5
HDP	IT ★	3,81	− 0,78
HERMES INTL	FR ★	154	− 0,32
HILTON GROUP	GB	3,68	− 1,30
HUGO BOSS AG VZ	DE ★	21,50	− 0,46
HUNTER DOUGLAS	NL ★	28	− 0,36
INDITEX R	ES ★	18,40	− 0,59
J D WETHERSPOON	GB	5,70	− 0,56
KLM	NL ★	12,90	− 9,47
LVMH	FR ★	49,19	+ 0,08
MEDION	DE ★	33,87	− 6,41
MOULINEX	FR ★	2,05	....
NH HOTELES	ES ★	11,60	− 1,28
NXT	GB	2,53	− 6,59
P & O PRINCESS	GB	5,83	− 2,70
PERSIMMON PLC	GB	5,95	− 1,87
PREUSSAG AG	DE ★	33,50	− 2,05
RANK GROUP	GB	3,48	− 2,27
RICHEMONT UNITS	CH	2394,19	− 2,79
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	26,25	+ 1,47
RYANAIR HLDGS	IR ★	10,40	− 1,05
SAIRGROUP N	CH	52,10	− 5,51
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
SEB	FR ★	53,15	− 0,19
SIX CONTINENTS	GB	11,54	− 1,52
SODEXHO ALLIANC	FR ★	51,05	− 2,58
THE SWATCH GRP	CH	76,92	− 4,31
THE SWATCH GRP	CH	16,51	− 3,85
TELE PIZZA	ES ★	1,59	− 2,45
THOMSON MULTIME	PA	27	+ 3,45
WILSON BOWDEN	GB	12,48	− 1,66
WM-DATA -B-	SE	1,98	− 3,08
WOLFORD AG	AT ★	16,90	− 0,59
WW/WW UK UNITS	IR ★	0,95	− 5
▶ DJ E STOXX CYC GO P		114,75	− 0,20

PHARMACIE

ACTELION N	CH	26,41	− 1,23
ALTANA AG	DE ★	51,10	+ 1,19
AMERSHAM	GB	9,24	− 1,72
ASTRAZENECA	GB	50,26	− 1,15
AVENTIS	FR ★	76,25	− 2,56
BB BIOTECH	CH	70,65	....
CELLTECH GROUP	GB	14,06	− 2,25
ELAN CORP	IR ★	58,50	− 1,68
ESSILOR INTL	FR ★	308,70	− 3,50
FRESENIUS MED C	DE ★	86,50	− 3,67
H. LUNDBECK	DK	34,13	+ 0,79
GALEN HOLDINGS	GB	11,11	− 3,79
GAMBRO -A-	SE	6,97	+ 0,76
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,34	....
H. LUNDBECK	DK	34,13	+ 0,79
NOVARTIS N	CH	38,43	− 2,84
NOVO-NORDISK -B	DK	45,69	− 4,76
NOVOZYMES -B-	DK	25,40	− 1,05
ORION B	FI ★	18,80	− 1,05
OXFORD GLYCOSCI	GB	10,77	− 14,52
PHONAK HLDG N	CH	2687,36	− 3,78
QIAGEN NV	NL ★	19,50	− 3,47
ROCHE HLDG G	CH	76,43	− 1,70
SANOFI SYNTHELA	FR ★	73,50	− 3,29
SCHERING AG	DE ★	54	− 2,70
SERONO -B-	CH	907,23	− 3,38
SHIRE PHARMA GR	GB	16,36	− 2,42
SMITH & NEPHEW	GB	5,70	....
SSL INTL	GB	8,93	− 3,33
SULZER AG 100N	CH	186,86	− 5,51
SYNTHES-STRATEC	CH	703,86	− 1,84
UCB	BE ★	45	− 0,55
WILLIAM DEMANT	DK	28,89	− 4,44
WS ATKINS	GB	11,15	− 2,27
ZELTIA	ES ★	8,76	− 1,02
▶ DJ E STOXX HEAL		521,15	− 2,77

(Publicité)

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,52	+ 1,45
BP	GB	9,09	− 2,09
CEPSA	ES ★	11,41	− 1,72
COFLEXIP	FR ★	187,20	− 1,47
DORDTSCHE PETRO	NL ★	2,21	....
GBL	BE ★	57,90	− 3,10
ENI	IT ★	14,30	− 1,24
ENTERPRISE OIL	GB	9,02	+ 0,36
HELLENIC PETROL	GR	6,88	− 5,49
LATTICE GROUP	GB	2,48	− 0,65
OMV AG	AT ★	102	− 2,39
PETROLEUM GEO-S	NO	10,81	− 0,57
REPSOL YPF	ES ★	17,63	− 0,40
ROYAL DUTCH CO	NL ★	59,56	− 1,19
SAIPEM	IT ★	6,32	− 1,86
STATOIL	NO	7,62	− 1,61
TOTAL FINA ELF	FR ★	159,80	− 0,19
IHC CALAND	NL ★	53,80	− 1,10
▶ DJ E STOXX ENGY P		336,59	− 0,79

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	12,62	− 4,30
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	13,20	− 8,43
BHW HOLDING AG	DE ★	33,05	− 2,22
BPI R	PT ★	2,21	− 3,07
BRITISH LAND CO	GB	7,65	− 0,84
CALEDONIA INV.S	GB	12,59	− 4,07
CANARY WHARF GR	GB	8,59	+ 2,32
CATTLES ORD.	GB	4,13	....
CLOSE BROS GRP	GB	10,94	− 5,59
COBEPA	BE ★	64	+ 0,16
CONSORS DISC-BR	DE ★	10,86	− 6,38
CORIO NV	NL ★	23	− 5,74
CORP FIN ALBA	ES ★	21,60	− 0,46
DAB BANK AG	DE ★	11,67	− 5,51
DEPFA-BANK	DE ★	79,65	− 1,08
DROTT -B-	SE	10,48	....
EURAZEO	FR ★	58,10	− 0,17
FINAXA	FR ★	105	− 0,94
FORTIS (B)	BE ★	27,80	− 0,36
FORTIS (NL)	NL ★	27,87	− 0,96
GECINA	FR ★	90,40	− 1,63
GIMV	BE ★	26,10	− 1,47
GREAT PORTLAND	GB	4,39	− 2,17
HAMMERSON	GB	7,76	− 0,83
ING GROEP	NL ★	30,30	− 0,98
LAND SECURITIES	GB	13,98	+ 0,12
LIBERTY INTL	GB	8,25	− 1,74
MAN GROUP	GB	14,66	− 2,16
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	58,60	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,36	− 1,98
METROVACESA	ES ★	14,64	− 1,08
MONTEDISON	IT ★	2,58	− 0,39
PROVIDENT FIN	GB	10,16	− 0,48
RODAMCO EUROPE	NL ★	41	− 0,24
RODAMCO NORTH A	NL ★	44,35	− 2,42
ROLINCO NV	NL ★	23,75	− 1,04
SCHRODERS	GB	12,01	− 5,48
SIMCO N	FR ★	76,50	+ 0,53
SLOUGH ESTATES	GB	5,96	− 0,27
TECAN GRP N	CH	71,97	− 4,18
UNIBAIL	FR ★	57,65	− 1,28
VALLEHERMOSO	ES ★	6,74	− 2,03
WCM BETEILIGUNG	DE ★	12,55	− 1,18
▶ DJ E STOXX FINS P		240,62	− 1,17

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,46	+ 0,50
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,44	− 0,22
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	44	− 1,35
BRAU-UNION	AT ★	43,55	+ 0,58
CADBURY SCHWEPP	GB	7,57	+ 3,09
CARLSBERG -B-	DK	49,72	....
CARLSBERG AS -A	DK	47,03	....
COCA COLA HBC	GR	15,40	− 0,26
DANISCO	DK	37,89	− 3,42
DANONE	FR ★	147	− 0,88
DELTA HOLDINGS	GR	6,70	− 4,01
DIAGEO	GB	11,29	− 0,99
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,72	− 3,33
ERID.BEGH.SAY	FR ★	97	....
HEINEKEN HOLDIN	NL ★	33,50	− 0,59
HELLENIC SUGAR	GR	7,56	− 7,13
KAMPS	DE ★	6,20	+ 1,31
KERRY GRP-A-	GB	23,09	....
KONINKLIJKE NUM	NL ★	34,65	− 4,47
MONTEDISON	IT ★	2,58	− 0,39
NESTLE N	CH	224,50	− 0,15
NORTHERN FOODS	GB	2,38	− 5,77
PARMALAT	IT ★	3,13	− 2,49
PERNOD RICARD	FR ★	81,75	− 1,51
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,13	− 1,74
SCOTT & NEWCAST	GB	8,33	+ 0,78
SOUTH AFRICAN B	GB	8,08	+ 0,81
TATE & LYLE	GB	4,34	− 1,47
TOMKINS	GB	2,88	+ 0,56
UNILEVER	NL ★	64,60	− 1,67
UNILEVER	GB	9,02	− 0,89
WHITBREAD PLC	GB	9,22	− 3,72
▶ DJ E STOXX F & BV P		239,38	− 0,91

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	10,20	− 5,79
ADECCO N	CH	46,55	− 3,16
AGGREKO	GB	6,19	− 4,50
ALSTOM	FR ★	26,07	− 5,20
ALTRAN TECHNO	FR ★	48,10	+ 7,49
ALUSUISSE GRP N	CH	831,96	....
ARRIVA	GB	5,91	− 0,82
ASSA ABLOY-B-	SE	12,68	+ 1,68
ASSOC BR PORTS	GB	6,74	− 0,72
ATLAS COPCO -A-	SE	22,80	− 1,14
ATLAS COPCO -B-	SE	21,75	− 1,66
ATTICA ENTR SA	GR	5,82	− 5,83
BAA	GB	10,01	− 0,48
BBA GROUP PLC	GB	4,20	− 0,38
BODYCOTE INTL	GB	4,03	− 0,40
BRAMBLES INDUST	GB	5,51	+ 1,80
BUDERUS AG	DE ★	22,10	− 0,90
CAPITA GRP	GB	6,61	− 4,67
CDB WEB TECH IN	IT ★	2,88	− 2,04
CGIP	FR ★	31,41	+ 0,64
CHUBB	GB	2,38	− 1,34
CIR	IT ★	1,10	− 1,79
COBHAM	GB	18,24	− 1,05
COOKSON GROUP P	GB	1,94	+ 3,45
COPENHAGEN AIRP	DK	75,25	− 2,44
DAMPSKIBS -A-	DK	7256,31	....
DAMPSKIBS -B-	DK	7861	− 3,15
DAMSKIBS SVEND	DK	10548,52	− 3,09
DE LA RUE	GB	7,96	− 1,21
E.ON AG	DE ★	55,65	− 0,98
EUR AERO DEFENC	FR ★	17,14	− 5,36
ELECTROCOMPONEN	GB	8,05	− 1,58
ENIRO	SE	7,49	− 0,69
EPCOS	DE ★	38,30	+ 0,79
EUROTUNNEL	FR ★	0,94	− 2,08
EXEL	GB	11,55	− 2,33
FINMECCANICA	IT ★	0,87	+ 3,57
FINNLINES	FI ★	21,50	− 1,38
FKI	GB	2,67	− 2,37
FLS IND.B	DK	12,50	− 1,06
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	35,97	− 1,45
GAMESA	ES ★	19	− 5
GKN	GB	5,07	....
GROUP 4 FALCK	DK	122,28	− 2,15
GROUP 4 FALCK	DK	122,28	− 2,15
GUARDIAN IT	GB	4,26	− 1,87
HAGEMEYER NV	NL ★	19,17	− 0,36
HALKOR	GR	4,04	− 3,81
HAYS	GB	2,43	− 4,46
HEIDELBERGER DR	DE ★	54,80	+ 4,98
HUHTAMAKI OYJ	FI ★	33,95	− 0,15
IFIL	IT ★	6,35	− 0,78
IMI PLC	GB	3,48	+ 1,90
IND.VAERDEN -A-	SE	15,51	− 1,33
INDRA SISTEMAS	ES ★	7,85	− 1,38
INVENSYS	GB	1,30	− 6,98
INVESTOR -A-	SE	12,05	− 1,29
INVESTOR -B-	SE	12	− 0,87
ISS	DK	54,42	− 5,81
JOT AUTOMATION	FI ★	0,33	+ 3,13
KINNEVIK -B-	SE	15,51	− 1,33
KONE B	FI ★	84	− 1,18
LEGRAND	FR ★	165,90	− 4,38
LINDE AG	DE ★	47,20	− 1,46
MAN AG	DE ★	22,90	− 2,14
MEGGITT	GB	3,76	− 3,33
METSO	FI ★	10,30	− 4,19
MG TECHNOLOGIES	DE ★	8,22	− 2,14
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,81	− 4,08
EXEL	GB	11,55	− 2,33
PACE MICRO TECH	GB	5,46	− 0,30
PARTEK	FI ★	10,10	+ 1
PENINS.ORIENT.S	GB	3,61	− 1,76
PERLOS	FI ★	6	+ 3,45
PREMIER FARNELL	GB	3,74	− 2,53
RAILTRACK	GB	4,88	− 0,66
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	12,30	− 2,77
RENTOKIL INITIA	GB	4,05	+ 0,40
REXAM	GB	5,90	− 1,09
REXEL	FR ★	63	− 4,76
RHI AG	AT ★	18,45	− 8,44
RIETER HLDG N	CH	266,75	− 0,98
ROLLS ROYCE	GB	3,19	− 5,29
SANDVIK	SE	22,54	− 3,15
SAURER N	CH	22,32	− 3,98
SCHNEIDER ELECT	FR ★	53,75	− 4,02
SECURICOR	GB	2,35	− 3,97
SECURITAS -B-	SE	17,03	+ 1,56
SERCO GROUP	GB	5,31	+ 3,14
SGL CARBON	DE ★	27	− 1,46
SHANKS GROUP	GB	2,80	− 2,26
SIDEL	FR ★	50	....
SINGULUS TECHNO	DE ★	21,68	− 3,21
SKF -B-	SE	18,19	+ 0,29
SMITHS GROUP	GB	11,36	− 1,41
SOPHUS BEREND -	DK	22,84	+ 2,41
SPIRENT	GB	1,88	....
STOLT NIELSEN	LU ★	116	− 2,52
TELE2 -B-	SE	27,36	− 5,09
THALES	FR ★	41,50	− 0,72
TOMRA SYSTEMS	NO	12	− 5,88
TPI	ES ★	3,55	− 0,56
TRAFFICMASTER	GB	0,89	− 11,29
UNAXIS HLDG N	CH	100,69	− 1,61
VA TECHNOLOGIE	AT ★	29,75	− 4,34
VEDIOR NV	NL ★	12,50	− 1,96
VESTAS WIND SYS	DK	32,52	− 5,47
VINCI	FR ★	65,70	− 0,45
VIVENDI ENVIRON	FR ★	46,64	− 2,02
VOLVO -A-	SE	16,09	− 2,23
VOLVO -B-	SE	16,93	− 2,12
WARTSILA CORP A	FI ★	21,20	− 1,40
XANSA	GB	3,97	− 6,13
ZARDOYA OTIS	ES ★	9,96	− 0,40
▶ DJ E STOXX IND GO P		337,82	− 1,75

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	1,54	− 3,06
AEGON NV	NL ★	28,62	+ 0,42
AGF	FR ★	51,90	− 0,48
ALLEANZA ASS	IT ★	12,10	+ 0,50
ALLIANZ N	DE ★	266,50	+ 1,64
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	26,40	+ 1,15
BALOISE HLDG N	CH	86,17	− 1,88
BRITANNIC	GB	14,14	− 3,75
CATTOLICA ASS	IT ★	26,50	+ 0,38
CGNU	GB	14,83	− 0,87
CNP ASSURANCES	FR ★	36,75	+ 1,94
CODAN	DK	18,41	+ 1,48
CORP MAPFRE R	ES ★	19,50	− 2,01
ERGO VERSICHERU	DE ★	145	....
ETHNIKI GEN INS	GR	10,22	− 7,09
EULER	FR ★	47	− 2,08
FONDIARIA ASS	IT ★	5,65	− 1,57
FORTIS (B)	BE ★	27,80	− 0,36
FRIENDS PROVIDE	GB	3,53	− 5,22
GENERALI ASS	IT ★	32,25	− 0,62
GENERALI HLD VI	AT ★	160	− 0,09
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	20,74	....
IRISH LIFE & PE	GB	13,08	− 1,47
LEGAL & GENERAL	GB	2,46	− 1,30
MEDIOLANUM	IT ★	9,43	− 4,07
MUENCH RUECKVER	DE ★	279,50	+ 2,95
POHJOLA GRP.B	FI ★	20	....
PRUDENTIAL	GB	12,28	− 1,04
RAS	IT ★	13,06	− 1,14
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,85	− 0,47
SAI	IT ★	14	− 6,35
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	8,95	− 2,72
SCHW NATL VERS	CH	632,55	− 0,21
SCOR	FR ★	47	− 2,08
SKANDIA INSURAN	SE	5,61	− 2,73
ST JAMES'S PLAC	GB	5,43	− 5,37
STOREBRAND	NO	8,56	− 1,44
SWISS LIFE REG	CH	528,23	− 4,42
SWISS RE N	CH	101,02	+ 0,16
TOPDANMARK	DK	30,91	....
ZURICH FINL SVC	CH	273,36	− 2,59
▶ DJ E STOXX INSU P		335,85	+ 0,50

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	11,15	− 1,01
CANAL PLUS	FR ★	3,63	− 0,27
CAPITAL RADIO	GB	8,91	− 11,29
CARLTON COMMUNI	GB	4,16	+ 0,78
DLY MAIL & GEN	GB	9,92	− 2,08
ELSEVIER	NL ★	12,66	− 0,55
EMAP PLC	GB	11,13	− 0,43
FOX KIDS EUROPE	NL ★	13,10	+ 1,55
FUTURE NETWORK	GB	0,63	....
GRANADA	GB	2,04	− 3,82
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	3,42	− 3,39
GWR GROUP	GB	3,24	− 22,18
HAVAS ADVERTISI	FR ★	8,63	− 5,68
INDP NEWS AND M	IR ★	2,10	+ 0,48
INFORMA GROUP	GB	3,40	− 14,29
LAGARDERE SCA N	FR ★	46,55	− 2,70
LAMBRAKIS PRESS	GR	5,50	− 4,51
M6 METROPOLE TV	FR ★	20,50	− 6,86
MEDIASET	IT ★	7,54	− 1,18
MODERN TIMES GR	SE	20,02	− 1,80
MONDADORI	IT ★	6,70	+ 1,21
NRJ GROUP	FR ★	16	+ 6,67
PEARSON	GB	14,18	− 2,78
PRISA	ES ★	9,63	− 2,63
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	6,95	− 7,46
PT MULTIMEDIA R	PT ★	7,30	− 3,95
PUBLICIS GROUPE	FR ★	23,79	− 0,88
PUBLIGROUPE N	CH	183,56	− 0,36
REED INTERNATIO	GB	8,99	− 0,54
REUTERS GROUP	GB	10,52	− 3,13
RTL GROUP	LU ★	54,20	− 1,45
SMG	GB	2,38	− 8,70
SOGECABLE R	ES ★	22	− 1,74
TAYLOR NELSON S	GB	3,16	− 5,34
TELEWEST COMM.	GB	0,68	....
TF1	FR ★	27,60	....
TRINITY MIRROR	GB	6,34	− 2,98
UNITED PAN-EURO	NL ★	0,34	....
UTD BUSINESS ME	GB	11,55	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	49,02	− 1,96
VNU	NL ★	33,27	− 2,18
WOLTERS KLUWER	NL ★	23,61	+ 2,34
WPP GROUP	GB	10,47	+ 0,78
▶ DJ E STOXX MEDIA P		274,82	− 1,64

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	31,60	− 0,63
ALTADIS	ES ★	18,62	+ 0,65
AMADEUS GLOBAL	ES ★	8,10	− 0,37
ATHENS MEDICAL	GR	3,86	− 6,76
AUSTRIA TABAK A	AT ★	84,60	+ 0,01
AVIS EUROPE	GB	2,61	+ 3,21
BEIERSDORF AG	DE ★	121,50	− 5
BIC	FR ★	44,30	− 1,56
BRIT AMER TOBAC	GB	9,59	− 1
CASINO GP	FR ★	87,85	− 1,18
CLARINS	FR ★	80	− 2,44
COLRUYT	BE ★	43,64	− 4,61
DELHAIZE	BE ★	60,45	− 2,50
FIRSTGROUP	GB	5,62	+ 1,17
GALLAHER GRP	GB	7,63	− 1,87
GIB	BE ★	52,20	− 1,51
GIVAUDAN N	CH	334,10	+ 0,20
HENKEL KGAA VZ	DE ★	68,50	− 1,01
ICELAND GROUP	GB	2,85	− 2,22
IMPERIAL TOBACC	GB	14,10	− 0,80
JERONIMO MARTIN	PT ★	7,13	− 2,33
KESKO -B-	FI ★	9	− 0,44
L'OREAL	FR ★	77,80	+ 0,65
LAURUS NV	NL ★	3,10	+ 3,68
MORRISON SUPERM	GB	3,19	+ 1,55
RECKITT BENCKIS	GB	16,15	− 0,70
SAFEWAY	GB	5,40	....
SAINSBURY J. PL	GB	5,85	− 1,37
STAGECOACH HLDG	GB	1,34	− 1,19
TERRA NETWORKS	ES ★	7,10	+ 1
TESCO PLC	GB	3,97	− 2,78
TPG	NL ★	21,51	− 3,67
WANADOO	FR ★	4,58	+ 0,66
WELLA AG VZ	DE ★	50,10	− 7,56
▶ DJ E STOXX N CY G P		376,77	− 0,71

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	8,98	− 1,60
AVA ALLG HAND.G	DE ★	35,40	− 3,01
BOOTS CO PLC	GB	10,35	− 3,33
BUHRMANN NV	NL ★	7,87	− 3,32
CARREFOUR	FR ★	53,50	− 2,19
CASTO.DUBOIS	FR ★	56,85	− 1,64
CC CARREFOUR	ES ★	13,25	− 3,64
CHARLES VOEGELE	CH	57,11	− 0,92
D'IETEREN SA	BE ★	184	....
DEBENHAMS	GB	6,48	− 4,76
DIXONS GROUP	GB	3,16	− 0,51
GAL LAFAYETTE	FR ★	135	− 6,90
GEHE AG	DE ★	48,45	+ 0,21
GUCCI GROUP	NL ★	97,05	+ 5,49
GUS	GB	9,38	− 0,34
HENNES & MAURIT	SE	20,07	+ 0,79
KARSTADT QUELLE	DE ★	36,60	+ 3,10
KINGFISHER	GB	5,95	....
MARKS & SPENCER	GB	4,03	− 2,35
MATALAN	GB	8,02	− 3,32
METRO	DE ★	42	− 1,41
MFI FURNITURE G	GB	1,94	− 4,76
NEXT PLC	GB	14,53	− 2,07
PINAULT PRINT.	FR ★	139	− 1
SIGNET GROUP	GB	1,07	+ 1,54
VALORA HLDG N	CH	177,62	− 3,93
VENDEX KBB NV	NL ★	7,60	− 5
W.H SMITH	GB	8,30	....
WOLSELEY PLC	GB	7,81	+ 0,42
WOOLWORTHS GROU	GB	0,49	− 3,23
▶ DJ E STOXX RETL P		282,26	− 1,18

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	22,10	+ 0,45
ALCATEL-A-	FR ★	14,29	− 0,07
ALTEC SA REG.	GR	3,02	− 10,12
ARM HOLDINGS	GB	4,37	+ 5,88
ARC INTERNATION	GB	0,76	− 4,08
ASML HOLDING	NL ★	16,65	− 1,19
BAAN COMPANY	NL ★	2,63	+ 0,38
BALTIMORE TECH	GB	0,26	− 5,88
BAE SYSTEMS	GB	5,04	+ 0,97
BROKAT TECHNOLO	DE ★	1,26	− 3,08
BULL	FR ★	0,84	− 13,40
BUSINESS OBJECT	FR ★	25,49	+ 1,55
CAP GEMINI	FR ★	66	− 0,45
COMPTEL	FI ★	2,40	− 7,69
DASSAULT SYST.	FR ★	42,17	+ 5,03
ERICSSON -B-	SE	4,45	+ 5,99
F-SECURE	FI ★	0,58	....
FILTRONIC	GB	2,59	− 15,34
FINMATICA	IT ★	10,73	− 3,42
GETRONICS	NL ★	2,85	+ 1,42
GN GREAT NORDIC	DK	4,68	− 3,33
INFINEON TECHNO	DE ★	23,65	+ 7,01
INFOGRAMES ENTE	FR ★	12,92	− 7,71
INTRACOM R	GR	14,34	− 6,40
KEWILL SYSTEMS	GB	0,63	− 17,02
LEICA GEOSYSTEM	CH	246,62	− 5,20
LOGICA	GB	11,65	+ 0,28
LOGITECH INTL N	CH	25,16	− 8,19
MARCONI	GB	0,55	+ 13,33
NOKIA	FI ★	15,25	+ 6,27
OCE	NL ★	9,80	− 2,97
OLIVETTI	IT ★	1,18	− 1,67
PSION	GB	0,78	− 4
SAGE GRP	GB	2,95	− 6,19
SAGEM	FR ★	38,84	+ 2,21
SAP AG	DE ★	125,60	− 2,41
SAP VZ	DE ★	153,99	....
SEZ HLDG N	CH	39,29	+ 4,39
SIEMENS AG N	DE ★	48,10	− 1,23
MB SOFTWARE	DE ★	0,20	− 9,09
SPIRENT	GB	1,88	....
STMICROELEC SIC	FR ★	33,50	....
THINK TOOLS	CH	9,90	− 3,23
THUS	GB	0,55	− 2,86
TIETOENATOR	FI ★	21	− 4,11
▶ DJ E STOXX TECH P		329,52	+ 2

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	7,34	− 3,93
AEM	IT ★	2,09	− 0,48
BRITISH ENERGY	GB	5,43	− 0,30
CENTRICA	GB	3,63	− 1,75
EDISON	IT ★	10,92	+ 0,18
ELECTRABEL	BE ★	233	− 1,48
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,90	− 0,34
ENDESA	ES ★	17,60	− 2,22
ENEL	IT ★	7,11	− 1,25
EVN	AT ★	41,65	− 0,29
FORTUM	FI ★	5,43	− 1,99
GAS NATURAL SDG	ES ★	20,52	− 2,29
HIDRO CANTABRIC	ES ★	25	+ 0,60
IBERDROLA	ES ★	15,50	+ 0,65
INNOGY HOLDINGS	GB	3,52	− 4,82
ITALGAS	IT ★	11,06	− 2,04
KELDA	GB	5,83	− 1,91
NATIONAL GRID G	GB	7,50	− 2,11
INTERNATIONAL P	GB	4,24	− 6,76
OESTERR ELEKTR	AT ★	94	− 1,05
PENNON GROUP	GB	9,96	− 1,28
POWERGEN	GB	11,94	− 0,27
SCOTTISH POWER	GB	6,92	− 11,04
SEVERN TRENT	GB	11,94	+ 0,96
SUEZ	FR ★	36,13	− 0,91
SYDKRAFT -A-	SE	24,63	....
SYDKRAFT -C-	SE	20,44	+ 1,04
FENOSA	ES ★	18,58	− 4,72
UNITED UTILITIE	GB	9,87	+ 0,83
VIRIDIAN GROUP	GB	10,09	− 0,80
▶ DJ E STOXX PO SUP P		305,77	− 1,70

EURO NOUVEAU MARCHÉ

10/09 18 h 21 ▶	Cours en euros	% Var. 07/09

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	15,40	− 6,10
ANTONOV	0,27	+ 12,50
C/TAC	1,65	....
CARDIO CONTROL	1,90	− 13,64
CSS	23,90	....
HITT NV	5,05	− 1,94
INNOCONCEPTS NV	18,70	− 0,53
NEDGRAPHICS HOLD	4	− 2,44
SOPHEON	0,55	+ 7,84
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,03	....
UCC GROEP NV	7	....

BRUXELLES

ARTHUR	2,94	− 0,34
ENVIPCO HLD CT	0,30	....
FARDIS B	15,49	+ 4,66

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **France Télécom** a fortement profité de la séance de lundi 10 septembre en gagnant 7,53 %, à 30,97 euros. Mardi, lors des premiers échanges à Paris, le titre ganait 1,48 %, à 32,45 euros.

● Le titre **Vivendi Universal** qui avait baissé, lundi, de 1,96 %, à 49,02 euros, se reprenait mardi. En début de séance, la valeur gagnait 1,68 % à 50,7 euros.

● L'action **Sidel** reste suspendue, alors que le groupe a annoncé l'ajournement de son assemblée générale prévue le 14 septembre. Tetra Laval, actionnaire à 94 %, a demandé ce report, dans l'attente des décisions des autorités de Bruxelles.

● Le titre **EADS**, après avoir enregistré une baisse de 5,36 %, à 17,14 euros, lundi, s'inscrivait en hausse de 0,3 %, à 17,44 euros, mardi lors des premiers échanges, alors que le groupe a annoncé une redéfinition de son alliance avec le canadien Nortel dans les télécommunications.

● Le titre **Alcatel** gagnait 0,37 %, à 14,68 euros, mardi matin. L'agence de notation Moody's a abaissé la note de la dette long terme d'Alcatel.

● La valeur **Béghin Say** restait inchangée à 37 euros, mardi, après que le groupe sucrier a annoncé un bénéfice net de 27 millions d'euros, en baisse de 26,4 % par rapport à la même période de l'an 2000.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 10 SEPTEMBRE **Cours à 18 h 16**

Dernier jour de négociation des OSRD : 24 septembre

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR ❯	38,72	253,99	−3,18	−13,95
AGF ❯	51,90	340,44	−0,48	−29,86
AFFINE	37,35	245	...	+3,75
AIR FRANCE G ❯	16	104,95	−1,54	−36
AIR LIQUIDE ❯	150,50	987,22	−2,21	−5,28
ALCATEL ❯	14,29	93,74	−0,07	−76,38
ALCATEL O	6,89	45,20	−0,14	−85,34
ALSTOM ❯	26,07	171,01	−5,20	−5,20
ALTRAN TECHN ❯	48,10	315,52	+7,49	−40,12
ATOS ORIGIN ❯	77,40	507,71	+1,18	+3,20
ARBEL	5,92	38,83	...	−40,80
AVENTIS ❯	76,25	500,17	−2,56	−18,44
AXA ❯	26,40	173,17	+1,15	−31,42
BACOU DALLOZ	86	564,12	−6,01	+11,25
BAIL INVESTI ❯	129	846,18	−1,53	+9,41
BAZAR HOT. V	125,90	825,85	−3,82	−0,55
BEGHIN SAY ❯	37	242,70	+2,78	...
BIC ❯	44,30	290,59	−1,56	+5,75
BNPPARIBAS ❯	97,60	640,21	−1,21	+4,38
BOLLORE ❯	254	1666,13	−0,59	+21,06
BOLLORE INV	51,45	337,49	−0,10	+26,47
BONGRAIN	45,50	298,46	+1,11	+30
BOUYGUES ❯	33,92	222,50	+0,21	−29,69
BOUYGUES OFF ❯	46	301,74	−0,65	−5,15
BULL# ❯	0,84	5,51	−13,40	−82,78
BUSINESS OBJ ❯	25,49	167,20	+1,55	−39,10
B T P (LA CI	...	...	...	...
BURELLE (LY)	63	413,25	...	−19,23
CANAL + ❯	3,63	23,81	−0,27	−4,97
CAP GEMINI ❯	66	432,93	−0,45	−61,58
CARBONE-LORR ❯	37	242,70	−1,88	−30,18
CARREFOUR ❯	53,50	350,94	−2,19	−20,02
CASINO GUICH ❯	87,85	576,26	−1,18	−16,72
CASINO GUICH	61,75	405,05	−1,52	−8,73
CASTORAMA DU ❯	56,85	372,91	−1,64	−17,60
CEA INDUSTRI	151	990,50	−1,95	−17,93
CEGID (LY)	97	636,28	+6,01	+37,29
CEREOL ❯	26,05	170,88	−0,76	...
CERESTAR ❯	29,65	194,49	−0,50	...
CFF.RECYCLIN	42,60	279,44	−5,33	+7,57
CGIP ❯	31,41	206,04	+0,64	−37,80
CHARGEURS	70	459,17	−1,41	...
CHRISTIAN DI ❯	34,50	226,31	+1,47	−32,41
CIC -ACTIONS	123,60	810,76	+1,31	+5,19
CIMENTS FRAN ❯	48,90	320,76	−0,20	−11,09
CLARINS ❯	80	524,77	−2,44	−8,04
CLUB MEDITER ❯	55,05	361,10	−3,42	−39,43
CNP ASSURANC ❯	36,75	241,06	+1,94	−13,91
COFACE ❯	58,40	383,08	−4,26	−46,42
COFLEXIP ❯	187,20	1227,95	−1,47	+38,25
COLAS ❯	67	439,49	−1,18	+22,82
CONTIN.ENTRE	45,99	301,67	−0,02	+9,50
CPR	58	380,46	...	+8,71
CRED.FON.FRA	10,96	71,89	−3,01	−13,29
CREDIT LYONN ❯	41,19	270,19	−2,16	+10,72
CS COM.ET SY	6,80	44,61	−4,90	...
DAMART	79,40	520,83	−0,87	−1,97
DANONE ❯	147	964,26	−0,88	−8,46
DASSAULT-AVI	293,60	1925,89	−2,10	+33,45
DASSAULT SYS ❯	42,17	276,62	+5,03	−42,23
DEVEAUX(LY)#	69	452,61	−1,43	−17,85
DEV.R.N-P.CA	14,75	96,75	+1,72	+5,35
DMC (DOLLFUS	7,60	49,85	−0,52	−28,57
DYNACTION	26	170,55	+1,96	−12,75
EIFFAGE ❯	69,50	455,89	−5,44	+9,07
ELIOR ❯	11,72	76,88	−3,78	−13,56
ELEC.MADAGAS	22,65	148,57	−0,22	−5,42
ENTENIAL(EX	31,80	208,59	−0,59	+6,74
ERAMET ❯	30	196,79	+0,50	−31,11
ESSILOR INTL ❯	308,70	2024,94	−3,50	−11,16
ESSO	81,50	534,60	−1,57	+26,35
EULER ❯	47	308,30	−2,08	−13,84
EURAZEO ❯	58,10	381,11	−0,17	−24,93
EURO DISNEY ❯	0,76	4,99	−5	+40,74
EUROTUNNEL ❯	0,94	6,17	−2,08	−11,32
FAURECIA ❯	57,70	378,49	+1,23	+37,38
FIMALAC ❯	38,40	251,89	−3,40	+7,02
F.F.P. (NY)	103,70	680,23	−1,71	+38,45
FINAXA	105	688,75	−0,94	−19,23
FONC.LYON.#	29,83	195,67	−3,62	+3,50
FRANCE TELEC ❯	30,97	203,15	+7,53	−66,31
FROMAGERIES	105,10	689,41	−1,78	+37,56
GALERIES LAF ❯	135	885,54	−6,90	−33,82
GAUMONT #	37,80	247,95	−2,93	−9,56
GECINA ❯	90,40	592,99	−1,63	−11,37
GENERALE DE	19	124,63	−2,56	...
GEOPHYSIQUE ❯	49,70	326,01	−9,55	−30,58
GFI INFORMAT ❯	11,39	74,71	−4,29	−54,74
GRANDVISION ❯	16,45	107,90	+2,17	−14,45
GROUPE ANDRE	128,70	844,22	−0,69	−7,74
GROUPE GASCO	78	511,65	−3,94	−7,36
GR.ZANNIER (	82	537,88	−3,64	+33,33
GROUPE PARTO	62,50	409,97	−8,49	+8,69
GUYENNE GASC ❯	82,75	542,80	−1,49	−0,30
HAVAS ADVERT ❯	8,63	56,61	−5,68	−43,96
IMERYS ❯	106,60	699,25	−2,74	−11,90
IMMOBANQUE	129	846,18	+0,94	+3,20
IMMEUBLES DE	...	...	...	+14,06
INFOGRAMES E ❯	12,92	84,75	−7,71	−32,70
IM.MARSEILLA	3120	20465,86	−7	−0,95
INGENICO ❯	26	170,55	+7,22	−7,73
ISIS ❯	172,90	1134,15	−2,32	+127,79
JC DECAUX ❯	11,60	76,09	−3,41	...
KAUFMAN ET B ❯	18,04	118,33	+0,78	−5,05
KLEPIERRE ❯	101	662,52	...	+0,89
LAFARGE ❯	95,65	627,42	−3,24	+9,43
LAGARDERE ❯	46,55	305,35	−2,70	−24,67
LAPEYRE ❯	50	327,98	−2,91	−23,07
LEBON (CIE)	56,30	369,30	−0,09	+0,62
LEGRAND ORD.	165,90	1088,23	−4,38	...
LEGRIS INDUS ❯	54	354,22	−1,82	+12,50
LIBERTY SURF	3,69	24,20	−0,27	...
LOCINDUS	127,40	835,69	−1,24	+12,54
L'OREAL ❯	77,80	510,33	+0,65	−14,78
LOUVRE #	73,50	482,13	−2,39	+14,39
LVMH MOET HE ❯	49,19	322,67	+0,08	−30,22
MARINE WENDE ❯	58,20	381,77	−1,77	−35,33
MATUSSIERE F	6,91	45,33	−1,29	+6,30
MAUREL ET PR	15,60	102,33	−0,76	+56,15
METALEUROP	4,53	29,71	−4,63	−11
MICHELIN ❯	32,34	212,14	−0,49	−16,10
MARIONNAUD P	47	308,30	+2,20	−29,99
MONTUPET SA	11,80	77,40	−10,61	−39,54
MOULINEX ●	...	...	...	−50,72
NATEXIS BQ P ❯	99,50	652,68	−1	+5,34
NEOPOST ❯	28	183,67	+1,45	+12
NEXANS ❯	26,79	175,73	−4,32	...
NORBERT DENT	20,50	134,47	...	+13,88
NORD-EST	28	183,67	+0,72	+7,07
NRJ GROUP ❯	16	104,95	+6,67	−47,43
OBERTHUR CAR ❯	5,64	37	−0,18	−67,01
OLIPAR	7,15	46,90	−4,67	+3,92
ORANGE ❯	7,08	46,44	+2,61	...
OXYG.EXT-ORI	380	2492,64	+1,04	+4,39
PECHINEY ACT ❯	51,65	338,80	−1,62	+6,07
PECHINEY B P	49,50	324,70	−4,44	+3,12
PENAUILLE PO ❯	44,98	295,05	−7,07	−32,96
PERNOD-RICAR ❯	81,75	536,24	−1,51	+11,22
PEUGEOT ❯	50,65	332,24	−1,46	+25,43
PINAULT-PRIN ❯	139	911,78	−1	−39,27
PLASTIC OMN ❯	76,25	500,17	−9,23	−29,72
PROVIMI ❯	15	98,39	−0,66	...
PSB INDUSTRI	85,65	561,83	−1,32	+19,28
PUBLICIS GR. ❯	23,79	156,05	−0,88	−33,89
REMY COINTRE ❯	30,53	200,26	−4,74	−32,15
RENAULT ❯	42,20	276,81	+0,24	−23,96
REXEL ❯	63	413,25	−4,76	−30
RHODIA ❯	11,35	74,45	−0,79	−31,21
ROCHETTE (LA	7,20	47,23	+2,86	+17,07
ROYAL CANIN ❯	136,20	893,41	...	+19,47
ROUGIER #	58	380,46	−1,61	−4,91
RUE IMPERIAL	1677	11000,40	−1,35	−14,43
SADE (NY)	47,50	311,58	...	+2,96
SAGEM S.A. ❯	38,84	254,77	+2,21	−72,72
SAGEM ADP	27,50	180,39	−1,79	−68,02
SAINT-GOBAIN ❯	155,50	1020,01	−2,51	−7,05
SALVEPAR (NY	61,20	401,45	...	−1,76
SANOFI SYNTH ❯	73,50	482,13	−3,29	+3,52
SCHNEIDER EL ❯	53,75	352,58	−4,02	−30,82
SCOR ❯	47	308,30	−2,08	−15
S.E.B. ❯	53,15	348,64	−0,19	−8,28
SEITA	45,51	298,53	+1,13	+5,05
SELECTIBAIL(	14,80	97,08	−2,63	...
SIDEL	50	327,98	...	...
SILIC	162	1062,65	−4,71	−0,85
SIMCO ❯	76,50	501,81	+0,53	+3,94
SKIS ROSSIGN	14,99	98,33	−2,47	−11,82
SOCIETE GENE ❯	61,45	403,09	−0,49	−7,17
SODEXHO ALLI ❯	51,05	334,87	−2,58	+5,69
SOGEPARC (FI	87	570,68	...	+4,81
SOMMER-ALLIB	54,55	357,82	−0,82	...
SOPHIA ❯	30,80	202,03	−1,44	+2,66
SOPRA GROUP ❯	44,10	289,28	−5,16	−29,44
SPIR COMMUNI ❯	73,85	484,42	−3,15	+2,64
SR TELEPERFO ❯	19,69	129,16	−2,23	−52,95
STUDIOCANAL	14,50	95,11	...	+39,42
SUCR.PITHIVI	400	2623,83	−4,49	+37,22
SUEZ ❯	36,13	237	−0,91	−7,12
TAITTINGER	794	5208,30	+0,51	−1,97
THALES ❯	41,50	272,22	−0,72	−18,70
TF1 ❯	27,60	181,04	...	−52
TECHNIP ❯	158	1036,41	−2,23	+2,19
THOMSON MULT ❯	27	177,11	+3,45	−45,82
TOTAL FINA E ❯	159,80	1048,22	−0,19	+0,88
TRANSICIEL # ❯	31,30	205,31	−3,10	−17,84
UBI SOFT ENT ❯	36	236,14	−5,01	−13,25
UNIBAIL ❯	57,65	378,16	−1,28	+1,92
UNILOG ❯	69,80	457,86	+4,80	−17,88
USINOR ❯	10,95	71,83	−4,95	−22,11
VALEO ❯	45,75	300,10	−1,42	−3,80
VALLOUREC ❯	52,45	344,05	−2,24	−7,82
VICAT	61,80	405,38	...	+9,96
VINCI ❯	65,70	430,96	−0,45	+0,30
VIVENDI ENVI ❯	46,64	305,94	−2,02	+0,30
VIVENDI UNIV ❯	49,02	321,55	−1,96	−30,07
WANADOO ❯	4,58	30,04	+0,66	−47,35
WORMS (EX.SO	18,50	121,35	−2,63	+5,41
ZODIAC ❯	218,10	1430,64	−1,31	−25,81
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ADECCO	46,80	306,99	−3,35	−29,72
AMERICAN EXP	38,41	251,95	−0,23	−33,14
AMVESCAP EXP	13,35	87,57	−9,80	−33,25
ANGLOGOLD LT	35,05	229,91	+2,64	+10,56
A.T.T. #	19,58	128,44	−1,85	+10,87
BARRICK GOLD	17,60	115,45	+1,09	+2,26
COLGATE PAL.	61,20	401,45	−2,78	−12,57
CROWN CORK O	3,49	22,89	−4,38	−55,25
DIAGO PLC	11,63	76,29	+1,84	−0,68
DOW CHEMICAL	...	...	...	−2,94
DU PONT NEMO	42,81	280,82	−2,15	−19,53
ECHO BAY MIN	0,58	3,80	−14,71	+52,63
ELECTROLUX	14,60	95,77	−5,81	+10,43
ELF GABON	171	1121,69	−2,29	+41,55
ERICSSON # ❯	4,36	28,60	+1,87	−63,69
FORD MOTOR #	20,56	134,86	−3,34	−19,68
GENERAL ELEC	44,27	290,39	+0,82	−14,86
GENERAL MOTO	56,05	367,66	−5	+4,76
GOLD FIELDS	4,40	28,86	−0,68	+22,22
HARMONY GOLD	5,12	33,58	−2,29	+10,82
HITACHI #	7,43	48,74	−4,99	−20,19
HSBC HOLDING ❯	12,42	81,47	+1,39	−19,40
I.B.M. ❯	108,10	709,09	+0,93	+17,88
I.C.I.	...	...	...	−20,20
ITO YOKADO #	37,53	246,18	−0,19	−27,26
I.T.T. INDUS	48,50	318,14	−3,19	+20,28
MATSUSHITA	14,72	96,56	−1,14	−42,27
MC DONALD'S	33,18	217,65	−0,66	−2,46
MERK AND CO	72,95	478,52	+1,60	−25,63
MITSUBISHI C	8,21	53,85	−4,53	+1,86
NESTLE SA # ❯	224,50	1472,62	+0,63	−7,46
NORSK HYDRO	46,90	307,64	−0,47	+9,55
PFIZER INC	42,43	278,32	+1,58	−13,44
PHILIP MORRI	53,55	351,26	+1,42	+13,83
PROCTER GAMB	81,95	537,56	−0,67	+3,66
RIO TINTO PL	18,20	119,38	−8,08	+1,50
SCHLUMBERGER	56,05	367,66	+0,27	−34,02
SEGA ENTERPR	18,56	121,75	−2,32	+91,14
SHELL TRANSP	8,69	57	−3,44	+0,11
SONY CORP. # ❯	45,51	298,53	+0,84	−37,91
T.D.K. #	52,80	346,35	−7,37	−48,23
TOSHIBA #	5,20	34,11	−0,19	−25,39
UNITED TECHO	73,25	480,49	−0,48	−14,27
ZAMBIA COPPE	0,35	2,30	+2,94	−22,22
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 10 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 16**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	10	65,60	−0,10
AB SOFT	3	19,68	...
ACCESS COMME	3,25	21,32	−18,75
ADL PARTNER	11,30	74,12	−7,68
ADL PARTNER	5,26	34,50	+0,19
ALGORIEL #	4,41	28,93	−13,53
ALPHAMEDIA	0,80	5,25	−11,11
ALPHA MOS #	3,50	22,96	−5,15
ALPHA MOS BO ◆	0,29	1,90	...
ALTAMIR & CI	118	774,03	...
ALDETA ◆	4,70	30,83	...
ALTI #	6,88	45,13	−5,62
A NOVO # ❯	15,20	99,71	−4,58
ARTPRICE COM	6,96	45,65	−2,66
ASTRA	0,54	3,54	−3,57
AUFEMININ.CO	0,55	3,61	−1,79
AUTOMA TECH	3,44	22,56	−13,78
AVENIR TELEC ❯	1,16	7,61	−14,07
AVENIR TELEC ◆	0,10	0,66	...
BAC MAJESTIC	1,66	10,89	−4,05
BARBARA BUI	15,70	102,99	−6,82
BCI NAVIGATI	5,60	36,73	−1,75
BELVEDERE	21,40	140,37	+0,47
BOURSE DIREC	2,50	16,40	...
BRIME TECHNO	28,49	186,88	+0,32
BRIME TECHN ◆	0,60	3,94	...
BUSINESS ET	9,18	60,22	−4,77
BUSINESS INT	1,97	12,92	+5,91
BVRP ACT.DIV ❯	5,15	33,78	−11,21
CAC SYSTEMES ◆	3	19,68	...
CALL CENTER	6,50	42,64	−2,99
CARRERE GROU	16,54	108,50	−0,84
CAST	4,10	26,89	−8,89
CEREP	13,79	90,46	+3,76
CHEMUNEX	0,25	1,64	+19,05
CMT MEDICAL	14,58	95,64	−2,08
COALA #	14,15	92,82	+8,85
COHERIS ATIX	9,15	60,02	−15,28
COIL	16,20	106,27	...
CION ET SYS.	1,75	11,48	...
CONSODATA	11,50	75,44	+5,02
CONSODATA NV ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	1,89	12,40	+3,85
CROSS SYSTEM	1,15	7,54	−8
CRYO #	3,07	20,14	−6,69
CRYONETWORKS.	1,10	7,22	+8,91
CYBERDECK #	0,74	4,85	−1,33
CYBER PRES.P	12,50	81,99	+7,76
CYBERSEARCH	2,33	15,28	+3,56
CYRANO #	0,28	1,84	−9,68
DALET #	2,45	16,07	−1,21
DATASQUARE # ◆	0,80	5,25	...
DATATRONIC	3,30	21,65	−2,08
DESK # ◆	0,89	5,84	...
DEVOTEAM # ❯	17,20	112,82	+6,83
DMS #	12,20	80,03	−2,40
D INTERACTIV	1,57	10,30	−3,09
DIREKT ANLAG	12	78,71	−6,98
DIREKT ANLAG	10,60	69,53	−6,94
DURAND ALLIZ	0,51	3,35	−13,56
DURAN DUBOI	8,41	55,17	−6,56
DURAN BS 00 ◆	0,15	0,98	...
EFFIK #	15	98,39	−4,46
EGIDE #	75,50	495,25	−9,04
EMME NV	12,80	83,96	−5,19
ESI GROUP	11,24	73,73	−5,47
ESKER	2,40	15,74	−9,77
EUROFINS SCI	11,20	73,47	+0,36
EURO.CARGO S	11,29	74,06	...
FIMATEX # ❯	2,90	19,02	−3,65
FI SYSTEM # ❯	2,08	13,64	+5,58
FI SYSTEM BS	0,03	0,20	...
FLOREANE MED	7,40	48,54	−1,33
GAMELOFT COM	0,50	3,28	−10,71
GAUDRIOT #	34,75	227,95	+4,04
GENERIX #	20	131,19	−6,93
GENESYS #	11,91	78,12	−1,81
GENESYS BS00	1,22	8	−18,12
GENSET ❯	2,35	15,41	+13,53
GL TRADE #	37,89	248,54	+2,35
GUILLEMOT #	14,40	94,46	−9,94
GUYANOR ACTI	0,22	1,44	...
HF COMPANY	50,85	333,55	−1,26
HIGH CO.#	99,05	649,73	−2,89
HIGH BON DE	3,30	21,65	−1,49
HIGHWAVE OPT ❯	3,34	21,91	−5,11
HIMALAYA	1,59	10,43	−11,17
HI MEDIA	0,63	4,13	+3,28
HOLOGRAM IND	6,75	44,28	−3,30
HUBWOO.COM	1,20	7,87	−11,11
IB GROUP.COM	3	19,68	+0,67
IDP	1,35	8,86	−9,40
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	7,60	49,85	−5,59
ILOG #	6,20	40,67	...
IMECOM GROUP	1,42	9,31	...
INFOSOURCES	0,61	4	−6,15
INFOSOURCE B ◆	1,45	9,51	...
INFOTEL #	23,49	154,08	−1,26
INFO VISTA	2,65	17,38	−5,36
INTEGRA ❯	1,12	7,35	−2,61
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	0,89	5,84	+3,49
IPSOS # ❯	60,10	394,23	−4,60
IPSOS BS00 ◆	1,02	6,69	...
ITESOFT	1,90	12,46	−1,55
IT LINK	2,90	19,02	+7,41
IXO	0,53	3,48	−10,17
JEAN CLAUDE ◆	0,97	6,36	...
JOLIEZ REGOL ◆	0,86	5,64	...
KALISTO ENTE ◆	1,35	8,86	...
KEYRUS PROGI	1,20	7,87	−7,69
LA COMPAGNIE	6,60	43,29	−1,49
LEXIBOOK # S	19,20	125,94	...
LINEDATA SER	19,60	128,57	−6,40
LYCOS EUROPE	0,94	6,17	+2,17
LYCOS FRANCE	2,19	14,37	−8,75
MEDCOST #	1,70	11,15	+6,25
MEDIDEP #	15,90	104,30	−12,15
MEMSCAP	2,15	14,10	−0,46
METROLOGIC G	50	327,98	...
MICROPOLE	6,30	41,33	−2,02
MILLIMAGES	9,30	61	−7
MONDIAL PECH	4,20	27,55	−14,98
NATUREX	13,90	91,18	−0,71
NET2S #	3,50	22,96	−7,65
NETGEM ❯	2,25	14,76	+2,27
NETVALUE #	1,26	8,27	−11,89
NEURONES #	3,25	21,32	−6,07
NICOX #	52,95	347,33	−3,55
OLITEC	14,30	93,80	−4,67
OPTIMS #	2,14	14,04	...
ORCHESTRA KA	0,83	5,44	−7,78
OXIS INTL RG	0,17	1,12	...
PERFECT TECH	5,41	35,49	−4,59
PERF.TECHNO ◆	0,19	1,25	...
PHARMAGEST I	14,80	97,08	−3,90
PHONE SYS.NE	0,63	4,13	+5
PICOGIGA	4,84	31,75	−3,20
PROSODIE #	27,72	181,83	−7,57
PROSODIE BS ◆	8,46	55,49	...
PROLOGUE SOF	4,36	28,60	−10,47
QUALIFLOW	3,56	23,35	−7,05
QUANTEL	4,11	26,96	−3,29
R2I SANTE	7,10	46,57	−4,95
R2I SANTE BO	0,02	0,13	...
RECIF #	13,31	87,31	−23,94
REPONSE #	16,45	107,90	−2,95
REGINA RUBEN	0,56	3,67	−15,15
RIBER #	3,40	22,30	−2,86
RIGIFLEX INT	38	249,26	−2,31
RISC TECHNOL	5,79	37,98	−5,08
SAVEURS DE F	9,90	64,94	−0,50
GUILLEMOT BS ◆	9,10	59,69	...
SELF TRADE	2,60	17,05	...
SILICOMP #	20,85	136,77	−0,71
SITICOM GROU	4,13	27,09	−3,73
SODITECH ING	5,46	35,82	−5,86
SOFT COMPUTI	3,48	22,83	−3,33
SOI TEC SILI ❯	11,60	76,09	+3,57
SOI TEC BS 0 ◆	2,49	16,33	...
SOLUCOM	33,40	219,09	−2,62
SOLUCOM ACT. ◆	47,76	313,29	...
SQLI	1,20	7,87	+2,56
SQLI ACT.NOU ◆	3,10	20,33	...
STACI #	2	13,12	+2,56
STELAX	0,45	2,95	+2,27
SYNELEC #	11,50	75,44	−8,73
SYSTAR #	3,47	22,76	−3,61
SYSTRAN	2,10	13,78	−3,67
TEL.RES.SERV	1,20	7,87	+2,56
TELECOM CITY	2,76	18,10	−3,16
TETE DS LES	1,45	9,51	+1,40
THERMATECH I	14,66	96,16	+1,10
TITUS INTERA	2,48	16,27	−8,82
TITUS INTER ◆	0,12	0,79	...

SECOND MARCHÉ

LUNDI 10 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 16**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	33,55	220,07	−6,28
ACTIELEC TEC	5,60	36,73	−0,18
ALGECO #	89,15	584,79	−2,25
ALTEDIA	29,90	196,13	−6,27
ALTEN (SVN) ❯	16,50	108,23	−0,90
APRIL S.A.#(	16,10	105,61	−5,29
ARKOPHARMA #	49	321,42	−1,01
ASSYSTEM #	35,99	236,08	−5,29
AUBAY	4,85	31,81	−9,51
BENETEAU #	73	478,85	−1,48
BOIRON (LY)#	77,10	505,74	−8,21
BONDUELLE	43,23	283,57	−4,99
BQUE TARNEAU	84,10	551,66	−1,06
BRICORAMA #	51,50	337,82	+7,29
BRIOCHE PASQ	80	524,77	−2,44
BUFFALO GRIL	10,20	66,91	−2,86
C.A. OISE CC	90	590,36	−2,28
C.A. PARIS I	65,75	431,29	+1,23
C.A.PAS CAL	145,20	952,45	−2,22
CDA-CIE DES	46,12	302,53	−0,82
CEGEDIM #	48	314,86	−4
CIE FIN.ST-H ◆	132,80	871,11	...
CNIM #	47	308,30	−6,93
COFITEM-COFI	58,25	382,09	−1,27
DANE-ELEC ME	1,69	11,09	−11,52
ENTRELEC GRO	63	413,25	...
ETAM DEVELOP	8,59	56,35	−6,63
EUROPEENNE C	41,50	272,22	+0,73
EXPAND S.A	55,80	366,02	−0,89
FINATIS(EX.L	130	852,74	−5,04
FININFO	32,98	216,33	+0,24
FLEURY MICHO	23	150,87	+1,10
GECI INTL	11,60	76,09	−1,69
GENERALE LOC	16,10	105,61	+1,58
GEODIS	34,65	227,29	+0,43
GFI INDUSTRI	25,50	167,27	−1,92
GRAND MARNIE ◆	7950	52148,58	...
GROUPE BOURB	46,20	303,05	...
GROUPE CRIT	15	98,39	−1,96
GROUPE FOCAL	60	393,57	−4,53
GROUPE J.C.D	149	977,38	−0,40
HERMES INTL ❯	154	1010,17	−0,32
HYPARLO #(LY	34,55	226,63	−3,44
IMS(INT.META	7,22	47,36	−5,62
INTER PARFUM	63,95	419,48	−1,62
JET MULTIMED	22	144,31	−16,98
LAURENT-PERR	30,60	200,72	...
LDC	126	826,51	−6,53
LECTRA (B) #	4,50	29,52	...
LOUIS DREYFU	14,02	91,97	+0,14
LVL MEDICAL	13,13	86,13	−11,88
M6-METR.TV A ❯	20,50	134,47	−6,86
MANITOU #	52,60	345,03	−6,16
MANUTAN INTE	41	268,94	−4,65
PARC DES EXP ◆	117	767,47	...
PCAS #	20	131,19	−3,38
PETIT FOREST	43,30	284,03	−0,23
PIERRE VACAN	59,15	388	−5,36
PINGUELY HAU ❯	12,74	83,57	−10,16
POCHET	100,10	656,61	...
RADIALL #	52,15	342,08	−9,78
RALLYE (LY) ❯	52	341,10	−0,48
ROCANI(EX FI	12	78,71	...
RODRIGUEZ GR ❯	51,45	337,49	+0,49
SABATE-DIOSO	12,50	81,99	−4,58
SECHE ENVIRO	72,90	478,19	−5,32
SINOP.ASSET.	18,90	123,98	...
SIPAREX CROI	27,17	178,22	−5
SOLERI ◆	230	1508,70	...
SOLVING #	46,80	306,99	−3,51
STEF-TFE #	54,50	357,50	−4,39
STERIA GROUP	30,50	200,07	−5,86
SYLEA	46,50	305,02	−1,69
SYLIS #	20	131,19	−9,09
SYNERGIE (EX	24,90	163,33	−4,60
TEAM PARTNER	6,10	40,01	−0,65
TRIGANO ❯	23,85	156,45	−4,02
UNION FIN.FR	30,05	197,12	−3,69
VILMOR.CLAUS	65,20	427,68	−4,12
VIRBAC	97,60	640,21	...
...	...	...	...
...	...	...	...

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 7 septembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	24,94	163,60	10/09
AGIPI ACTIONS (AXA)	24,55	161,04	10/09
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2482,55	16284,46	09/09
BNP MONÉ PLACEMENT C	13619,74	89339,64	09/09
BNP MONÉ PLACEMENT D	11891,34	78002,08	09/09
BNP MONÉ TRÉSORERIE	77559,46	508756,71	09/09
BNP OBLI. CT	164,72	1080,49	09/09
BNP OBLI. LT	33,95	222,70	09/09
BNP OBLI. MT C	152,41	999,74	09/09
BNP OBLI. MT D	139,88	917,55	09/09
BNP OBLI. SPREADS	184,97	1213,32	09/09
BNP OBLI. TRÉSOR	1952,49	12807,49	09/09
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1819,23	11933,37	06/09
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	111,89	733,95	09/09
BP MEDITERRANÉE DÉV.	59,60	390,95	09/09
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	76,52	501,94	09/09
BP SÉCURITÉ	102522,42	672502,99	10/09
EUROACTION MIDCAP	121,59	797,58	07/09
FRUCTI EURO 50	91,94	603,09	10/09
FRUCTIFRANCE C	78,77	516,70	10/09
FRUCTIFONDS FRANCE NM	139,69	916,31	10/09
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
LIVRET BOURSE INVEST.	178,98	1174,03	09/09
NORD SUD DÉVELOP. C	517,49	3394,51	09/09
NORD SUD DÉVELOP. D	399,37	2619,70	09/09
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR D	49,93	327,52	09/09
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	17,38	114,01	09/09
ÉCUR. ACTIONS FUTUR D	62,64	410,89	09/09
ÉCUR. CAPITALISATION C	43,86	287,70	09/09
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	41,77	273,99	09/09
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	42,58	279,31	09/09
ÉCUR. EXPANSION C	14670,94	96235,06	09/09
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	41,97	275,31	09/09
ÉCUR. INVESTISSEMENTS D	51,62	338,61	09/09
ÉCUR. MONÉTAIRE C	222,67	1460,62	09/09
ÉCUR. MONÉTAIRE D	192,02	1259,57	09/09
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. D.	178,20	1168,92	09/09
ÉCUR. TECHNOLOGIES C	34,78	228,14	09/09
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	274,32	1799,42	09/09
ÉPARCOURT-SICAV D	28,18	184,85	09/09
GÉOPTIM C	2309,37	15148,47	09/09
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	36,92	242,18	09/09
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,20	224,34	09/09
ÉCUREUIL VITALITÉ C	39,81	261,14	09/09
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	355,36	2331,01	10/09
ATOUT EUROPE C	495,19	3248,23	10/09
ATOUT FRANCE C	189,16	1240,81	10/09
ATOUT FRANCE D	171,41	1124,38	10/09
ATOUT FRANCE ASIE D	75,05	492,30	10/09
ATOUT FRANCE EUROPE D	170,15	1116,11	10/09
ATOUT FRANCE MONDE D	42,46	278,52	10/09
ATOUT MONDE C	50,96	334,28	10/09
ATOUT SÉLECTION D	101,92	668,55	10/09
CAPITOP EUROBLIG C	100,33	658,12	10/09
CAPITOP EUROBLIG D	82,77	542,94	10/09
CAPITOP MONDOBLIG C	44,67	293,02	10/09
CAPITOP REVENUS D	173,28	1136,64	10/09
DIÈZE C	430,74	2825,47	10/09
INDICIA EUROLAND D	103,26	677,34	07/09
INDICIA FRANCE D	356,69	2339,73	07/09
INDOCAM AMÉRIQUE C	38,55	252,87	10/09
INDOCAM ASIE C	17,62	115,58	10/09
INDOCAM FRANCE C	322,84	2117,69	10/09
INDOCAM FRANCE D	265,37	1740,71	10/09
INDOCAM MULTI OBLIG. C	183,77	1205,45	10/09
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	75,90	497,87	07/09
CAPITOP MONÉTAIRE C	191,26	1254,58	12/09
CAPITOP MONÉTAIRE D	188,47	1236,28	12/09
INDOCAM FONCIER	95,02	623,29	10/09
INDOCAM VAL. RESTR. C	263,11	1725,89	07/09
MASTER ACTIONS C	40,96	268,68	06/09
MASTER DUO C	13,95	91,51	06/09
MASTER OBLIGATIONS C	30,39	199,35	06/09
MASTER PEA D	12,31	80,75	06/09
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,19	119,32	07/09
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,06	111,91	07/09
OPTALIS ÉQUILIB. C	18,40	120,70	07/09
OPTALIS ÉQUILIB. D	16,74	109,81	07/09
OPTALIS EXPANSION C	14,61	95,84	07/09
OPTALIS EXPANSION D	14,26	93,54	07/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,69	116,04	07/09
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,54	101,94	07/09
PACTE SOL. LOGEM.	78,53	515,12	04/09
PACTE SOL.TIERS MONDE	83,51	547,79	04/09
CIC BANQUES — www.cic-am.com			
AURECIC	103,16	676,69	07/09
CIC CAPIRENTE MT C	35,51	232,93	10/09
CIC CAPIRENTE MT D	26,66	174,88	10/09
CIC AMÉRIQUE LATINE	99,61	653,40	10/09
CIC CONVERTIBLES	5,55	36,41	10/09
CIC COURT TERME C	34,02	223,16	10/09
CIC COURT TERME D	26,91	176,52	10/09
CIC ECOCIC	356,18	2336,39	10/09
CIC ELITE EUROPE	121,27	795,48	10/09
CIC ÉPARGNE DYNAM. C	2056,51	13489,82	10/09
CIC ÉPARGNE DYNAM. D	1622,07	10640,08	10/09
CIC EUROLEADERS	356,12	2335,99	10/09
CIC FRANCE C	34,05	223,35	10/09
CIC FRANCE D	34,05	223,35	10/09
CIC HORIZON C	66,98	439,36	10/09
CIC HORIZON D	64,60	423,75	10/09
CIC MENSUEL	1431,08	9387,27	10/09
CIC MONDE PEA	26,92	176,58	10/09
CIC OBLI COURT TERME C	24,52	160,84	07/09
CIC OBLI COURT TEME D	19,47	127,71	07/09
CIC OBLI LONG TERME C	15,29	100,30	10/09
CIC OBLI LONG TERME D	15,10	99,05	10/09
CIC OBLI MONDE	398,45	2613,66	07/09
CIC ORIENT	140,54	921,88	10/09
CIC PIERRE	34,11	223,75	10/09
MONEYCIC DOLLAR	1414,55	....	10/09
Fonds communs de placements			
CIAL PEA SÉRÉNITÉ	844,05	5536,61	07/09
CIC EUROPEA C	10,19	66,84	10/09
CIC EUROPEA D	9,91	65,01	10/09
CIC EURO OPPORTUNITÉ	460	3017,40	07/09
CIC GLOBAL C	237,45	1557,57	10/09
CIC GLOBAL D	237,45	1557,57	10/09
CIC JAPON	8,41	55,17	10/09
CIC MARCHÉS ÉMERGENTS	1046,43	6864,13	07/09
CIC NOUVEAU MARCHÉ	4,71	30,90	10/09
CIC PROFIL DYNAMIQUE	22,84	149,82	07/09
CIC PROFIL ÉQUILIBRE	18,33	120,24	07/09
CIC PROFIL TEMPÉRÉ	134,51	882,33	07/09
CIC TAUX VARIABLES	194,57	1276,30	07/09
CIC TECHNO. COM	74,14	486,33	10/09
CIC USA	17,50	114,79	10/09
CIC VAL. NOUVELLES	294,47	1931,60	10/09
GTI PUNCH	102,76	674,06	10/07
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	228,05	1495,91	10/09
LION 20000 C/3 11/06/99	488,55	3204,68	10/09
LION 20000 D/3 11/06/99	426,52	2797,79	10/09
SICAV 5000	151,73	995,28	10/09
SLIVAFRANCE	261,92	1718,08	10/09
SLIVARENTE	39,20	257,14	10/09
SLIVINTER	145,16	952,19	10/09
TRILION	743,95	4879,99	10/09
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C	177,15	1162,03	10/09
ACTILION DYNAMIQUE D	166,87	1094,60	10/09
ACTILION PEA DYNAMIQUE	65,34	428,60	10/09
ACTILION ÉQUILIBRE C	173,77	1139,86	10/09
ACTILION ÉQUILIBRE D	162,47	1065,73	10/09
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	164,11	1076,49	10/09
ACTILION PRUDENCE C	171,42	1124,44	10/09
ACTILION PRUDENCE D	159,74	1047,83	10/09
INTERLION	230,98	1515,13	10/09
LION ACTION EURO	85,53	561,04	10/09
LION PEA EURO	87,61	574,68	10/09
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	21,38	140,24	07/09
CM EUROPE TECHNOL	4,01	26,30	07/09
CM FRANCE ACTIONS	34,46	226,04	07/09
CM MID. ACT. FRANCE	31,57	207,09	07/09
CM MONDE ACTIONS	303,78	1992,67	07/09
CM OBLIG. LONG TERME	107,14	702,79	10/09
CM OPTION DYNAM.	30,70	201,38	07/09
CM OPTION ÉQUIL	52,94	347,26	07/09
CM OBLIG. COURT TERME	163,37	1071,64	10/09
CM OBLIG. MOYEN TERME	338,61	2221,14	10/09
CM OBLIG. QUATRE	165,93	1088,43	10/09
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,16	125,68	07/09
LCF ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	120,57	790,89	10/09
ASIE 2000	67,06	439,88	10/09
NOUVELLE EUROPE	205,40	1347,34	10/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3593,84	23574,05	10/09
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3295,33	21615,95	10/09
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	331,86	2176,86	10/09
ST-HONORÉ FRANCE	55,38	363,27	10/09
ST-HONORÉ PACIFIQUE	86,01	564,19	10/09
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	94,32	618,70	10/09
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	368,50	2417,20	10/09
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	90,75	595,28	10/09
WEB INTERNATIONAL	22,90	150,21	10/09
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	185,74	1218,37	07/09
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	5755,63	37754,46	07/09
STRATÉGIE INDICE USA	8793,07	57678,76	07/09
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	106,50	698,59	09/09
ADDILYS D	105,66	693,08	09/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	25,35	166,29	09/09
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	24,56	161,10	09/09
AMPLITUDE EUROPE C	32,16	210,96	09/09
AMPLITUDE EUROPE D	30,80	202,03	09/09
AMPLITUDE FRANCE	82,92	543,92	09/09
AMPLITUDE MONDE C	222,65	1460,49	09/09
AMPLITUDE MONDE D	199,71	1310,01	09/09
AMPLITUDE PACIFIQUE C	15,99	104,89	09/09
AMPLITUDE PACIFIQUE D	15,28	100,23	09/09
ÉLANCIEL EURO D PEA	94,99	623,09	09/09
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	40,02	262,51	09/09
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	29,88	196	09/09
GÉOBILYS C	120,21	788,53	09/09
GÉOBILYS D	109,60	718,93	09/09
INTENSYS C	20,53	134,67	09/09
INTENSYS D	17,45	114,46	09/09
KALEIS DYNAMISME C	214,71	1408,41	09/09
KALEIS DYNAMISME D	208,82	1369,77	09/09
KALEIS DYN. FRANCE C PEA	78,89	517,48	09/09
KALEIS ÉQUILIBRE C	199,20	1306,67	09/09
KALEIS ÉQUILIBRE D	192,98	1265,87	09/09
KALEIS SÉRÉNITÉ C	189,07	1240,22	09/09
KALEIS SÉRÉNITÉ D	182,76	1198,83	09/09
KALEIS TONUS C PEA	69,74	457,46	09/09
LIBERTÉ ET SOLIDARITÉ	100,87	661,66	09/09
OBLITYS C	112,31	736,71	09/09
OBLITYS D	110,56	725,23	09/09
PLÉNITUDE D PEA	42,09	276,09	09/09
POSTE GESTION C	2602,76	17072,99	09/09
POSTE GESTION D	2307,30	15134,90	09/09
POSTE PREMIÈRE	7070,74	46381,01	09/09
POSTE PREMIÈRE 1 AN	42066,42	275937,63	09/09
POSTE PREMIÈRE 2-3	9077,90	59547,12	09/09
PRIMIEL EUROPE C	54,90	360,12	09/09
REVENUS TRIMESTRIELS	784,81	5148,02	09/09
SOLSTICE D	363,59	2384,99	09/09
THÉSORA C	186,38	1222,57	09/09
THÉSORA D	155,59	1020,60	09/09
TRÉSORYS C	47168,55	309405,41	09/09
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	84,60	554,94	09/09
DÉDIALYS MULTI-SECTEURS	63,78	418,37	09/09
DÉDIALYS SANTÉ	94,53	620,08	09/09
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	27,18	178,29	09/09
DÉDIALYS TELECOM	39,13	256,68	09/09
POSTE EUROPE C	91,26	598,63	09/09
POSTE EUROPE D	87,04	570,94	09/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	197,01	1292,30	09/09
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	180,85	1186,30	09/09
REMUNYS PLUS	102,59	672,95	09/09
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	156,55	1026,90	07/09
CADENCE 2 D	154,75	1015,09	10/09
CADENCE 3 D	153,14	1004,53	10/09
CONVERTIS C	224,99	1475,84	10/09
INTEROBLIG C	58,72	385,18	07/09
INTERSÉLECTION FR. D	71,82	471,11	10/09
SÉLECT DÉFENSIF C	191,39	1255,44	10/09
SÉLECT DYNAMIQUE C	238,19	1562,42	10/09
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	166,14	1089,81	10/09
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	143,77	943,07	10/09
SÉLECT PEA 1	208,03	1364,59	10/09
SG FRANCE OPPORT. C	421,67	2765,97	10/09
SG FRANCE OPPORT. D	394,83	2589,92	10/09
SOGENFRANCE C	447,13	2932,98	10/09
SOGENFRANCE D	402,94	2643,11	10/09
SOGEOBLIG C	112,25	736,31	10/09
SOGÉPARGNE D	45,99	301,67	07/09
SOGEPEA EUROPE	211,11	1384,79	10/09
SOGINTER C	52,44	343,98	10/09
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	14,90	97,74	07/09
DÉCLIC ACTIONS FRANC	51,74	339,39	07/09
DÉCLIC ACTIONS INTER	30,87	202,49	10/09
DÉCLIC BOURSE PEA	50,59	331,85	07/09
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,35	107,25	07/09
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,23	113,02	07/09
DÉCLIC PEA EUROPE	23,31	152,90	07/09
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	58,73	385,24	07/09
FAVOR	302,43	1983,81	10/09
SOGESTION C	48,03	315,06	07/09
SOGINDEX FRANCE C	509,47	3341,90	07/09
....	....	....	....
....	....	....	....

LÉGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

TECHNOLOGIE **Le programme militaire de recherche Land Warrior donnera des résultats qui seront testés sur le terrain dès 2003 avant d'être généralisés à l'ensemble des troupes en 2008. ● UN ORDINATEUR-VÊTEMENT sera intégré à l'uniforme. Il permettra au soldat d'accéder à des cartes géographiques du terrain de bataille et de localiser les autres membres de son escouade. ● LE CASQUE où se concentrent les informations provenant de l'ordinateur est équipé d'un système de suspension pour garantir la stabilité des organes optiques. ● EN FRANCE, le pendant du Land Warrior, le programme Félin, devrait aboutir à une première version de démonstration en 2005 et 2015 pour la conception de l'armement individuel futur. ● L'APRÈS-PC se dessine sans doute avec les ordinateurs-vêtements. Encore coûteux, ils restent réservés aux applications militaires et industrielles.**

Le fantassin de demain portera un équipement bardé d'électronique

L'armée américaine a dépensé 400 millions de dollars en cinq ans pour développer le projet Land Warrior. Avec un ordinateur intégré à son uniforme, le soldat pourra à l'avenir mieux appréhender le champ de bataille. En particulier grâce au système de visualisation intégré à son casque

LAND WARRIOR (guerrier de terre), le programme de l'armée américaine destiné à moderniser l'équipement de l'infanterie doit être testé sur le terrain dès 2003 et généralisé à l'ensemble des troupes terrestres en 2008. L'apparition de fantassins semblant sortir d'un film de science-fiction est donc pour demain.

L'US Army a déjà dépensé 400 millions de dollars (450 millions d'euros) au cours des cinq dernières années pour propulser la panoplie de ses soldats dans l'ère de l'électronique et de l'informatique. Cette démarche l'a conduit à développer un matériel de pointe dont l'intérêt dépasse largement le cadre des applications militaires.

Entre le fantassin de la seconde guerre mondiale et celui du XXIe siècle, rares seront les points communs. Seul le treillis semble subsister. Pourtant, l'apparence se révèle trompeuse. L'uniforme lui-même devient en effet un composant essentiel du véritable système informatique porté par les futurs soldats.

La mode militaire de demain est, en effet, à l'ordinateur-vêtement (*wearable computer*, en anglais). Il s'agit d'intégrer à l'équipement du fantassin toute l'électronique nécessaire pour *« corriger ses déficiences »* et le faire entrer dans le *« champ de bataille numérique »*, selon les termes de l'organisme de recherche et développement de l'armée américaine en charge du programme Land Warrior *(US Army soldier and biological chemical command,* SBCOM).

> Selon le Pentagone, le soldat de la prochaine décennie combattra à partir des images du champ de bataille que lui enverront directement les satellites

Le Pentagone estime que le soldat de la prochaine décennie combattra à partir des images du champ de bataille que lui enverront directement les satellites, des calculs balistiques très précis effectués par son équipement et des communications instantanées qui lui seront transmises.

A l'aide du système de positionnement par satellite (GPS) et de la vision thermique, le fantassin pourra identifier immédiatement amis et ennemis, de même qu'il visualisera à l'avance l'impact de ses tirs. *« Il constituera un système 100 % intégré »*, résume le Major Brian Cummings, un des responsables du programme Land Warrior à Fort Benning (Georgie).

Dans ce contexte où le soldat est assimilé à un réseau informatique, l'équipement de combat se subdivise en cinq sous-systèmes. Celui qui concerne les armes elles-mêmes semble, paradoxalement, relativement classique. Du moins, *a priori*. Outre l'inévitable fusil M16, modifié pour s'adapter à différentes missions, il intègre un système de vision thermique pour la détection des cibles, de jour comme de nuit. Rien de bien original.

Le laser multi-fonctions, lui, apporte une touche plus fururiste. Il combine pas moins de six outils, des plus classiques comme le pointage des cibles aux plus originaux comme la reconnaissance au combat. Grâce à la modulation de son laser, le soldat émet en effet une sorte de carte d'identité lumineuse permettant à ses alliés de le distinguer des ennemis. La détermination des distances et de la direction des objectifs donne l'aptitude à *« contourner rapidement les cibles pour les prendre à revers »*, assure le SBCOM.

Enfin, un mode de fonctionnement automatique de son arme permet au soldat de continuer à tirer pendant qu'il contrôle l'ensemble des composants du système Land Warrior.

CASQUE DE POINTE

Le casque constitue sans aucun doute l'élément le plus impressionnant de la panoplie du nouveau guerrier. Il interpose entre le champ de bataille et le cerveau du fantassin un véritable écran rassemblant toutes les informations utiles pour le combat. Fabriqué avec des matériaux ultralégers qui limitent son poids à 1,5 kg, le sous-système casque intégré (Ihas) est monté sur suspension pour assurer la stabilité nécessaire aux composants optiques.

La connexion à l'ordinateur donne au soldat un accès permanent à toutes les informations primaires, aussi bien textuelles que graphiques, qui s'affichent sur l'écran intégré aux lunettes. Ainsi, la combinaison avec les informations de positionnement lui permet de visualiser sur une carte géographique sa position ainsi que celle des autres membres de son escouade et de son peloton.

Outre un capteur de vision de nuit offrant un champ de 40 degrés, le Land Warrior peut visualiser des images vidéo provenant de son ordinateur ou de ses caméras de vision de nuit et de jour. De quoi lui *« permettre des engagements indirects avec une exposition minimale au feu ennemi »*, précise le SBCOM.

SBCOM / US ARMY

L'uniforme du soldat du XXIe siècle intégrera un ordinateur.

L'ordinateur lui-même est combiné au système de liaison par radio au sein du CRS (*Computer/Radio Subsystem*). L'ensemble puise dans des *« composants du commerce ou de l'équipement gouvernemental existant »* afin d'en minimiser le coût. Preuve qu'une partie de l'électronique civile est désormais capable de répondre aux besoins des militaires.

Le CRS gère les communications cryptées par la voix et les données avec les membres de l'escouade et intègre les informations du GPS pour la navigation. Il est également capable de capturer et de transmettre des images vidéo fixes pouvant renseigner le commandement sur la situation.

COMME UN BALADEUR MUSICAL

L'ordinateur, équipé d'un microprocesseur Pentium d'Intel et d'un système d'exploitation Windows de Microsoft, n'est guère plus volumineux qu'un baladeur musical. Son jeu de batteries non rechargeables assure une autonomie de 12 heures.

Deux interfaces sont à la disposition des responsables d'escouade : un clavier et un écran à cristaux liquides lisible en pleine lumière. Les soldats, eux, doivent se contenter de l'affichage dans l'équipement du casque. Si l'on ajoute à ce harnachement électronique les vêtements de protection, on atteint un poids inférieur ou égal à l'équipement actuel des fantassins. Les progrès de l'électronique devraient encore réduire cette charge.

Le projet Land Warrior expose clairement son objectif : *« rendre les combattants de demain plus « meurtriers », mobiles, numérisés, ainsi que plus longtemps disponibles et moins vulnérables »*. Il permet également de mettre à l'épreuve les ordinateurs-vêtements dont le champ d'applications dépasse largement celui des batailles.

Ainsi, ce sont les techniciens de maintenance ou de réparation qui devancent les soldats en testant dès aujourd'hui certains composants du projet Land Warrior dans plusieurs installations militaires, telles que Fort Monmouth dans le New Jersey. Un exemple : ils peuvent ainsi réparer un hélicoptère, un tank ou un camion sur place car ils disposent dans leur ordinateur-vêtement de tous les documents techniques nécessaires, explique Jay Koerner au Commandement des communications électroniques de Fort Monmouth.

La NASA est également intéressée par ce type d'équipements pour les intégrer dans les combinaisons des astronautes qui iront un jour explorer Mars.

Michel Alberganti

En France, le programme Félin anticipe le combat multiforme

ROBOCOP n'est plus un héros de cinéma. A l'instar de ce qu'on observe aux Etats-Unis, au Canada et même en Australie, ce combattant du futur, qui prend les apparences impressionnantes d'un « automate » quasi invincible, a des homologues en Europe. Pour s'en tenir à quelques cas, ce sont les projets Fist (Future Integrated Soldier Technology) dans les armées britanniques, ou SMP (Soldier Modernisation Program) aux Pays-Bas.

En France, c'est le programme Félin (Fantassin à équipement et liaisons intégrés), mené conjointement par la délégation générale pour l'armement, l'état-major de l'armée de terre et par le service de santé, à partir de travaux de prospective sur le *« système Combattant »* lancés en 1993.

A l'origine de ce chantier, il y a le fait que, désormais, le combat – qui consiste à tenir le terrain en dépit de la présence de civils et sous le regard des médias – est multiforme (depuis le maintien de la paix jusqu'à des opérations de haute intensité), permanent (en milieu citadin, périurbain ou rural), de nuit comme de jour, par tous les temps. Dans ces conditions, les périodes d'actions de force offensives ou défensives, la mobilité des hommes et des matériels, le recomplètement des unités lors de leurs déplacements, voire les moments de récupération, se chevauchent.

Pour cette raison, l'équipement de ce fantassin, dont le comportement aussi bien physique que psychologique peut être durablement altéré par ces variations journalières, se doit, malgré sa complexité, de demeurer fiable face aux menaces éventuelles et constamment adapté à la mission.

ÉVITER « L'ARBRE DE NOËL »

Le projet Félin ambitionne de *« repenser l'équipement du fantassin »* en faisant du combattant sa propre *« plate-forme d'emport de l'armement et des équipements associés »*.

Pour éviter qu'il ne devienne, comme le disent les concepteurs du programme, *« un arbre de Noël sur lequel on chercherait à tout harnacher et à tout suspendre »*, le nouveau fantassin ne devra pas porter une masse d'équipement supérieure à 25 kilos pour ne pas entraver ses mouvements. C'est-à-dire une charge, composée de matériels modulables, suffisante pour le rendre autonome dans des conditions d'emploi qui se dégraderaient au gré des circonstances.

Cela passe par la miniaturisation, la recherche de l'ergonomie et la cohérence de tous les systèmes, sous-systèmes ou équipements qui contribuent au combat dans tous les domaines : la protection (protections balistiques, chaussures, gants, casques, visières, camouflage, tenues et sous-vêtements ventilés, invulnérabilité aux munitions incendiaires) ; l'observation et la communication (logiciel embarqué, capteurs optiques, acoustiques et thermiques, commande vocale, maintien de la liaison individuelle avec la hiérarchie ; la mobilité ; la sauvegarde des capacités d'agression (munitions, armes, conduite de tir intégrée, liaison sans fil entre le combattant et son armement) ; le soutien (aide médicale, batteries, piles à combustibles).

Plusieurs groupes industriels et des laboratoires militaires ont été invités à mettre au point, dans un premier temps, des démonstrateurs du programme Félin, en sachant qu'il ne s'agit pas de science-fiction et que le calendrier prévoit deux étapes : 2005 pour une première version, qui consiste à explorer les possibilités de technologies en amont ; et 2015, avec, en particulier, la conception de l'armement individuel futur, dit polyarme-polyprojectile (Papop), qui aboutit à donner au combattant la capacité de prendre à partie des cibles mobiles masquées, avec des munitions explosives ou des projectiles cinétiques.

L'objectif est d'en appeler à des techniques duales (civiles et militaires), dans la mesure où le ministère de l'intérieur peut aussi devenir un client intéressé.

Jacques Isnard

Un premier jalon vers le nouveau système de combat de l'US Army

Le projet américain Land Warrior, développé depuis cinq ans, est déjà considéré comme un acquis par les militaires de l'US Army. Aussi lanceront-ils en octobre un nouveau programme scientifique et technique, l'Objective Force Warrior (OFW), qui devrait s'achever en septembre 2008. Pendant cette période, quatre équipes industrielles seront mises en compétition, puis deux projets seront sélectionnés et feront l'objet de démonstrations à la fin du programme.

Land Warrior servira de point de départ à OFW. Il s'agira, pour ce dernier, de développer *« des avancées révolutionnaires en matière de capacité du soldat à neutraliser l'adversaire et à survivre ; de communication ; de capacité des batteries ; de mobilité et de performance humaines »*, indique le Natick Soldier Center, qui pilote le programme.

L'OFW préparera ainsi le terrain pour la poursuite des travaux commencés avec Land Warrior. L'ensemble s'intégrant dans le projet Future Combat System (FCS).

Les ordinateurs-vêtements préparent l'après-PC

AU MOMENT où l'industrie informatique, qui a fondé son activité sur le modèle du PC qui fête ses vingt ans cette année, connaît une crise sérieuse, les premiers modèles d'ordinateurs-vêtements sortent des laboratoires. Certes, il s'agit, pour l'instant, de produits hors de portée financière du grand public. Mais ils permettent de mieux appréhender ces systèmes qui pourraient transformer les ordinateurs de bureau en pièces de musée au cours des prochaines années.

Logiquement, au stade actuel de leur développement, les premiers modèles intégrés aux vêtements sont essentiellement destinés aux industriels confrontés à des situations imposant une forte mobilité à leur personnel qualifié. Ce dernier tire alors profit de l'accès permanent aux informations qu'il porte sur lui, qu'il s'agisse d'intervenir dans une centrale nucléaire ou sur un engin aussi complexe qu'un avion. Les militaires font bien entendu partie des tout premiers candidats à l'utilisation des ordinateurs-vêtements.

Sans surprise, deux des pionniers dans ce domaine, Xybernaut et Via, font partie des fournisseurs étudiés par l'armée américaine dans le cadre de son projet Land Warrior. Les prétendants à la succession du PC se présentent sous la forme d'une unité centrale réduite à une taille compatible avec leur fixation à la ceinture de l'utilisateur. Ce boîtier comprend les composants électroniques essentiels, les batteries et les connecteurs (USB) et autres logements pour cartes périphériques (PCMCIA) nécessaires au branchement des accessoires. Pour l'instant, ces derniers sont reliés par câble à l'unité centrale mais le développement des normes de transmission de données sans fil, telles que Bluetooth, devrait rapidement supprimer cette contrainte. D'autres travaux intègrent les fils au tissu des vêtements.

L'assistant mobile MA V conçu Xybernaut, une entreprise américaine fondée en 1990, est fabriqué par IBM et intègre une puce Celeron à 500 MHz d'Intel ainsi que des processeurs de signal (DSP) de Texas Instruments, une carte graphique Rage d'ATI et un disque de 2 Go. La mise à prix du système est de 3 995 dollars (4 394 €) pour l'unité centrale. Un tarif comparable à celui de l'un des concurrents de Xybernaut, Charmed Technology. Cette société issue du Massachusetts Institute of Technology, le célèbre MIT, commercialise un ensemble – baptisé CharmIT et comprenant l'ordinateur, ses batteries et deux chargeurs – qui revient à 3 495 dollars (3 844 €). Avec le système de visualisation (320 × 240 pixels) en noir et blanc, il faut compter 4 245 dollars (4669 €) et pas moins de 6 495 dollars (7 144 €) pour la version la plus complète, avec afficheur en couleur (640 × 480 pixels en 24 bits et 60 Hz de taux de rafraîchissement).

BRANCHE DE LUNETTES

L'appareil fourni par MicroOptical s'adapte sur une branche de la monture d'une paire de lunettes neutre. Il est constitué par un minuscule écran à cristaux liquides. L'utilisateur voit une image virtuelle dont la distance apparente est réglable entre 60 cm et 5 m. Il s'agit là d'un composant essentiel de l'ordinateur-vêtement qui pose le problème de l'acceptation par l'utilisateur. En juillet 2000, la BBC Online se demandait si le grand public supporterait de se promener dans la rue avec une espèce de bandeau de pirate sur un œil. L'écran de Charmed Technology occupait alors la totalité d'un verre de lunettes semi-transparent. Depuis, le système de MicroOptical a réduit l'encombrement du dispositif de visualisation. Nul doute que la miniaturisation de l'électronique améliorera encore la discrétion de l'écran, sans parler des systèmes plus futuristes de projection d'image sur la rétine. De plus, le développement fulgurant des baladeurs musicaux ou du téléphone portable a démontré l'intérêt du public pour les gadgets.

Au-delà de l'esthétique, les ordinateurs-vêtements posent le problème plus profond de la superposition des informations numériques aux images de la réalité. Il faudra sans doute s'habituer à voir le texte d'un message électronique apparaître au milieu de la rue... Cette fusion peut introduire des perturbations du comportement qui risquent de présenter plus de dangers que celles du téléphone mobile au volant. D'où une limitation probable de l'usage des ordinateurs-vêtements au milieu professionnel, au moins dans un premier temps. Le recours à un petit écran fixé sur le bras pourrait ainsi constituer une alternative séduisante. S'il limite la mobilité, il évite le viol de l'espace visuel.

M. Al.

Le couscous

Ce plat complet, dont la réussite réside dans le choix des épices, est apprécié des Français

À LA QUESTION *« Quel plat préférez-vous ? »*, les Français répondent d'abord les pâtes, puis la viande. Aussitôt après, en troisième position, le couscous ! Question ouverte, sans arrière-pensées de la part des commanditaires d'une enquête réalisée l'an dernier par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc). L'explication ? Le couscous est apprécié parce qu'il associe la graine – à base de semoule de blé dur, comme les pâtes – et la viande. Mais il offre aussi les légumes et, surtout, les épices.

C'est un plat complet, teinté d'exotisme, facilement savoureux, connu de nos compatriotes moins par les restaurants spécialisés que par les cantines, dont il est souvent la vedette. Et même s'il ne satisfait pas aux principes de la diététique dernier cri, en mêlant sucres lents et protéines, c'est un plat de fête qu'adorent les Français, n'en déplaise à Michel Houellebecq. De plus, s'il est bien préparé – et consommé avec modération –, il sera sinon vraiment léger, du moins fort digeste.

Au Maroc traditionnel, comme dans toute l'Afrique du Nord, c'est le blé dur qui fournit la graine, selon l'antique tradition berbère. Semé à l'automne, il germe à la saison des pluies, c'est le blé d'hiver. Il est écrasé en semoule, *smillia* en arabe. Après cuisson à la vapeur, c'est le couscous. La semoule peut être par ailleurs d'orge ou de mil. Le concassage se fait à la pierre ronde.

A présent, tout le monde ou presque utilise la semoule industrielle préparée, étuvée et conditionnée par les grandes marques. Le couscous n'est rien d'autre qu'un pot-au-feu avec viandes, légumes variés et bouillon parfumé, servi avec la semoule. Un seul mot désigne le produit et sa recette, et renvoie à l'image ancienne de la marmite au col étroit, le couscoussier, sur laquelle on posait un panier de vannerie en alfa.

Dans les familles encore, et dans les meilleurs restaurants de Marrakech ou de Paris, on travaille la semoule fine à la main. *« Nous sommes peu nombreux à faire cela à l'ancienne »*, reconnaît Claude Driguès, patron de La Maison de Charly, à Paris. Il est tellement plus facile en effet de mettre en œuvre la graine précuite. Mais le résultat est incomparable. Il faut d'abord passer au tamis fin dans un plat en terre cuite évasé la fine semoule de blé dur, puis incorporer de l'eau goutte à goutte, en la travaillant fermement de la main jusqu'à ce qu'elle se forme en petits grains. Un travail de patience. Ensuite mettre la semoule dans une passoire et la cuire pendant un quart d'heure, à la vapeur. Puis l'égrener à nouveau dans un sautoir à l'eau tiède avec les mains. Remettre en cuisson dix minutes, égrener à nouveau et incorporer beurre et sel. Khadija Moufti, excellente cuisinière marocaine qui possédait autrefois Le Tarazoute, exécute ce travail chaque jour à La Maison de Charly.

À CHACUN SON SECRET

Le couscous s'accompagne de poulet de grain, d'épaule et de collier de mouton revenus avec carottes et oignons. On mouille avec un fond de braisage de volaille et on incorpore les épices. Lesquelles et à quel moment ? Chacun a son secret. Tomates, bouquet garni, et les épices choisies se mêlent dans la sauteuse. Au cours de la cuisson, on ajoute artichauts, navets, citrouille, courgettes, pois chiches préalablement trempés. C'est une recette classique qui assure la finesse du bouillon.

Il en est de nombreuses pour chaque région du Maroc, comme l'explique Maria Seguin-Tsouli, propriétaire du restaurant Oum-el-Banine, à Paris, dans un superbe ouvrage consacré aux *Saveurs du Maroc* (Le Chêne, 262 F, 39,90 €). Le savoir-faire est dans l'art de préparer la semoule, mais la réussite du plat réside autant dans le choix et la qualité des épices. Rachid Agouray, second du restaurant marocain La Mamounia, nous a confié la composition du *ras el hanout* qu'il a mis au point pour les viandes. C'est un assemblage de macis, de baies de genièvre, de cardamome, de filaments de safran, de cannelle, de piment fort et de curcuma.

Chacun peut, au Maroc, faire composer son mélange d'épices. comme dans le souk aux épices, derrière la place Djemaa-el-Fna, parmi les odeurs et les couleurs mêlées. Un mélange qui n'est pas sans danger, car on y trouve parfois de la belladone, un produit prohibé, ou bien des fleurs d'iris, de lavande et de rose, voire du *majoun* (*Cannabis sativa*).

C'est le destin du safran, du curcuma, dans les nuances de jaune. La garance, le bleu mauve éclatant des jardins Majorelle, on les trouve aussi chez l'*atta*, le marchand d'épices, marchand de rêve, comme Rachid Marghfour à l'enseigne de l'herboristerie Avicenne, dans le souk de Marrakech (Rahba Lakdima, Souk Laghzel n° 172, 174 Marrakech). Il faudra bien sûr négocier chaque prix, vérifier la balance et noter les mélanges. C'est le jeu et le plaisir des emplettes au souk.

A Marrakech vit encore Al Andalus, le mythe de l'âge d'or, chanté par les poètes, de Virgile à Louis Aragon. La ville offre en partage le raffinement culinaire, ses palais, ses jardins pour une fête avec l'Andalousie perdue et retrouvée, le monde arabe musulman et la Méditerranée. La haute cuisine française s'est depuis longtemps mise au diapason. Alain Passard propose à L'Arpège des carottes aux grains de couscous, onctueuses et sucrées, enivrées des saveurs puissantes de l'harissa pour résister à l'astringence de l'huile d'argan. Au restaurant La Mamounia, comme à la Maison arabe dont le restaurant doit ouvrir à la fin du mois, le couscous de fête (*difha*) sera suivi d'un thé à la menthe dont le protocole de service est une merveille d'élégance. Thé orné aussi de la fleur de l'absinthe et de la sauge, et au printemps de rose et d'ambre.

Jean-Claude Ribaut

DESSINS DESCLOZEAUX

La noisette

Il y a quelques jours avait lieu à Ax-les-Thermes, en Ariège, la première édition d'un très original « Festival des saveurs ». Pendant deux jours, une cinquantaine d'agriculteurs et de restaurateurs locaux ont travaillé ensemble à mettre en valeur la fine fleur des produits de la région : fromage, veau sous la mère, volailles. Parmi les producteurs qui avaient fait le déplacement, Philippe Huertas avait apporté de sa ferme de Montaut les premières noisettes récoltées cette année.

C'est son père, André, qui a planté il y a vingt-deux ans, au pied des Pyrénées, les premiers arbres de leur verger, lequel compte aujourd'hui 20 000 noisetiers.

Etonnamment, la noisette est un fruit neuf sur le territoire français. Michel Rousillat, dans le livre qu'il a consacré à cet arbre *(Le Noisetier,* Actes Sud, 92 p., 69 F, 10,51 €), confirme que cet arbrisseau, *« terme qui ne comporte aucune valeur dépréciative, mais signifie juste que, selon sa définition botanique, il dépasse rarement la taille de 7 mètres »*, existe depuis longtemps à l'état sauvage dans nos forêts, mais n'est en revanche cultivé chez nous en vergers que depuis fort peu de temps. A peine plus de trente ans.

Selon Bruno Saphy, de l'ANPN, l'Association nationale des producteurs de noisettes, les 250 producteurs qui travaillent sur le territoire français ont récolté l'an dernier 4 400 tonnes de fruits en coque. Un chiffre encore modeste comparé au grand producteur européen qu'est l'Italie, avec ses 96 000 tonnes. C'est d'ailleurs de chez nos voisins transalpins que proviennent 50 % des noisettes que nous importons – le restant débarquant de Turquie. Les unes comme les autres arrivent chez nous déjà décortiquées, pour garnir, entre autres, tablettes de chocolat ou sachets apéritif. A la différence de la noisette française ou italienne, la noisette turque est cueillie sur l'arbre, alors que dans nos contrées on la ramasse quand elle est à terre. Tout cela est une question d'involucre. Ce casque de verdure enserre la coque des noisettes turques et ne s'en détache pas, tandis que, dans les variétés européennes, elle laisse au contraire s'échapper la noisette quand celle-ci parvient au faîte de sa maturité. Entre le 10 septembre et le 10 octobre, date du gros de la récolte en France, on fait passer des machines balayeuses dans les vergers pour former d'immenses piles de fruits. Les noisettes sont ensuite enfournées dans des ventilateurs pour éliminer poussière, feuilles mortes et coquilles creuses (3 % environ de la récolte). Pour qu'elles puissent se conserver toute une saison sans rancir, on les passe enfin dans un séchoir qui fait descendre en quelques heures leur taux d'humidité.

La coopérative Unicoque, en Lot-et-Garonne, à Cancon, voit transiter la quasi-totalité de la production des noisettes françaises. Une adresse qui ferait fantasmer plus d'un écureuil : le stock de fruits, en caisse de 500 kilos, s'étend sur plusieurs centaines de mètres carrés, dans d'immenses hangars.

Guillaume Crouzet

★ Noisettes en coque, 36 F environ (5,48 €) le kilo ; 25 F seulement (3,81 €) en vente directe à la ferme, comme chez Philippe Huertas, dans l'Ariège (rens. : 05-61-68-32-98).

TOQUES EN POINTE

A Marrakech

LE RESTAURANT MAROCAIN

■ Au Restaurant marocain, un palace dans le style mauresque-Art déco – il y en a trois autres –, on déguste la cuisine marrakchi, la série des tajines, le couscous parfumé, la pastilla et bien d'autres spécialités que la brigade de l'hôtel vient présenter, chaque hiver pendant une semaine, au restaurant L'Obélisque de l'Hôtel Crillon, à Paris. Le plat le plus intéressant, délicieux et parfumé, est sans doute la tangia marrakchia, un ragoût de jarret d'agneau aux épices (cumin, gingembre, safran), ail et citron confit et, naturellement *ras el hanout*. Il est servi avec une graine fine, légère, parfumée, aérienne. Un régal. Compter 500 dh (48,54 €).

★ La Mamounia, avenue Bad Jdid, 40000 Marrakech. www.mamounia.com. Tél. : 212-44-44-44-09

LE COMPTOIR - DARNA

■ Marcel Chiche, une figure de la restauration parisienne, a eu l'idée d'ouvrir d'abord le Paris Marrakech (37, rue Berger, Paris-1er, tél. : 01-40-26-26-66), puis le Comptoir à Marrakech. Un projet audacieux et plutôt réussi, pour faire cohabiter deux cuisines sous le même toit, le couscous traditionnel aux sept légumes et le filet de bœuf grillé et sa sauce brune. Une grande bâtisse années 1930, dans la ville moderne, a donné corps à ce projet. La décoration évite le folklore mais utilise tous les éléments du confort à la marocaine, poufs, banquettes à ras du sol, éclairages, pour créer une joyeuse ambiance lorsque c'est l'heure de la danse du ventre dans un numéro endiablé et bon enfant. Boutique d'artisanat. A la carte, compter 300 dh (29,14 €).

★ Avenue Echouada, Hivernage, Marrakech. Tél. : 212-43-77-02. Ouvert tous les jours de 16 à 1 heure du matin. Samedi et dimanche à partir de 12 heures.

A Paris

LA MAISON DE CHARLY

■ Le menu imposé de Charly, alias Claude Driguès, se compose de multiples petites entrées, comme des tapas revus et corrigés à la façon d'al Andalus, du couscous aux viandes variées ou bien d'une série de tajines généreusement servis. Semoule merveilleuse, fine, savoureuse. Au déjeuner, une formule permet de goûter salades et grillades. Le décor ouvragé mais élégant, dans un espace qui ménage l'intimité des tables, est un des atouts de cette adresse. Le secret de sa réussite : la présence d'une sacrée cuisinière, ancienne du Tarazoute, qui prépare briouattes, pastilla et couscous d'une main de velours. Service chaloupé, mais précis. Vins du Maroc. Menus : 184 F, 28,05 € (déj.). Menu-carte : 198 F, 30,18 €.

★ 97, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17e. Tél. : 01-45-74-34-62. Fermé le lundi.

J.-C. Rt

GASTRONOMIE
Publicités

CultureFood.com
Tous les restaurants sont sur internet

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le Texas Nachos
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres®
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Ⓜ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques Ⓜ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Ⓜ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com
Malin le menu "Homard" 38 € 249,26 frs
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

PARIS 7e
LE PETIT NIÇOIS
Bouillabaisse, Paella aux fruits de mer et poulet fermier...
Menus 99 F (déj.) 178 F. Carte 250 F.
10, rue Amélie - 01.45.51.83.65 - Ouv. T.L.J.

PARIS 6e
Le Saint-Gilles
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles
Dîner aux chandelles
Piste de danse
Ambiance soleil de l'océan indien.
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84
Métro Vavin/Notre Dame des Champs

PARIS 12e
Pataquès
restaurant-bar provençal
«Une agréable escale provençale, à 2 pas du Palais Omnisport de Bercy»
40, bd de Bercy - 01 43 07 37 75 - Parking POPB

En septembre
les Huîtres de Bretagne !
4 Huîtres plates Belon n°3
4 Fines de Bretagne n°3
4 Creuses de pleine mer n°3
1 Huître royale
148 F. 22.56 €
L'Arbuci 25 rue de Buci - 01 44 32 16 00.
Charlot 12 place de Clichy - 01 53 20 48 00.
Chez Jenny 39 bld du Temple - 01 44 54 39 00.
La Taverne 24 bld des Italiens - 01 55 33 10 00.
Le Petit Zinc 11 rue St Benoit - 01 42 86 61 00.
Le Procope 13 rue de l'Anc.Comédie - 01 40 46 79 00.
Brasserie Lorraine 2 place des Ternes - 01 56 21 22 00.
Ouvert Jour & Nuit
L'Alsace 39 Champs-Elysées - 01 53 93 97 00.
Le Grand Café 4 bld des Capucines - 01 43 12 19 00.
Au Pied de Cochon 6 rue Coquillière - 01 40 13 77 00.
* Prix service compris 15% sur H.T. hors boissons

Le Lys d'or
Cité par de nombreux guides.
Coupe d'or 2000 de la gastronomie chinoise et du bon goût français.
Extrême raffinement, décor soigné et superbe terrasse protégée bordée d'un jardin miniature.
Retrouvez le temps d'un repas les mets les plus raffinés des quetres provinces de Chine.
Menu dégustation quatre provinces : 150,00 Fr/pers.
Menu de la mer : 149,00 Fr/pers.
Menu des amoureux : 322,00 Fr/pers.
+ carte environs 160,00 Fr.
LE LYS D'OR - 2, rue de Chaligny - Paris 12° - Tél. : 01.44.68.98.88. F Dim.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63

Armand de Rendinger, conseiller de la candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été 2008

« L'ampleur de la victoire de Pékin ne s'explique pas par la corruption »

Les affirmations d'André Guelfi, qui dit avoir organisé la défaite parisienne, laissent les observateurs les plus avisés très sceptiques

Après que l'homme d'affaires André Guelfi, mis en cause dans l'affaire Elf, a affirmé sur l'antenne de Canal +, dimanche 9 septembre, qu'il avait provoqué l'échec de Paris lors de la désignation de la ville hôte des Jeux olympiques d'été 2008, le 13 juillet, en demandant *« à vingt de* [ses] *amis membres du CIO de voter pour Pékin »*, les réactions ont été vives. Si des membres du comité parisien de candidature et Jean-Claude Killy confirment que les agissements de « Dédé-la-sardine » à la veille du scrutin les ont inquiétés et qu'ils se sont employés à l'éloigner, Armand de Rendinger, lobbyiste, conseiller de la candidature parisienne, explique au *Monde* cette défaite par d'autres raisons. *« Le lobbying français n'a commencé qu'aux JO de Sydney, un an avant le vote*, dit-il. *Les Chinois avaient commencé depuis des années, leur avance était irrattrapable. »*

*Longtemps associé du grand cabinet de conseil et d'audit anglo-saxon Arthur Andersen, Armand de Rendinger a beaucoup œuvré au succès d'Albertville pour l'obtention des Jeux olympiques d'hiver en 1992. Il a collaboré aux candidatures victorieuses d'Atlanta (JO d'été en 1996) et de Nagano (JO d'hiver en 1998) et a conseillé au plus haut niveau la candidature de Paris aux JO d'été de 2008. Après les affirmations d'André Guelfi, qui se vante d'avoir précipiter l'échec parisien (*Le Monde *du 11 septembre), il explique quelles en sont, selon lui, les véritables raisons.*

« Les déclarations d'André Guelfi à Canal+ sont-elles crédibles ? Croyez-vous que, comme lors de la désignation des villes de Nagano, Sydney et Salt Lake City, des voix ont pu encore être achetées pour que Pékin obtienne les Jeux olympiques d'été 2008 ?

– Je ne dispose évidemment d'aucun élément me permettant de juger de la véracité des propos de « Dédé-la-sardine ». Il est en revanche établi qu'André Guelfi est ce que l'on appelle un agent d'influence et qu'il avait des relations au sein du Comité international olympique. Et il n'est pas certain que les phénomènes de corruption aient totalement disparu du CIO, qui n'a sans doute pas fini sa mutation. Mais l'ampleur de la victoire de Pékin ne s'explique pas par la corruption. Depuis que le scandale de Salt Lake City a éclaté, la « corruption directe » n'est plus de mise au CIO. C'est le lobbying qui fait la différence. Et on peut dire que, sur ce plan, tout a été fait pour que la Chine l'emporte.

– Il est de notoriété publique que Paris misait sur une trentaine de voix au premier tour et n'en a obtenu que 15 sur 104, puis 18 sur 106 au second. L'échec a été bien plus cuisant que prévu et, comme le prétend André Guelfi, de nombreuses voix ont fait défaut. Qui, selon vous ?

– L'Afrique noire, en majorité. Nous pensions bénéficier des deux tiers de ses représentants (ils sont 13), nous n'en avons eu que deux ou trois. Des Européens, ensuite. Il nous a certainement manqué deux voix italiennes. Enfin quelques Asiatiques et Latino-Américains. Effectivement, Paris a pris une claque monumentale. Finalement, c'est mieux ainsi. Un échec valorisant aurait sauvé la face. Là, les autorités politiques et sportives françaises sont obligées de comprendre ce qui s'est passé, si elles veulent, à l'avenir, éviter ce genre de mésaventure.

– Si la corruption n'est pas l'explication, ou seulement marginale, pourquoi Paris a-t-il perdu aussi largement ?

– La raison de fond de l'échec tient à l'évolution du CIO. Désormais, la qualité « technique » du dossier pèse peu dans sa décision finale. Ce qui compte à ses yeux, ce sont d'abord les enjeux politiques, au sens large. C'est ensuite la stratégie affective qui fait perdre ou gagner une ville.

– Qu'entendez-vous par « stratégie affective » ?

– C'est une stratégie patiente et permanente de séduction des membres du CIO. Là a été l'immense faiblesse de Paris et la très grande force de Pékin, qui a mené une campagne intelligente, discrète mais efficace, avec des moyens quasi illimités. Paris a accumulé les handicaps. Son comité de candidature a mis un temps fou à se constituer. De fait, le lobbying français n'a commencé qu'aux Jeux de Sydney, un an avant le vote du CIO. Les Chinois avaient commencé depuis des années, leur avance était irrattrapable.

– Hormis le lobbying, y a-t-il d'autres raisons à cet échec ?

– D'abord, l'ex-président du CIO, Juan Antonio Samaranch, a mené une campagne d'enfer pour Pékin. Or les Français sont dramatiquement absents des organes de direction du CIO, ils ne pouvaient aider Paris à résister. Ensuite, beaucoup de membres du CIO sont convaincus qu'ils ont une « mission pacificatrice » : faire du sport une arme de paix. D'ailleurs, il nous a été difficile de mobiliser nos propres diplomates contre Pékin, puisque la diplomatie française elle-même juge que tout ce qui pousse à l'intégration de la Chine dans le concert des nations va dans le bon sens. Enfin, une ville européenne avait peu de chances de l'emporter pour 2008, vu qu'Athènes les a obtenus pour 2004. Ajoutez à cela l'élection quasi assurée d'un Européen à la succession de Samaranch et vous comprenez que Paris est tombé dans un traquenard tendu par Juan Antonio Samaranch.

– Dans ces conditions, Paris doit-il de nouveau être candidat ?

– Il faut se poser deux questions. Veut-on les Jeux ? Peut-on les obtenir ? Si on répond oui – ce qui n'est pas évident –, il faut ensuite comprendre comment fonctionne le CIO, quelles sont ses priorités. La première, c'est que l'octroi des JO à une ville doit conforter l'importance du CIO aux yeux de ses propres membres et dans le monde. Il faut donc se demander : qu'est-ce qu'une candidature de Paris offre comme avantage au CIO ? Politiquement, économiquement, culturellement, sportivement, peu importe : pour que le CIO accorde les JO à une ville, il doit y trouver son compte. Si l'on sait ce qu'offre Paris au CIO, alors il faut être candidat pour les JO de 2012. Et le faire savoir très vite, pour court-circuiter les autres candidatures européennes. L'idéal serait de l'annoncer dans les deux mois qui suivront l'élection présidentielle de 2002.

» D'ici là, il faudra avoir clarifié les choses avec le nouveau président du CIO, Jacques Rogge, pour être certain d'avoir une bonne chance. Et il faudra se doter d'une machine de guerre, regroupant les instances politiques, la diplomatie, les institutions sportives, les membres français du CIO, autour d'un leader charismatique dès le départ. Et entrer très tôt en campagne. Si quelqu'un imagine « sauter » l'échéance 2012 pour se porter candidat en 2016, autant renoncer à être candidat. »

Propos recueillis par Sylvain Cypel

L'intervention de Jean-Claude Killy

Des membres du comité parisien de candidature ont assuré au *Monde* que les agissements d'André Guelfi dans les coulisses du Comité international olympique (CIO) en vue de la désignation de la ville hôte des JO d'été 2008 ont été évoqués *« quelques semaines avant le vote ». « On savait que le CIO cherchait à nous planter. On a eu des inquiétudes »*, a confié un des proches du dossier. Quant à Jean-Claude Killy, membre du CIO, joint par *Le Monde*, il a confirmé qu'André Guelfi était bien présent à Moscou le jour du scrutin et qu'il en a été informé par Claude Bébéar, président du comité de candidature. *« J'ai été voir Guelfi à son hôtel, parce que même s'il y avait une chance sur mille qu'il parvienne à acheter une voix en faveur de Pékin, il fallait le bloquer*, a-t-il raconté. *Je lui ai dit que son comportement était un scandale, qu'un Français n'avait pas le droit de faire du lobbying en faveur de Pékin et je lui ai demandé de déguerpir. Il est rentré le soir même à Paris. Je crois que cette affaire restera sans suite.»*

PROFIL

ANDRÉ GUELFI HOMME DE RÉSEAUX

Il a été successivement coursier dans une banque, industriel dans la pêche, pilote de course automobile, dirigeant d'une grande marque de vêtements de sport, intermédiaire dans le pétrole… Résumer la vie d'André Guelfi constitue un exercice périlleux auquel l'intéressé s'est toutefois lui-même risqué. « *D'un village marocain aux secrets de l'affaire Elf, le parcours d'un aventurier de la vie* », indiquait la couverture de *L'Original* , l'autobiographie qu'il a publiée en 1999 (éd. Robert Laffont). Aujourd'hui âgé de 82 ans, ce Corse né au Maroc accéda à la renommée au détour de l'enquête judiciaire sur l'affaire Elf, dans des circonstances dont il se serait sans doute passé : le 28 février 1997, il fut mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et écroué par la juge d'instruction Eva Joly, qui entamait alors sa plongée au cœur des réseaux financiers occultes du monde pétrolier. Il passa 36 jours à la maison d'arrêt de la Santé – où il rencontra un autre « aventurier » en disgrâce, Bernard Tapie.

Jusqu'alors habitué aux coulisses, André Guelfi se vit propulsé en pleine lumière. Il y a pris goût. Soupçonné d'avoir pris part à certains des détournements commis au préjudice d'Elf Aquitaine en marge de contrats conclus en Allemagne, en Russie, au Venezuela ou en Ouzbékistan, l'homme d'affaires semble avoir succombé, depuis, à un vertige médiatique.

Bonimenteur de talent autant qu'homme d'influence, Dédé la Sardine – surnom qu'il déteste, hérité de l'époque où il était le roi de la pêche industrielle – reconstitue avec gourmandise les étapes de son étonnant itinéraire. Fortune faite dans le poisson – au Maroc (dans les années 1950) puis en Norvège (dans les années 1960) –, il investit, dans les années 1970, dans l'hôtellerie de luxe, rachetant trois palaces parisiens. A la même époque, associé avec le fondateur d'Adidas, l'Allemand Horst Dassler, dans l'agence de marketing sportif ISL, il décrochait un fabuleux contrat : l'exclusivité des droits publicitaires lors des Jeux olympiques de Moscou (1980).

A la tête du Coq sportif – un des grands équipementiers des années 1970 et 1980 –, André Guelfi devint alors l'intime du tout-puissant président du Comité international olympique (CIO), Juan-Antonio Samaranch, dont il dit avoir « fait » l'élection. Il se lia également d'amitié avec de nombreux dignitaires soviétiques. Ces contacts privilégiés lui serviront pour conseiller des compagnies industrielles françaises et internationales afin de faciliter leur implantation dans les républiques issues de l'ancien bloc soviétique. Ils lui apporteront une deuxième fortune, avant de faire de lui le héros volubile d'un long feuilleton judiciaire.

Fabrice Lhomme

Les salariés du comité de candidature de Paris déprimés

L'AVENTURE olympique tourne décidément à la désillusion pour les artisans de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008. Près de deux mois après le vote du Comité international olympique (CIO) qui porta Pékin au triomphe et envoya Paris au tapis, la moitié des anciens salariés du groupement d'intérêt public (GIP) ayant monté le dossier français se retrouvent sans emploi, n'ayant pas eu le temps de penser à leur reclassement en raison de la durée particulièrement courte de leurs contrats. Le ministère du budget, de l'économie et des finances refuse, en outre, de leur accorder des « primes » à la reconversion qui ont pourtant reçu l'approbation des trois partenaires politiques du GIP: le ministère de la jeunesse et des sports, la mairie de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Durant sa période d'activité la plus dense, la candidature parisienne a compté 35 permanents : la moitié était issue de la fonction publique ; l'autre moitié venait du privé. Dès le départ, les conditions n'ont pas été les mêmes pour ces deux catégories de salariés. Les « fonctionnaires » ont été affectés pour une période courant jusqu'en décembre 2001 alors que les employés originaires du secteur privé ont signé des contrats à durée déterminée se finissant fin juillet ou fin août. Cette différence de traitement est due au fait qu'une incertitude pesa longtemps sur la date du vote final.

Le 19 juillet, soit six jours après la débâcle de Moscou (Pékin l'a emporté dès le deuxième tour avec 56 voix, contre 22 à Toronto, 18 à Paris et 9 à Istanbul), le directeur général de Paris 2008, Noël de Saint-Pulgent, envoie une lettre aux membres de la commission exécutive du GIP. « *Il m'a été fait observer que ce très court laps de temps entre le 13 juillet et l'échéance de* [certains] *contrats, situé de plus en plein été, ne leur permettait pas de rechercher du travail dans des conditions satisfaisantes. Il en résulte effectivement une inégalité incontestable que je souhaiterais voir gommée au moins partiellement* », écrit-il avant de solliciter « *une prime de départ équivalant à ce qu'ils auraient touché si leur contrat s'était achevé le 31 octobre* ».

LE REFUS DE BERCY

Evalué à environ 500 000 francs (de 20 000 à 50 000 francs par personne), ce « *surcoût* (_) *peut être facilement financé sur les excédents de gestion* », conclut Noël de Saint-Pulgent. Le GIP ayant en effet récupéré la caution de 1 million de dollars qu'il avait versé au CIO, un bénéfice de 5 à 6 millions de francs est attendu dans ses caisses.

Les réponses de Marie-George Buffet, Bertrand Delanoë et Jean-Paul Huchon ne se font guère attendre : consultés pour la première fois par le GIP sur une dépense budgétaire, le ministère de la jeunesse et des sports, la Ville de Paris et la région Ile-de-France donnent tous leur accord pour l'attribution de ces aides. Mais pas Bercy.

Après la Coupe du monde de football 1998, le ministère du budget, de l'économie et des finances s'était déjà opposé au versement de primes pour les salariés du Comité français d'organisation (CFO). Un bras de fer de trois ans avait suivi. Il était alors question de 12 millions de francs de primes (sur un bénéfice net de 280 millions). Bercy avait finalement cédé. « *Il existe un principe dans la fonction publique : il faut qu'il y ait des textes pour accorder des primes. Or rien n'a été prévu en ce sens* », explique-t-on aujourd'hui au ministère de l'économie. Ce refus a ruiné un peu plus le moral des salariés du GIP. « *Contrairement au CFO où un dispositif d'aide au reclassement avait été mis en place, rien n'a été fait chez nous*, déplore un ancien permanent. *La direction du GIP nous avait même été demandés de ne pas chercher du travail avant le vote du 13 juillet pour ne pas donner une image négative de la candidature.* »

Frédéric Potet

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : Jacques Piasenta a décidé de prendre sa retraite d'entraîneur** et a annoncé sa décision aux athlètes dont il s'occupait : Muriel Hurtis et Linda Ferga. En plus de vingt ans de carrière, il a dirigé entre autres Guy Drut, Stéphane Caristan, Monique Ewanje-Epée, Marie-José Pérec ou Christine Arron.

■ **AUTOMOBILISME : le Brésilien Luciano Burti ne prendra pas le départ du Grand Prix d'Italie,** dimanche 16 septembre à Monza, à la suite à sa violente sortie de piste lors du Grand Prix de Belgique, le dimanche 2 septembre sur le circuit de Spa-Francorchamps. Il sera remplacé au volant de sa Prost-Acer par le Tchèque Tomas Enge, 25 ans, deuxième au classement provisoire du championnat de F3000.

■ **BASKET-BALL : l'équipe de France féminine a battu la Yougoslavie** (97-74) en match amical, lundi 10 septembre, à Orléans.

■ **CYCLISME : Erik Zabel a gagné au sprint la troisième étape du Tour d'Espagne** entre Valladolid et Leon, sa deuxième victoire consécutive dans la Vuelta 2001. L'Ecossais David Millar conserve la première place pour une seconde devant le Colombien Santiago Botero.

■ **TENNIS : l'Australien Lleyton Hewitt,** vainqueur de l'US Open, dimanche 9 septembre, est passé du 5e au 3e rang mondial au classement ATP. Son adversaire en finale, l'Américain Pete Sampras remonte de la 19e à la 7e place. Le Brésilien Gustavo Kuerten conserve la tête du classement devant l'Américain Andre Agassi. Au classement féminin WTA, la Française Amélie Mauresmo, quart de finaliste de l'US Open, progresse d'un rang et occupe la 6e place.

■ **VOLLEY-BALL : l'équipe de France s'est imposée face à l'Allemagne** par trois manches à une, lundi 10 septembre, lors de la troisième journée du premier tour du championnat d'Europe, à Ostrava (République tchèque). Actuellement troisièmes de leur poule, les Bleus, qui rencontrent la Pologne et l'Italie, mercredi 12 et jeudi 13 septembre, doivent se classer à l'une des deux premières places pour se qualifier en demi-finales.

Soleil au sud et à l'ouest

MERCREDI. Un anticyclone est centré sur le proche Atlantique. Il favorise un temps ensoleillé sur l'ouest et le sud du pays. Sur un grand quart nord-est, de nombreux nuages bas resteront présents. Les températures resteront fraîches pour la saison, comprises entre 17 et 25 degrés du nord au sud-est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Les bancs de brume ou nuages bas présents au petit matin se dissiperont rapidement et la journée sera bien ensoleillée. Les températures seront comprises entre 17 degrés près des côtes et 21 degrés dans l'intérieur.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Le matin, le ciel sera gris sur l'ensemble des régions. L'après-midi, quelques éclaircies se développeront. Elles seront plus franches sur le Centre et la Haute-Normandie. Les températures atteindront 17 à 19 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Sur ces régions, le ciel sera généralement très nuageux. Quelques pluies faibles se produiront sur le relief des Vosges et du Jura. Les températures seront comprises entre 15 et 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Les nuages bas ou bancs de brume formés en cours de nuit se dissiperont dans la matinée et le soleil brillera sur l'ensemble des régions. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 20 et 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur le nord de l'Auvergne et de Rhône-Alpes, les nuages seront nombreux le matin, des éclaircies se développeront l'après-midi. Sur les autres régions le soleil sera bien présent. Les températures atteindront 17 à 23 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur ces régions, le soleil brillera tout au long de la journée. Le mistral soufflera jusqu'à 50 ou 60 km/h en rafales. Les températures seront comprises entre 23 et 26 degrés.

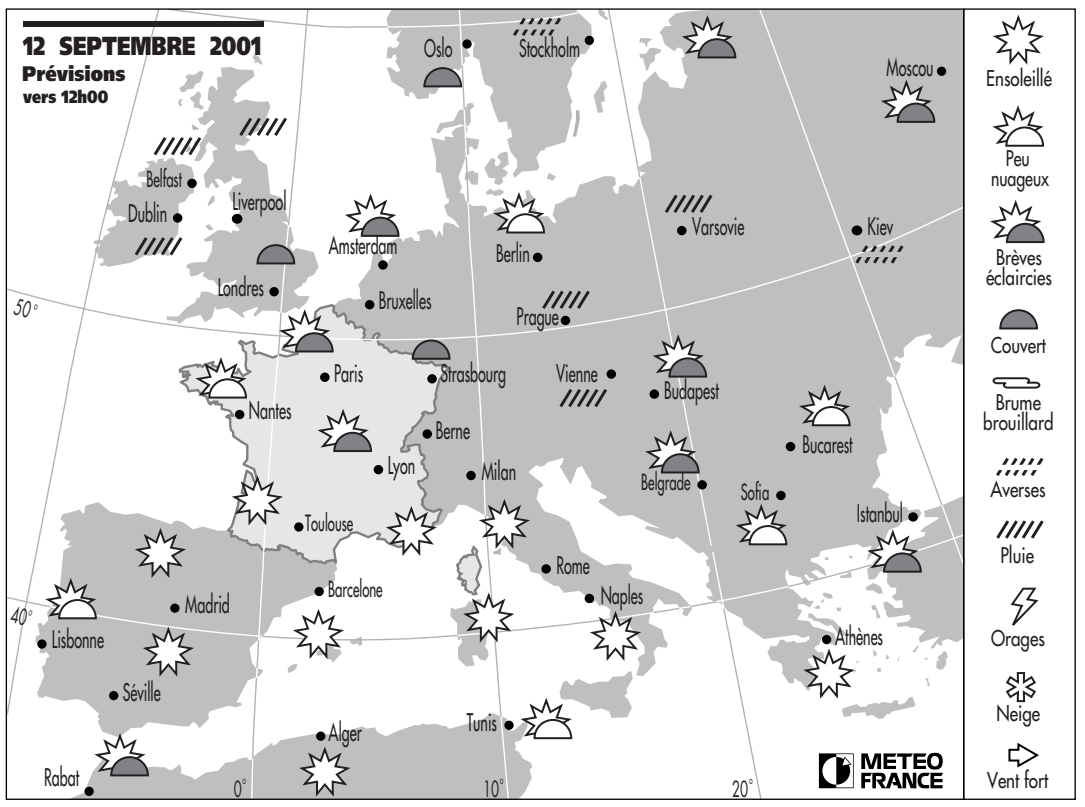

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Dans le contexte d'épizootie de fièvre aphteuse, l'office de tourisme de Grande-Bretagne rappelle que l'homme ne court absolument aucun danger et qu'on peut y manger ce que l'on veut, sans aucune restriction. On peut y fréquenter restaurants, pubs et cafés, y visiter musées et galeries, y exercer des activités de plein air et y faire du shopping. Informations complémentaires au 01-44-51-56-20 et www.visitbritain.com et www.open.visitbritain.com.

■ **LIVRE.** Le *Guide médical des espaces sauvages*, (Olizane, 325 p., 145 F, 22 €) du docteur Isabelle Philippe, donne des conseils pour affronter l'altitude et le froid et indique les premières mesures à prendre en cas d'accidents ou de maladies bégnines (foulure, diarrhées, soin des plaies, etc.). Il détaille le contenu de la pharmacie de voyage et s'intéresse à la santé des enfants.

PRÉVISIONS POUR LE 12 SEPTEMBRE 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	10/24	S
BIARRITZ	10/21	S
BORDEAUX	8/23	S
BOURGES	8/20	N
BREST	9/18	S
CAEN	12/18	N
CHERBOURG	13/18	N
CLERMONT-F.	7/20	S
DIJON	8/18	N
GRENOBLE	5/20	S
LILLE	11/19	N
LIMOGES	8/19	S
LYON	8/20	S
MARSEILLE	13/25	S
NANCY	11/16	C
NANTES	9/22	S
NICE	16/23	S
PARIS	12/19	N
PAU	7/22	S
PERPIGNAN	15/26	S
RENNES	8/20	S
ST-ETIENNE	7/19	S
STRASBOURG	11/17	C
TOULOUSE	8/22	S
TOURS	9/20	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/31	S
FORT-DE-FR.	25/31	S
NOUMEA	19/24	S
PAPEETE	22/28	P
POINTE-A-PIT.	25/32	S
ST-DENIS-RÉ.	20/26	S
EUROPE		
AMSTERDAM	13/16	N
ATHENES	20/27	S
BARCELONE	17/23	S
BELFAST	10/15	P
BELGRADE	9/20	N
BERLIN	9/16	S
BERNE	7/15	C
BRUXELLES	12/18	C
BUCAREST	9/24	S
BUDAPEST	10/16	N
COPENHAGUE	10/19	N
DUBLIN	9/16	P
FRANCFORT	11/17	P
GENEVE	8/18	C
HELSINKI	11/17	N
ISTANBUL	18/24	N
KIEV	12/19	P
LISBONNE	18/24	S
LIVERPOOL	12/17	C
LONDRES	12/19	C
LUXEMBOURG	10/15	C
MADRID	13/30	S
MILAN	10/24	S
MOSCOU	13/22	N
MUNICH	10/14	C
NAPLES	15/24	S
OSLO	8/15	C
PALMA DE M.	16/26	S
PRAGUE	8/14	P
ROME	15/23	S
SEVILLE	18/33	S
SOFIA	10/19	S
ST-PETERSB.	11/20	S
STOCKHOLM	11/16	P
TENERIFE	23/28	S
VARSOVIE	9/15	P
VENISE	12/21	S
VIENNE	11/15	P
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/32	C
BUENOS AIR.	6/19	S
CARACAS	24/32	P
CHICAGO	15/26	S
LIMA	14/17	C
LOS ANGELES	15/18	C
MEXICO	13/19	C
MONTREAL	12/22	S
NEW YORK	19/25	S
SAN FRANCIS.	12/18	S
SANTIAGO/CHI	7/16	P
TORONTO	14/26	S
WASHINGTON	19/26	S
AFRIQUE		
ALGER	15/28	S
DAKAR	26/31	S
KINSHASA	20/32	S
LE CAIRE	24/33	S
NAIROBI	14/27	S
PRETORIA	15/27	S
RABAT	18/24	C
TUNIS	19/27	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	25/32	P
BEYROUTH	25/29	S
BOMBAY	26/31	S
DJAKARTA	27/31	C
DUBAI	29/37	S
HANOI	26/30	C
HONGKONG	26/30	S
JERUSALEM	22/30	S
NEW DEHLI	27/35	S
PEKIN	18/28	S
SEOUL	20/27	S
SINGAPOUR	27/30	C
SYDNEY	13/19	P
TOKYO	25/31	S

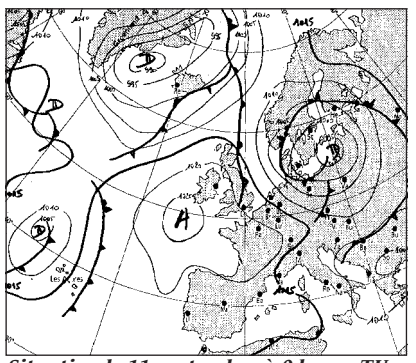

Situation le 11 septembre à 0 heure TU

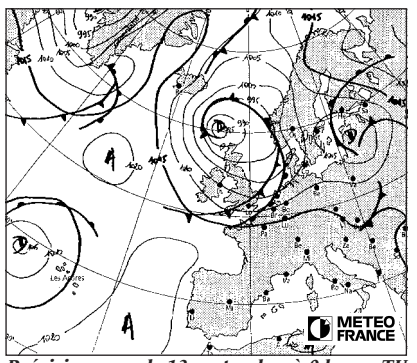

Prévision pour le 13 septembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Maisons de justice et du droit : un réseau judiciaire de proximité

NUL N'EST CENSÉ ignorer la loi, bien sûr. Au quotidien, pourtant, on manque souvent de l'information et de la compétence nécessaires pour saisir les textes précisant ses droits et effectuer les démarches permettant de les faire valoir.

Aussi est-il opportun de connaître l'existence des maisons de justice et du droit (MJD), ce qui est seulement le cas d'un Français sur quatre, selon un sondage CSA réalisé en janvier 2001 pour le ministère de la justice (auprès d'un échantillon représentatif de 950 personnes âgées de 18 ans et plus). Créées, pour les premières d'entre elles, dans le Val-d'Oise et dans le Rhône en 1990, les MJD se sont, il est vrai, surtout développées depuis deux ans. On en compte actuellement soixante-douze, implantées dans une quarantaine de départements, et de nombreux projets sont en cours d'élaboration.

Ouverte cet hiver, dans le bas de Belleville, la MJD du nord-est parisien est l'une de ces structures – la seconde à Paris – où tout un chacun peut gratuitement trouver écoute et information, quel que soit son lieu de résidence. L'anonymat étant de règle, il n'est pas nécessaire de décliner son identité, ce qui contribue, notamment, à faciliter la venue à la MJD d'étrangers en situation irrégulière. Mais pour être accueilli, il faut impérativement prendre rendez-vous ; les visiteurs évitent ainsi les interminables files d'attente qui sont monnaie courante dans d'autres institutions. Ils sont également sûrs d'être reçus par la personne la mieux à même de répondre à leurs questions.

PRÉCISER LA DEMANDE

Au standard, deux agents de justice aident les intéressés à préciser leur demande. Quelle est, par exemple, la nature exacte du *« problème de logement »* annoncé : s'agit-il de savoir quel est le délai à respecter pour donner congé ? Comment récupérer un loyer impayé ou une caution ? De quelle façon régler un différend avec un voisin bruyant ? Ou comment réagir face à une menace d'expulsion ? Selon les cas, on sera plutôt dirigé vers un juriste généraliste – trois agents d'accès au droit font partie du personnel permanent de la MJD – ou vers l'un des spécialistes qui y assurent des consultations régulières : avocat, huissier, conciliateur, ou représentant d'une association.

« Quand quelqu'un téléphone pour un petit renseignement qui ne nécessite pas de rendez-vous, il arrive que nous passions la communication à un agent d'accès au droit, mais nous-mêmes ne fournissons pas d'informations juridiques », précise Schéhrazed Rezk-Kallah, agent de justice. La jeune femme peut aussi avoir à dissuader son interlocuteur de venir. Sans parler des demandes aberrantes qui lui parviennent, elle oppose une fin de non-recevoir aux personnes qui ont déjà leur propre avocat et souhaiteraient, en quelque sorte, contrôler la qualité de son travail.

L'agent de justice aiguille également vers les administrations ou juridictions adéquates, les personnes indûment adressées à la MJD. Comme dans un jeu de défausse, certaines institutions en effet – tribunaux d'instance ou commissariats de police, notamment – ont parfois tendance à renvoyer un peu rapidement vers la rue du Buisson-Saint-Louis un public qu'elles auraient pu mieux renseigner elles-mêmes.

« Éviter aux gens de multiplier les démarches inutiles et les aider à prendre conscience, de façon réaliste, de ce qu'il leur est possible, ou pas, d'obtenir, est un de nos rôles essentiels », souligne Elsa Boucard, l'une des deux greffières coordinatrices de la MJD du nord-est parisien. S'interdisant, néanmoins, de faire toute concurrence aux avocats, la MJD n'effectue ni actes de procédure, ni suivi de dossiers. Coût, délais, chances de succès : à chacun, ensuite, de mesurer l'enjeu et de se prendre en main.

TOUS LES CHAMPS DU QUOTIDIEN

Consommation, famille, travail, prestations sociales, logement, droit administratif ou de la nationalité : l'éventail des compétences proposées dans cette MJD, et qui se retrouve peu ou prou dans les autres, couvre tous les champs de la vie quotidienne.

Un accueil spécifique est, par ailleurs, réservé aux victimes d'infractions pénales. Des mesures de traitement de la petite délinquance peuvent également être exercées à la MJD par des acteurs du monde judiciaire : rappel à la loi visant à prévenir la récidive notamment, ou médiation pénale entre les protagonistes d'un conflit, destinée à rechercher une solution négociée qui assure la réparation du dommage subi par la victime et le reclassement de l'auteur de l'infraction.

De « palais » en « maisons », la justice se rapproche ainsi des justiciables et leur évite, le cas échéant, d'avoir recours aux juridictions. Pour régler à l'amiable leurs litiges (loyers impayés, travaux mal exécutés, livraisons non conformes...), les individus, sociétés, et associations ont la possibilité de saisir le conciliateur de justice qui tient une permanence hebdomadaire à la MJD.

Et lorsqu'il s'agit de désaccords les opposant à une administration, les particuliers peuvent prendre rendez-vous avec la déléguée du médiateur de la République, présente tous les jours rue du Buisson-Saint-Louis.

Caroline Helfter

A savoir

● **Adresses.** Liste des maisons de la justice et du droit (MJD) à demander au secrétariat général pour la coordination de la politique de la ville du ministère de la justice, DACG, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01. Ou par courriel à Delphine.Thorax@justice.gouv.fr

● **A Paris.** La MJD du Nord-Est parisien est située 15-17, rue du Buisson-Saint-Louis, 75010 Paris ; tél. : 01-53-38-62-80. Celle du secteur sud de la capitale se trouve 6, rue Bardinet, 75014 Paris ; tél. : 01-45-45-22-23. Uniquement sur rendez-vous, de 9 h 30 à 18 h 30 du lundi au jeudi, et de 9 h 30 à 17 h 30 le vendredi.

● **Antennes de justice.** Le site Internet www.justice.gouv.fr fournit aussi les coordonnées des soixante *« antennes de justice »* réparties dans dix départements. Elles remplissent les mêmes types de missions que les MJD.

● **Pour en savoir plus.** Les actes d'un séminaire sur les MJD, organisé les 2 et 3 avril, sont disponibles gratuitement sur demande par courrier ou courriel, au secrétariat général pour la coordination de la politique de la ville du ministère de la justice.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 01 - 214

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

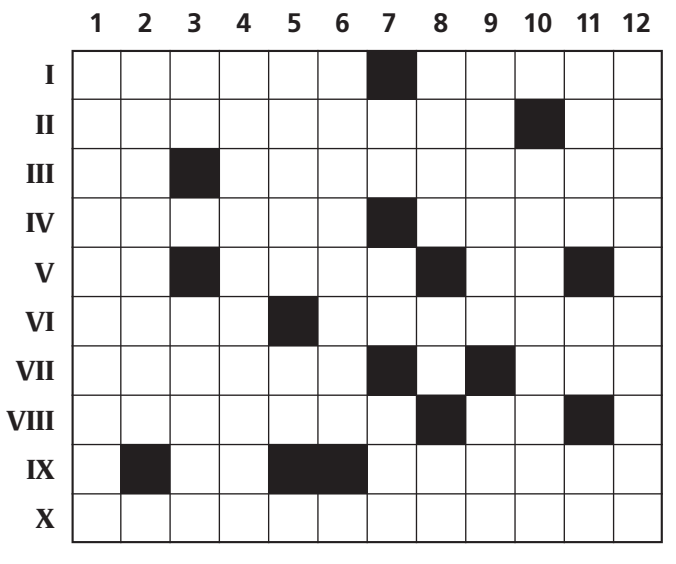

HORIZONTALEMENT

I. Glapit de plaisir en voyant la suivante. Glousse, surprise par le précédent. - II. Parties dans la nature. Un peu d'intérêt. - III. Dur et blanc. Les plus petites ne sont pas sans intérêt. - IV. Ramassé au passage. Dame d'ordre. - V. Dans la gamme. Pousse à réagir. Personnel. - VI. Reproduit avec exactitude. Ne pourra pas être différée. - VII. Président des Etats-Unis. Du chêne pour faire la peau. - VIII. Partie dans la nature. Importante pour le jeune loup. - IX. Prises en pitié. Passagère mais douloureuse. - X. Devra faire toujours plus.

VERTICALEMENT

1. A toujours mieux à faire . - 2. Sortie en force. - 3. Début de révolte enfantine. Pour qu'il puisse faire tourner, il faudrait le retourner. - 4. Remarquer de loin. - 5. Du rouge qui finit dans l'assiette et pas dans le verre. En plein ciel. - 6. Honnêteté et loyauté, même à gauche. - 7. Préposition. Irrégulier à une extrémité. A mis l'euro en place. - 8. Ouvrier agricole. Stratégie en noir et blanc. Inscription en affaires. - 9. Echange réussi. Blesse toujours au même endroit. - 10. Toujours entier. - 11. Maintient en place. Possessif. Forme de pouvoir. - 12. Penser à l'avenir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 213

Horizontalement

I. Souris. Mulot. - II. Purificateur. - III. Eve. Serra. Vé. - IV. Crêt. Ruchers. - V. Ta. Aérée. Léo. - VI. Agenda. Lueur. - VII. Tente. Ss. Isi. - VIII. Fente. Osée. - IX. Une. Taxée. - X. Rougeoyantes.

Verticalement

1. Spectateur. - 2. Ouvrage. Nô. - 3. Urée. Enfeu. - 4. Ri. Tante. - 5. Ifs. Edenté. - 6. Sierra. Tao. - 7. Crue. Sexy. - 8. Marcels. EA. - 9. Utah. OEN. - 10. Le. Eléis. - 11. Ouvreuse. - 12. Trésoriers.

SCRABBLE © N°242

P.L.I. 2002

Outre Plantu dans les noms propres, le Petit Larousse illustré 2002 rentre une dizaine de noms communs nouveaux de sept et huit lettres, qui ne seront jouables qu'après la sortie de l'ODS 4. En revanche, les quatre mots « nouveaux » qui figurent dans la grille ci-contre sont déjà dans l'ODS 3. Vous pouvez donc les jouer dès à présent : COURATER, *v.i., courir çà et là (helv.)*, BATOILLER, *v.i., bavarder (helv.)*, CRETONS, *rillettes (québ.)*, et CAÏDAT, *dignité de caïd.*

Tirage : S O M B R E R.

a) Dans la ligne E, trouvez un quadruple rapportant 32 points.

b) Avec ce même tirage, trouvez quatre huit-lettres différents en le complétant avec quatre lettres appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

c) Trouvez un neuf-lettres.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

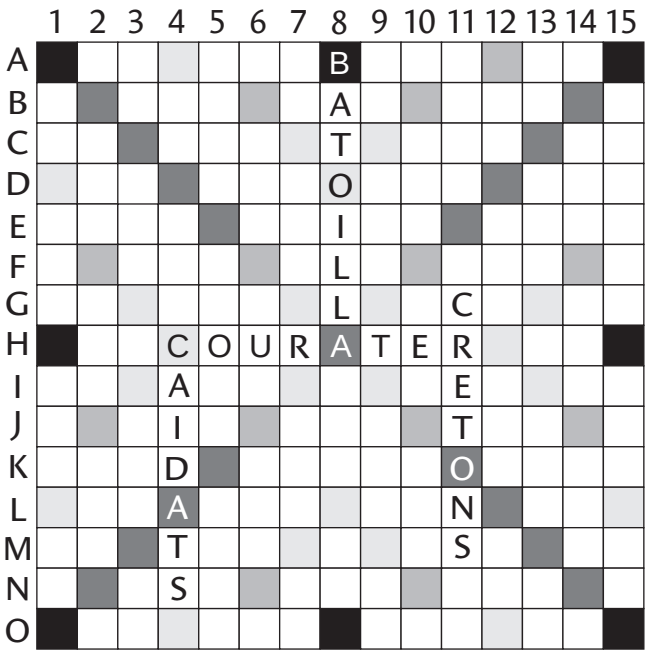

Solutions dans *Le Monde* du 19 septembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 5 septembre.

a) DECUIRE, *rajouter de l'eau*, 3 B, 87, faisant EVOCABLE, ou l'anagramme DECURIE, *groupe de dix soldats romains.*

b) DECUIVRE, A 2, 101 – TRUCIDEE, O 4, 83 – PEDICURE, C 7, 80 – COUDIERE, D 6, 74 – EUCARIDE, *crustacé, type homard,* B 4, 71 – ELUCIDER, J 3, 69 – ENDURCIE, N 3, 65 – DECIDEUR, L 4, 64.

c) Les solutions de la « Préparation de la grille » proposée dans *Le Monde* de la semaine dernière paraîtront dans *Le Monde* du 19 septembre.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BERLIN **Imaginé en 1975, le Musée juif de Berlin, dont le bâtiment était ouvert depuis deux ans, a enfin été inauguré dimanche 9 septembre, en présence du président allemand, Johannes Rau, et du chancelier, Gerhard Schröder, après que la Philharmonie de Berlin, dirigée par Daniel Barenboïm, eut interprété la *7e Symphonie* de Gustav Mahler. ● CONFIÉE à Daniel Libeskind, américain d'origine polonaise, la réalisation architecturale, qui évoque la foudre, parvient à restituer le sentiment du désespoir et à susciter la réflexion. ● LE DIRECTEUR du musée, Michael Blumenthal, tient à ce que celui-ci ne soit pas perçu comme *« un musée de l'Holocauste »*, mais comme *« le plus grand et le plus important musée juif d'Europe. »* ● LES COLLECTIONS retracent 1 700 ans d'histoire des juifs en Allemagne autour de dons ou de prêts, augmentés d'œuvres contemporaines.**

Le Musée juif de l'Allemagne a enfin été inauguré

Le Jüdisches Museum de Berlin, dont l'idée remonte à 1975 et dont le bâtiment, conçu par l'architecte américain d'origine polonaise Daniel Libeskind, était ouvert depuis deux ans, abrite des collections d'objets anciens et des œuvres contemporaines afin de retracer 1 700 ans d'histoire

JÜDISCHES MUSEUM, Lidenstrasse 9-14, 10969 Berlin. Ouvert tous les jours, de 10 heures à 20 heures. Entrée : 10 DM (5 €). Métro : Kochstrasse ou Hallesches Tor. Ouverture le 12 septembre. Tél. : 00-49-30-308-785-681 ou 259-93-300. www.jmberlin.de

BUNGERT/BILDERBERG/STUDIO X/DANIEL LIBESKIND

JEWISH MUSEUM BERLIN

JEWISH MUSEUM BERLIN

A gauche : la réalisation de l'architecte Daniel Libeskind évoquant la foudre et le parcours chaotique des juifs de Berlin et d'ailleurs. Ci-dessus et ci-dessous : les collections, composées de 4 000 objets, sont présentées par le Néo-Zélandais Ken Gorbey, dans un grand souci d'exactitude.

BERLIN
de notre envoyé spécial

Le Musée juif de Berlin, dont le bâtiment ouvre depuis deux ans avec un considérable succès, permettant à plusieurs centaines de milliers de visiteurs d'explorer son architecture hors du commun, a enfin été inauguré, dimanche 9 septembre, en présence du président allemand, Johannes Rau, et du chancelier, Gerhard Schröder.

Après un concert à la Philharmonie de Berlin, au cours duquel Daniel Barenboïm a dirigé la *7e Symphonie* de Gustav Mahler devant deux mille deux cents personnes, dont tous les ministres du gouvernement allemand ainsi que dix-neuf ambassadeurs, un contingent de huit cent cinquante privilégiés, devançant de quelques heures la presse, a découvert en avant-première l'exposition permanente du musée. Un ensemble que personne n'aura pu voir avant cette date, même si son contenu, objet de débats incessants depuis 1992, a largement été dévoilé par Michael Blumenthal, son prestigieux directeur venu des Etats-Unis, ancien secrétaire au Trésor de Jimmy Carter, appelé en 1997 à Berlin pour mettre le point final à cette interminable saga.

Le Musée juif de Berlin, dont l'idée remonte à 1975, fut d'abord logé dans quelques salles du Musée de la Ville, vestige baroque qui subsistait à l'Ouest, à quelques pas du Mur, dans la Lindenstrasse, une rue du quartier Kreuzberg. Cette zone, largement dévastée par les bombes alliées, avait déjà fait l'objet d'expériences architecturales ordinairement louées pour leur modestie et leur humanisme. Le concours lancé, en 1989, afin de donner une dimension décente au musée d'une population martyrisée et presque disparue, fit émerger, en 1992, le projet inquiétant, fascinant, de Daniel Libeskind, architecte américain d'origine polonaise, né à Lodz en 1946, qui devait bientôt découvrir que presque toute sa famille avait été anéantie durant l'Holocauste.

On ne peut évoquer ce bâtiment de 120 millions de marks (61,3 millions d'euros), devenu prépondérant par rapport à son contenu même, sans en évoquer la genèse. Le projet initial, en effet, conceptuel au-delà de toute raison, était directement issu de cette frange *« déconstructiviste »* des architectes contemporains à laquelle appartiennent aussi Frank Gehry (sur un mode ironique), auteur du Guggenheim de Bilbao, et Peter Eisenmann, lauréat de l'autre grand projet commémoratif de Berlin : le monument à l'Holocauste, toujours en attente de réalisation et lui aussi toujours objet d'innombrables polémiques. Libeskind, qui s'était initialement voué à la musique avant de se tourner vers l'architecture – trajet inverse de celui de Xenakis – appelait son projet de musée « Entre les lignes ». Deux lignes principales en fait. L'une brisée, censée évoquer un fragment de l'étoile de David, constituait le volume proprement dit de l'édifice à naître. Libeskind prévoyait même des parois obliques, ce qui, à l'évidence, aurait ultérieurement interdit toute forme de présentation muséale. Il devait revenir bientôt à une formule plus orthodoxe. Son dessin appelant alors, à juste titre, dans les commentaires de la critique, l'image de la foudre plutôt que celle de l'étoile et, partant, celle des catastrophes ou des couleurs du ciel. Le parcours chaotique des juifs à Berlin et ailleurs.

L'autre ligne prend la forme d'un couloir droit, on le voit au moins en plan, qui vient cisailler le zigzag de l'éclair dans lequel il crée six espaces vides inaccessibles dont l'interprétation est, peu ou prou, laissée à l'appréciation des visiteurs, mystères insondables ou symboles des déchirures de l'histoire.

LUMIÈRE PERDUE

Il y a, au-delà, un septième vide, lâche, parfois laconique, l'architecte qui, refusant de s'exprimer en allemand, évoque en anglais cette ville *« en creux »* qu'est devenue Berlin au propre comme au figuré. Toute la partie émergeante du Musée juif est comme stabilisée par un long escalier latéral qui part du sous-sol et relie les trois étages. Une ligne encore, piranésienne dans sa volumétrie fracturée comme dans ses dernières marches : sans but, sans fin.

Ce sont ces trois étages supérieurs qui accueillent l'exposition permanente, quatre mille cinq cents mètres carrés sur dix mille au total éclairés par des entailles aléatoires creusées dans la peau métallique de l'édifice, meurtrissures et meurtrières donnant sur le désordre du nouveau Berlin. C'est là encore une lumière, un reste d'accords avec l'humanité. Tel n'est pas le cas du sous-sol, labyrinthique et nu, qui relie le vieux palais baroque au nouveau musée où toute entrée de plain-pied apparaît donc interdite. Ce labyrinthe conduit aux réserves, au volume surfragmenté d'une autre salle d'exposition plongée dans la seule ombre grise du béton et surtout en deux *« moments »* forts de l'édifice, inévitable préparation aux salles supérieures, restituées à la vie passée des juifs en Allemagne. L'un est la tour de l'Holocauste, espace saisissant qui restitue le sentiment du désespoir, de la lumière perdue, et qui impose la réflexion. Ce n'est pas une première, mais dans le genre c'est un exploit.

Le second de ces moments est le jardin ETA Hoffmann, dont le sol incliné est peuplé de quarante-neuf (7 × 7) colonnes creuses plantées de biais, tout emplies de terre de Berlin, sauf une qui contient de la terre d'Israël et dans laquelle, enfin, la végétation serait supposée pousser à l'envers, tête en bas. L'intention, plus littéraire que dans la tour de l'Holocauste, même s'il s'agit aussi de provoquer un vertige, physique, est aussi plus hermétique : c'est là le lieu le plus révélateur du va-et-vient de Libeskind entre, d'une part, un discours chargé de références à Walter Benjamin, Arnold Schönberg ou même, au tout premier degré, à Hoffmann et, d'autre part, un dessein purement affectif, sensitif, intuitif et, entre nous, plus crédible.

De cet équilibre est né un monument assez fort pour faire dans sa première nudité un excellent et suffisant mémorial à l'Holocauste. C'était, en tout cas, une thèse défendue par beaucoup qui craignaient aussi que la mise en scène d'objets, relevant de la nostalgie plus que du génie artistique, ne vienne affadir l'effet saisissant du seul édifice. Enfin, cette question, source de débat sans fin : dans la communauté allemande comme dans ce qui reste de la communauté juive, peut-on, doit-on montrer la vie des juifs de Berlin et d'Allemagne sous l'ombre omniprésente de l'Holocauste ? Ce contre quoi s'élève vigoureusement Michael Blumenthal : c'est pour lui *« le plus grand et le plus important musée juif d'Europe, ce n'est pas un musée de l'Holocauste »*. Si une place toute particulière lui est consacrée, soulignait-il encore, avec notamment *« une galerie des objets disparus »*, il retrace d'abord 1 700 ans d'histoire des juifs en Allemagne.

HONTE OU DÉSASTRE

Pour des raisons diamétralement opposées, un camp s'est formé, rassemblant des Allemands non juifs et des juifs survivants ou installés depuis la guerre en Allemagne, les uns comme les autres refusant la place donnée à l'Holocauste : honte pour les premiers qui veulent en laisser la responsabilité à leurs pères ; désastre, selon les seconds, qui ne devrait pas obscurcir toute l'histoire et la vie des juifs.

Succédant comme directeur en 1997 à Amnon Barzel qui ne parvenait pas à réconcilier ces points de vue associés mais discordants, et ceux pour lesquels la Shoah, mal absolu, marque l'histoire juive, irrémédiablement, Michael Blumenthal parvint à l'impossible. Et d'abord que l'Etat, et à travers lui la nation allemande, reprenne à son compte le projet berlinois, avec ce que cela implique de reconnaissance collective. Ce n'est donc plus seulement le Musée des juifs de Berlin, c'est devenu le Musée juif de l'Allemagne, à Berlin. Ensuite il convainquit l'Etat de s'engager financièrement dans le fonctionnement de l'institution (12,2 millions d'euros par an jusqu'en 2004), et les nombreux et indispensables mécènes, liste où l'on retrouve étrangement réunis les noms de firmes qui tirèrent profit de la guerre et d'autres noms qui furent du côté des victimes du nazisme.

Frédéric Edelmann

Un parcours à l'image d'une civilisation plurielle

BERLIN
de notre envoyé spécial

Michael Blumenthal, le directeur du Musée juif de Berlin, a achevé de convaincre plusieurs personnalités – parmi lesquelles Ralf Bachmann, Wolfgang Geisse, Kurt Nemitz, Rosa Sacharin, Ilona Simon-Strimberg – de donner ou prêter tout ou partie de leurs collections. Cet ensemble a été enrichi de plusieurs œuvres contemporaines d'artistes engagés dans un travail opposé à ce qu'on pourrait appeler la peinture du dimanche ou l'équivalent judaïque des Saint-Sulpiceries. La *Galerie de la disparition*, de Via Lewandowsky, fidèle à l'imaginaire de Libeskind, ou, plus encore, *Feuilles tombées*, de Menashe Kadishman, font, à leur manière, revivre les pièces perdues d'un puzzle humain, encore marqué, toujours marqué, bien sûr, par l'Holocauste.

Le passé reste cependant présent à travers les objets, près de 4 000, qui composent la collection, et grâce au travail de Ken Gorbey, appelé de Nouvelle-Zélande pour les ajuster aux espaces de l'architecte. « Le monde juif au Moyen Age », avec la colossale Bible d'Erfurt (vers 1343), livre-valise destiné à la juste interprétation de la Tora, « Juifs des campagnes et juifs des cours (1500-1800) », où l'inégalité sociale s'organise, comme ailleurs, entre les fidèles d'une même religion ; puis ce tournant spirituel que représente Moses Mendelssohn, grand-père du musicien, philosophe de l'ouverture du judaïsme au monde qui l'entoure.

Peu à peu le parcours, ponctué d'îlots sympathiques destinés aux enfants et d'une quincaillerie audiovisuelle au contenu tour à tour passionnant et émouvant, ce parcours linéaire, historique, tend à s'emballer. Diaspora volontaire pour échapper à une chronologie sédentaire, il se met à l'unisson de l'architecture (bousillée de-ci de-là par d'inutiles mezzanines), laissant intacte, vivante, l'image d'une civilisation plurielle, contradictoire, effervescente, comme pour répondre à la tolérance dont elle fait l'objet de façon fluctuante et on le pressent, inquiétante.

SOUCI D'EXACTITUDE

La frénésie scénographique de Ken Gorbey, surchargée d'agrandissements d'objets ou documents absents qui deviennent vite invisibles, ne se départ pourtant pas d'un grand souci d'exactitude. Voire de justice, lorsqu'il s'agit de montrer un groupe de sionistes exalter la pureté de la race et la santé du corps. Une place exacte est accordée aux rituels et à la vie religieuse qui vient occuper l'espace ou le temps de juifs dans la proportion naturelle de la vie réelle. Le Musée juif n'est donc en rien une forêt de candélabres à sept branches comme on pouvait le redouter. Et si les objets liturgiques sont présents pour leur valeur artistique autant que documentaire, l'étoile de David apparaît principalement sous la forme de l'écusson tragique de la période nazie.

Or, avant ces jours funestes, et même jusqu'à fort tard dans les années 1930, on assiste – ceci ne peut expliquer cela – à une prodigieuse effervescence intellectuelle dans tous les champs de la pensée. Savants, peintres, penseurs, musiciens, ou même commerçants de génie, la galerie des portraits qui vivront ou fuiront l'approche de l'Holocauste se révèle à tout le moins troublante. Elle est à placer au regard de ces chiffres : 560 000 juifs vivaient en Allemagne. Ils ne sont plus aujourd'hui que 100 000, dont 20 000 seulement sont les porteurs de cette histoire allemande, les autres venant pour la plupart de l'ex-URSS.

F. E.

Pour M. Rau, « ce ne doit pas être un musée de l'Holocauste »

BERLIN
de notre correspondant

En parcourant, dimanche, l'établissement qu'il venait d'inaugurer, le président allemand Johannes Rau a lui aussi souligné que les relations judéo-allemandes ne sauraient se résoudre à un longue litanie de persécutions. *« Le Musée juif de Berlin ne veut pas et ne doit pas devenir un musée de l'Holocaute »*, a-t-il affirmé. *« Nous devons garder vivante la mémoire de la Shoah, ce que ce bâtiment et l'exposition que nous inaugurons aujourd'hui contribueront à faire. » « Cependant,* a-t-il encore ajouté, *il ne faut pas en tirer la fausse conclusion que l'Holocauste constitue le résumé de l'histoire germano-juive. »* Pour le président Rau, l'Holocauste a été aussi *« une lourde perte »* que le peuple allemand s'est *« lui-même infligé »*.

C'est sans doute là que réside le message essentiel du nouveau musée, sa différence d'avec les établissements similaires, aux Etats-Unis ou en Israël, où l'accent est d'abord porté sur la célébration identitaire. *« L'ouverture du musée constitue un événement national, une manière de raconter l'histoire d'une minorité au sein de la communauté nationale »*, affirme l'historien Jörg Fehrs, l'un des collaborateurs scientifiques du musée.

Le nouveau Musée juif de Berlin est le second du genre en Allemagne. Avant-guerre, un musée juif avait été ouvert dans la capitale allemande une semaine à peine avant l'arrivée des nazis au pouvoir, en 1933. Il fut fermé en 1938, après la « Nuit de Cristal ». Le musée d'aujourd'hui s'ouvre dans un climat de polémique récurrente autour de l'Holocauste et de la manière la plus adéquate de commémorer les pages les plus noires de l'histoire allemande. Au cours de l'été, une maladroite campagne d'affiches visant à recueillir des fonds pour la construction du mémorial aux victimes de la Shoah, à Berlin, avait ainsi été brutalement suspendue à cause de l'ambiguïté de son message qui tentait de détourner « pour la bonne cause » les thèmes négationnistes.

Georges Marion

FIAC2001

ONE-MAN SHOWS
GROUP SHOWS
PERSPECTIVES
EDITION
VIDEO CUBE

10-15 OCTOBRE, 2001

PARIS EXPO, PORTE DE VERSAILLES, FRANCE

www.fiac-online.com

Information:
Reed-OIP, 11, rue du Colonel Pierre-Avia - BP 571 - 75726 Paris Cedex 15
Tel: +33 (0)1 41 90 47 80 - Fax: + 33 (0)1 41 90 47 89 - Email: fiac@reed-oip.fr

CINÉMA

Phénomène unique dans l'histoire du cinéma, sinon dans l'histoire de l'art, la fécondité avec laquelle le nonagénaire Manoel de Oliveira offre des œuvres majeures sur un rythme aussi soutenu pourrait finir par occulter la singularité de chaque film. Nouveau témoignage de cette créativité sidérante, *Je rentre à la maison* est un film unique et bouleversant, servi par Michel Piccoli au sommet de son talent et du bonheur de jouer. Ignorée par le jury du Festival de Cannes, cette promenade mélancolique et souriante dans Paris à l'heure du changement de siècle invente un espace-temps crépusculaire de toute beauté. Cette mise en scène domine une semaine fournie en titres aux saveurs et ambitions très variées. On y détecte une dominante de comédies venues des Amériques, sur le mode loufoque grâce au premier long métrage du réalisateur de clips Michel Gondry (*Human Nature,* qui se signale surtout pour la présence burlesque de l'acteur Rhys Ifans), intimiste avec *Queenie in Love,* nouvel opus de l'auteur de *Sue perdue dans Manhattan,* Amos Kollek, ou naturaliste, grâce aux débuts de Daniel Burman (*En attendant le Messie*), nouveau représentant d'une prometteuse jeune génération du cinéma argentin.

► www.lemonde.fr/cinema

« Rencontres du troisième type », deuxième génération

RENCONTRES DU TROISIÈME TYPE. Film américain de Steven Spielberg. Avec Richard Dreyfuss, François Truffaut, Teri Garr. (2 h 17.)

La décennie qui sépare la sortie de *2001 : l'odyssée de l'espace* (1968) de *Rencontres du troisième type* (1977) fut certainement la plus sombre de l'histoire de la science-fiction au cinéma. Si les films des années 1950 étaient des métaphores paranoïaques de la menace communiste ou des dangers du péril atomique, ceux des années 1970 prenaient place dans un futur plus ou moins proche où la planète était dominée par des singes (le cycle de *La Planète des singes*), menacée par la famine (*Soleil vert* de Richard Fleischer) ou installée dans un totalitarisme lénifiant (*Orange mécanique*). La science-fiction avait déserté l'espace pour retourner sur Terre et y décrire un futur apocalyptique où la marque du Vietnam et du Watergate se faisait sentir.

L'année 1977 marqua un changement durable. La sortie de *La Guerre des étoiles* de George Lucas ressuscita le *space opera*. Celle de *Rencontres du troisième type* liait directement la science-fiction au messianisme. En revisitant le thème classique de l'invasion extraterrestre, Steven Spielberg revenait à une vieille obsession des années 1950, mais avec une nuance de taille. Alors que les humains des années 1950 semblaient exposés à toutes sortes de menaces : des carottes qui leur suçaient le sang, des Martiens belliqueux à la tête surdimensionnée, des sauterelles géantes, Spielberg s'attachait à des extraterrestres pacifistes porteurs d'un message de science et de progrès. Cette vision positiviste du devenir de l'humanité

ZOOM

Le film de Steven Spielberg ressort sur les écrans dans une nouvelle édition spéciale

et de la place de l'homme dans l'Univers n'a pas, au contraire de *La Guerre des étoiles*, pris la moindre ride. Le film de Spielberg ressort dans une nouvelle édition spéciale (la troisième du réalisateur), avec des ajouts supplémentaires qui n'apportent rien de fondamental à sa version initiale mais offrent la possibilité de le redécouvrir en salles.

Rencontres du troisième type s'abritait derrière un discours scientifique de façade. La rencontre consistait en un contact physique avec des êtres de type extraterrestre, ce qui restait l'un des grands fantasmes d'une époque où les objets volants non identifiés faisaient partie de l'imaginaire des gens. *Rencontres du troisième type* apparaît au contraire aujourd'hui comme un film singulièrement déprimant, où se développe la défiance de Spielberg sur les relations humaines. Il est difficile de déceler la moindre foi en l'humanité dans une fable qui prône la communication avec les extraterrestres comme une alternative à l'absence de communication entre les hommes.

Des scientifiques, menés par Claude Lacombe, un savant français interprété par François Truffaut, réussissent à mettre au point un code qui leur permette de converser avec les visiteurs d'une autre galaxie, mais on ne voit pas quel langage pourrait rétablir la communication entre le père de famille, mis accidentellement en contact avec un vaisseau extraterrestre, et sa femme.

Samuel Blumenfeld

RENCONTRE

Jafar Panahi : le cinéma indépendant iranien en péril

« Vous avez reçu le Lion d'or en 2000 pour votre film *Le Cercle*, toujours interdit en Iran. Comment interprétez-vous la récente arrestation de la réalisatrice Tamileh Milani (libérée depuis après une large mobilisation et une intervention du président de la République) ?

– Les médias conservateurs ont commencé à attaquer le cinéma il y a un an, l'accusant d'introduire des valeurs étrangères et contraires à l'islam. Ces attaques s'appuyaient sur certaines complaisances des films commerciaux ayant profité de la libéralisation de ces dernières années, mais visaient les cinéastes indépendants. De plus, au début de cet été, certains réalisateurs et professionnels ont pris parti contre le cinéma indépendant et ont rencontré l'ayatollah Khamenei, le Guide de la révolution. Après quoi, la télévision s'en est prise violemment aux indépendants, notamment au *Cercle* et à Tamileh Milani, accusée d'être liée à des groupes "ennemis de Dieu". Son arrestation a été l'étape suivante.

– Quelle a été à ce moment l'attitude de la profession ?

– Tous les cinéastes ont demandé sa libération, ainsi que les organes professionnels comme la Maison du cinéma et l'Union des réalisateurs. Il n'existe pas d'organisation autonome des indépendants, même si ceux-ci sont capables de se mobiliser collectivement face à des faits précis. La notion même de cinéaste indépendant est vague, elle n'est définie ni par l'appartenance à un groupe, ni par la manière de produire, mais par un état d'esprit. Au début, le régime considérait tous les cinéastes invités dans les festivals étrangers comme des ennemis. Ensuite, des réalisateurs appartenant aux cercles officiels ont été invités et récompensés. Depuis, la stratégie a changé, elle est construite sur la distinction entre les "amis" (du pouvoir islamique) et les autres. Les premiers peuvent être très critiques, les autres seront sanctionnés pour beaucoup moins.

– La libération de Tamileh Milani met-elle un terme au durcissement observé depuis un an ?

– Nullement. Elle-même reste accusée, elle a seulement été libérée sous caution, et on lui a interdit d'aller présenter son film *Deux Femmes* à Los Angeles. Surtout, il s'agit du prélude à des actions beaucoup plus dures contre la liberté d'expression dans le domaine du cinéma. On se trouve au début d'un processus dramatique, je crains que personne n'ait aujourd'hui le pouvoir de l'arrêter. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

A la vie, à la mort, en douceur et la tête haute

Je rentre à la maison. Michel Piccoli au sommet de son art entrebâille les portes de l'ombre, dans les interstices de la vie quotidienne

Film français de Manoel de Oliveira. Avec Michel Piccoli, Antoine Chappey, Leonor Baldaque, Leonor Silveira, John Malkovich, Catherine Deneuve. (1 h 30.)

Quelque chose est arrivé. On ne comprend pas, d'abord. Il y a cette farce bariolée, enfantine et grotesque, et puis, à côté, séparés, ces hommes calmes, sombres, en attente. La limite entre l'une et les autres, entre la fiction théâtrale et la réalité triviale, sera franchie, abolie. Gesticulant et braillant, Valence jouait Ionesco, avec une fougue de gamin et une ruse de vieux renard, étant l'un et l'autre. Quand la représentation s'est achevée, qu'il est sorti de scène, les hommes tristes lui ont annoncé la nouvelle. Tous sont morts : sa femme, sa fille, son gendre. Il ne reste que son petit-fils. Voilà, c'est fait. Après, rien.

Chaque jour, cet homme, qui est beau, qui est célèbre, qui est un maître reconnu dans sa partie (comédien), s'en va vivre son quotidien. Est-ce depuis cette collision brutale qui fait le prologue, ou savait-il de tout temps goûter les instants de l'existence ? Impossible à dire, tandis qu'il savoure le temps qui passe dans les rues, jouit de son rituel café-journal, à sa place préférée, dans son bistrot favori, se choisit de splendides chaussures anglaises, joue et rit aux éclats avec son petit-fils. C'est la vie même – un bonheur sensuel, immédiat, dont chaque seconde est captée, partagée. Pourtant, une distance s'est instaurée, une glaçure. Elle le tient, dans le monde, plus éloigné qu'il ne l'était naguère sur scène. Au cours d'une succession de scènes sans paroles, tournées avec une élégance souveraine, Valence apparaît

F. DE OLIVEIRA/GEMINI FILMS

Michel Piccoli entouré de John Malkovich (à droite) et d'Antoine Chappey.

le plus souvent de l'autre côté d'une vitre ou d'une vitrine. Il évolue dans un autre espace sonore, des reflets s'interposent. Est-il vraiment là, quand le siècle va basculer, cet homme magnifique dans les rues de Paris en hiver, magnifiquement filmées ? Oui, puisqu'il peut encore se fâcher bien fort si on veut lui imposer de tourner dans un téléfilm où l'appât du gain est supposé pallier l'obscénité télévisuelle. Oui, puisqu'un vagabond peut lui piquer ses godasses chéries – scène d'anthologie, saturée de mythologie, et pourtant captée à fleur de présent.

Un sage, un saint, un monsieur âgé victime d'une récente tragédie familiale, un acteur à qui il est arrivé une mésaventure cocasse mais qui aurait pu mal tourner, un vieux type sans chaussures : Valence est tout cela simultanément. Il s'en ira dans la nuit, paisible et pieds nus. Mais où est-ce qu'on est, à la fin ? Dans la fracture qui a cassé une vie et l'a fait basculer du côté de la mort. Dans un trou sans nom, sans phrase, sans pathos. Dans la fin d'un monde – celui de ce personnage de fiction au nom fordien, le monde contemporain, une *« certaine idée du monde »*. C'est indicible et, comme disait l'autre logicien, ne sera pas dit.

Ce qui compte c'est qu'on est entré dans l'extraordinaire tension de qui a toute sa vie joué des fantômes, des êtres de fiction, *« de l'étoffe dont sont tissés les rêves »*, dit Prospero par sa voix. Lui-même, sans tempête visible, habite désormais dans le territoire des spectres, et ne le sait pas. Chronique d'une disparition, *Je rentre à la maison* est le récit et la négation de cette disparition, telle que vécue par son personnage.

DYPTIQUE IMAGINAIRE

Un an avant ce film, Oliveira a réalisé un chef-d'œuvre austère et charnel, *Parole et Utopie*, où toute la volonté de vie d'un individu, jusque dans son extrême grand âge, se manifestait par un usage incantatoire et révolté des mots. *Je rentre à la maison* en constitue le pendant : le corps, ici, est ce qui tient et ce qui passe. La présence physique, les gestes, le visage, le rire, le silence sont le matériau dont est faite cette seconde partie d'un dyptique imaginaire, qui pourrait s'intituler « Le Combat de l'homme et de l'ange ».

L'homme, Valence, atteindra sa limite. Il tentera quelque chose d'impossible, et cassera. Oliveira est avec lui, et en même temps, mais le réussit. Il faut se défier des formules emphatiques. Il faut dire tranquillement : Manoel de Oliveira est un génie. L'art cinématographique aura attendu cent et quelques années que quelqu'un ait cette intuition géniale, qui permet l'irréalisable : filmer l'*Ulysse* de Joyce. En regardant le visage de John Malkovich regarder Michel Piccoli dire les mots de Mulligan. Peu de gens accorderont de l'importance à l'événement. N'importe. Comme on voit Cézanne voir à travers sa peinture, comme on entend Charlie Parker entendre grâce à sa musique (voir quoi ? entendre quoi ? pas de réponse), ce moment est porteur d'un espoir, d'une force et d'une joie – d'une chance, même pour tous ceux que ça n'intéresse pas.

C'est fait avec rien. Rien, et Michel Piccoli. Il est embarrassant de devoir écrire des adjectifs à son sujet, les éloges sont un peu ridicules, mais a-t-il jamais été aussi admirable ? Aussi bouleversant, aussi simple ? On peut avoir envie d'insulter et de maudire jusqu'à leur très lointaine descendance les jurés cannois qui n'ont pas su saluer cette évidence, mais à quoi bon ? C'est dérisoire, en regard de cette bonté, de cette force, de cette générosité sage et folle, de ce poitrail qui respire et souffle, de ce regard et de cette voix. Le film d'Oliveira est si beau, et le jeu de Piccoli est si beau, que les superlatifs viennent naturellement. Erreur ! Ces deux vieux farceurs sont bien au-delà de ça, dans un bonheur de conter, de penser et d'exister, rayonnant comme un projecteur de cinéma.

J.-M. F.

Jacques Parsi, le travailleur de l'ombre

C'EST UN ACTEUR qui, depuis plus de vingt ans, joue un rôle important et régulier dans le cinéma de Manoel de Oliveira, et qui n'en demeure pas moins inconnu

PORTRAIT

Conseiller littéraire, il comprend l'univers de Manoel de Oliveira comme personne

du grand public. Le nom de Jacques Parsi ne figure généralement au générique des films d'Oliveira qu'au titre flou d'adaptateur ou de conseiller littéraire. Il n'en occupe pas moins une part importante, dans cette zone contractuellement incertaine qui départage la relation amicale de l'engagement professionnel. Responsable, presque par hasard, de l'adaptation et du sous-titrage français d'*Amour de perdition,* en 1978, Jacques Parsi a noué assez vite une relation particulièrement fructueuse avec Manoel de Oliveira, au point de travailler, à des titres divers, sur tous ses films depuis lors, sans jamais renoncer, dans les collèges du Havre, de Meaux, et aujourd'hui de Paris, à son statut d'enseignant de l'éducation nationale. Seule entorse à cet itinéraire de l'ombre : la cosignature avec Antoine de Baecque d'un beau livre d'entretiens : *Conversations avec Manoel de Oliveira* (éditions des Cahiers du cinéma, 1996).

Né en 1948 à Bayonne, fils d'un colonel, Parsi se destine très jeune au cinéma, qu'il aime éperdument. Déterminé à se présenter à l'Idhec, il en est empêché par un grave accident qui lui brise la colonne vertébrale. Il devient enseignant, mais retrouvera le cinéma par des voies plus détournées. Nommé à Dreux, le jeune agrégé postule alors à un poste de lecteur de français au ministère des affaires étrangères, de préférence dans le sud de l'Europe. Ce sera l'université de Braga, au Portugal. Il y découvre ce cinéma lusitanien largement méconnu en France. Jacques Parsi se souvient notamment d'un certain Manoel de Oliveira, cité élogieusement par l'historien du cinéma Georges Sadoul.

« UN VÉRITABLE COUPLE »

Une Semaine du cinéma portugais organisée en 1978 par l'université de Braga lui permet de découvrir *Bénilde ou la Vierge-mère*, réalisé trois ans plus tôt : *« J'ai été sidéré par le film, que je me suis repassé en boucle plusieurs jours de suite. Tout ce qui m'avait toujours fasciné au cinéma était là, dans ce mélange de contemplation et de transcendance qui faisait penser au* Gertrud *de Dreyer. »* En week-end à Lisbonne, Parsi apprend que Manoel de Oliveira réside dans le même hôtel que lui. Il lui laisse une lettre dans laquelle il exprime toute son admiration pour le film.

La semaine suivante, un mot d'Oliveira l'attend, accompagné d'une invitation à dîner. Le cinéaste cherchait une personne susceptible d'adapter en français les dialogues d'*Amour de perdition ;* Jacques Parsi, qui a trente ans cette année-là, consacre tout son été à la tâche, ignorant qu'il va dès lors vouer le reste de son existence à dialoguer, film après film, avec celui qui est en passe de devenir l'un des grands maîtres du cinéma mondial.

Son apport, de la simple traduction au colossal travail de recherche et d'adaptation des nombreuses œuvres littéraires et théâtrales qui émaillent la filmographie du cinéaste, est à la fois essentiel et difficilement quantifiable. Paolo Branco, producteur de Manoel de Oliveira depuis 1981, confirme que *« l'amitié et la confiance réciproques entre les deux hommes permettent à Jacques de pénétrer l'univers de Manoel comme personne et de comprendre ses besoins très rapidement. Sa générosité est absolue. Ils forment un véritable couple »*. D'autres se seraient servis de cette prestigieuse collaboration comme d'un tremplin personnel. Lui persiste à servir les devoirs de l'amitié et de l'art dans une parfaite modestie. Tout juste espère-t-il des directeurs de collège dans lesquels il poursuit sa carrière d'enseignant qu'ils fassent montre de compréhension pour ses demandes occasionnelles de disponibilité. Cela n'a pas toujours été le cas...

Jacques Mandelbaum

Le sage gallois Rhys Ifans

PORTRAIT

Sa célébrité à la suite du succès de « Notting Hill » s'est transformée en cauchemar

COMME beaucoup d'acteurs cantonnés au début de leur carrière dans des seconds rôles, Rhys Ifans a d'abord été une silhouette avant de devenir un nom. Il incarnait Spike, le colocataire de Hugh Grant dans *Notting Hill,* de Roger Michell, et volait pour ainsi dire la vedette à Julia Roberts, en déambulant, le plus souvent nu, dans un appartement où débarquait la star. *« C'est de toute façon toujours plus facile de se faire remarquer en marchant nu. J'ai d'ailleurs repris l'idée pour* Human Nature*, où je suis tout aussi peu habillé. »* Rhys Ifans a retenu de son expérience sur *Notting Hill* sa collaboration avec Roger Michell, qui l'avait dirigé dans plusieurs scènes de théâtre, l'épaisseur de la moquette de sa caravane et la qualité de la nourriture sur le plateau.

Avant *Notting Hill,* rien n'avait été facile dans la vie de Rhys Ifans. Il est gallois, *« et surtout pas anglais »,* ce qui signifie à ses yeux une vie d'oppression. *« J'habite à Londres mais uniquement pour faciliter ma vie professionnelle. L'Angleterre a longtemps été un pays ennemi pour moi, mais je me suis peu à peu fait à sa capitale. »* La langue natale de Rhys Ifans est le gallois, son père était instituteur, sa mère s'occupait de la formation de nourrices. Il a grandi à Wrexham, une petite ville triste, *« tout n'est pas drôle au pays de Galles »,* qui possédait, à l'en croire, un excellent club de football. Ce dernier réussissait tous les ans l'exploit d'éliminer au moins un gros club anglais en coupe d'Angleterre. *« C'était ma fierté. »*

A seize ans, Rhys Evans a changé son nom en Ifans, *« pour faire plus compliqué ».* Pour faire encore plus gallois sans doute. *« Devenir acteur ne correspond pas à un plan de carrière lorsque vous êtes gallois. Vous êtes plutôt condamné à sniffer de la colle ou à travailler dans l'aéronautique. Nous avons par contre pour habitude, au pays de Galles, de raconter des histoires. Nous sommes des comédiens nés mais ne le faisons jamais pour de l'argent. »*

OFFRES DÉBILES

Rhys Ifans a découvert le cinéma par hasard, *« des films-spaghettis surtout »,* mais c'est le théâtre de pantomime qui l'a surtout marqué. Après quelques rôles à la télévision galloise, il part pour Londres, où il entame une carrière au théâtre. Sa célébrité soudaine à la suite du succès de *Notting Hill* s'est transformée en cauchemar. *« Je ne pensais pas que Spike marquerait autant le public. Je me suis trouvé confronté à une célébrité que je ne recherchais pas. Mais il y a eu pire. Je me suis retrouvé submergé d'offres débiles venues des studios américains qui me proposaient tous les rôles d'Anglais dans leurs films. »* Puis est venu le rôle du sauvage maintenu dans un état de nature et qui doit brutalement se transformer en gentleman dans *Human Nature. « Pour Puff, la nature humaine est une tragédie, c'est un homme tragique dans un univers comique. Hamlet est l'inverse, c'est un personnage comique dans un monde tragique. »*

Rhys Ifans a une idole dans la vie, l'acteur gallois Richard Burton. Ce dernier lui arrache des larmes dès qu'il évoque sa mémoire. Il fait également sensiblement remonter sa consommation de bières. *« C'est une figure mythique au pays de Galles. Il s'est tué en buvant, c'était une tragédie pour lui de ne plus vivre au pays de Galles. Le gallois était aussi sa langue natale, et je crois qu'il ne s'est jamais remis d'avoir vu sa culture aussi opprimée. J'aime aussi son manque de respect pour l'industrie hollywoodienne. Peter O'Toole, qui est irlandais, affichait aussi le même dédain. »*

S. Bd

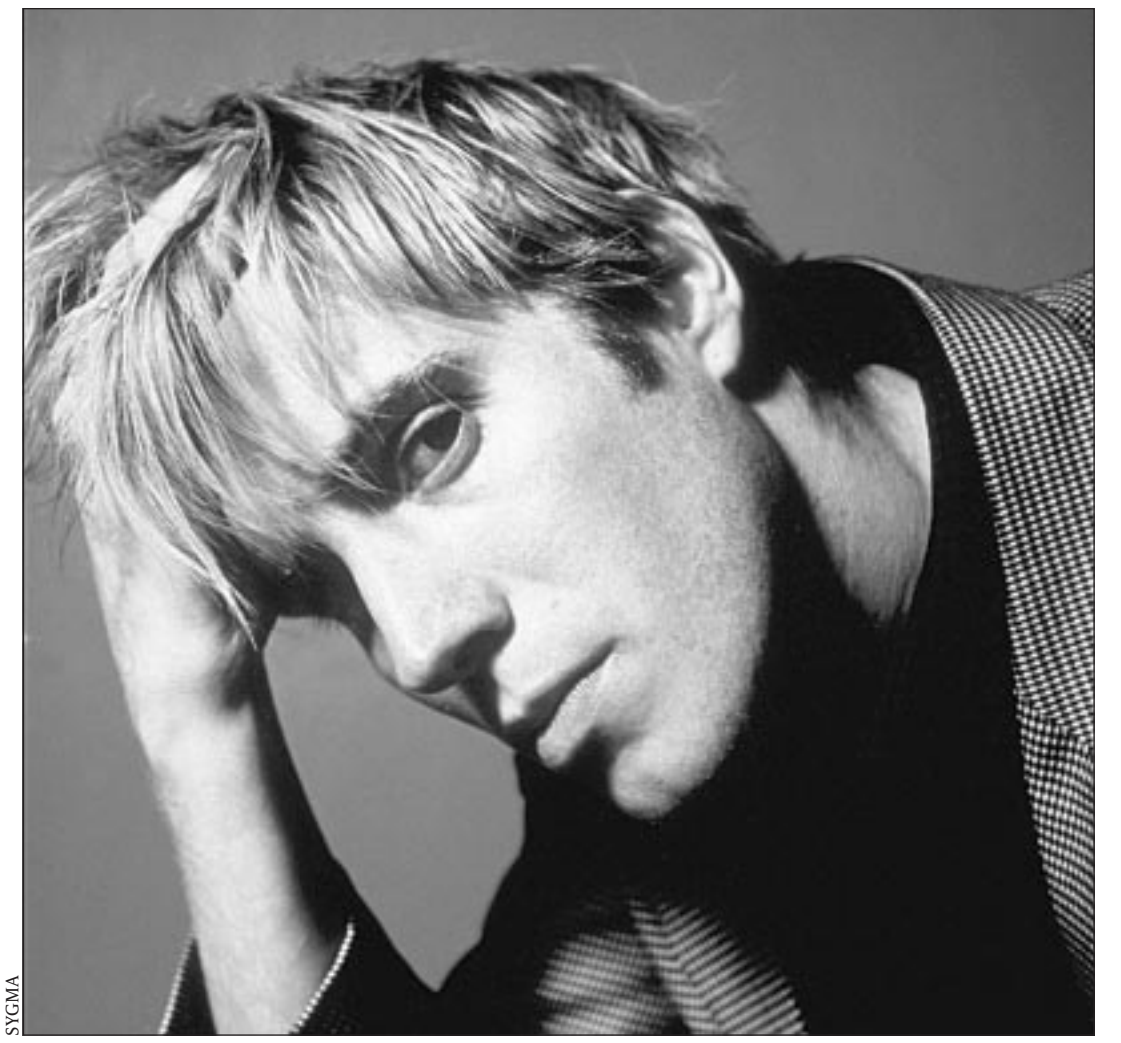

SYGMA

Rhys Ifans a découvert le cinéma par hasard, « des films-spaghettis surtout », mais c'est le théâtre de pantomime qui l'a surtout marqué.

Chacun son singe

Human Nature. Un premier long métrage rongé par l'artificialité

Film américain de Michel Gondry. Avec Tim Robbins, Patricia Arquette, Rhys Ifans. (1 h 36.)

Le premier long métrage du réalisateur de clips Michel Gondry porte sa marque. Est-ce un bien pour autant ? Dès les premières images, on aperçoit l'univers animalier qui hante ses vidéos pour la chanteuse Björk. Même le titre de son film est emprunté à l'Islandaise. Si le territoire de Michel Gondry a toujours été peuplé d'un bestiaire banal – souris, hamsters, lémuriens – que la mise en scène réussit à sortir de l'ordinaire, sa première incursion dans le cinéma marque en revanche les limites de son imaginaire.

Charlie Kaufman et Spike Jonze, respectivement scénariste et réalisateur de *Dans la peau de John Malkovich,* constituent, avec Michel Gondry, le trio infernal de *Human Nature.* Charlie Kaufman en a écrit le scénario. Spike Jonze endosse la casquette de producteur. *Dans la peau de John Malkovich* s'intéressait au devenir extraordinaire de misérables employés de bureau qui trouvaient un dérivatif inattendu à leur ennui en se glissant dans la peau de John Malkovich. *Human Nature* montre à l'inverse des personnages hors normes. Là réside sans doute le malheur de Michel Gondry, qui a cru que des personnages atypiques lui serviraient de garantie. Or l'étrangeté n'advient pas sur simple décret, et, à force de multiplier les personnages loufoques, Michel Gondry produit un autre conformisme, tout aussi pesant.

Lila (Patricia Arquette), une femme victime d'un désordre hormonal, doit s'épiler tous les matins sous peine de ressembler à un singe. Désespérée, elle élit retraite dans la nature et devient spécialiste de la vie sauvage. Elle rencontre l'amour en la personne de Nathan (Tim Robbins), un savant mal à l'aise avec un sexe minuscule. Ce couple parfait trouve en Puff (Rhys Ifans) un enfant adoptif, qui a certes déjà atteint l'âge adulte, mais dont le parcours exceptionnel – son père l'a contraint à vivre depuis enfant dans la jungle, comme un singe – l'oblige à apprendre les règles de la société.

BILLE DE FLIPPER

Isolé dans une cage de verre, soumis à une multitude de tests qui vont de la lecture de *Moby Dick* à des leçons de bonne tenue à l'opéra, Puff se métamorphose progressivement, sous la houlette de Lila et Nathan, en individu modèle. L'espace réduit d'une cage permet à Michel Gondry de déployer son talent, qui se révèle celui d'un intéressant réalisateur de sketches. Cette cage de verre se révèle aussi, de manière inattendue, un lieu où le comédien principal du film, Rhys Ifans, donne libre cours à son inspiration et dynamite son personnage de sauvage apprivoisé. Il y parvient en luttant contre le concept même du film, une réflexion convenue sur la difficulté d'être différent dans une société qui prône le conformisme.

A cette question de l'identité, Rhys Ifans apporte des réponses sorties tout droit du *slapstick.* Son personnage n'obéit à aucune cohérence. Il se laisse guider par ses instincts, saute sur une secrétaire, remplit ses tests avec zèle puis les abandonne, joue les cobayes et se transforme sans raison en fugitif. Rhys Ifans ressemble à une bille de flipper lâchée en société. Il n'a parfois plus rien d'humain. Il est pourtant ce qu'il y a de plus naturel dans un film rongé par l'artificialité.

S. Bd

Vive la crise

En attendant le Messie. Une comédie plus douce qu'amère sur la difficulté de vivre à Buenos Aires

Film argentin de Daniel Burman. Avec Daniel Hendler, Enrique Pineyro, Melina Petriella, Chiara Caselli. (1 h 38.)

En commençant son film par la description des conséquences d'un krach asiatique sur la vie quotidienne de quelques *porteños* (habitants de Buenos Aires), Daniel Burman excite la curiosité. Un employé de banque perd en quelques instants travail, famille et foyer. Un jeune homme tente d'échapper à sa famille juive tendrement étouffante grâce à un emploi aussi précaire que mal payé dans une entreprise de production télévisée.

Par son âge, par le choix de ce thème pour son premier long métrage, Daniel Burman se rattache à l'école argentine contemporaine, celle de Pablo Trapero *(Mundo Grua),* Lisandro Alonso *(La Libertad,* présenté au dernier festival de Cannes) ou Lucrecia Martel *(La Cienaga).* Burman partage avec ces trois cinéastes une affinité quasi documentaire avec la réalité et une grande méfiance face au discours politique. Mais on sent bien que, contrairement à ses collègues, il se soucie au plus haut point du confort du spectateur.

Cette préoccupation entraîne *En attendant le Messie* sur les chemins de la comédie sentimentale à l'italienne. D'ailleurs, les liens ancestraux entre Buenos Aires et l'Italie sont ici incarnés par Stefania Sandrelli. L'actrice italienne joue ici la dame pipi d'une gare de banlieue qui attend la libération de son compagnon incarcéré. L'employé de banque trouvera chez elle de quoi préserver un minimum d'hygiène et un peu de chaleur humaine, pendant que le jeune homme se lancera dans la réalisation d'un documentaire sur la vie quotidienne de ces exclus, tout en nouant une idylle avec une jeune fille en mal de père.

Le scénario croise les fils de ces existences avec suffisamment d'habileté pour qu'on ne s'aperçoive pas immédiatement qu'il s'agit d'abord et surtout de faire en sorte que chaque personnage trouve le cocon qui lui convient, comme dans n'importe quelle sitcom américaine. Le film se fait même exaspérant dans sa description idyllique d'une communauté juive que l'on dirait préservée des atteintes du monde extérieur et uniquement préoccupée de son autocélébration. Cette gentillesse émolliente finit par l'emporter sur les qualités réelles du film. La justesse des notations, l'humour léger sont noyés dans un flot de bons sentiments. *En attendant le Messie* donne une image édulcorée mais pas totalement trompeuse du nouveau cinéma argentin.

Thomas Sotinel

Assassinats au Pays basque

ASSASSINAT EN FÉVRIER. Film espagnol d'Eterio Ortega Santillana. (1 h 24.)

Le 22 février 2000, un élu du Parti socialiste espagnol et son garde du corps sont assassinés par un attentat d'ETA à Vitoria au Pays basque. Pour dénoncer le terrorisme aveugle, le producteur Elias Quejeta a conçu ce film, réalisé par le documentariste Eterio Ortega Santillana. *Assassinat en février* est constitué de témoignages de parents et amis des deux victimes, montés par bribes, sans que les deux absents soient désignés autrement que par leur prénom, Fernando et Jorge. Ces témoignages sont entrecoupés d'apparitions d'un spécialiste du terrorisme basque, qui décrit le minutieux processus d'exécution des attentats.

L'objectif des concepteurs du film apparaît bientôt : en s'abstenant de situer le drame qu'ils évoquent dans l'histoire, ils entendent faire des deux morts les représentants de toutes les victimes d'ETA, sinon de tous les crimes politiques. Malheureusement, ce parti pris se retourne très vite contre le film : ceux qu'on voit et entend sont des gens frappés par une tragédie qui, pour ce qu'ils en disent, pourraient aussi bien avoir été un accident de voiture ou un crime crapuleux. Loin d'aider à comprendre le phénomène ETA, cette mise en scène abstraitement compassionnelle en fait une sorte de fatalité surhumaine, injuste et incompréhensible comme un phénomène naturel meurtrier.

Le récit purement technique de la mise en œuvre des assassinats par l'organisation séparatiste, fragmenté et énoncé par un homme dont on ne verra jamais le visage en entier, achève de tirer le film vers une allégorie du malheur humain en général, s'abattant de manière imprévisible n'importe où et n'importe quand. En épilogue, l'évocation artificiellement dramatisée du moment de l'attentat lui-même ne fait qu'ajouter au sentiment d'une manipulation, sans doute au service des meilleures intentions, mais à la fois terriblement fastidieuse et dépourvue de tout potentiel réflexif.

J.-M. F.

Une des plus heureuses surprises de la rentrée cinématographique.
Une éblouissante évocation historique de la Révolution française.
LE FIGARO

Suspense historique passionnant, le dernier film d'Eric Rohmer est une merveille. Un moment de cinéma inoubliable.
★★★ STUDIO

Décidément, Eric Rohmer, aussi incorrigible que l'Anglaise, est un immense cinéaste.
LES CAHIERS DU CINÉMA

Rohmer revisite le Paris de la Terreur.
Avec de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !
TÉLÉRAMA

HORS CHAMP

■ **Les frères Coen abandonnent *To the White Sea***, projet de film historique dans lequel Brad Pitt devait tenir la vedette, annonce le quotidien professionnel américain *Daily Variety*. Le récit de l'évasion d'un pilote américain abattu au-dessus de Tokyo à la fin de la deuxième guerre mondiale devait être financé par la Fox. Mais le studio s'est désengagé du projet faute d'accord avec les frères Coen sur le budget.

■ **Le film *Karmen* a été jugé blasphématoire** par des membres de la confrérie mouride, l'une des plus importantes obédiences musulmanes au Sénégal. Samedi 9 septembre, cette adaptation africaine de la nouvelle de Prosper Mérimée n'a pu être projetée dans le cinéma de Dakar ou elle était programmée, des manifestants s'insurgeant contre l'utilisation de chants religieux mourides dans une scène montrant l'enterrement de l'un des personnages, une lesbienne. Après sa présentation lors du dernier Festival de Cannes, le film avait été projeté sans encombre à Dakar en juillet. – *(AFP.)*

■ **La première séance du ciné-club *Le Monde*,** jeudi 20 septembre, à 20 h 30, au cinéma Le Panthéon à Paris, sera l'occasion de découvrir *Le Pornographe,* le film de Bertrand Bonello, remarqué lors de la dernière Semaine de la critique du Festival de Cannes. La projection sera suivie d'un débat en présence du réalisateur et de Claire Denis.

La planète Toronto

Le Festival international présente 326 films, dont 27 canadiens

C'EST AVEC un film canadien que s'est ouvert, jeudi 6 septembre, le 26e Festival international du film de Toronto. Un choix relativement audacieux puisque *Last Wedding*, réalisé par Bruce Sweeney, est une production au budget modeste, au propos intimiste (une description de l'état sentimental de trois couples d'aujourd'hui) et qu'elle est dénuée de la présence de toute vedette.

Cette sélection, qui vaut sans doute pour l'affirmation d'une volonté de promouvoir visiblement et symboliquement la cinématographie nationale, témoigne aussi du fait que l'apparition obligée de quelques stars hollywoodiennes ne saurait être une préoccupation suffisante et compulsive des organisateurs de la manifestation. Certaines d'entre elles ont occupé d'ores et déjà, certes, les soirées de gala et ont rempli les pages des gazettes et des journaux (Glenn Close, Christina Ricci, Denzel Washington), mais leurs films ne représentent qu'une faible partie du gueuleton cinéphilique (un peu, il est vrai, étouffe-chrétien, quoique justifié par l'incroyable succès public des projections) que constitue le festival. Avec les 326 titres présentés cette année, le Festival de Toronto continue de s'affirmer comme la plus importante manifestation cinématographique du continent nord-américain. Il y a sans doute dans cette sélection pléthorique et éclectique une volonté de satisfaire tous les goûts cinéphiliques, ou plutôt de représenter tous les rapports possibles d'un spectateur au grand écran. A Toronto, le cinéma est, au choix, une galerie d'immenses artistes internationaux, un florilège de révélations récentes, une ouverture vers des horizons cinématographiques peu gâtés par les logiques des industries culturelles et du divertissement de masse ou bien encore une série d'objets extravagants et déviants.

CURIOSITÉS DÉLIRANTES

En ce qui concerne la première catégorie, constatons cette année la présence des derniers films de Manoel de Oliveira, Eric Rohmer, Hou Hsiao-hsien, Jean-Luc Godard, David Lynch, Shohei Imamura. Les révélations confirmées par ailleurs sont également nombreuses, du Japonais Kyochi Kurosawa au Coréen Kim Ki-duk en passant par le Français Laurent Cantet ou l'Argentine Lucrecia Martel, pour ne prendre que quelques noms. Plus de cinquante pays différents sont représentés, et cette vingt-sixième édition jettera un éclairage particulier sur les productions nordiques de l'année. Une sélection, « Real to reel », regroupe les documentaires. Une nouvelle catégorie, « Wavelengths », a par ailleurs été créée, qui montrera des œuvres expérimentales ou d'avant-garde. Enfin, c'est dans les séances de minuit que l'on pourra se repaître de curiosités délirantes, qui vont des productions de genre asiatiques (polar chinois, avec notamment le nouveau film de Johnny To, thriller ultra-violent japonais avec Ryuhei Kitamura ou Takashi Miike, épopée thaïlandaise avec *Bang Rajan* de Thanit Jitnukul) au *Pacte des loups* du Français Christophe Gans.

Quels sont, devant cette profusion d'univers cinématographiques différents, les enjeux de ce qui est aussi par ailleurs un grand marché du film ? Il y en a plusieurs. Va-t-on enfin voir surgir, avec les vingt-sept titres présentés, l'authentique frémissement esthétique, annoncé tous les ans mais jamais confirmé, d'un cinéma canadien pour l'instant écrasé par quelques noms ? Découvrira-t-on, parmi les œuvres qui ont échappé aux festivals européens et qui sont présentées en avant-première mondiale, de véritables révélations ? La réponse à la fin du banquet, samedi 15 septembre.

Jean-François Rauger

Les meilleures entrées en France

	FILMS	Nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**La Planète de singes**	3	**413 385**	749	– 50 %	**3 151 452**
2	**Une hirondelle a fait le printemps**	1	**358 167**	296	-	**358 167**
3	**Rush Hour 2**	2	**292 480**	564	– 55 %	**1 117 830**
4	**Absolument fabuleux**	2	**234 889**	593	– 56 %	**880 918**
5	**La Pianiste**	1	**205 028**	205	-	**205 028**
6	**Jurassic Park 3**	5	**78 784**	412	– 50 %	**1 911 791**
7	**Final Fantasy**	4	**76 606**	387	– 52 %	**1 337 995**
8	**Divine mais dangereuse**	1	**75 067**	174	-	**75 067**
9	**Shrek**	10	**71 176**	353	– 37 %	**3 573 409**
10	**Comme chiens et chats**	4	**52 426**	336	– 58 %	**697 091**

* Période du mercredi 5 septembre au dimanche 9 septembre inclus

Etonnante semaine, où des « petits » films français très variés s'intercalent entre les blockbusters hollywoodiens de rentrée. Ils leur taillent même des croupières en terme de fréquentation par salle. Les 1 210 spectateurs par écran de *Une hirondelle ne fait pas le printemps*, ou les 1 000 entrées dans chacune des 205 salles de *La Pianiste* sont les scores les plus spectaculaires du moment, tandis que le maintien à ce niveau d'*Absolument fabuleux* en deuxième semaine présage d'une carrière longue. Tout aussi remarquable, quoique sur une échelle économique différente, est le sort de *L'Anglaise et le Duc* : avec 34 000 entrées en trois jours seulement (la sortie n'a eu lieu que le vendredi) dans une petite combinaison de 51 salles, le film d'Eric Rohmer est d'ores et déjà un succès. *Loin*, d'André Téchiné, se maintient vaillament à 27 000 en deuxième semaine, et *La Répétition* garde du souffle en troisième semaine et totalise 230 000 entrées.

Source : *Ecran total*

Le vieux schnock et la jeune héritière

Queenie in Love. Un défi conjuguant la comédie classique américaine et le cinéma de Woody Allen

Film américain d'Amos Kollek. Avec Victor Argo, Valérie Gettner, Louise Lasser. (1 h 38.)

De la même façon qu'Amos Gitaï a longtemps incarné le rôle de l'Israélien à Paris, Amos Kollek, né à Jérusalem en 1947, joue celui de l'Israélien à New York. Il se fait connaître sur la scène internationale en 1997, avec un petit film éminemment original, *Sue perdue dans Manhattan* (Prix de la critique internationale au Festival de Berlin en 1998). Si *Fast Food, Fast Women* (1999) confirme, après *Fiona* (1998), le sens du casting et la direction d'acteur qui lui avaient permis de révéler la formidable Anna Thomson dans le rôle-titre de *Sue...*, il atteste cependant d'une inflexion de l'œuvre vers la légèreté distanciée et la comédie douce-amère que reconduit aujourd'hui *Queenie in Love*. Le film repose sur la rencontre, improbable, entre Queenie, une jeune bourgeoise excentrique de Manhattan, et Horace, un vieux flic à la retraite auquel son médecin donne tout juste six mois à vivre. La première, unique héritière d'un insupportable et richissime couple de bourgeois, ne sait pas quoi inventer pour contrecarrer les projets de ses parents. Elle décide donc d'être actrice, tout en faisant lanterner le jeune loup aux dents longues qui se prétend son fiancé. Le second, qui finit sa vie seul dans son appartement, boit comme un trou, fume comme un sapeur, bref, travaille d'arrache-pied pour abréger son séjour parmi ses semblables.

Leur rencontre a lieu dans un square, où Queenie redouble d'obscénités verbales dans une conversation avec une amie, à seule fin de choquer ce vieux barbon d'Horace. Ils seront amenés à se revoir, tous deux habitant le même quartier, tous deux partageant, en fait, la même solitude, d'autant plus aiguë que surpeuplée, des espaces urbains. Mais le cinéaste retarde à dessein le moment décisif, préférant s'attarder, par l'utilisation du montage parallèle, sur leurs itinéraires respectifs. Queenie évolue ainsi de castings calamiteux en frasques enfantines, tandis qu'Horace, lorsqu'il ne répand pas sa mélancolie sur le divan de son très étrange psychanalyste, croise à intervalles réguliers ses voisins – un ex-taulard reconverti en proxénète de sa propre femme, laquelle organise des parties fines avec la bourgeoisie du cru.

DÉRISION TENDRE

En un mot comme en cent, Amos Kollek s'amuse comme un fou et cultive délibérément l'invraisemblance, dans une sorte de défi conjuguant la référence à la comédie classique américaine et au cinéma de Woody Allen. Reposant sur un esprit de dérision tendre et sur une succession fragmentaire de saynètes plus ou moins réussies, l'exercice, séduisant mais non dépourvu de facilités, a du mal à tenir la longueur. Ce sont donc au final, comme toujours chez Kollek, les acteurs qui sauvent le film d'un étiolement assuré. Valérie Geffner, révélée dans *Fast Food, Fast Women,* impose ainsi dans le rôle de Queenie sa physionomie troublante. Sous les traits d'Horace, Victor Argo est une preuve vivante de l'excellence des seconds rôles du cinéma américain. Austin Pendleton en psychanalyste déjanté, Mark Margolis en vieux voyou mal rangé des voitures et Louise Lasser en ex-hippie tournée grand-mère lubrique complètent avec efficacité le tableau. Il ne faut d'ailleurs peut-être pas chercher plus loin la raison profonde de ce film, qui consiste à réunir quelques jeunes acteurs inconnus et quelques anciens au talent confirmé mais insuffisamment reconnu.

Comme si l'alliance du noviciat et du métier, de l'improvisation et de la comédie, célébrait ce que Hollywood ne peut désormais plus se permettre.

J. M.

Tu n'invoqueras pas en vain les mânes de tes ancêtres

Opération Espadon. En se plaçant sous le patronage de Lumet et Spielberg, Dominic Sena se couvre de ridicule

OPÉRATION ESPADON. Film américain de Dominic Sena. Avec John Travolta, Hugh Jackman, Halle Berry. (1 h 39.)

John Travolta est face à la caméra. Il disserte sur *Un après-midi de chien* (Sidney Lumet, 1975, l'un des plus beaux rôles d'Al Pacino). La caméra fixe Travolta de si près, la profondeur du champ est si infime que, lorsque ses pommettes sont nettes, son nez est flou. C'est très sophistiqué, ça va très bien avec le discours que tient l'acteur, qui déplore le babillage écervelé (*« mindless drivel »*) que dispense Hollywood aujourd'hui pour ensuite se demander ce qui se serait passé dans *Un après-midi de chien* si Al Pacino avait descendu un otage dès la première séquence.

Le champ s'élargit, on découvre que Travolta joue Gabriel Shear, un malfaiteur qui a pris le contrôle d'une banque dont il détient les occupants en otage. Très roublard, très tarantinesque. Mais *Opération Espadon* n'est pas réalisé par Tarantino. C'est Dominic Sena (*60 Seconds*) qui s'est vu confier la réalisation de cette chose par la maison Warner et c'est lui qui s'emploiera, pour le reste du film, à justifier la piètre opinion des productions hollywoodiennes énoncée à la première séquence par John Travolta.

Avant le hold-up, situé chronologiquement vers la fin de l'histoire, le méchant Shear vole, tout au long d'interminables flash-back, des sommes astronomiques grâce aux services d'un hacker (Hugh Jackman). Ce gentil garçon, en liberté provisoire après avoir pénétré les ordinateurs du FBI, a été privé de la garde de sa fille dont la mère est devenue vedette du porno, une triste histoire de la vie quotidienne, pas étonnant qu'il succombe à l'appel de la délinquance. Ensuite Shear délaisse, sans doute par ennui (celui du spectateur, en tout cas), les plaisirs du hold-up virtuel pour la bonne vieille prise d'otages en temps réel. Au bout d'une heure, les bandits sont poursuivis par une cohorte de voitures de police, Shear revient à son obsession cinématographique de la première séquence et invoque *Sugarland Express,* Steven Spielberg, 1972. A ce moment, toutes les illusions que l'on pouvait nourrir sur le film sont envolées et l'effet comique est involontaire.

Ce galimatias est entouré d'une fine pellicule de cohérence plastique et agrémenté de morceaux de bravoure impliquant la destruction de quantités phénoménales d'automobiles et de la présence de Halle Berry, qui joue un personnage dont on ne comprend pas (aussi bien à l'écran que dans la salle) les motivations. Mais, phénomène rare aujourd'hui dans les films américains, elle montre ses seins. Un responsable du marketing de la Warner a publiquement estimé à plusieurs millions de dollars les conséquences de ce geste sur les résultats commerciaux, pourtant médiocres, d'*Opération Espadon* sur le marché américain.

T. S.

NOUVEAUX FILMS

HAPPY ACCIDENTS

■ Et voici un grand film de science-fiction entièrement tourné dans les rues de New York, sans un effet spécial. Il suffit que Sam (Vincent d'Onofrio) déclare à Ruby (Marisa Tomei) qu'il ne vient pas vraiment de Dubuque (Iowa) mais d'un lointain futur pour donner à leur liaison naissante une couleur très particulière. Un temps, Brad Anderson joue avec finesse toutes les variations qu'offre le postulat de départ. « Sam est-il fou ? », se demande Ruby ; et, si la réponse est « oui », est-ce une raison suffisante pour ne pas l'aimer ? Le charme naïf de Marisa Tomei, l'ambiguïté de Vincent d'Onofrio, aussi attachant qu'inquiétant, évoquent une atmosphère charmante, sentimentale et cérébrale. Mais Brad Anderson, dialoguiste trop prodigue, épuise ses interprètes et l'éventail des situations bien avant la fin du film. ***T. S.***

Film américain de Brad Anderson. Avec Vincent d'Onofrio, Marisa Tomei. (1 h 50.)

DES ANIMAUX FOUS, FOUS, FOUS

■ Troisième programme de cette excellente série à être distribué en France, *Des animaux fous, fous, fous* réunit sept courts métrages d'animation réalisés, entre 1996 et 2000, par les studios lettons Animacijas Brigade, fondés en 1996 par Arnold Buroys à Riga. Destinée aux tout-petits, et cosignée par l'équipe habituelle (Janis Cimermanis, Nils Skapans et Dace Riduze), cette série renouvelle le charme, la naïveté et l'humour bon enfant des films précédents. Elle met cette fois principalement en scène, dans le décor épuré et biscornu qu'on leur connaît, les marionnettes Calamozoo (un tigre débonnaire en bleu de travail) et Councel (une touffe de poils noirs montée sur pattes qui devrait correspondre à un corbeau), en butte à diverses mésaventures animalières et autres équations délicates à résoudre dans les cinq minutes. Depuis des asticots affamés jusqu'à un oisillon perdu, en passant par un âne asocial et une taupe irascible, nos deux compères résolvent ces cataclysmes avec sang-froid et ingéniosité. ***J. M.***

Sept courts métrages d'animation lettons de Janis Cimermanis, Nils Skapans, Dace Riduze. (42min.)

JE RENTRE À LA MAISON

■ *Lire page 28.*

HUMAN NATURE

ASSASSINAT EN FÉVRIER

EN ATTENDANT LE MESSIE

■ *Lire page 29.*

DIABLESSE

■ *La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.*

SORTIR

CORRÈZE

Nuits de nacre
Rendez-vous incontournable pour tous les fans de l'accordéon, les « Nuits de nacre » organisées chaque année à Tulle, où est implantée l'entreprise Maugein (la plus ancienne marque d'accordéons de France), axent cette 13e édition sur les accents latins de l'instrument.
Au programme, chamamé d'Argentine (Raul Barboza), vallenato de Colombie (Antonio Rivas), tango (Philippe Couderc, avec Christophe Calafato, Gustavo Gancedo, Tango Septeto), flamenco (avec Barboza à l'accordéon) et autres « Vibrations latines » (le sous-titre choisi pour cette édition). Egalement au programme Lluis Llach (Laura Almerich à l'accordéon), Mes Souliers sont rouges, Blackwater, Ginkobiloba, plus un grand bal argentin, un stage de tango, des expos.
Tulle (Corrèze). Théâtre Les Sept Collines. Tél. : 05-55-20-28-75. De 80 à 130 F ; 250 F et 300 F (forfaits).

GIRONDE

Quatuor Borodine
Si, à Besançon, les chefs d'orchestre passent les épreuves du fameux concours de direction, Bordeaux, après Evian, accueille un fameux concours de quatuors à cordes très prisé par les jeunes formations internationales en quête de reconnaissance et d'engagements. On passe de l'eau minérale au vin rouge, mais la qualité de l'épreuve est du même tonneau. En marge des épreuves, des concerts, naturellement, dont celui d'un des plus fameux quatuors en exercice, le légendaire Quatuor Borodine, notamment dans le *Huitième* de Chostakovitch, une musique qu'ils connaissent comme le moindre détail de la poche de leur habit.
Bordeaux (Gironde). Grand Théâtre, place de la Comédie. 20 h 30, le 13 septembre. Tél. : 05-56-52-06-98. 100 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Antoine d'Agata, prix Niépce 2001
Exposition du *« Goncourt de la photographie ».*
Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, Crypte, 58, rue de Richelieu, Paris-2e. M° Bourse. Du 12 au 23, de 10 heures à 19 heures ; de 12 heures à 19 heures, le dimanche ; fermé le lundi. Tél. : 01-53-79-81-12. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Plaisirs scélérats de la vieillesse
de Michel Philip, mise en scène de Nicolas Bataille.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris-5e. M° Saint-Michel. A partir du 12 septembre, jusqu'au 30 décembre. 21 heures, du lundi au mardi ; 15 h 30, le samedi. Tél. : 01-43-26-38-99. 80 F et 160 F.

Le Sang
de Sergi Belbel, mise en scène de Nicolas Thibault.
Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, Paris-12e. M° Dugommier. A partir du 12 septembre, jusqu'au 15 octobre. 21 heures, les mercredi, vendredi, samedi, lundi ; 19 h 30, le jeudi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-43-40-44-44. 70 F et 90 F.

Thierry Escaich, Jean-François Zygel, Eric Le Guen (piano)
Improvisations.
Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. M° Passy. 20 heures, le 12. Tél. : 01-56-40-15-16. Entrée libre.

Mike Mainieri, Tom Harrell, George Garzone
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. M° Château-d'Eau. 21 heures, le 12. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Les Trompettes de Versailles
Œuvres de Bach, Haendel, Vivaldi. Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris-1er. M° Cité. 21 heures, le 12. Tél. : 01-42-50-96-18. De 90 F à 150 F.

Jacques Vidal, Florin Niculescu, Frédéric Sylvestre
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. M° Châtelet. 21 h 30, le 12. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Thierry Eliez & Philippe Chayeb Sextet
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14e. M° Gaîté ou Montparnasse-Bienvenüe. 22 heures, le 12. Tél. : 01-43-21-56-70. De 110 F à 150 F.

La Maison des Rendez-vous électroniques
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4e. M° Rambuteau. 17 h 30 et 21 h 30, le 12. Tél. : 01-44-78-12-33. Entrée libre.

Mira Calix, Vladislav Delay, Jean-Michel Wicker
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4e. M° Rambuteau. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-44-78-12-33. De 40 F à 60 F.

Hibride, Lea Lisa
La Flèche d'or, 102, rue de Bagnolet, Paris-20e. M° Alexandre-Dumas. 21 heures, le 12. Tél. : 01-43-72-04-23. 10 F.

Virtual Moon
Gibus, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. M° République. 23 heures, le 12. Tél. : 01-47-00-78-88. Entrée libre.

RÉGIONS

Les Musicades
Œuvres de Brahms, Berg, Chostakovitch. Anne Buter (chant), Rocco Filippini (violoncelle), Jean-Claude Pennetier, Didier Puntos, Pascal Gallet (piano), Quatuor Satie.
Lyon (Rhône). Salle Molière, 18, quai de Bondy. 20 h 30, le 13. Tél. : 04-72-20-02-88. De 100 F à 180 F.

Andrea Lucchesini (piano)
Œuvre de Beethoven, Berio.
Toulouse (Haute-Garonne). Cloître des Jacobins, rue Lakanal. 20 h 30, le 13. Tél. : 05-61-22-40-05. De 100 F à 180 F.

DATE SUPPLÉMENTAIRE

Yann Tiersen
Un deuxième concert sera programmé le 21 octobre à 18 h 30, Cité des Congrès, 5, rue Valmy à Nantes. Tél. : 02-40-43-20-43. De 100 F à 140 F.

Anniversaires de naissance

– 12 septembre 1901-2001.

« Tu fais notre bonheur
en nous donnant ton cœur ! »

Tous tes attentifs, amis, cocos chéris, les familles de Dianous, Giraud, Henry, Desjuzeur, te souhaitent un

tendre anniversaire,

Valentine BEAUREPAIRE !

– « Bravo, Madame !
La Trentaine,
Quel Port De Reine,
et Membre d'une Cour Souveraine ! »

Décès

– Mme Eliane Cham,
son épouse,
Christiane et Pierre Charbonnel,
Thierry et Laurent,
Claude et Annie (†) Cham,
Sandrine et Julien Petit, Christophe,
Didier et Nicole Cham,
Fabien et Lauriane,
ses enfants et petits-enfants,
son frère, ses sœurs
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raymond CHAM,
ancien directeur central des
renseignements généraux,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 7 septembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 septembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Vincennes, 82, rue Raymond-du-Temple.

Condoléances à l'église sur registre.
Cet avis tient lieu de faire-part.

20, boulevard de la Libération,
94300 Vincennes.

– Jacqueline Colombel,
son épouse,
Patrick et Sylvie (†) Colombel, Pierre et Chantal Mainguy, Olivier et Dominique Colombel, Daniel Raillard et Valérie Colombe (†),
ses enfants,
Vincent, Gaell et Brigitte, Sophie et Olivier, Guenola et Guillaume, Mathieu et Isabelle, Damien, Emilie, Coralie, Clémentine et Chloé,
ses petits-enfants,
Léo-Nathan et Maël,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond COLOMBEL,

le 7 septembre 2001, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité familiale.

Jacqueline Colombel,
Les Templitudes,
24, rue Pasteur,
92380 Garches.

– Marie-Jeanne Du Pasquier Jacquemoud,
Christine et Mario Fabre,
Sylvain Du Pasquier et Pascale Greene,
Martine Du Pasquier,
Philippe Du Pasquier,
ses enfants,
Florence et Jean-Michel Queval,
Isabelle Jacquemoud et Dawood Bounabi,
Véronique Jacquemoud,
Mathieu Fabre et Isabelle Fromont,
Fanny Du Pasquier et Philippe Didier,
Manon et Adam Johnson,
Chloé, Marius, Leïla et Violette,
ses petits-enfants,
Clara et Emma Queval,
Romane Bounabi,
Eliott et Gao Didier,
ses arrière-petits enfants,
Michel Jacquemoud, Karine Du Pasquier, Danièle Lorgeré et Mireille Yahi,
La famille Du Pasquier, à Neuchâtel (Suisse),
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Bernard DU PASQUIER,
pasteur de l'Eglise réformée de France,

le 9 septembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 septembre 2001, à 14 h 30, au temple de Lasalle (Gard). Il sera inhumé au Verdier, à L'Estréchure (Gard).

« Rien ne pourra jamais nous séparer de l'amour que Dieu nous a manifesté en Jésus-Christ. »
Rom., VIII, 39.

– Paris.

Pierre et Lucette Dubois,
Raphaël et Christine Dubois,
Toute la famille,
Et ses amis,
font part du décès de

Marguerite DUBOIS,

qui nous a quittés le 1er septembre 2001, à l'hôpital de Bligny, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Nous l'aimons, elle nous manque.

Raphaël et Christine Dubois,
96, rue Bizet,
94800 Villejuif.

– Naouel Galit,
sa fille,
Marie-Laure Ferry,
sa femme,
Ses sœurs, neveux et nièces,
Ses nombreux amis de partout,
ont l'immense douleur de faire part du départ brutal de

Kader Mohamed GALIT,

survenu le 6 septembre 2001.

Ses obsèques ont lieu ce mardi 11 septembre, à 13 heures, au cimetière d'Evin-Malmaison (Pas-de-Calais).

LE MONDE diplomatique

DOSSIER

Les riches

Par Michel Pinçon,
Monique Pinçon-Charlot, Thomas Piketti,
Dalton Conley et Serge Halimi

Egalement au sommaire :
Pour que vive l'Europe, par *Bernard Cassen* et *Anne-Cécile Robert*
Comment la paix a été manquée au Proche-Orient, par *Alain Gresh*
La propriété intellectuelle, c'est le vol !, par *Joost Smiers*
Paradoxes de la finance islamique, par *Ibrahim Warde*
L'armée française s'ouvre timidement aux Beurs, par *Karim Bourtel*
Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel, par *Ali Bensaad*

NUMÉRO DE SEPTEMBRE 2001
En vente chez votre marchand de journaux 25 F - 3,81€

- Le général (c.r.) et Mme Jean-Paul Huet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Daniel Huet,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Huet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Philippe Evrard et Mme,
née Marie-Geneviève Huet,
et ses enfants,
ses frères, sœur, beau-frère et belles-sœurs,
Toute sa famille,
Et ses fidèles amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard HUET,
architecte DPLG,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Arts et des Lettres,
Master of Architecture
Un. Pennsylvania,
docteur *honoris causa*
de l'Ecole polytechnique fédérale
de Lausanne,

survenu à Paris, le 9 septembre 2001, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 septembre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Roseline de l'Escaillon, à Toulon, suivie de l'inhumation au cimetière central de Toulon, dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être adressés à la Ligue contre le cancer.

Une cérémonie religieuse en sa mémoire sera célébrée ultérieurement en l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris-6e.

– Le président,
Le directeur,
Les enseignants,
Les chercheurs,
Les étudiants,
Et les personnels administratifs et techniques de l'école d'architecture de Paris-Belleville,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de son fondateur,

Bernard HUET,
architecte,
professeur des écoles d'architecture,
président du conseil scientifique
de l'Institut parisien de recherche
architecture, urbanistique, société
(IPRAUS).

– Le directeur de l'Institut parisien de recherche architecture, urbanistique, société (IPRAUS) – département de l'UMR, cité du CNRS,
Les membres du conseil scientifique et de laboratoire,
Les chercheurs,
Les ingénieurs, techniciens et doctorants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Bernard HUET,
architecte,
fondateur,
ancien directeur de l'Institut parisien
de recherche architecture, urbanistique,
société,
président du conseil scientifique,

et s'associent à la douleur de la famille et des proches.

– Olivier Lacoin et Dominique Lechère,
Bruno et Martine Lacoin,
Elisabeth et Jean-François Gagneur,
Vincent et Sabine Lacoin,
Catherine et Olivier Martinon,
François et Anne Lacoin,
Claire Lacoin et Jean-Louis Roche,
Jérôme et Cécile Lacoin,
Ses vingt-six petits-enfants,
Ses cinq arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, à quatre-vingt-cinq ans, de

Michelle LACOIN,
née **RIBOUD.**

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 11 septembre, à 15 heures, en l'église d'Arcisse, Saint-Chef (Isère), suivie de l'inhumation au cimetière d'Arcisse, où elle repose au côté de son mari,

Bernard LACOIN,

décédé en septembre 1984.

– Marie-Noëlle,
son épouse,
Antonin et Jérôme,
ses fils,
ont la douleur de faire part de la mort du

docteur Georges LHUILLIER,

survenue le 4 septembre 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 10 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

45, rue Vauvenargues,
75018 Paris.

– Mme Aldo Macchiavelli,
née Anne-Marie Pestel,
a la douleur de faire part du décès de

l'amiral
Aldo MACCHIAVELLI,
président honoraire
de l'Istituto italiano di navigazione,
membre d'honneur de l'Institut français
de navigation,

survenu à Rome, le 12 juillet 2001.

5, rue Bachelet,
75018 Paris.
Viale dei Romagnoli 748,
00119 Rome.

– Jacqueline Planque,
Antoine et Anne-Catherine Planque,
Isabelle, François et Adrien,
Hélène Planque,
Vincent, Raphaëlle et Irène,
Claire et Rémi Causse,
Olivier et Thomas,
ont la douleur de faire part du décès de

Francis PLANQUE,
chevalier de la Légion d'honneur,

à Montélimar, le 10 septembre 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi (Yvelines) le 13 septembre, à 10 h 30, suivie de l'inhumation, dans l'intimité, au cimetière de Passy.

Ni fleurs ni couronnes, des dons peuvent être adressés à l'APAM (Association pour aveugles et mal-voyants), 3, rue Jacquier, à Marly-le-Roi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, chemin de l'Auberderie,
78160 Marly-le-Roi.

– M. Jean-Marc Calmanovic-Plescoff,
son fils,
M. et Mme Nicolas Plescoff
et leurs filles,
Mlle Hélène Plescoff,
ses petits-enfants et arrière-petites-filles,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve
Georges PLESCOFF,
née **Renée VOULOT,**

survenu à Paris, le 7 septembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

13, avenue des Hauts-Perreux,
94500 Champigny.

– Félicity Poirier,
son épouse,
Jean-Marie Poirier et Marie-Claude Lussey,
ses parents,
Thomas Poirier,
son frère,
Elisabeth Ardaillon-Poirier et Roland Lussey,
Anthony et Elizabeth Lincoln,
ses beaux-parents,
Edouard et Diana Weil, Jacqueline Gouin-Poirier
et leurs enfants,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition de

François POIRIER,

survenue au large de Majunga (Madagascar), le 29 août 2001, à l'âge de trente-six ans.

Une cérémonie aura lieu le jeudi 13 septembre 2001, à 14 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à Paris-6e.

Ni fleurs ni couronnes, uniquement des dons à l'association Ecoles du monde, 44, rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret.

98, rue de Grenelle,
75007 Paris.
5, rue du Bac,
75007 Paris.

– Les membres de l'association Ecoles du monde
ont la très grande tristesse de faire part de la disparition de

François POIRIER,

survenue le 29 août 2001, dans le cadre de ses fonctions humanitaires, à Madagascar.

Sa passion et son engagement au profit de l'enfance délaissée resteront à jamais un exemple pour tous.

Nous présentons nos vives condoléances à sa famille.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Salvatore ROMEO

nous a quittés, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, entouré de toute sa famille, le 7 septembre 2001.

De la part de
Vincenza,
son épouse,
Aurore Wojakovski, Vera et Henri Le More, Gilda Romeo,
ses enfants,
Jean-Marc, Eric et Judith, Raphaëlle et Jean-Christophe, Anne, Pauline et Jimmy, Marthe, ses petits-enfants,
Et Anaya.

« Il y a plusieurs demeures
dans la maison de mon père. »
Saint Jean, XIV 2.

La bénédiction aura lieu, à 10 heures, à l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, le jeudi 14 septembre, 18 *bis*, rue de Fontenay, Sceaux (Hauts-de-Seine).

– Geneviève Zarka,
Marc et Liza Zarka,
Muriel et Olivier Richard,
Olivier Lepage,
ses enfants,
Benjamin, Léo, Brice et Jonathan,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice ZARKA.

Il a rejoint son épouse,

Fortunée ZARKA,
née **BERDAH,**

et sa petite-fille,

Sivann.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,

Dominique LABARRIÈRE

nous quittait.

Une pensée pour sa vie et son œuvre.

Dora,
sa mère,
Marie et Jean-Baptiste,
ses enfants,
Jean-Louis, Christian, Jacques et Hélène,
ses frères et sœur,
Marie-Geneviève,
la mère de ses enfants.

– Il y a sept ans,

Ludmilla

disparaissait.

Nous demeurons inconsolés.

« Oui, des printemps comptaient sur toi,
Oui, des étoiles attendaient que ton cœur
les atteignent. »
R. M. Rilke.

DEBARRAS
integral, tous locaux,
récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide
tous les jours

– Mexique. France. Allemagne.

Le 11 septembre 1991, nous quittait

Alice SANSON,
née HARDEL.

« Ce qui ne se voit pas est immortel. »
(4 Corinthiens, 16).

Avis de messe

– Une messe à l'intention de

Christian PIERRE,
président des Amitiés de la Résistance
et du COSOR,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,

rappelé à Dieu le jeudi 12 avril 2001,

sera célébrée en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris-7e, le samedi 22 septembre, à 11 heures.

Amitié de la Résistance - COSOR.

Offices religieux

MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL
DE FRANCE
Fêtes de Rosh Hashana
et de Yom Kippour

Découvrez un judaïsme d'aujourd'hui, fidèle au passé et tourné vers l'avenir.

Rosh Hashana : lundi 17 septembre 2001, à 18 heures, mardi 18 septembre et mercredi 19 septembre 2001, à 10 heures.
Yom Kippour : mercredi 26 septembre, à 19 h 30, et jeudi 27 septembre, à 10 heures.

Renseignements et réservations :
Mouvement juif Libéral de France,
11, rue Gaston-de-Caillavet,
75015 P aris.
Tél. : 01-44-37-48-48.

Formations

L'Inalco **Langues'O**
propose le **CPLCO**,
une formation **diplômante** pour adultes,
en cours du soir

Certificat pratique de langue et culture orientales en arabe littéral, égyptien, marocain, arménien, chinois, japonais, russe, hébreu, vietnamien. Préparation en deux ans.

Cours du **17 septembre 2001** au **28 juin 2002.**
Places limitées à vingt personnes.
Inscriptions, renseignements et tarifs au Service commun de la formation continue.
Organisme de formation n° 1175 PO 16275, 2, rue de Lille, 75343 Paris Cedex 07. Tél. : 01-49-26-42-31/59/81. E-mail : formation-continue@inalco.fr

Communications diverses

Rentrée au Cercle Bernard-Lazare,
10, rue Saint-Claude, Paris-3e,
jeudi 13 septembre 2001, à 20 h 30 :
débat avec **Dov Puder,**
directeur à l'Agence juive :
« La situation en Israël :
paix ou guerre ? »
Tél. : 01-42-71-68-19.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 € FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Do you speak español ?
L'enseignement des langues étrangères
à l'école primaire : une priorité pour l'avenir.
Un cahier spécial de 16 pages
mercredi 12 septembre
Le Monde
daté 13

Le « post-islamisme », réalité ou vue de l'esprit

Les catégories de la science politique occidentale sont-elles adaptées à l'étude du monde musulman ? La revue « Esprit » ouvre ses colonnes à des islamologues divisés

IL EST RARE que des chercheurs lavent leur linge sale en public. Le milieu des islamologues est en ébullition depuis la parution il y un an du livre de Gilles Kepel *Jihad, expansion et déclin de l'islamisme*, qui défend l'idée que le monde musulman est entré dans une phase de *« post-islamisme »* ouvrant la voie à de nouvelles formes de modernisation sociale et politique. La médiatisation de cet ouvrage, le cavalier seul d'un chercheur accusé d'atteinte à la déontologie en omettant de citer des thèses voisines et antérieures (Olivier Roy, *L'Echec de l'islam politique*, en 1992, ou Antoine Basbous, *L'Islamisme, une révolution avortée*, en 1999) ont suscité une controverse qui, au-delà des coups bas, porte sur l'application au monde musulman des catégories – Etat, société civile, partis, justice – de la science politique occidentale.

C'est le mérite de la revue *Esprit* d'avoir fait écho à un tel débat et de témoigner de la perplexité de la recherche actuelle sur l'islam et la sphère musulmane. De nombreux spécialistes ont

été sollicités (Jérôme Bellion-Jourdan, François Burgat, Christian Jambet, Marie Ladier-Foulali, Azadeh Niknam, Alain Roussillon, Olivier Roy, Jean-Loup Thébaud), à l'exclusion (curieuse) du présumé provocateur, Gilles Kepel. Les plus violentes critiques de sa thèse sur le *« post-islamisme »* viennent de François Burgat et d'Olivier Roussillon.

Le premier conteste la *« tonalité triomphaliste et revancharde »* des analyses du *« déclin »* de l'islamisme qui, d'une part, ne correspondent pas à la réalité du terrain (Palestine, Liban, Maroc, Indonésie, etc.) et, d'autre part, ne font que conforter les politiques de répression locales. Quant à Alain Roussillon, il nie toute légitimité aux observations sur un *« monde musulman »* et sur des classes sociales (*« bourgeoisie pieuse », « jeunesse urbaine déshéritée »* pour reprendre les catégories képéliennes), qui n'auraient de cohérence que dans la tête de quelques politologues, français en particulier. L'*« univers islamique de sens »*, que décrit Kepel à longueur d'ouvrages, ou la *« matrice commune »* de l'islamisme, pour reprendre la formulation d'Olivier Roy, ne seraient que des vues de l'esprit, participant d'*« une mise en représentation sociale de l'islamisme à l'usage des opinions occidentales »*.

EFFET DE MIROIR

Olivier Roy, spécialiste de l'Afghanistan et de l'Asie centrale, redresse le gant. Ce procès était déjà celui qui était fait aux *« orientalistes »* d'autrefois (Massignon, Berque). Les chercheurs contemporains sur l'islam seraient-ils des *« néo-orientalistes déguisés »* ? Roy n'ignore pas l'inadéquation des catégories de la science politique moderne aux pays musulmans, mais conteste qu'il y ait un effet de miroir pervers entre le chercheur et son objet d'étude. Pour lui, le *« passage des acteurs au politique »* n'est pas sérieusement contestable dans l'islam extrémiste. Il ne s'est pas fait selon le cadre conceptuel des politologues occidentaux, mais selon l'idée que *« l'islam remplit, achève et dépasse ce cadre »*. Et sans partager les thèses de Gilles Kepel, il conclut que la réalité de l'islamisme – et partant du post-islamisme – ne peut être mise en doute ou considérée comme une pure construction intellectuelle.

Henri Tincq

★ ***Esprit*. Août-septembre 2001. 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris. Tél. : 01-48-04-08-33.**

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER
Bernard Guetta
Depuis les années 1960, les Etats-Unis irritaient, agaçaient, ulcéraient à l'occasion, leurs alliés, leurs adversaires, leurs amis comme leurs ennemis, par leur prétention à régenter le monde. L'effondrement soviétique n'avait fait qu'accentuer le problème. « Hyperpuissance », disait hier encore Hubert Védrine. Mais justement, voilà, cet hier est déjà du passé.
Comme tous les autres chefs de la diplomatie européenne, Hubert Védrine n'a plus de mots, aujourd'hui, pour déplorer le silence des Etats-Unis, leur repli, leur abstention. Et de fait, où sont-ils ? Depuis que Georges Bush est à la Maison Blanche, les Etats-Unis ne rêvent symboliquement plus que d'un système de défense antimissile, d'un bouclier qui les mettrait à l'abri d'un monde extérieur perçu comme de plus en plus dangereux. (...) Il y a quelque chose d'effarant à voir la première puissance du monde, le plus riche et le plus armé des pays, ne plus penser qu'à se barricader, comme un retraité dans une cité. Le monde a besoin de l'Amérique. L'Europe, à elle seule, ne peut pas faire face à toutes les crises de la planète. Pour conduire le monde dans cette période de transition, lui faire passer ce cap de Bonne Espérance, il faut être au moins deux, deux égaux, disait l'Europe, mais deux alliés agissant de concert et se partageant les tâches.

LA TRIBUNE
Philippe Mudry
L'euro sera une réalité physique pour les Européens dans quelques semaines. Déjà les politiques ne manquent pas une occasion de souligner que l'euro a préservé les pays qui l'utilisent des chocs monétaires qu'ils auraient sans doute connus, après le retournement conjoncturel aux Etats-Unis, s'ils avaient conservé leur monnaie nationale. (...) Sans doute. Il reste que la monnaie unique n'a pas mis la zone euro à l'abri du choc qu'encaisse, depuis un an déjà, l'économie américaine. (...) Alors que l'économie et les entreprises européennes pèsent aussi lourd que celles des Etats-Unis, le vent, chaud ou froid, traverse toujours l'Atlantique dans le même sens.

LCI
Pierre-Luc Séguillon
Pour grotesque et microcosmique qu'il soit, le psychodrame que les Verts viennent de jouer autour de celui qui restera donc, en définitive, leur candidat à la présidentielle est lourd de conséquences politiques à venir. Les palinodies des amis de Dominique Voynet ont d'abord révélé l'immaturité de son parti. Leur prétention au positionnement de deuxième parti de la gauche plurielle paraît, après ces cafouillages ubuesques, peu crédible. (...) Par voie de conséquence, ces chipouilleries vertes affaiblissent Lionel Jospin sur son flanc gauche. Et cela doublement. D'abord parce que le premier ministre candidat à l'élection présidentielle risque de souffrir, in fine, du maigre score réalisé par les Verts au premier tour et de leur incapacité à ramener vers lui, au second, un électorat indispensable à sa victoire. Ensuite parce que les déclarations d'Alain Lipietz sur la Corse ont mis en évidence les ambiguïtés du processus de Matignon.

L'HUMANITÉ
Claude Cabanes
L'économiste Thomas Piketty, dans son ouvrage *Les Hauts Revenus en France au XXe siècle*, constate que les inégalités des salaires n'ont guère évolué depuis... 1900. Malgré la révolution des différentes formes de travail humain, la croissance énorme de la production de richesses, l'augmentation générale du pouvoir d'achat moyen, la « hiérarchie des rémunérations » est restée la même qu'avant la première guerre mondiale. On croit rêver ! (...) La société française foncerait vers l'avenir... à reculons !
Après avoir constaté que les événements de mai 68 ont contribué à réduire les inégalités (tiens, tiens...) et que le tournant de la rigueur de 1983 les a creusées à nouveau, Thomas Piketty remarque, aujourd'hui, que *« c'est la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement de gauche baisse les taux les plus élevés de l'impôt sur le revenu »*. Et c'est vrai ! Nous avons pour notre part retenu la leçon de l'histoire : quand la gauche ne choisit pas le bon camp, sur le champ de bataille où s'affrontent le capital et le travail, elle perd son âme, son cœur... et ses électeurs !

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.ma-strasbourg.justice.fr

Une expérience, inédite en France, de site Internet de prison

DOMINIQUE ZINS, le directeur de la maison d'arrêt de Strasbourg, cherchait un moyen d'ouvrir l'univers carcéral vers l'extérieur, pour casser les idées reçues et susciter un débat. Il y est parvenu en lançant le premier site Internet officiel d'une prison française. Réalisé pour moins de 2 000 francs par Philippe Steiner et Evelyne Kremer, les deux responsables du réseau informatique de l'établissement, le site a pour première ambition d'informer le public : historique des lieux, répartition des détenus, emploi du temps, règlement intérieur, horaire des visites... Tout ce qui peut être rapporté sans contrevenir aux règles de sécurité est accessible : *« Le plus délicat a sans doute été d'obtenir les autorisations pour publier des photos des bâtiments et des cellules »*, se souvient M. Steiner.

Toujours pour des raisons de sécurité, les six détenus strasbourgeois possédant un ordinateur individuel – sur un effectif de plus de 500 – n'ont pas encore vu le site. M. Zins justifie cette décision : *« Il n'existe aucune loi réglementant l'usage du courrier électronique en prison. Nous appliquons une instruction de service, valable dans toute la France, qui autorise les micro-ordinateurs mais interdit de se connecter depuis sa cellule. »* Les éducateurs intervenant dans la prison rêvent cependant d'utiliser lnternet avec leurs élèves. M. Zins a donc demandé à sa hiérarchie l'autorisation de mettre en place un *« forum indirect »*. Si l'accord est donné, les internautes pourront bientôt envoyer leurs questions sur le site, à l'intention de l'administration ou des détenus. Les messages de l'extérieur seront transmis aux éducateurs, qui, dans le cadre de leurs classes d'alphabétisation ou de formation professionnelle, demanderont aux élèves de rédiger collectivement les réponses. Dans le même esprit, M. Zins souhaiterait équiper la bibliothèque de la prison d'un ordinateur sur lequel une copie du site Web de la prison serait téléchargée et mise à jour régulièrement. Les détenus pourraient ainsi le consulter sans être connectés, puis faire des remarques ou proposer des contributions personnelles. Déjà, quelques textes – récits autobiographiques ou courtes fictions oniriques – sont publiés sur le site. Des photos de peintures et de sculptures, ainsi que des compositions musicales réalisées dans le cadre des ateliers de la prison, devraient bientôt suivre. Jusqu'à présent, l'administration pénitentiaire a accordé sans difficulté les autorisations nécessaires. Plusieurs autres établissements ont pris contact avec Strasbourg et souhaitent à leur tour développer un site.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

BERMUDES
■ Le gouvernement des Bermudes a découvert que 12 % des fonctionnaires disposant d'une connexion Internet consultaient des sites pornographiques. Un système de filtrage et de blocage va être mis en place sur les serveurs de l'administration, pour faire cesser ces pratiques. – *(Reuters.)*

SENIORS
■ Selon une étude réalisée par la Fondation Pew, seuls 15 % des Américains de plus de 65 ans utilisent Internet. Les femmes, bien que plus nombreuses dans cette tranche d'âge, ne représentent que 40 % des utilisateurs. – *(Reuters.)*

NÉO-NAZIS
■ Le parti des Verts allemands a porté plainte contre un groupuscule néo-nazi américain qui a déposé des adresses Internet reprenant les noms d'organismes officiels allemands et a ouvert des sites de propagande à la gloire de Hitler. Ces sites sont consultés par de nombreux internautes allemands, abusés par le détournement de nom. De son côté, le ministère allemand de l'intérieur a contacté les prestataires américains hébergeant ces sites pour leur demander de les fermer. – *(AFP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Bravo Arlette ! *par Dominique Dhombres*

ELLE EST courageuse, Arlette. Et pas fière, avec ça, malgré la notoriété, l'expérience acquise au fil des ans, l'excitation de l'approche des élections, le machisme des hommes politiques. Mais non, vous n'y êtes pas, je ne parle pas d'Arlette Laguiller et de son inimitable bande-son (*« Travailleuses, travailleurs »*). Je veux saluer ici une autre Arlette, qui connaît son métier et son sujet, et qui le fait bien quels que soient le temps, la saison et le nom du directeur de la rédaction de France 2. Elle a de la chance. La chasse présidentielle est ouverte, Olivier Mazerolle est aux commandes. On a connu des périodes moins favorables à la principale chaîne du service public.

Vous aviez tous trouvé, bien sûr. Je veux parler d'Arlette Chabot. Ses tenues sages, ses propos mesurés, ses analyses impeccables de la conjoncture politique. Pourquoi elle est courageuse ? Mais parce qu'elle n'hésite pas à se lancer, toute seule, toute petite, assez tard le soir, tous les quinze jours, avec ses pulls BCBG, sans son rang de perles quand même, sur les avenues bien éclairées de la politique mais aussi dans ses ruelles et ses allées obscures. Elle ne craint ni les loubards de banlieue ni les beaufs qui draguent aux terrasses des brasseries. Cela s'appelle « Mots croisés ». C'est de la télé politique, avec invités, débats et tout le toutim, et c'est pas mal.

Personne ne veut plus faire ça. Il paraît que ça embête tout le monde, la politique, s'il n'y a pas, pour faire passer la pilule, des filles en string, des paillettes, de la gaudriole et des épanchements intimes en tous genres. Tous les spécialistes de l'audience vous le diront. La politique, toute la politique et rien que la politique, ça ne fait pas vendre, coco. Pour l'Audimat, c'est la cata. Arlette Chabot, Nathalie Saint-Cricq et France 2 tentent vaillamment le coup. On leur souhaite bonne chance.

Hier soir, c'était insécurité et OGM. On avait Claude Allègre et Noël Mamère qui se sont bien empoignés, mais qui ont réussi quand même à faire passer quelques idées. L'ancien ministre est convaincant lorsqu'il défend la recherche publique sur les organismes génétiquement modifiés. Le maire de Bègles est très bon quand il dit pourquoi il ne veut pas de police municipale ni d'OGM sauvages chez lui. Il est plus convenu lorsqu'il s'en prend aux *« multinationales américaines »*. Certes, les semenciers transnationaux ne sont pas des enfants de chœur. Mais les amis casseurs de la Confédération paysanne non plus. Un paysan du Gers a d'ailleurs rappelé qu'*« un paysan, ça plante, ça n'arrache pas »*. Comme il ne me reste qu'une ligne et que je ne veux pas me faire sucrer ma signature comme hier, j'en resterai là.

MARDI 11 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Séville, les galériens de la foi. **Forum**
22.00 Sur la piste de Halloween. **Forum**
23.00 Croyez-vous au Père Noël. **Forum**

MAGAZINES

20.50 Ça me révolte ! Je n'ai pas intérêt à travailler. Les animaux envahisseurs. Des jeunes filles mariées de force. Pas d'école pour les enfants handicapés. Violence routière : Les dangers de l'amnistie présidentielle. Billets d'avion : La jungle des tarifs. **M 6**
22.15 Ça se discute. Belle-famille : cadeau ou fardeau ? **TV 5**
0.30 Capital. Catastrophes, accidents : qui paie ? **M 6**

DOCUMENTAIRES

19.00 Biographie. L'extraordinaire voyage de Jules Verne. **La Chaîne Histoire**
19.35 Le Mystère Lee Harvey Oswald. **Planète**
19.45 Les Mystères de l'histoire. Souviens-toi d'Alamo. **Chaîne Histoire**
20.15 Reportage. Retour en terre kurde. **Arte**
20.30 Leclerc le libérateur. **Planète**
20.45 La Vie en face. Conte cruel du sida au Swaziland. **Arte**
20.50 Le Musée du Prado. Goya, ombres et lumières d'Espagne. **Odyssée**
21.00 L'Europe musicale du temps de la Renaissance et des réformes. [2/4]. La musique du siècle d'or espagnol. **Mezzo**
21.45 Emmanuel Le Roy Ladurie. [2/4]. Comme un roman. **Histoire**
21.46 Thema. Soirée spéciale Inauguration du Musée juif de Berlin. Mémoire pour la vie. **Arte**
22.00 Biographie. Mikhaïl Gorbatchev. **Chaîne Histoire**
22.05 L'Ile aux plongeuses nues. **Planète**
22.10 Les Churchill. [3/3]. 1945-1965 : Les héritiers. **Odyssée**
22.30 Bob Denard, corsaire de la République. [1/2]. **Planète**
22.40 Vietnam, la polémique. **Histoire**
23.05 Les Jardins de Castel Gandolfo. **Odyssée**
23.30 Watergate. [1/5]. Les plombiers. **Histoire**
23.30 Vendanges, une histoire mondiale du vin. [1/13]. Naissance du vin. **Planète**
23.35 Les Mystères de l'Histoire. Mercury : Les treize astronautes oubliés. **La Chaîne Histoire**
0.00 Pilot Guides. L'Alaska. **Voyage**
0.40 L'Ecume des villes. New York. **Paris Première**

SPORTS EN DIRECT

20.45 Football. Ligue des champions : Nantes - PSV Eindhoven. **Canal +**
20.45 Football. Ligue des champions : AS Roma - Real Madrid. **Canal + vert**

MUSIQUE

17.45 et 20.35, 23.00 Chopin. *Scherzo n° 2 en si bémol mineur*, opus 31. Brigitte Engerer, piano. **Mezzo**
19.45 Mozart. *Concerto pour clarinette et orchestre*. Enregistré en 1988. Avec Peter Schmidl, clarinette. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Bernstein. **Mezzo**
21.00 Abbado et Pavarotti. Avec le Chamber Orchestra of Europe. **Muzzik**
21.30 Musique à la cour de Charles Quint. XIIIe festival des cathédrales de Picardie. Par l'Ensemble Orphénica Lyrica, dir. José Miguel Moreno. **Mezzo**
22.40 Debussy. *Sonate pour violon et piano n° 3 en sol mineur*. Avec Asuka Sezaki, violon ; Masao Kitsutaka, piano. **Mezzo**
23.15 Les Noces de Figaro. Opéra de Mozart. Enregistré en 1976. Par l'Orchestre philharmonique et les Chœurs de Vienne, dir. Karl Böhm. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

22.50 Outrages. Robert Allan Ackerman ○. **M 6**
22.55 Piège sur Internet. Mark von Seydlitz ○. **France 2**
23.15 La Douleur du passé. Anita W. Addison ◐. **Festival**

SÉRIES

18.55 Le Caméléon. Projet Alpha ◐. **M 6**
19.25 Hill Street Blues. Heures supplémentaires. **TMC**
21.35 Le Damné. It's a Helluva Life (v.o.). Mourning After (v.o.).○. **Série Club**

FILMS

19.00 Rocambole ■ ■ Jacques de Baroncelli (France, 1947, 120 min) ◐. **Cinétoile**
20.10 Braveheart ■ ■ Mel Gibson (Etats-Unis, 1995, 180 min) ◐. **RTBF 1**
20.30 La Famille Fenouillard ■ ■ Yves Robert (France, 1960, 80 min) ◐. **Ciné Classics**
20.45 Beau-père ■ ■ Bertrand Blier (France, 1981, 120 min) ◐. **Cinéfaz**

20.50 Le Fugitif ■ **Andrew Davis. Avec Harrison Ford, Tommy Lee Jones, Julianne Moore** (Etats-Unis, 1993, 135 min) ○. **TF 1**
21.00 Donnie Brasco ■ ■ Mike Newell (Etats-Unis, 1996, v.o., 130 min). **Paris Première**
21.00 African Queen ■ ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1951, v.o., 100 min) ◐. **Cinétoile**
22.40 Sous le ciel de Paris ■ ■ Julien Duvivier (France, 1950, 115 min) ◐. **Cinétoile**
22.45 Trop belle pour toi ■ ■ Bertrand Blier (France, 1989, 85 min) ◐. **Cinéfaz**
23.05 After Hours ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1985, v.o., 95 min) ○. **Canal Jimmy**
23.05 Prisons de femmes ■ ■ Roger Richebé (France, 1938, 105 min) ◐. **Ciné Classics**
23.40 American Graffiti ■ ■ George Lucas (Etats-Unis, 1973, 110 min) ◐. **Ciné Cinémas 1**
23.50 Le Corsaire rouge ■ ■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1952, 110 min). **TCM**
23.55 L'Ile aux baleines ■ ■ Cleve Rees (Grande-Bretagne, 1989, 95 min) ◐. **Ciné Cinémas 2**
0.40 Ginger et Fred ■ ■ ■ Federico Fellini (Fr. - It., 1986, v.o., 120 min) ◐. **Arte**
0.55 Les Sentiers de la gloire ■ ■ ■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1957, 85 min) ◐. **France 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.25 Beverly Hills.
18.15 Exclusif.
18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.30 Répondez-nous. Invité : Edouard Balladur.
20.50 Le Fugitif ■ Film. Andrew Davis ○.
23.10 Tant qu'il y aura un homme.
0.40 Les Coulisses de l'économie.

FRANCE 2

17.45 Le Groupe.
18.10 Hartley, cœurs à vif ◐.
19.00 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.30 **Journal, Météo.**
20.50 La Cité des anges Film. Brad Silberling.
22.55 Piège sur Internet. Téléfilm. Mark von Seydlitz ○.
0.55 Les Sentiers de la gloire ■ ■ ■ Film. Stanley Kubrick ◐.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 25e Festival international du cirque de Monte-Carlo.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 L'Eté meurtrier Film. Jean Becker ○.
1.10 Libre court ◐.

CANAL +

16.10 From Star Wars to Star Wars ◐.
16.55 Confort moderne Film. Dominique Choisy ◐.
► En clair jusqu'à 20.05
18.30 Les Simpson ◐.
18.55 + de cinéma.
19.30 Le Journal.
19.45 Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 La Grande Course.
20.15 Football. Ligue des champions. Nantes (Fr.) - PSV Eindhoven (PB). **20.15** Coup d'envoi. **22.45** Les autres rencontres.
0.00 L'Homme bicentenaire Film. Chris Columbus (v.o.) ◐.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Retour en terre kurde.
20.45 La Vie en face. Conte cruel du sida au Swaziland.
21.45 Soirée spéciale Inauguration du Musée juif de Berlin. **21.46** Mémoire pour la vie. **22.45** Europa Europa ■ Film. Agnieszka Holland.
0.40 Ginger et Fred ■ ■ ■ Film. Federico Fellini (v.o.) ◐.

M 6

17.00 M comme musique.
17.30 Mariés, deux enfants ◐.
17.55 Le Clown ◐.
18.55 Le Caméléon ◐.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◐.
20.40 Caméra Café.
20.50 Ça me révolte !
22.50 Outrages. Téléfilm. Robert Allan Ackerman ○.
0.30 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Perspectives contemporaines.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. De bonnes raisons d'écouter les fous. [2/5]. Triste état des psychiatres et de la psychiatrie.
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Vignon (*Zeitnot*).
0.40 Chanson dans la nuit.
1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème. Round about Midnight [2/4].
0.00 Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Rosetti, Hummel.
20.40 Récital. Œuvres de Kurtag, Brahms, Debussy, Mozart.
22.00 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Mahler, Schubert.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

17.45 Le Groupe
Jean-Luc Azoulay, producteur de la sitcom « Le Groupe », programmée du lundi au vendredi sur France 2, espère que « *le téléspectateur parviendra à s'attacher rapidement aux personnages* », des étudiants (attardés) qui se retrouvent à la cafèt' pour s'y raconter leurs petits drames. Mais, bizarrerie, les héros de la série, qui rappellent ceux d'« Hélène et les garçons », n'ont pas grandi, ils auraient même régressé...

FRANCE-CULTURE

22.30 De bonnes raisons d'écouter les fous
Catherine Baker nous entraîne dans un périple de six heures, programmé tout au long de cette semaine dans « Surpris par la nuit », à travers l'univers de la psychiatrie avec, pour canevas de départ, une question de poids – « *Est-il vrai que la psychiatrie vise à neutraliser socialement la folie en s'attaquant d'abord aux symptômes au mépris de l'individu ?* »

FRANCE 3

23.00 L'Eté meurtrier
Adaptation parfaite du roman de Sébastien Japrisot, l'intrigue du film repose sur une énigme dont la solution éclate au milieu de ravages et de morts. Revenu à la fiction après seize années de films publicitaires, Jean Becker réussit un film populaire, à la mise en scène de « qualité française », ce qui n'est pas un défaut. Isabelle Adjani est fascinante dans le rôle d'une fille qui cherche sa vengeance, au risque de se perdre.

MERCREDI 12 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Pour l'amour des jardins. **Forum**
22.00 Art et nature, le désamour ? **Forum**
23.00 Sauver la forêt, un rêve d'écolo ? **Forum**

MAGAZINES

14.05 Cas d'école. Les rythmes scolaires. **La Cinquième**
15.05 Aventures. Dolomites. **Odyssée**
16.10 VLAM, Vive la musique. Fête de la musique. Icônes : Björk. Talents : Tom Mac Rae. Repères : Sergent Garcia. Actualité dans les bacs : Muse. **La Cinquième**
16.30 Les Lumières du music-hall. Trini Lopez. Colette Renard. Patrick Juvet. **Paris Première**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Sigmund Freud, l'invention de la psychanalyse [2/2] : La conquête, 1914-1960. **Arte**
20.55 Des racines et des ailes. Spécial Istanbul. **France 3**
21.05 Strip-tease. Repas de famille. Pizza americana. La vie sexuelle des bêtes. Paris-Nice. **TV 5**
22.30 Ça se discute. Acné, eczéma, psoriasis, mélanome : Comment être bien dans sa peau ? **France 2**
23.50 La Route. Invités : Diane Tell et Yann Moix. **Canal Jimmy**
0.10 Vol de nuit. La rentrée littéraire. Invités : Amélie Nothomb ; Daniel Picouly ; Vincent Ravalec ; Raphaëlle Billetdoux. **TF 1**
0.25 Les Dossiers de l'Histoire. La Cagoule : Enquête sur une conspiration d'extrême droite. **France 3**
1.00 Des mots de minuit. **France 2**

DOCUMENTAIRES

18.00 Un autre regard. Bénin, Espagne et Turquie. **Voyage**
18.00 Août 42, raid sur Dieppe. **Chaîne Histoire**
18.00 Hollywood Stories. **Paris Première**
18.05 Le Monde secret des mammifères européens. [3/4]. Le dernier des grands hamsters. **La Cinquième**
18.10 Les Aventuriers de l'altitude. [4/6]. La grande arche de Pabbay. **Planète**
18.20 Mir, chronique d'une vie dans l'espace. **Histoire**
18.30 Correspondances. Il était une foi. **Voyage**
18.30 Les Jardins de Castel Gandolfo. **Odyssée**
18.45 Histoires d'avions. Les hélicoptères russes. **Planète**
19.00 Biographie. Cléopâtre, reine du destin. **La Chaîne Histoire**
19.00 Connaissance. Les Héritiers de Humboldt. [1er volet]. Des nouvelles pour l'éternité. **Arte**
19.15 Roberto Calvi et le Vatican. **Histoire**
19.35 Karsha, la route de la rivière gelée. **Planète**
19.45 Les Mystères de l'Histoire. Les enfants du IIIe Reich. **La Chaîne Histoire**
19.55 Les Churchill. [3/3]. 1945-1965 : Les héritiers. **Odyssée**
20.00 Pilot Guides. Le Groenland et l'Islande. **Voyage**
20.00 Emmanuel Le Roy Ladurie. [1/4]. Engagements. **Histoire**
20.15 Reportage. Les Papys top models. **Arte**
20.30 Trous de mémoire. **Planète**
20.35 Les Grandes Batailles. Rorke Drift. **La Chaîne Histoire**
20.55 Océanide. La péninsule du Sinaï, le paradis du prophète. **Odyssée**
21.00 La Gloire du Kirov. **Muzzik**
21.00 Vietnam, la guerre du camouflage. [2e volet]. **Histoire**
21.25 Lonely Planet. Philippines. **Planète**
21.30 Civilisations. Le secret de l'empire aztèque. **La Chaîne Histoire**
21.45 Tribus d'Afrique. [3/5]. Les Wodabee et les Touareg du Niger. **Odyssée**
21.55 Watergate. [2/5]. Les mensonges du président. **Histoire**
22.15 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [2/2]. **Planète**
22.50 Profil. Jacques Lacan. La psychanalyse réinventée. **Arte**
23.05 Biographie. Cléopâtre, reine du destin. **La Chaîne Histoire**
23.10 Leclerc le libérateur. **Planète**
23.55 La Lucarne. Déclinaisons du bonheur. **Arte**
0.00 Pilot Guides. L'Arctique canadien. **Voyage**
1.00 Vivere Ferrari. [2/3]. Ferrarissima ! **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Cyclisme. Tour d'Espagne (5e étape) : Gijon - Lagos de Covadonga. **Eurosport**
19.00 Volley-ball. Championnat d'Europe. France - Pologne. **Eurosport**
20.45 Football. Ligue des champions. Barcelone - Lyon. **TF 1**

DANSE

0.30 Mansouria. Chorégraphie de Josette Baiz. Musique d'Ibrahim Petliensese. Par les enfants de l'école de La Bricarde de Marseille. **Mezzo**
1.00 Les Caméléons. Chorégraphie de Josef Nadj. Par la Compagnie Anomalie. **Mezzo**

MUSIQUE

17.15 Rimski-Korsakov. *Shéhérazade*. Avec Hans Kalafusz, violon. Par l'Orchestre symphonique du SDR de Stuttgart, dir. Sergiu Celidibache. **Muzzik**
17.45 et 20.35, 23.30 Brahms. *Chant tzigane n° 1*, opus 103. Avec Christa Ludwig, mezzo-soprano ; Leonard Bernstein, piano. **Mezzo**
18.25 Spivakov dirige... Rachmaninov et Tchaïkovski. Enregistré à Colmar, en 1997. Avec Dmitri Alexeev, piano. Par l'Orchestre symphonique Tchaïkovski de la Radio de Moscou. **Muzzik**
19.00 William Byrd et les insubordonnés. Festival des Cathédrales de Picardie. Par l'Ensemble vocal Clerk's Group, dir. Edward Wickham. **Mezzo**
21.00 Classic Archive. Avec Henryk Szeryng, violon ; Tasso Janopoulo, piano. **Mezzo**
22.55 La Garde républicaine. Enregistré en 1999. dir. lieutenant-colonel François Boulanger. **Mezzo**
0.25 Sarah Vaughan. Montréal, 1983. **Muzzik**
0.50 Les Rita Mitsouko. Grenoble, décembre 2000. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

19.05 Démons et merveilles. Randall Miller. **Disney Channel**
20.50 Maïmiti, l'enfant des îles. Serge Meynard. **France 2**
20.50 Croisière. Karen Arthur. [1/3] ◐. **Téva**
22.25 La Voix du sang. Colin Gregg. **Festival**
22.30 L'Espoir dans le ciel. Ute Wieland ◐. **Téva**
0.55 Mémoires en fuite. François Marthouret. **Arte**

SÉRIES

17.25 Beverly Hills. Ricochet. **TF 1**
17.30 Mariés, deux enfants. Le trophée. ◐. **M 6**
18.10 Hartley, cœurs à vif. **France 2**
18.55 Le Caméléon. [1/2]. Donoterase ◐. **M 6**
19.10 La Vie à cinq. Obsession ◐. **Téva**
19.25 Hill Street Blues. Erreur de numéro. ◐. **TMC**
19.30 Les Compagnons de Jéhu. **Festival**
20.30 Star Trek, Deep Space Nine. Ombres et symboles ◐. **Canal Jimmy**
20.45 Suspect n° 1. Opération Nadine. ○. **RTL 9**
20.50 Le Lycée. Le syndrome de Stockholm ◐. **M 6**
21.40 Brooklyn South. Devant les juges ◐. **Série Club**
0.55 Chapeau melon et bottes de cuir. L'homme transparent. **Série Club**

FILMS

13.05 Le Septième Continent ■ ■ Michael Haneke (Autriche, 1989, v.o., 105 min) ◐. **Ciné Cinémas 3**
13.15 Vertes demeures ■ ■ Mel Ferrer (Etats-Unis, 1959, 105 min). **TCM**
14.05 Deux ■ ■ Claude Zidi (France, 1988, 90 min) ◐. **Ciné Cinémas 2**
14.50 Coup de torchon ■ ■ Bertrand Tavernier (France, 1981, 125 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
15.00 Le Parrain 2 ■ ■ Francis Ford Coppola (EU, 1974, 195 min) ◐. **Cinétoile**
15.35 American Graffiti ■ ■ George Lucas (EU, 1973, 110 min) ◐. **Ciné Cinémas 2**
17.05 La Famille Fenouillard ■ ■ Yves Robert (France, 1960, 80 min) ◐. **Ciné Classics**
18.15 Une étoile est née ■ ■ ■ George Cukor (EU, version courte, 1954, 150 min). **TCM**
18.15 Le Parrain 3 ■ ■ Francis Ford Coppola (EU, 1990, 165 min) ◐. **Cinétoile**
18.50 Murder of Crows ■ Rowdy Herrington (EU, 1998, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
20.30 Prisons de femmes ■ ■ Roger Richebé (France, 1938, 100 min) ◐. **Ciné Classics**
20.30 L'Ile aux baleines ■ ■ Cleve Rees (GB, 1989, 100 min) ◐. **Ciné Cinémas 2**

21.00 Piège mortel ■ ■ **Sidney Lumet. Avec Michael Caine, Christopher Reeve, Dyan Cannon** (Etats-Unis, 1982, 115 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

21.00 Tombe les filles et tais-toi ■ ■ **Herbert Ross. Avec Woody Allen, Diane Keaton, Tony Roberts** (EU, 1971, 85 min) ◐. **Cinétoile**
22.25 Tom Jones ■ ■ Tony Richardson (GB, 1963, v.o., 125 min) ◐. **Cinétoile**
22.45 La Bandera ■ ■ Julien Duvivier (France, 1935, 95 min) ◐. **Histoire**
0.20 Un si joli village ■ ■ Etienne Périer (France, 1978, 115 min) ◐. **Ciné Cinémas 2**
1.55 Pandora ■ ■ ■ Albert Lewin (EU, 1951, v.o., 120 min) ◐. **Cinétoile**
1.55 Contre-enquête ■ ■ Sidney Lumet (EU, 1990,v.o., 125 min) ◐. **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Tequila et Bonetti.
15.45 Sylvia.
16.35 Passions.
17.25 Beverly Hills.
18.15 et 1.10 **Exclusif.**
18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions. FC Barcelone (Esp.) - Lyon. **20.45** Coup d'envoi. Lille - Deportivo La Corogne (Esp.) .
0.10 Vol de nuit. La rentrée littéraire.
1.40 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.45 Derrick ◐.
14.40 Commissaire Lea Sommer ◐.
15.35 Morts suspecte ◐.
16.30 Premier rendez-vous.
17.15 Friends.
17.40 Le Groupe.
18.10 Hartley, cœurs à vif ◐.
19.00 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 et 0.35 **Journal, Météo.**
20.50 Maïmiti, l'enfant des îles. Téléfilm. Serge Meynard.
22.30 Ça se discute.
1.00 Des mots de minuit.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
14.55 Meurtres sur l'Iditarod. Téléfilm. Paul Schneider.
16.25 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Des racines et des ailes.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Héros vinaigrette.
0.25 Les Dossiers de l'Histoire.
1.20 La Loi de Los Angeles. Il y a toujours un singe qui trinque.

CANAL +

13.30 La Grande Course.
14.00 H.
14.25 Titus ◐.
14.45 Bush, président ◐.
15.10 3 copains, 2 ex, 1 amour. Téléfilm. Thomas Berger ◐.
16.45 Eddy Time.
► En clair jusqu'à 20.45
18.15 Divers et variés.
18.55 + de cinéma.
19.30 Le Journal.
19.45 Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 Burger Quiz.
20.45 Encore + de cinéma.
21.00 Personne n'est parfait(e) Film. Joel Schumacher ○.
22.50 Les Frères Falls ■ Film. Michael Polish (v.o.) ○.
0.35 Midnight +.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Journal de la santé.
14.05 Cas d'école.
15.10 Panoramas du monde.
16.10 VLAM, Vive la musique.
17.00 Va savoir.
17.30 100 % question.
18.05 Le Monde secret des mammifères européens.
18.58 Météo.
19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Les Papys top models.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
21.45 Musica. L'Autre Visage de don Giovanni Film. Barbara Willis Sweete. **22.40** *Musique de tables*. Thierry de Mey.
22.50 Profil. Jacques Lacan. La psychanalyse réinventée.
23.55 La Lucarne. Déclinaisons du bonheur.
0.55 Mémoires en fuite. Téléfilm. François Marthouret.

M 6

13.35 M6 Kid ◐.
17.00 Fan de.
17.30 Mariés, deux enfants ◐.
17.55 Le Clown ◐.
18.55 Le Caméléon ◐.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◐.
20.40 Caméra Café.
20.50 Le Lycée. Le syndrome de Stockholm ◐. **21.50** Un voile pudique ◐.
22.45 X-Files. Chasse à l'homme [1 et 2/21] ○ .
0.35 Wolff, police criminelle. Une question de temps ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait. Invité : Manoel de Oliveira.
20.30 Radiodrames.
21.00 Mesures, démesures. *La voix d'alto* de Richard Millet.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain. Michèle Gazier (*Le Fil de soie*).
0.40 Chanson dans la nuit.
1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman.
19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Concert euroradio. Festival de Salzbourg. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez. Œuvres de Bartok, Bruckner.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.
0.00 Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Torelli, Vivaldi, Sammartini, Veracini.
20.40 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Dresde dirigé par Marek Janowsk. Œuvres de Webern, R. Strauss, Wagner.
22.30 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Haydn, Vanhal, Mozart.

Le Monde TELEVISION

CINÉCINÉMAS 3

21.00 Piège mortel ■ ■
Ce n'est pas un film d'épouvante mais une machination criminelle très habile, avec retournements de situation, d'après une pièce d'Ira Levin (auteur de *Rosemary's Baby)*. Les rapports entre les personnages (parmi lesquels une voisine extra-lucide sensible aux « mauvaises vibrations ») changent constamment et le jeu pervers entre Michael Caine et Christopher Reeve mène le spectateur de surprise en surprise.

ARTE

22.50 Jacques Lacan, la psychanalyse réinventée
La personnalité et la richesse des univers défrichés par Jacques Lacan (dont on célèbre le centenaire de la naissance) auraient justifié plus que ce film : une soirée entière, une série... Mais Elisabeth Roudinesco et Elisabeth Kapnist évoquent avec brio le prisme Lacan en une heure, signant là le troisième volet de leur passionnante histoire filmée de la psychanalyse, diffusé après leur « Sigmund Freud, l'invention de la psychanalyse » (20 h 45). Elisabeth Kapnist a eu une trouvaille géniale : visualiser le labyrinthe lacanien par un dispositif calqué sur le jeu de « pousse-pousse » ; l'écran est quadrillé en une grille d'images qui glissent d'un carré l'autre, dévoilent d'autres documents photographiques, sur lesquels les auteurs ne s'attardent pas forcément, mais qui s'affichent comme les signes d'un jeu de pistes, susceptibles d'éclairer l'univers de ce maître en investigations mentales.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◐ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
◐ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
◐ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2001

Mangez des sardines !

par Pierre Georges

BONNE PÊCHE ce matin dans *Libération* sous la plume de l'ami Gilles Bresson. Situons la scène. Le Président est au quai, comme aux champs. A Saint-Quay-Portrieux très précisément, charmant port de pêche et qui entend le rester, susurrerait une facétieuse mémoire gaulliste.

Donc Jacques Chirac, vêtu de pied en cap, est là. Venu complimenter et rasséréner la marine, de pêche, française. Toujours président évidemment, pas encore candidat, mais déjà comme qui dirait en pré-chauffage de campagne. Et déjà à flatter le cul des chalutiers de cette main réputée experte à caresser la poupe des vaches.

Ce n'est pas à un vieux gréement politique que l'on va apprendre la navigation électorale. Donc vient, en cette scène de genre, le moment où le président va deviser avec les loups de mer et leur communiquer sa recette contre le mal du même tonneau. Récit de notre confrère sur la souveraine recette contre la naupathie : « *C'était dans le golfe de Gascogne. Il y avait un vieux bosco. Il m'a dit :* "Petit, viens voir. Un, tu arrêtes de fumer la pipe". *J'avais 17 ans, je trouvais que cela faisait bien.* "Et puis tu manges des sardines." *Il m'en a donné trois boîtes. Et là, ça a été terminé. Dites ça à vos jeunes.* » Ainsi parla le naguère moussaillon Chirac.

Admirable. Eblouissant. Rien lu de tel et de si merveilleux depuis le célébrissime aphorisme philosophico-footballistique de Cantona sur les sardines, les chalutiers et les mouettes de presse. 1995, mangez des pommes. 2001-2002, mangez des sardines ! A l'huile, capitaine ? A l'huile évidemment, mille sabords de Saint-Quay-Portrieux ! Une boîte, deux boîtes, trois boîtes, et vogue la *Belle-Poule*, tonnerre de Brégançon !

Ah, enfin, nous voici amarinés, même et surtout sur cette mer d'huile, et parés pour une campagne de pêche aux voix qui s'annonce au long cours. Car autant le dire la perspective carrément terre-neuvienne d'avoir à affronter pendant huit mois les péripéties et aventures d'une campagne présidentielle nous tourmentait vaguement l'estomac. Cap sur mai ! Tout de suite, déjà, maintenant ? Pas le feu à l'océan !

Eh bien si tout de suite déjà et maintenant ! A vos cirés, citoyens ! C'est parti et de toute part. Tenez, dans le plus grand désordre, ce qu'on a vaguement retenu des premiers effets du dopage généralisé à la sardine. Les Verts, les Verts et les pas mûrs, devraient en consommer de pleins baquets s'ils ne veulent pas flanquer le mal de mer aux populations entières. Leurs débats, leurs tourments, leurs faux pas, leurs histoires corses, cela commence à faire sérieusement désordre. Et plutôt amateur. Se lester de chaussures de plomb pour entamer un marathon maritime, c'est jouer avec les abysses, parole de mousse !

Le fameux troisième homme, ce sera qui, à la courte-paille ? Le nomade Bayrou en son bus présumé désir qui visite la France d'en bas ? Le bon libéral Madelin qui sera candidat peut-être, et ministre qui sait ? Ou le Che, qui a hissé ses trois couleurs et sa République, et vogue la Nation ! Bien parti le Che ! Très bien parti même, dirait un de nos autres amis, de la territoriale désormais, versé dans la militance maritime et garde-côtière !

L'Elysée a vainement tenté de susciter un pourvoi en cassation contre le dessaisissement du juge Halphen

La manœuvre visait à retarder de plusieurs mois la transmission du dossier au pôle financier parisien

LA TENTATIVE aura été discrète, mais vaine. Les conseillers du président de la République n'ont pas réussi à susciter un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel de Paris qui a annulé, le 4 septembre, une partie de l'instruction du juge Eric Halphen sur les HLM de Paris et dessaisissant le magistrat lui-même du dossier (*Le Monde* du 6 septembre). Jusqu'au lundi soir 10 septembre, date limite du dépôt des pourvois, l'entourage de Jacques Chirac, et notamment son conseiller pour les questions judiciaires, Jean-Claude Antonetti, a cherché à obtenir d'un ou plusieurs avocats des protagonistes de l'affaire – dans laquelle 53 personnes sont mises en examen – qu'il(s) forme(nt) un recours, dans le souci d'empêcher la relance immédiate de l'enquête, qui avait abouti à la mise en cause personnelle du chef de l'Etat.

Paradoxalement, l'Elysée a donc tenté de mettre en œuvre la contestation d'une décision dont l'entourage présidentiel s'est pourtant ouvertement félicité. Dans un arrêt dénonçant en termes très critiques les fautes de procédure du juge de Créteil (Val-de-Marne), la chambre d'instruction de la cour d'appel a, de fait, donné raison aux avocats des hommes d'affaires Georges Philippe et Henri Montaldo, qui réclamaient l'invalidation des actes effectués depuis la saisie de la confession enregistrée de l'ancien financier occulte du RPR, Jean-Claude Méry, après sa divulgation dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000. Or la démarche des défenseurs de ces deux intermédiaires (Mes Thierry Herzog, Philippe Dehapiot et Francis Szpiner) avait été préparée et inspirée à l'Elysée – où le troisième participe d'ailleurs assidûment à l'élaboration de la stratégie de M. Chirac face aux « affaires ».

LA SANCTION INFLIGÉE AU JUGE

Derrière les déclarations triomphantes des partisans du chef de l'Etat, l'empressement du clan présidentiel traduit donc une inquiétude perceptible : la sanction infligée au juge Halphen par la cour d'appel a pour conséquence de transférer le dossier du tribunal de Créteil, où l'Elysée pensait pouvoir compter sur un procureur réputé favorable (Michel Barrau, nommé en 1993, sous le gouvernement d'Edouard Balladur), vers le tribunal de Paris, dont le procureur, Jean-Pierre Dintilhac, ancien membre du cabinet du ministre (PS) Henri Nallet, s'est déjà plusieurs fois affronté aux partisans du président. Plus encore, la personnalité du juge désigné pour reprendre l'enquête du juge Halphen, Armand Riberolles, déjà co-saisi du dossier des lycées d'Ile-de-France – et de son épisode relatif aux billets d'avion du président – a provoqué les craintes des conseillers de M. Chirac.

Rien dans l'arrêt rendu le 4 septembre n'interdit en effet à ce magistrat, réputé offensif, de ressaisir au plus tôt la fameuse « cassette Méry » ni d'interroger ensuite les principaux acteurs pour réunir une seconde fois les éléments qui avaient conduit le juge Halphen à mettre en cause le chef de l'Etat et à se déclarer *« incompétent »* pour le poursuivre. Seule la saisine de la Cour de cassation aurait été de nature à bloquer cette perspective pour plusieurs mois, offrant à l'Elysée le répit nécessaire pour franchir le cap de l'élection présidentielle. Mais aucun des avocats sollicités n'a consenti à s'exposer – pas même ceux de l'ancien directeur de l'office HLM de Paris, Georges Pérol, ancien élu corrézien et proche de M. Chirac, qui s'étaient associés aux demandes d'annulation.

Ces réticences ont contraint les conseillers du président à renoncer à la manœuvre, considérant en outre qu'une telle initiative aurait été difficile à justifier autrement que par des considérations tactiques. Le parquet général n'ayant pas davantage contesté la décision de la cour d'appel – il avait lui-même requis l'annulation –, l'invalidation des actes visant M. Chirac dans l'instruction de Créteil et le dessaisissement du juge sont définitifs depuis lundi soir. Une fois le dossier expurgé des pièces annulées – ce qui ne devrait prendre que quelques jours – et transmis au juge Riberolles, l'affaire des HLM pourra reprendre, sept ans après son ouverture, en 1994.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

Taxe Tobin : M. Jospin prend ses distances en se référant au professeur James Tobin

ATHÈNES
de notre envoyé spécial

« Excellentes ». « Très étroites ». Lionel Jospin et Costas Simitis, son homologue grec, ont utilisé les mêmes mots, lundi 10 septembre à Athènes, pour qualifier les relations franco-helléniques. Accompagné de son épouse, Sylviane, et du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, le premier ministre a accompli dans la capitale grecque, où il a retrouvé, en la personne de l'ambassadeur de France, Jean-Maurice Ripert, son ancien conseiller diplomatique, une visite mi-privée – avec escapade sur l'île d'Egine dimanche –, mi-politique.

Le premier ministre grec, dont il se dit politiquement et personnellement proche, a multiplié les gestes d'amitié envers M. Jospin : dîner privé dimanche, déjeuner de travail lundi et présence à la réception pour la communauté française, où le footballeur Christian Karembeu, recruté par l'Olympiakos du Pirée, et son épouse Adriana, ont disputé la vedette au chef du gouvernement français. M. Jospin a également rencontré le président de la République, Constantin Stéphanopoulos, et le président du Parlement, Apostolos Kaklamanis.

« REFUS DE L'ETHNICISATION »

La situation en Macédoine a été au centre des entretiens, tant entre M. Jospin et M. Simitis qu'entre M. Védrine et son homologue Georges Papandréou. Au lendemain de la décision des ministres des affaires étrangères des Quinze, le 9 septembre à Genval, sur le maintien d'une présence au terme, le 28 septembre, de l'opération « Moisson essentielle », sous l'égide de l'OTAN, pour collecter les armes de la guérilla albanaise, M. Simitis s'est déclaré ouvert à *« l'éventualité d'avoir un nouveau mandat des Nations unies pour la présence d'une force ». « Le mieux serait un mandat des Nations Unies »*, a souligné en écho M. Jospin, qui s'est dit attaché à *« l'intégrité »* de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Devant la communauté française, M. Jospin a exalté les *« valeurs communes »* défendues par la France et la Grèce dans les Balkans et a proclamé son *« refus de l'ethnicisation »*.

MM. Jospin et Simitis se sont félicités du prochain passage à l'euro, une perspective qui, selon le premier ministre français, a empêché, face au ralentissement de la croissance, *« les accidents monétaires et les ajustements de politique économique »*. Ils se sont retrouvés d'accord pour une mondialisation *« régulée ». « Nous voulons une Europe ouverte, mais qui sache résister aux pressions de la mondialisation ultralibérale »*, a affirmé M. Jospin. Tout en restant favorable à un examen dans un groupe de travail franco-allemand, souhaité *« par le président Chirac et* [lui-même] » et au conseil écofin des 22 et 23 septembre, de la taxe Tobin sur les transactions financières, M. Jospin a pris quelque distance avec les mouvements antimondialisation, s'amusant, par rapport à ceux qui en ont le *« culte »*, des propos du professeur Tobin (*Le Monde* du 11 septembre). Hostile à toute *« pensée magique »*, il a jugé qu'il ne fallait pas réduire la régulation de la mondialisation à un seul outil. *« Il existe des instruments différents, chacun l'a dit, y compris le professeur Tobin »*, a-t-il relevé.

Plusieurs dossiers industriels ont été évoqués, les entreprises françaises étant intéressées par les privatisations en cours et les Jeux olympiques d'Athènes en 2004. Des négociations sont engagées avec GIAT-Industries pour l'acquisition de 300 chars Leclerc, mais la Grèce semble vouloir revoir ce chiffre à la baisse. *« J'ai fait valoir la qualité de l'offre française, mais je n'ai pas l'impression que la décision est imminente »*, a précisé M. Jospin, visiblement soucieux de ne pas se transformer en super-VRP.

Michel Noblecourt

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2001

Wanadoo poursuit sa stratégie de développement et de rentabilité

Le chiffre d'affaires consolidé de Wanadoo atteint 689 millions d'euros au 1er semestre 2001, soit une hausse de 51 % par rapport au 1er semestre 2000.
Dans le même temps, L'EBITDA consolidé s'est stabilisé à – 54 millions d'euros. En France, Wanadoo a dégagé un EBITDA positif de 14 millions d'euros contre une perte de 29 millions d'euros au 1er semestre 2000. Ceci est dû en grande partie à l'amélioration de la rentabilité de l'accès. La perte d'EBITDA à l'international passe de 29 millions d'euros au 1er semestre 2000 à 68 millions d'euros au 1er semestre 2001 en raison principalement de la contribution négative de Freeserve et d'Indios Multimedia qui s'élève à 28 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires du segment Accès, Portails et e-Merchant à 305 millions d'euros a augmenté de + 142 % au cours du 1er semestre 2001. Le nombre de clients augmente de + 167 % à 5 millions.
L'EBITDA passe de – 146 millions d'euros à – 147 millions d'euros au 1er semestre 2001. Hors intégration de Freeserve dont l'impact sur l'EBITDA est de – 24 millions d'euros, l'EBITDA du segment s'est amélioré de 23 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires du segment Annuaires et Services aux Professionnels à 383 millions d'euros au 1er semestre 2001 progresse de 17 % par rapport au 1er semestre 2000.
L'EBITDA croît de 14 % à 101 millions d'euros.

Les résultats de Wanadoo pour le 1er semestre 2001 montrent :
- une amélioration significative de l'économie de l'accès
- la progression du chiffre d'affaires des portails
- le maintien de la position de numéro 2 dans l'e-Merchant en France
- la progression continue du chiffre d'affaires des Annuaires et l'augmentation de leur rentabilité
- la progression encourageante des Services aux Professionnels
- l'intégration réussie des sociétés récemment acquises.

Wanadoo confirme ses objectifs fixés à l'horizon 2003 :
- Atteindre 10 millions d'abonnés en Europe
- Figurer parmi les trois premiers fournisseurs d'accès en Europe
- Etre parmi les trois premières audiences cumulées en Europe
- Faire partie ces deux premiers éditeurs européens d'annuaires.

Wanadoo réaffirme également son objectif d'afficher un EBITDA positif au 4e trimestre 2002.

www.wanadoo.com
10 10 ou 0 800 05 10 10 (appel gratuit)
3614 code 1010 FT (0,37 F/mn)

wanadoo

Tirage du *Monde* daté mardi 11 septembre 2001 : 520 814 exemplaires. 1-3

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | interactif.lemonde.fr | MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2001

PORTRAIT
Robert Azencott met une pincée de mathématiques dans la vie des entreprises.
P. IV

ENTREPRISES
En dépit d'une conjoncture difficile, les places de marché électroniques du coréen Samsung engrangent leurs premiers bénéfices.
P. VI

MÉTIERS
A Marseille et Bourges, deux « écoles de l'Internet » vont former des ingénieurs aux applications de la Toile.
P. VIII

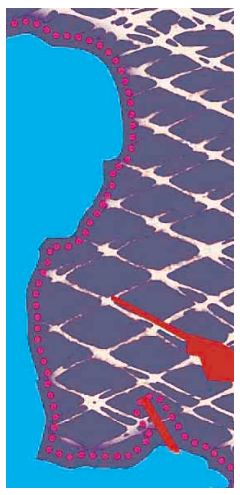

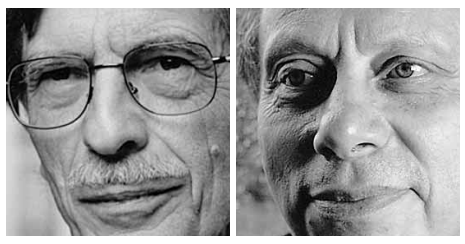

CITOYEN
Brevetabilité des logiciels : Jacques Vincent-Carrefour, de l'Académie des technologies, et Bernard Lang, chercheur en informatique, en débattent.
P. VII

CYBERCULTURE
Les CD-ROM ludo-éducatifs font leur rentrée, de la maternelle jusqu'au lycée.
P. V

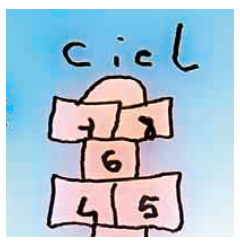

ENQUÊTE

L'art numérique se cherche une place

Quand il n'est pas déployé sur la Toile, l'art numérique se trouve confronté au problème de son exposition

LES AMATEURS d'art numérique vont être comblés. D'ici à la fin de l'année 2001, plus d'une centaine de manifestations vont être organisées partout en France autour des nouvelles formes de création artistique. Le parcours débute à Paris avec les Rendez-vous électroniques du Centre Georges-Pompidou pour se poursuivre avec le festival @rt Outsiders, les Rencontres des arts électroniques de Rennes ou encore le Festival de la jeune création numérique de Valenciennes. Autant d'événements au cours desquels auront lieu expositions, installations interactives, débats et rencontres avec les artistes. Le grand public pourra ainsi découvrir ou mieux appréhender ce territoire de l'art, parfois déroutant, où les œuvres sont réalisées et présentées avec la participation étroite et quasi fusionnelle des technologies informatiques. Une bonne occasion également de prendre conscience que les arts numériques ne se limitent pas uniquement à des sites Internet ou à des CD-ROM.

Avec le foisonnement de ce type de rendez-vous, c'est tout un pan de la création artistique numérique qui se trouve aujourd'hui confronté à la problématique de son exposition. De plus en plus d'artistes choisissent ainsi de s'affranchir de la Toile et de l'écran de l'ordinateur pour exposer leurs travaux. Les galeries, les musées institutionnels, les espaces publics et même le corps humain deviennent ainsi des supports pour des œuvres vivantes, durables ou éphémères. Certes, le mouvement n'est pas nouveau. Dès les années 1970, l'art contemporain a vu apparaître des installations multimédias utilisant le son et la vidéo.

Mais, en intégrant les espaces physiques, une multitude de questions se posent aux artistes et aux responsables de musées. Comment faire pour présenter une œuvre qui nécessite l'emploi de caméras, d'écrans géants et d'outils informatiques ? Comment réussir à faire participer le public à ce type d'expériences artistiques fondées sur l'interactivité ? Comment faire pour toucher le milieu des collectionneurs et des professionnels du marché de l'art ? Car si les festivals se multiplient, force est de constater que le public n'est pas toujours au rendez-vous et que l'art numérique manque d'une véritable presse critique qui aiderait à le populariser.

« *Le premier problème est avant tout technique,* analyse ainsi Grégory Chatonsky, jeune artiste français, auteur de nombreuses fictions interactives. *La plupart des galeries et musées ne sont pas équipés pour des installations techniquement lourdes. Et puis il faut savoir que, par nature, les installations qui requièrent de l'informatique sont instables et sujettes aux dysfonctionnements.* » A ces contingences techniques s'ajoutent des problèmes de financement. Une installation peut coûter plusieurs centaines de milliers de francs. Des sommes qui refroidissent nombre de galeries et de musées, d'autant plus que beaucoup d'œuvres numériques ne sont pas vendables, donc impossibles à rentabiliser.

Mais la logistique n'est pas seule en cause dans les difficultés de l'art numérique à rencontrer public et critiques. Il souffre également d'une mauvaise réputation liée à son caractère technologique. « *Face à une installation, le public est rapidement déstabilisé, perdu,* précise Grégory Chatonsky. *Il a du mal à faire l'effort nécessaire pour rentrer dans l'œuvre.* » La faute sans doute à des mises en scène pas toujours très convaincantes et à un manque de scénarisation. Pour sortir de cette spirale et accéder enfin à la reconnaissance qu'il mérite, l'art numérique doit donc emprunter de nouvelles voies. « *Nous sommes dans une période intéressante de profondes mutations,* estime Pierre Bongiovanni, directeur du CICV Pierre-Schaeffer (Centre international de création vidéo). *Les jeunes artistes ont envie de produire du récit avec les outils de leur époque. Et je crois que l'on va dépasser le stade du bluff de la modernité technologique pour arriver à une prise de conscience de la nécessité de raconter des histoires à l'heure du numérique.* »

Construire des scénarios pour le réel, trouver les lieux appropriés et inventer de nouvelles scénographies : tels sont les défis à relever par les artistes de l'interactivité s'ils veulent rencontrer un plus large public, et gagner leur respectabilité au sein de l'art contemporain.

Guillaume Fraissard

A l'étroit dans les musées, les installations interactives ne disposent que de très peu d'espaces conçus pour les recevoir.

Lire page II

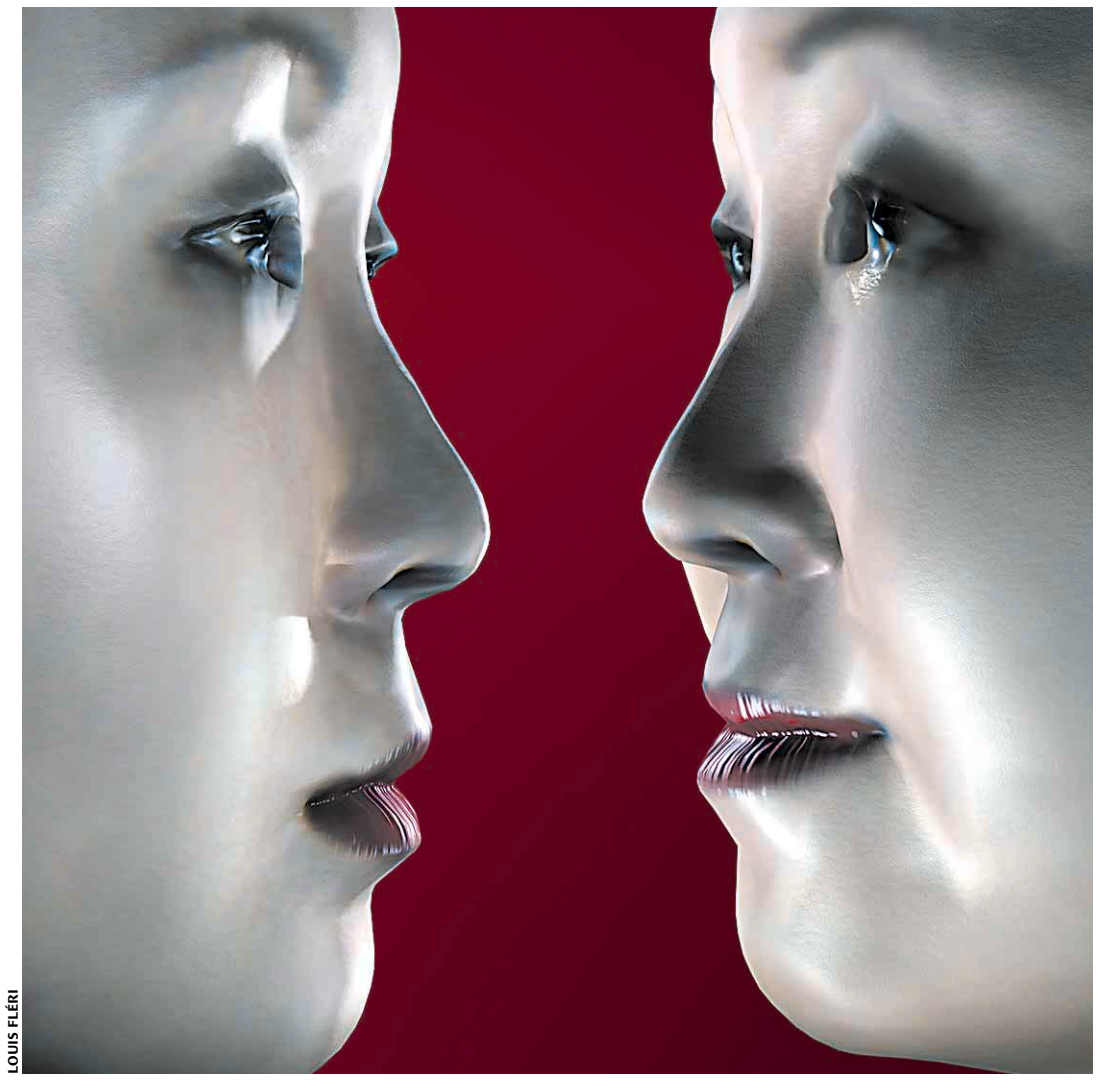

"Next Sex 2001"
Réalisation : Catherine Ikam

LOUIS FLÉRI

Malgré la multiplication des manifestations, les artistes peinent à rencontrer le grand public. Ils souffrent du manque de reconnaissance et de la difficulté à s'imposer au sein du marché de l'art contemporain.

ENQUÊTE

Des installations encore à l'étroit

Hors du Web, l'art interactif doit trouver ses marques dans des espaces peu adaptés à ses spécificités

LE TEMPS où il suffisait d'accrocher des tableaux aux murs et de régler quelques éclairages pour présenter une exposition d'art contemporain semble révolu. Dès les années 1980, avec l'apparition des premières installations vidéo, les lieux artistiques avaient déjà dû réfléchir à la manière d'exposer des œuvres nécessitant un équipement technique lourd et de l'espace. Aujourd'hui, face à l'essor de nouvelles formes d'œuvres fondées sur des technologies informatiques très pointues, la réflexion sur les modalités d'exposition devient encore plus cruciale.

Institutions et galeries réfléchissent donc à de nouvelles solutions pour que l'art numérique puisse sortir du Réseau et capter l'attention du grand public. *« Un débat essentiel est en cours au ministère de la culture sur l'art numérique,* commente ainsi Pascale Cassagnau, inspectrice principale des enseignements et de la création artistique à la Délégation aux arts plastiques (DAP), *l'acquisition, la monstration et la conservation d'œuvres interactives sont un nouveau défi pour les institutions artistiques. »* Un défi complexe puisqu'il est à la fois financier et technologique, mais aussi culturel et pédagogique.

Sur le plan financier, les installations interactives requièrent des budgets conséquents. La plupart des responsables des musées s'accordent sur une fourchette moyenne allant de 30 000 F à 50 000 F (4 500 € à 7 600 €) pour des installations simples à 200 000 F (30 500 €), voire 500 000 F (76 200 €), pour des œuvres exposées sur une longue durée et susceptibles de voyager en France et à l'étranger.

L'achat ou la location du matériel informatique constitue bien sûr l'un des principaux volets de ces budgets. Mais d'autres éléments contribuent à augmenter les coûts, notamment les travaux d'aménagement nécessaires pour adapter les salles d'exposition aux exigences des artistes. Aucun musée d'art contemporain français (sauf peut-être le futur Palais de Tokyo) ne dispose à l'heure actuelle de salles parfaitement conçues pour les nouvelles technologies, contrairement à leurs homologues nord-américains comme le Moma de San Francisco ou le Musée de Montréal. D'où un véritable casse-tête technique et architectural pour construire des faux plafonds, insonoriser ou plonger dans le noir complet des surfaces entières.

BLAISE ADILON

« Half Life 2 », 2001. Installation de Kolkoz (Samuel Boutruche et Benjamin Moreau). Ordinateurs en réseau et douze objets en résine.

Sans parler des contraintes liées au statut de monument historique de lieux comme la Maison européenne de la photographie (MEP), qui a mis en place des installations de Catherine Ikam et Louis Fléri (*Elle* en février 1999). Comme le souligne Bertrand Priour, qui a coordonné sur le plan technique plusieurs installations à la MEP, *« quel que soit le projet de l'artiste, on doit faire avec les murs dont on dispose. Cela demande un important travail d'adaptation de l'œuvre à son lieu d'exposition, et inversement. »*

Rares sont donc les lieux d'exposition privés qui se lancent dans la présentation d'installations élaborées et coûteuses. Même des galeries parisiennes spécialisées dans l'art numérique comme l'espace Yvonamor Palix, la galerie Patricia Dorfmann ou celles de la rue Louise-Weiss se contentent souvent d'exposer de manière traditionnelle, sous forme de photos ou de vidéos, les œuvres de leurs artistes.

D'autres recherchent des solutions originales, moins coûteuses et en adéquation avec leur cadre d'exposition. Ainsi, Patrick Goubet, de l'Espace Connectik à Lyon, a installé, grâce à un partenariat avec Locatel, deux grands écrans plasma qui diffusent en continu des œuvres numériques, fixes ou animées. *« Bien sûr, l'interactivité de cette installation est assez réduite. Le public peut uniquement sélectionner les œuvres qu'il souhaite voir à l'écran. Mais au moins, cela lui permet de se familiariser avec cette nouvelle forme de création artistique »,* explique-t-il.

D'un point de vue culturel et pédagogique, la mise en place d'installations interactives s'accompagne d'une remise en cause des modes de fonctionnement traditionnels des lieux institutionnels. Pour Vincent Puig, directeur des relations extérieures à l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (Ircam), ces installations présentent au moins trois spécificités qui nécessitent un traitement particulier : leur dimension fortement technologique, leur pluridisciplinarité, leur évolution constante dans le temps et l'espace. A ses yeux, *« les coproductions et les partenariats constituent une solution indispensable à la complexité technologique et à la pluridisciplinarité de telles expositions. Ainsi, l'Ircam, dont le logiciel jMax est l'un des plus utilisés au monde pour les installations interactives sonores, travaille systématiquement en partenariat avec d'autres institutions, notamment des écoles d'art. »*

De même, pour Laurence Dreyfus, commissaire d'exposition à la Biennale de Lyon 2001, les installations vont à l'encontre de la dimension assez fermée et parfois frileuse de l'univers de l'art contemporain. Selon elle, ce qu'il y a de vraiment intéressant avec des œuvres inspirées des jeux vidéo comme celles de Kolkos ou de Mathieu Briand, c'est *« la manière dont elles transforment le rapport du public au musée et sa perception de l'œuvre d'art. »*

Sensibles à ces problèmes logistiques, les artistes aussi s'interrogent sur le devenir de leurs œuvres. Certains essaient ainsi d'imaginer des lieux moins conventionnels pour exposer. Pour sa prochaine installation, *De loin en loin*, mêlant sons, photos et vidéos, Emmanuel Lagarrigue a, par exemple, choisi une usine désaffectée du 11e arrondissement de Paris. Un local industriel comme alternative aux galeries et musées ? Sans doute une piste à explorer pour l'art de demain.

Cristina Marino

Cinéma et musique numériques

Si les musées et les galeries n'attirent pas encore les foules avec les œuvres numériques, le grand public n'en est pas moins familiarisé avec l'imagerie artistique high-tech. Depuis les années 1980 en effet, le cinéma fait appel aux images de synthèse et autres trucages numériques pour ses superproductions. L'année 2001 a d'ailleurs marqué un sommet dans cette appropriation avec la sortie de *Final Fantasy,* long métrage entièrement réalisé en images de synthèse, et le troisième volet de *Jurassic Park.* A partir du 19 septembre, les spectateurs pourront aussi découvrir *Vidocq,* film réalisé en numérique haute définition. Le réalisateur Pitof n'est pas un inconnu du secteur puisqu'on lui doit les effets spéciaux des *Visiteurs* ou de *Jeanne d'Arc.* Du côté musical, les pionniers Jean-Michel Jarre et Iannis Xénakis ont popularisé la musique électronique. A côté de ces stars, des dizaines d'autres artistes travaillent dans l'ombre des studios de production ou de certaines Web agencies en attendant de pouvoir vivre un jour de leur travail.

@rt Outsiders édition 2001

CRÉÉ à l'initiative d'Henry Chapier et Jean-Luc Soret, le festival @rt Outsiders tiendra sa deuxième édition du 12 au 30 septembre. Comme l'année dernière, la programmation se veut la plus éclectique possible afin de proposer un panorama représentatif de l'art numérique actuel. Arts plastiques, cinéma, danse ou encore peinture seront donc une nouvelle fois à l'honneur de ce festival qui cherche avant tout à faire connaître au public et aux professionnels les apports du numérique à la création artistique. L'édition 2001 d'@rt Outsiders se tient à la Maison européenne de la photographie, à Paris, où seront présentées expositions et installations, et au Grimaldi Forum de Monaco, avec une performance en direct de Cyril Anguelidis. Les visiteurs pourront également se rendre à l'espace d'art Yvonamor Palix, à la galerie Agathe Gaillard (les deux à Paris), ainsi qu'à la brasserie Les Grandes Marches pour une exposition de peintures digitales. Enfin, @rt Outsiders est associé avec une galerie installée à Los Angeles, Electronic Orphenage, qui accueillera une performance de l'artiste Valéry Grancher.

www.art-outsiders.com

Invitation

Le Monde interactif et la Maison européenne de la photographie vous invitent au festival @rt Outsiders du 12 au 30 septembre 2001.

ENTREE GRATUITE

pour une personne sur présentation de ce coupon.

Maison européenne de la photographie
5-7, rue de Fourcy, 75004 Paris.
Du mercredi au dimanche de 11 h à 20 h.
Pour plus d'infos : www.art-outsiders.com

L' « Orphelinat électronique » de Los Angeles

L'ADRESSE est confidentielle. Situé en plein Chinatown de Los Angeles, Electronic Orphanage (orphelinat électronique) ne signale sa présence à l'extérieur que

Reportage

par les initiales EO éclairées au néon rouge. Murs nus et lourds rideaux noirs, béton au sol, l' « Orphelinat » n'expose rien. Face à l'entrée, un grand écran blanc. Si le centre de la pièce n'était pas encombré de câbles, d'une dizaine de gros PC et Macintosh et de consoles de jeux Playstation 2 et Nintendo 64, on se croirait dans une salle de projection.

Miltos Manetas, artiste d'origine grecque, a créé l'EO en 2000. *« Aujourd'hui, notre vie ne tourne plus uniquement autour de la réalité. Avant, quand vous aviez un endroit vide, vous pouviez en faire un musée ou une galerie. Maintenant, nous disposons d'un nouvel espace qui est celui d'Internet et des ordinateurs. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'utiliser la réalité comme si elle n'était que la projection du monde des machines, l'ombre du virtuel en quelque sorte. Je voulais aussi que cet endroit produise de la culture pour notre époque. Il se trouve que l'informatique génère l'univers le plus amusant et le plus dynamique qui soit. »* Dont acte.

L'EO se consacre exclusivement à l'art numérique et son mode de fonctionnement se rapproche de la Factory d'Andy Warhol : un espace conçu pour des créatifs, des intellectuels, des théoriciens et où se tiennent des happenings. Deux à trois fois par mois, la salle ouvre ses portes au public, organise des performances réalisées en direct sur des ordinateurs puis projetées sur l'écran blanc. Dernières grandes soirées en date : des nuits Siggraph, organisées en août dernier à l'occasion de la tenue de cet important salon des effets spéciaux et des images de synthèse à Los Angeles, avec des concerts et des animations de minuit à 4 heures du matin.

Rien à voir donc avec le fonctionnement d'un musée ou d'une galerie traditionnelle. L'EO n'a aucune visée éducative. Et si quelques toiles figuratives traînent, entassées contre un mur, aucune d'entre elles ne sera accrochée : *« Nous ne vendons rien ici. La plupart des travaux que nous produisons dans cette salle sont disponibles sur le Web et peuvent être copiés gratuitement »,* explique Miltos Manetas.

Actuellement, le maître des lieux recueille huit « orphelins ». Parmi les plus anciens, Lev Manovitch et Peter Lunenfeld, deux théoriciens du numérique. Viennent ensuite des « baby-boomers » souvent artistes comme Manetas. Les plus jeunes membres de l' « Orphelinat », nés après 1970, sont Américains ou Japonais. Beaucoup viennent du Calarts (California Institute of the Arts), l'école fondée par Walt Disney. Miltos Manetas ne tarit pas d'éloges à leur propos : *« Je ne me fais aucune illusion sur ma génération pervertie par une conception décorative de l'art. Je nous trouve très ennuyeux. En revanche, les jeunes font preuve d'une grande inventivité. »*

L'EO ferait-il aussi office de mini-villa Médicis du numérique ? Oui et non. Miltos Manetas met du matériel à disposition et rémunère même ses orphelins. Mais la productivité n'est pas encouragée. Au contraire : *« Moins ils travaillent, plus je les paye. Je voulais créer un endroit où l'on dépense l'argent autrement. Ce qui donne un sens à notre vie, ce n'est pas le travail mais ce sont les moments d'inactivité. »*

MILTOS MANETAS

L' « orphelinat électronique » s'ouvre plusieurs fois par mois au public.

Miltos Manetas réinvestit dans sa galerie une partie de l'argent gagné en vendant ses œuvres et collecte aussi des fonds auprès de mécènes. Au cours des prochains mois, Electronic Orphenage organisera plusieurs « shows » et annonce, par exemple, pour le 14 octobre 2001, un « projet spécial » monté avec le groupe de rock Sonic Youth en concert à Los Angeles. Enfin, d'autres « orphelinats électroniques » devraient voir le jour à Stockholm, New York et peut-être même Goa (Inde).

Hanna Waar

electronicorphanage.com
manetas.com

Clés

183 000 francs

C'est le prix auquel a été adjugé Couleur/Réseau, un site Internet de huit pages. Son auteur, Fred Forest, est ainsi le premier artiste numérique à vendre l'une de ses œuvres aux enchères.

Dicream

Le Dispositif pour la création artistique multimédia est un fonds d'aide destiné à favoriser les démarches des artistes du numérique. Aide à la maquette pour mettre en avant une démarche artistique, aide à la réalisation d'un projet et aide aux manifestations collectives d'intérêt national sont les principales fonctions de ce dispositif.

www.cnc.fr

Où va l'art numérique ?

Cette question sera au cœur d'une table ronde organisée au cours des Rencontres des arts électroniques de Rennes les 24, 25 et 26 septembre. Artistes, public et professionnels pourront débattre de l'état des lieux actuel de la diffusion et de la production de l'art numérique.

Un marché qui demeure frileux

Le numérique n'a pas encore trouvé sa place dans l'économie de l'art contemporain

ALORS QUE les initiatives artistiques se multiplient sur la Toile, et que les galeries exposent un nombre croissant d'artistes numériques, le marché de l'art semble encore frileux face à sa composante numérique. Car si Fred Forest a vendu à deux reprises, en 1996 et 2000, des œuvres virtuelles aux enchères, il s'agit bien là de l'exception qui confirme la règle.

Difficile, aujourd'hui, de trouver un débouché commercial pour une œuvre de pixels ou une installation multimédia. D'ailleurs, quand Fred Forest met aux enchères Couleur/Réseau – un site Internet de huit pages –, il doit lancer un appel aux chefs d'entreprise pour y participer. Bien lui en a pris, au demeurant : c'est un PDG qui s'est adjugé, pour 183 000 francs, cette œuvre d'un genre nouveau.

C'est que pour être commercialisable, l'art numérique doit se plier à certaines contraintes. Il doit notamment se contenter des supports « classiques » afin de ne pas faire peur à ses acheteurs potentiels, habitués à acquérir des objets concrets (tableaux, sculptures...). Exemple avec les derniers travaux de l'artiste Orlan – des photos numériques retouchées –, qui se vendent comme des petits pains dans le monde entier. *« Ce sont des tirages papier qui se présentent comme toutes les photos argentiques,* explique Rick Gadela, organisateur du Salon Paris Photo. *Les gens achètent une œuvre d'Orlan comme n'importe quelle œuvre d'art contemporain. Et non parce qu'il s'agit de numérique. »* Même constat à la galerie Emmanuel Perrotin, où une photo numérique de Nicole Tran Ba Vang *(lire le portrait ci-dessous)* est vendue comme une photo classique (autour de 7 000 francs).

Mais même sur des supports usuels, comme le Réseau ou le CD-ROM, les œuvres numériques sont confrontées au problème de la duplication. C'est là que *« le bât blesse »*, explique Patrick Goubet, responsable de l'Espace Connectik, à Lyon. *« Les gens ont encore du mal à se détacher de la caractéristique d'univocité de l'œuvre. »* Lui souhaiterait qu'un jour, chacun puisse acquérir une œuvre sur CD-ROM pour 100 francs, afin que le grand public soit à même de se constituer une collection d'œuvres numériques. Une nouvelle espèce de collectionneurs pointerait alors son nez. *« Dans cette optique, le côté investissement qui motive de nombreuses personnes disparaîtrait. Mais je crois que les collectionneurs traditionnels continueront, eux, à demander de l'unique car l'art numérique fait perdre cet instinct de propriété »*, précise Patrick Goubet. Selon plusieurs professionnels du secteur, le prix de vente au public d'un CD-ROM artistique oscille aujourd'hui entre 300 et 15 000 francs, quel que soit son tirage.

Pour les installations multimédias plus complexes – comme celle du collectif Kolkoz à la galerie Emmanuel Perrotin, à Paris, par exemple –, les visées commerciales sont bien souvent écartées par les responsables. Une œuvre qui met en place des écrans, des ordinateurs et de l'interactivité dans l'espace ne s'installe pas chez n'importe qui. La fourchette de prix pour une installation variant en effet entre 50 000 francs et plus de 5 ou 6 millions de francs pour les artistes les plus cotés, peu de gens peuvent aujourd'hui s'offrir le luxe d'acheter une œuvre interactive.

Pour les galeries plus classiques, les grandes installations rapportent donc très peu. C'est ce que confirme Ghislaine Pinassaud, de la galerie Xippas, à Paris : *« Quand on a exposé du numérique en juillet 2000, on n'a rien vendu. Les pièces sont souvent faites pour les institutions, mais pour un particulier, elles sont inabordables. »*

Faute d'un véritable marché, les grands musées restent eux aussi très prudents face aux œuvres numériques. Ainsi, contrairement au Centre Georges-Pompidou, le Musée d'art moderne de Paris ne dispose pas d'un département spécifique. *« Compte tenu de l'évolution de l'art,* justifie Juliette Laffon, conservateur en chef des collections du Musée, *nous essayons de faire disparaître le plus possible les catégories. »* Au Musée d'art moderne, on achète donc une installation, ou une image numérique, au même titre qu'une peinture ou qu'une sculpture, et on les ventile dans les différentes salles. Pour se fournir, le musée passe par les galeries. Il ne produit aucune installation. *« C'est toujours le même problème,* analyse Juliette Laffon. *Le matériel est cher, très sophistiqué et par conséquent difficile à entretenir. »* Résultat : sur environ 150 œuvres présentées au musée, quatre seulement font appel aux nouvelles technologies.

Sylvie Chayette

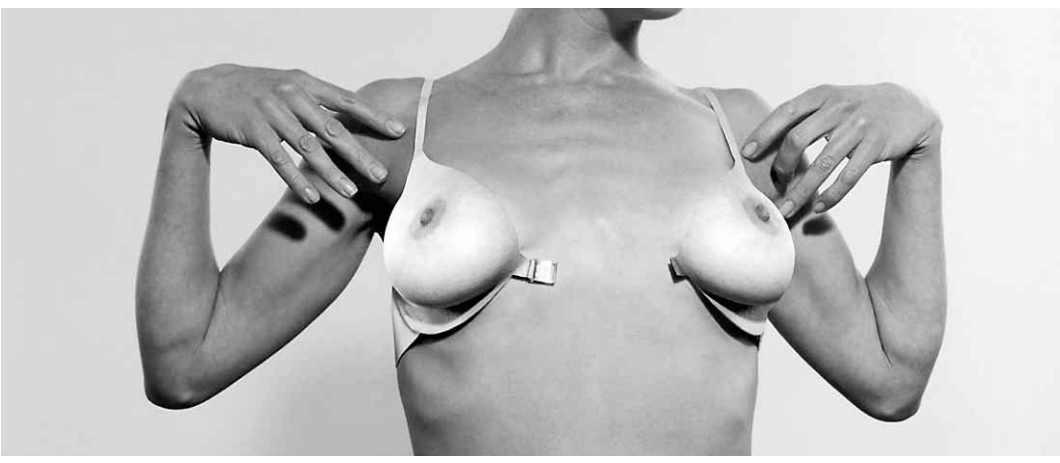

Extrait de Collection hiver 2000/2001 de Nicole Tran Ba Vang (à gauche), « Danse avec moi » de Michel Bret et Marie-Hélène Tramus (à droite).

Nicole Tran Ba Vang

Des vêtements à fleur de peau

« ÊTRE OU NE PARAÎTRE ? » Styliste, photographe-plasticienne depuis 1988, Nicole Tran Ba Vang définit son travail par ce jeu de mots. *« C'est une approche conceptuelle,* précise-t-elle, *qui veut sonder davantage ce que nous sommes à l'intérieur par rapport à l'apparence. »*

Développant son œuvre sur le principe des collections de mode (deux expositions par an, automne/hiver et printemps/été), elle considère le vêtement comme une peau que l'on change, étire ou retire à sa guise – du prêt-à-porter au vite consommé. Des images virtuelles déclinées en série où les modèles portent et enlèvent des *« habits de nudité »*, des photographies qui troublent et dérangent, séduisent et intriguent. Une réflexion – parfois cruelle, souvent lucide – sur l'art et la société d'aujourd'hui, via la création numérique.

Sa première série, réalisée en l'an 2000 sur des produits de bronzage, lui a permis de se faire un nom. Telle une marque de fabrique, un label de qualité devenu « très tendance » depuis qu'elle a reçu le prix Arcimboldo en avril dernier. Le beau comme valeur esthétique, le regard de l'autre comme constante, le style comme référence. De l'appareil traditionnel au logiciel de retouche, Nicole Tran Ba Vang recourt à l'infographie pour parfaire l'image. A la fois tactiles et visuelles, ses œuvres imposent une distance : entre le photographe et son modèle, entre le modèle et le public. Ayant troqué ses couleurs contre la palette graphique, c'est à coups de pinceau numérique qu'elle se bat, contre le temps et ses marques sur le corps. Si le vêtement se confond avec la peau, c'est sans doute pour mieux gommer ses défauts, donner une image lisse, sans pli ni rondeur, l'illusion d'un modèle standard.

Dans sa collection réalisée l'hiver dernier, Nicole Tran Ba Vang va plus loin, en proposant des implants, prothèses et greffes cutanées, choisis en guise d'accessoires, pour parer le corps d'artifices. *« Le paraître a une fonction sociale très puissante à laquelle on n'échappe pas. C'est pour interroger l'être que j'essaie de casser, de déconstruire l'apparence : c'est lorsque le regard n'a plus de repères qu'il va aller au-delà de l'image, et c'est dans ce paradoxe – corps nu et habillé de nudité – qu'on arrive à se glisser »*, confie-t-elle. Une chirurgie sans douleur et sans risque, un véritable pari sur l'avenir qui s'inscrit au cœur d'un débat actuel. A l'ère des top-modèles et de la pub, le corps est devenu un objet de culte et de représentation qu'il est possible de retailler à ses mesures. Selon l'air du temps, pour être ou ne pas être à la mode.

Claire Gilly

Michel Bret

Une danseuse interactive

UN INFORMATICIEN au service de l'art, un artiste au service de la technologie. C'est par cette ambiguïté que l'on peut présenter Michel Bret. Soixante ans, mathématicien et peintre, Michel Bret n'a rien abandonné. Au contraire, il a peut-être donné naissance à une discipline hybride entre l'art et la science. Quand on lui demande s'il a abandonné la peinture, il répond : *« Non, je suis un peintre numérique. »*

Professeur à l'université Paris-VIII dans le département Art et technologies de l'image, Michel Bret n'a pas cessé de peaufiner et d'améliorer le logiciel d'images qu'il a inventé, Anyflo. En 1988, avec son confrère de l'université, Edmond Couchot, il présente *La Plume et le Pissenlit.* Une manière de renouveler le rapport entre l'ordinateur et son utilisateur. On souffle sur un minimicro, alors que sur l'écran apparaît un pissenlit ou une plume. La plume vole, les akènes du pissenlit se détachent. Une première interaction que Michel Bret ne fera que développer avec Marie-Hélène Tramus.

Marie-Hélène Tramus, 51 ans, est, elle, devenue enseignante à Paris-VIII après des études de philosophie. Dans les années 1980, elle s'est intéressée aux installations vidéo, pour se consacrer à l'image de synthèse dès 1985. En 1987, elle met au point *Corps et graphies.* Un personnage danse sur un écran. En cliquant sur n'importe quelle partie du danseur, l'utilisateur fait apparaître un autre danseur et ainsi de suite. Les corps se mêlent jusqu'à ressembler à des êtres aux membres multiples.

La collaboration de ces deux chercheurs donne naissance à leur dernière création, *Danse avec moi.* Le programme propose au spectateur d'interagir en temps réel avec un personnage virtuel. Face au spectateur en mouvement, une danseuse improvise. Il ne s'agit pas d'un clone qui reproduirait les mouvements du spectateur. La danseuse est à proprement parler un être artificiel. Sur certains rythmes, elle semble plus libre ou, au contraire, effectue des mouvements contraints, saccadés, selon ses goûts musicaux. Les deux chercheurs s'amusent de leur âge en affirmant : *« On lui a appris des danses de notre époque comme le twist, le rock et le jerk. »* Et pourtant, il y a de quoi révolutionner le monde de la danse. *« On voudrait inclure la danseuse dans un ballet, avec un groupe de danseurs qui improviseraient. Ainsi, elle influencerait à son tour les danseurs réels »*, explique Marie-Hélène Tramus. C'est au cirque que Michel Bret imagine, lui, sa danseuse. Un rêve d'enfant entre les mains de l'art et de l'informatique.

S. Ch.

interactif.lemonde.fr/enquetes

Le.top.des.réseaux

DOIGTETE DE REYNALD DROUHIN

www.nomemory.org
Valéry Grancher fait partie de ces artistes qui considèrent la Toile comme un véritable champ d'exploration artistique. Le site permet d'ailleurs de se rendre compte de la productivité de cet homme qui, depuis 1993, explore et utilise les technologies pour créer. Il est aussi très présent sur de nombreux festivals, de Vidéoformes à @rt Outsiders.

www.benayoun.com
Plasticien et passionné de multimédia, Maurice Benayoun travaille beaucoup sur des installations interactives en réalité virtuelle. Avec des œuvres comme *Et moi dans tout ça*, disponible sur ce site, Maurice Benayoun invite les internautes à participer au processus de création.

IO-N.NET
Ce site risque d'en dérouter plus d'un. Grégory Chatonsky y développe une interactivité très poussée, et il faut se familiariser avec la navigation (très) aléatoire de ces pages. Une expérience de Web art coopératif originale et captivante, qui ne laissera personne passif.

www.ubikam.com
Deux humanoïdes verts tournoyant sur eux-mêmes accueillent l'internaute venu contempler les travaux de Catherine Ikam et Louis Fléri. Au menu de la visite, de la réalité virtuelle et les descriptifs des différentes installations artistiques de Catherine Ikam.

www.next-movies.com/fr/html/txt_dun.html
Portail pour découvrir les ateliers virtuels de nombreux artistes. Quelques « incontournables », bien sûr, comme Orlan ou Chatonsky, mais aussi des projets et performances moins connus, parfois en cours de réalisation, dans les domaines de la création vidéo, du multimédia, du spectacle vivant et de la machinerie numérique.

Trois questions à...

Edmond Couchot

1 Professeur émérite à l'université Paris-VIII, vous avez fondé dans les années 1980 une formation consacrée aux « Arts et technologies de l'image ». Comment expliquez-vous aujourd'hui l'absence de critique d'art à l'égard des œuvres numériques ?
Les raisons sont complexes. Il y a d'abord une vieille tradition française de méfiance par rapport à tout ce qui touche à la technique et aux technologies. Ensuite, je crois que pendant longtemps, les experts chargés d'encadrer et de stimuler l'activité artistique ne se sont pas sentis concernés par tout ce qui se passait dans ce domaine. Dans les années 1970, je me souviens que l'on parlait des arts « techno-maniaques » à propos des artistes qui commençaient à utiliser le laser ou l'électricité. L'idée forte qui a longtemps prévalu chez les critiques est qu'on ne pouvait pas réaliser quelque chose d'humain, donc d'artistique, à partir d'un ordinateur et de sa puissance de calcul.

2 Cette situation est-elle toujours d'actualité en 2001 ?
Il a fallu l'émergence du Web pour que la question de la critique revienne au premier plan. Nous sentons aujourd'hui un frémissement qui semble de bon augure, même si nous ne sommes pas encore dans un mouvement où la critique des arts numériques puisse être considérée à l'égal de celle qui traite du cinéma, par exemple. Cela s'explique par le fait que les arts numériques supposent une nouvelle attitude de la part des spectateurs et des critiques. Dans le cadre d'une performance ou d'une installation, il ne s'agit pas simplement de rendre compte de l'œuvre mais également d'y participer, de regarder les interactions produites par ces œuvres sur les spectateurs. Le critique ne peut donc plus s'en tenir à une sorte de distance à l'égard de ce qu'il voit. Il faut qu'il s'adapte à une nouvelle forme d'art sans pour autant perdre son sens critique. En outre, l'art numérique, comme le reste des arts, suppose un minimum de connaissances techniques si l'on veut en rendre compte correctement. Et je crois que dans ce domaine, pour le moment, cette exigence de connaissances techniques de base n'est pas ressentie.

3 Le manque et parfois la pauvreté de certaines manifestations consacrées aux arts numériques ne sont-ils pas aussi responsables de cette quasi-absence de critique ?
C'est vrai que le bluff technologique et l'effet médiatique entourent encore certaines manifestations, ou que certaines œuvres peuvent dérouter le critique d'art. Mais il ne faut pas que ces deux phénomènes empêchent la critique de s'intéresser aux œuvres qui en valent réellement la peine. Aujourd'hui, de plus en plus d'artistes utilisent de la technologie pour travailler, mais peu d'expositions rendent compte de leur travail. Cela freine évidemment le développement d'une critique. De la même manière que l'absence d'un véritable marché de l'art autour de ces nouvelles œuvres favorise le silence critique assourdissant qui règne autour des arts numériques.

Propos recueillis par Guillaume Fraissard

Les dossiers de l'audiovisuel

Dans son numéro 96 (mars-avril 2001), *La Documentation française* consacre un dossier spécial aux arts en réseau. 76 pages pour faire le point sur l'état actuel des arts numériques, avec des interventions de directeurs de centre, d'artistes et de journalistes.

700 m²

La ville d'Issy-les Moulineaux et l'association Art 3000 ouvrent un nouvel espace dédié à la création numérique. Son nom, le Cube. Ce lieu comprendra un studio de création, un espace de documentation et une salle de spectacles pour recevoir débats et performances.

■ **www.art3000.com**

De la théorie à la pratique

Mathématicien renommé, Robert Azencott s'est lancé sur le tard dans la création de deux start-up, Miriad et EasyGlider

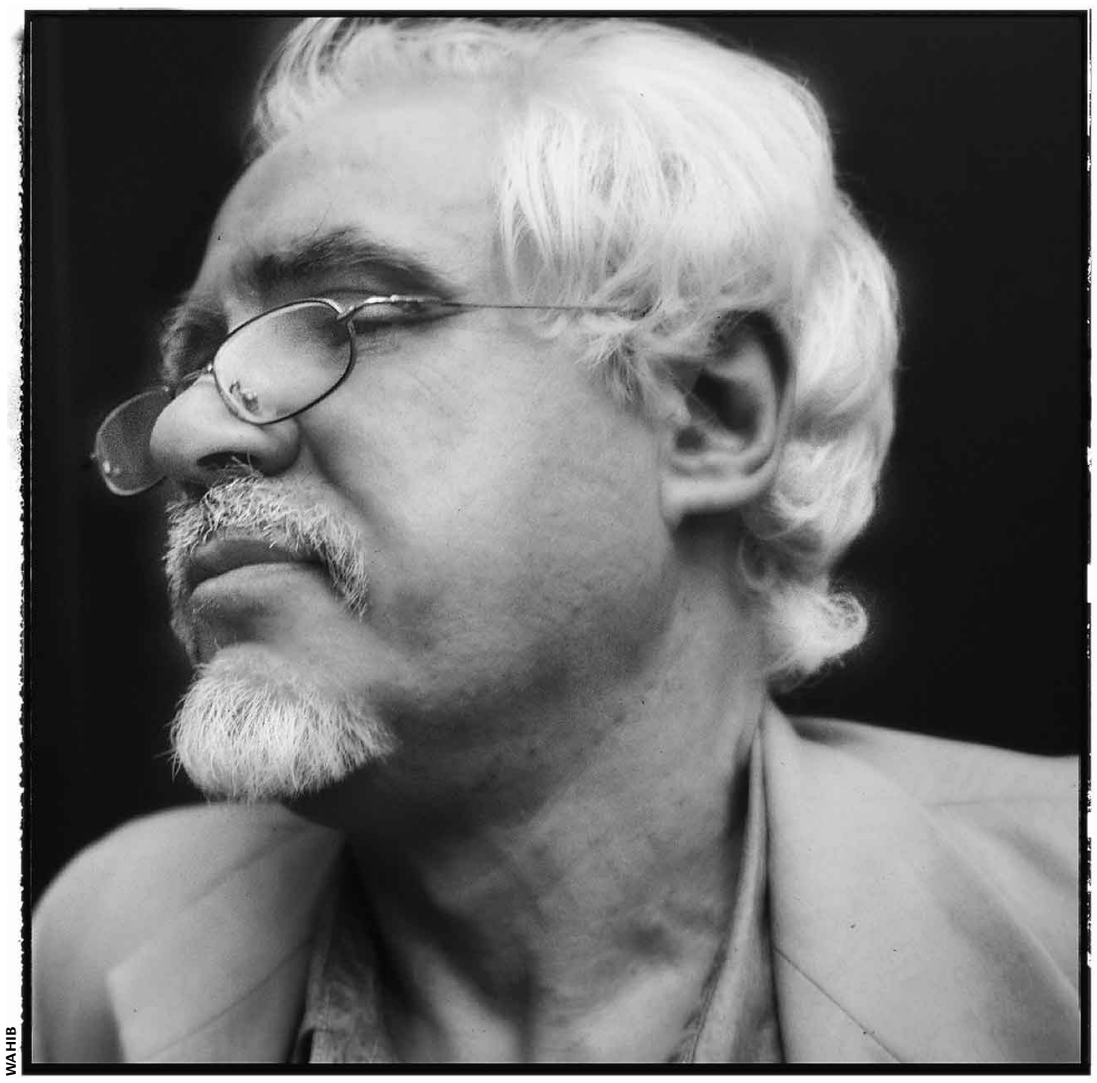

WAHIB

DÉJÀ, dans son apparence, l'homme offre un compromis entre l'entrepreneur et le professeur : la crinière blanche et les lunettes cerclées de fer du savant, mais l'œil attentif et l'aisance dans la communication du businessman. Robert Azencott est à la croisée des chemins. Cet ancien directeur du département de mathématiques appliquées de l'Ecole normale supérieure de Cachan s'est mis en congé de l'éducation nationale depuis fin 1999 pour se reconvertir dans les affaires. Après avoir fondé Miriad Technologies (progiciels d'analyse et de prospective pour optimiser les procédés et anticiper les anomalies) fin 1998, il a lancé EasyGlider (moteurs de navigation dans les textes et images) début 2000.

Mais qu'est-ce qui peut pousser un éminent chercheur de 58 ans, sommité mondiale dans les probabilités, à quitter le confort d'un poste sûr et prestigieux pour le rôle, fort risqué, de créateur de start-up ? *« J'ai le sens de l'aventure*, jubile Robert Azencott. *C'est vrai qu'une telle réorientation s'est déjà vue chez des physiciens, des informaticiens ou des biologistes, mais cela reste très rare chez les mathématiciens, confinés à des niveaux d'abstraction très élitistes. »* De fait, en France, Robert Azencott et sa petite équipe d'exthésards font partie des rares mathématiciens à mettre au service de l'industrie les outils complexes issus de leurs recherches. *« Mon parcours ressemble plus à une suite de courbes qu'à une droite, mais avec toujours dans l'idée d'aller vers de plus en plus de concret »*, résume ce brillant normalien.

« MODÉLISER LE HASARD »

Alors que, dans les hautes sphères des mathématiques françaises, la recherche fondamentale est très valorisée au mépris de ses applications, Robert Azencott revient avec une culture bien différente de ses deux longs séjours aux Etats-Unis, à Harvard (Massachussetts) puis à Berkeley (Californie). *« J'en ai retiré deux enseignements*, précise-t-il. *D'abord, j'y ai vu que l'informatique, déjà largement usitée là-bas, allait devenir un composant essentiel de l'aventure scientifique. Ensuite, j'ai été séduit par le pragmatisme américain, moins sensible à la beauté d'un résultat qu'à savoir comment l'exploiter. »*

Dans le champ des probabilités, il cherche à déterminer, voire à anticiper le comportement d'événements a priori aléatoires, à *« modéliser le hasard »*, comme il l'exprime avec gourmandise. Polyglotte (il parle le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'arabe), il décortique les mécanismes d'apprentissage du langage, comment le cerveau trie et garde l'essentiel dans une masse d'informations.

Passionné de théâtre – il a notamment mis en scène ou adapté une vingtaine de pièces, dont *L'Etranger* d'Albert Camus (prix du Festival « off » d'Avignon) –, Robert Azencott étudie comment l'on passe de la perception d'un événement à son interprétation, comment l'œil « lit » une image. Féru de magie, le mathématicien a un temps gagné sa vie en tirant les tarots et pratiquant la prestidigitation. Aujourd'hui, il s'intéresse à la puissance de l'imaginaire derrière l'intelligible et travaille sur l'intelligence artificielle. *« J'ai voulu rester pluridisciplinaire, mêler les mathématiques à l'informatique, la neurobiologie, voire la psychologie. »*

Mais pour avancer, Robert Azencott s'aperçoit vite de la nécessité de tester ses applications, et donc de coder des logiciels. Au début des années 1990, il crée alors deux bureaux d'études, Miriad Parallel Processing pour appliquer ses techniques de réseaux de neurones, et Sud Image pour ses théories sur la vision artificielle. *« Monter ce type de structures dans le cadre de l'université était assez mal vu,* déclare-t-il. *Toutefois, c'était nécessaire, car cela permettait de travailler sur des exemples réels et de trouver le financement à l'écriture de logiciels coûteuse. »*

« ALLER AU BOUT DE MA LOGIQUE »

Miriad travaille ainsi avec les directions de la recherche d'Aventis sur la surveillance de réactions chimiques et d'EADS sur des diagnostics de panne pour les moteurs de la fusée Ariane. Sud Image collabore avec Matra sur l'analyse de photos satellite aériennes ou avec la Sagem sur des cartes routières. Ces bureaux finissent par occuper jusqu'à 15 consultants à temps partiel et générer de 3 à 4 millions de francs de chiffre d'affaires chacun.

En 1998, Robert Azencott réalise qu'il tient là des technologies commercialisables. Pas question, cependant, de se lancer seul : il recrute Alain Mamou-Mani, un entrepreneur qui a déjà dirigé deux éditeurs de logiciels pour le mettre à la tête de Miriad Technologies. Au départ, il ne comptait même pas s'y consacrer à plein temps, mais l'investissement demandé par l'affaire l'y force. En effet, entre-temps, Miriad a levé près de 70 millions de francs auprès de banques en juin 1999 et juillet 2000 (CIC, SGAM, CDC), et de capital-risqueurs (Auriga, Air liquide Ventures). La société propose deux logiciels – Scan (détection d'anomalies, notamment dans l'aéronautique, la chimie, les semi-conducteurs ou sur des cours boursiers) et Monitor (surveillance d'indices de performance par exemple de réseaux télécoms) –, emploie 38 personnes et espère atteindre plus de 20 millions de francs de chiffre d'affaires et l'équilibre fin 2002. Sud Image, devenu EasyGlider après une levée de 12 millions de francs auprès d'investisseurs privés en janvier 2001, propose, elle, un moteur associant des documents textes-images par similitudes statistiques.

L'apprentissage du métier d'entrepreneur n'est pas sans embûches : outre le ralentissement brusque des investissements technologiques des entreprises, *« la transformation d'outils mathématiques en logiciels robustes, généralisables, compatibles, prêts à l'emploi est laborieuse »*. Robert Azencott regrette-t-il d'avoir franchi le pas ? En disponibilité, il devra choisir, fin 2002, entre réintégrer l'éducation nationale ou en démissionner. *« J'ai décidé d'aller au bout de ma logique,* conclut-il. *Certes, j'ai moins de liberté pour me plonger dans les mathématiques, mais c'est tout aussi excitant d'engager des gens dans la réussite de projets. »*

Gaëlle Macke

interactif.lemonde.fr/portraits

Carnet interactif

Cigref

Jean-François Pépin est depuis juillet dernier le nouveau délégué général du Cigref, le Club informatique des grandes entreprises françaises. De 1986 à 1991, Jean-François Pépin a occupé le poste de directeur de l'Automobile Club de France.

Emailjob.com

Eric Daemers devient directeur d'Emailjob.com. Il était précédemment le directeur-conseil associé en B to B chez Publicis Cachemire. Il aura pour tâche de préciser la stratégie de la marque, gérer l'opérationnel et superviser les directions commerciale, marketing et communication.

HP

Jean-Louis Marcucci a été nommé directeur de la division HP Consulting pour la France. Il était entré en 1984 chez IBM, où il avait occupé différents postes à responsabilités dans la vente et le conseil.

A bon droit

Commerce électronique : quel juge et quelle loi ?

DIFFICILE TÂCHE que celle d'établir les règles de compétence judiciaire en matière de commerce électronique. Après des débats houleux au Parlement européen, où s'affrontaient pro-consommateurs et pro-entreprises, on se souvient qu'un règlement du Conseil portant *« sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale »* avait finalement été adopté, le 22 décembre 2000.

Sur la question du cybercommerce, le règlement (qui entrera en vigueur le 1er mars 2002 dans les Etats membres) prévoit que *« l'action intentée par un consommateur contre l'autre partie au contrat peut être portée soit devant les tribunaux de l'Etat membre sur le territoire duquel est domiciliée cette partie, soit devant le tribunal du lieu où le consommateur est domicilié »*. Cette dernière possibilité, offerte au consommateur, de saisir le juge du ressort de son propre domicile, et non, comme le veut la solution traditionnelle, le juge du domicile du défendeur, constitue bien la reconnaissance des droits des consommateurs, en leur simplifiant la tâche. Elle est évidemment justifiée par la nature particulière du commerce électronique : les cybervendeurs sont souvent établis n'importe où sur la planète, les enjeux sont rarement à la mesure des frais qu'occasionnerait une procédure conduite à l'étranger, etc. La Commission européenne a d'ailleurs annoncé qu'elle souhaitait étendre ce régime dérogatoire et protecteur, et discuter de son inclusion lors de la réforme, en cours de préparation, de la convention de La Haye.

Mais la Chambre de commerce internationale (CCI) vient de faire savoir qu'elle ne l'entendait pas de cette oreille. Dans un communiqué, disponible sur son site et reproduit sur www.droit-technologie.org, la CCI précise que le développement du commerce électronique grand public doit être gouverné par un esprit de confiance entre les entreprises et leurs clients, même à l'occasion de litiges. Elle invoque le fait que les entreprises ont besoin d'un cadre stable et prévisible pour résoudre ces litiges et que ce cadre doit leur permettre de calculer leurs coûts, leurs risques et leurs prix, tout en garantissant aux consommateurs des solutions simples et peu onéreuses. Pour la CCI, le commerce électronique ne doit pas être l'occasion d'un recours accru aux procédures judiciaires, qui doivent en toutes occasions être évitées. Dans cette perspective, la CCI conseille d'avoir recours aux services internes de type « satisfaction clientèle » des entreprises, puis, en cas d'insuccès, aux procédures alternatives de résolution en ligne des litiges. Ce n'est seulement qu'après un échec de ces tentatives amiables que les parties pourraient avoir recours à des procédures judiciaires. Mais, même dans cette hypothèse, la CCI invite fermement à écarter la compétence dérogatoire du juge du domicile du consommateur et la loi de son pays.

Consciente que les principes d'autorégulation n'ont de cohérence que dans un espace de commerce électronique dans lequel les entreprises ont un comportement honnête, la CCI insiste sur le fait que la fraude et la cybercriminalité doivent évidemment être vivement combattues, *« afin de faire du cyberespace un lieu sûr de commerce »*. Ces positions libérales ne sont finalement pas étonnantes de la part de la CCI, dont la mission est de représenter les entreprises. Elles laissent présager des oppositions avec les tenants d'une protection du consommateur, qui ne manqueront pas de se faire jour prochainement.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ **www.iccwbo.org**

PETITES HISTOIRES NUMÉRIQUES

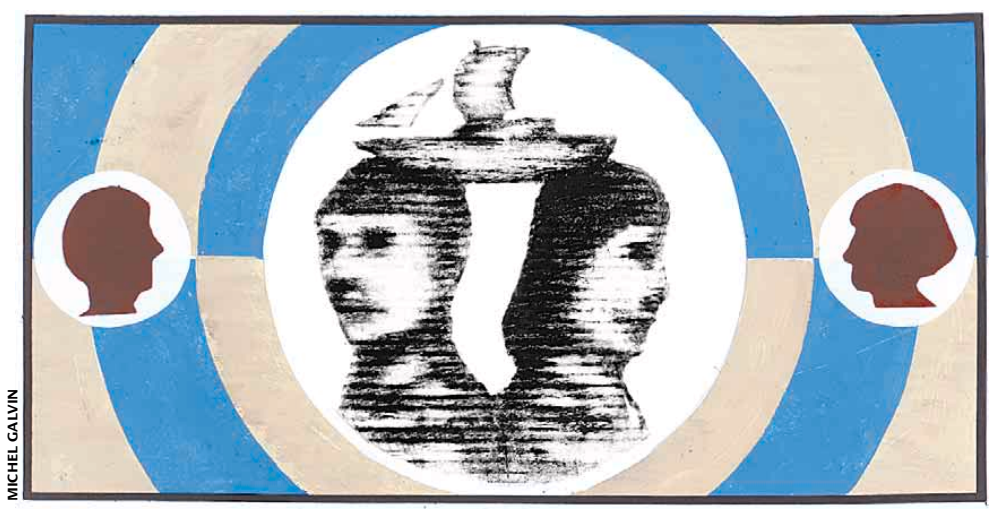

MICHEL GALVIN

Des vagues sur le Net

***« LE WEB** nous a permis de réaliser un rêve : celui de partir un jour à bord de notre voilier pour faire le tour du monde. »* Heureux, Delphine, professeur de sport à Paris, et Jean-Michel, skipper dans le sud de la France, le sont assurément : voguant actuellement au beau milieu du Pacifique, ils ont pu larguer les amarres voilà un an grâce à la création d'un site axé sur leur voyage. Baptisé uneautre-histoire.org, ce site est bien plus qu'un simple état des lieux de leur épopée puisque 13 collèges et 6 écoles primaires ont été associés à ce joli projet. *« Les enfants de ces écoles suivent de près nos étapes et font, en classe, un travail à partir de notre carnet de voyage. Ils doivent à terme publier leurs travaux sur le site. »* Cette idée pédagogique a plu aux institutions locales : la région PACA a ainsi financé le site et des partenaires privés se sont chargés de fournir le matériel, notamment un système de transmission par satellite, Inmarsat, grâce auquel nos deux navigateurs peuvent accéder à Internet de n'importe quel endroit du globe. Dire qu'il y a un an, Jean-Michel, 34 ans, et Delphine, 28 ans, ne savaient pas se servir d'un ordinateur ! Leurs premiers pas sur la Toile ne se sont pas faits sans mal. *« C'était une catastrophe !,* avouent-ils aujourd'hui. *Etant archi-novices – avant notre projet, nous ne nous étions jamais servi d'Internet –, nous avons fait appel à une société niçoise spécialisée qui a mis en place une programmation simple d'accès, dont nous seuls avons les clés, pour la mise en pages de façon automatique. Internet, au même titre que l'informatique, nous semblait du chinois. Mais aujourd'hui, il est le poumon de notre travail pédagogique. »* Un travail qui nécessite de mettre en ligne un compte-rendu de leur parcours une fois par semaine. Pour ne pas perdre le contact avec les élèves, ils consultent leurs courriels tous les jours. *« Durant les périodes scolaires, il nous est arrivé d'être submergés de questions par les élèves. En revanche, nous traversons des périodes plus calmes pendant les vacances. »* Une longue navigation les attend pour la prochaine rentrée scolaire : ils auront rejoint la Nouvelle-Calédonie.

Caroline Halazy

Des logiciels ludo-éducatifs pour toutes les classes

De la maternelle au lycée, l'offre de CD-ROM de soutien scolaire ne cesse de s'étoffer. Plusieurs dizaines de titres sont aujourd'hui disponibles

« LES FRANÇAIS accordent traditionnellement une certaine importance à l'éducation de leurs enfants et, en particulier, aux différents produits de soutien scolaire. Par exemple, l'utilisation des cahiers de vacances n'existe quasiment pas dans les autres pays européens », explique Jean-Pierre Luck, directeur général de Vivendi Universal Interactive Publishing France.

Atypique par rapport à l'offre éducative dans le reste du monde, le secteur éducatif du multimédia en France arrive second après celui du jeu, vendant, selon le cabinet d'études GFK, plus de 2,5 millions de CD-ROM (principalement sur PC), soit 21 % de l'ensemble des logiciels de loisirs. Le tout pour un chiffre d'affaires de 515 millions de francs (92,6 millions d'euros).

Une demi-douzaine d'éditeurs donne le ton de l'offre grand public, à l'instar des éditeurs papier, sans oublier quelques acteurs courageux et originaux qui lancent des produits très ciblés comme Les Signes de Mano, dictionnaire de langue des signes français (Editions IVT-Abaque-micro je.tu.il...).

MATERNELLE ET PRIMAIRE

Plus des deux tiers des CD-ROM ludo-éducatifs vendus le sont à des enfants âgés de moins de 11 ans. La gamme du « préscolaire », très active cette année, propose des titres à partir de 12 mois. On trouve ainsi pour les moins de 1 an Découvre la nature ! et Découvre la maison ! (Génération 5), deux logiciels basiques à utiliser avec le clavier des bébés. Lapin malin (TLC Edusoft) s'adresse aux enfants de 18 mois à 3 ans et Mon premier lapin malin (chez le même éditeur) vise lui les 1 à 2 ans. Une bonne initiation à la lecture, aux formes et aux couleurs.

Pour les tout-petits de la crèche à la maternelle, Adiboud'chou dans la jungle et la savane (Coktel) et Rayman (Ubi Soft) constituent une bonne première approche de l'accompagnement scolaire. Pour les enfants de 5 à 6 ans scolarisés en grande section maternelle, les Mini Mouzz (Emme) s'avèrent bien pratiques pour aider les bambins à progresser.

Dans le primaire, les éditeurs ont choisi de poursuivre la stratégie de la collection entamée dans les tranches d'âges inférieures. Les héros grandissent donc avec les enfants (Adi, Adibou, Graines de génie, Lapin malin, Le club des Trouvetout, Arthur Rayman, Tim 7, Atout clic et les Mouzz). Une stratégie qui permet de fidéliser l'utilisateur et de l'inciter à continuer la collection en l'autorisant à utiliser les CD du grand frère.

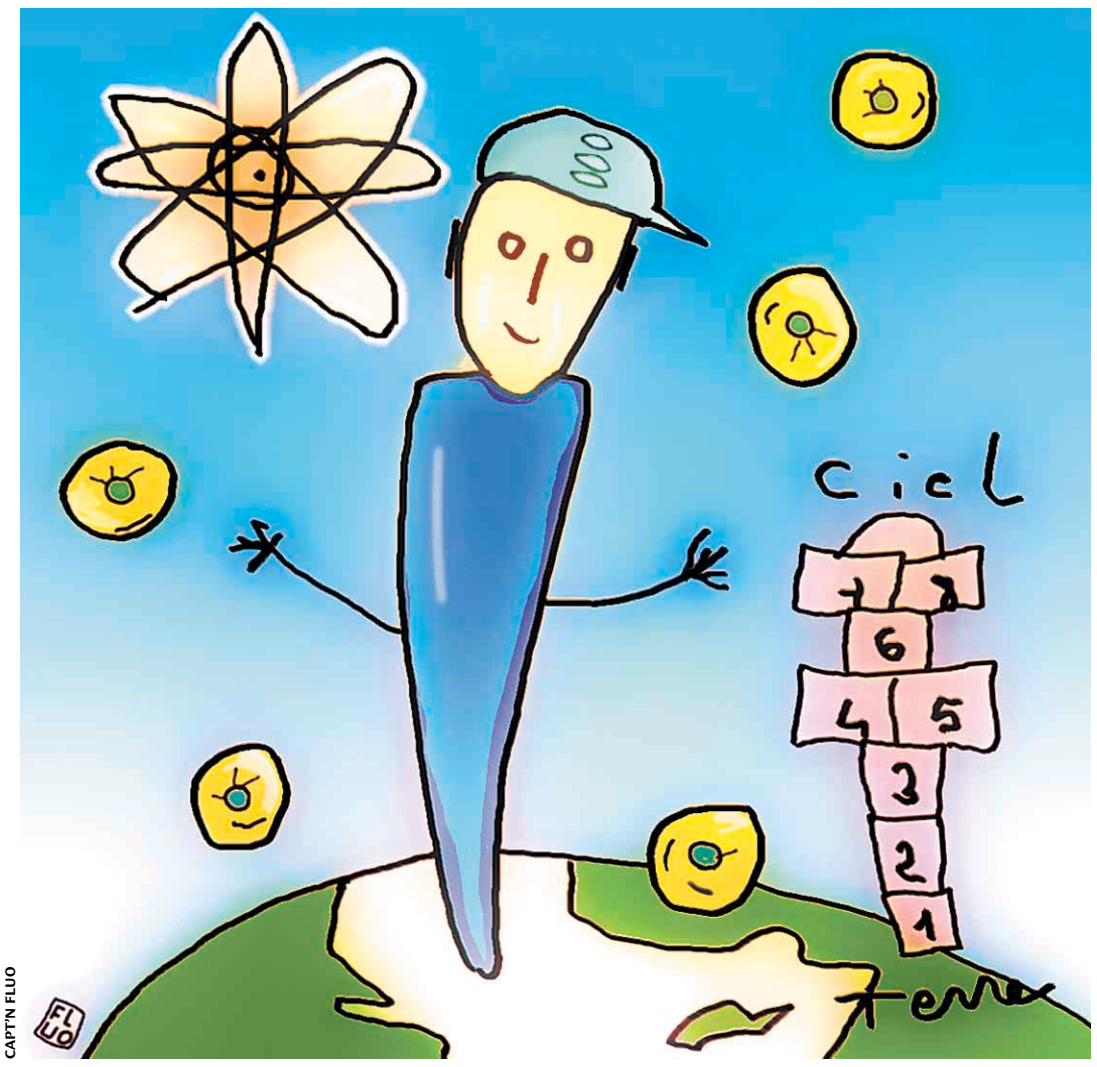

CAPT'N FLUO

Faire le bon choix

Trois critères principaux permettent de choisir l'outil multimédia de référence (dictionnaire, encyclopédie, atlas, grammaire, etc.) le mieux adapté : l'âge de l'enfant, le niveau de complexité des explications et la facilité d'emploi.

A moins qu'il ne s'agisse d'un simple abécédaire (il y en a d'excellents comme *Alphabet* des éditions Syrinx) ou d'une encyclopédie sur un sujet particulier (*Encyclopédie du corps humain en 3D et de la nature* de Larousse Multimédia), les outils proposés sont en général polyvalents, incluant conjugaisons et prononciation pour les dictionnaires, liens hypertextes, prolongements Internet pour les encyclopédies. Si l'on est habitué à un dictionnaire papier précis, il y a de fortes chances de trouver sa déclinaison électronique. On peut, par exemple, acquérir le Robert junior (Le Robert) utilisable dès 8 ans, la nouvelle édition du Petit Larousse version 2002 (Larousse Multimédia, 30,34 €, soit 199 F) avec ses célèbres pages roses, ou le Bled interactif d'Hachette à partir du CP.

Quant aux encyclopédies, même les moins chères comme l'Encyclopédie 2002 de chez Micro Application (environ 23 €, soit 150 F) rivalisent de sons, d'images et de vidéo avec les versions les plus abouties et onéreuses (166 €, soit 1 089 F pour l'Universalis version 7). L'Encyclopédie Hachette 2002, peu comparable à Kléio (Larousse Multimédia), est un bon compromis entre la relative sécheresse des articles d'Encarta (Microsoft) et l'abondance et la précision technique de l'Encyclopédie Universalis (Universalis).

LES ANNÉES COLLÈGE

Les matières « basiques », c'est-à-dire le français et les mathématiques, se taillent la part du lion, talonnées de près par l'anglais, la langue étrangère la plus fréquemment étudiée. ADI version 5 (Coktel), né en 1990, reste la référence des « accompagnements scolaires ». Guidés et encouragés par l'extraterrestre aux oreilles pointues ADI, les enfants de la 6e à la 3e planchent sur des exercices interactifs avec 1 500 questions disponibles et l'écoute des commentaires et des corrections en cas d'erreur. On y trouve également des leçons animées, des cours et des aides qui illustrent les points-clés du programme scolaire en maths, français, anglais et géographie. Une partie documentation complète l'ensemble, sans oublier des outils de création pour écrire, dessiner et animer des histoires. De plus, des classes virtuelles sur Internet permettent de réviser en groupe et de communiquer avec des amis.

Sur le même principe et dans une logique de continuité pour l'enfant, on trouve également Graines de génie (TLC-Edusoft), Atout-Clic 6e et 5e (Hachette), Tim 7 (Ubi Soft), Les Aventures éducatives Galswin Millenium Edition (Integral Media) et un nouveau venu sur la scène scolaire avec 12 titres du CP au bac, Tout pour réussir (de Micro Application), au prix très raisonnable de 9,25 euros (60,68 F).

LES ANNÉES LYCÉE

Bac oblige, l'année de terminale est privilégiée par les éditeurs. Baccalauréat de français toutes séries (ADM Communication) prépare aux épreuves anticipées. Des programmes reprennent de façon active les annales des différentes épreuves des sections L, ES et S. C'est le cas aussi, par exemple, d'Annabac (Hatier), avec les sujets et corrigés des quatre dernières années, pour toutes les matières, ou de Je passe mon bac version 2001 (Magnard/Emme), avec une sélection de sujets des trois dernières années avec QCM et une épreuve virtuelle sur six matières.

Les Stratébac (Hachette Multimédia) proposent une vingtaine de sujets pour le bac français, toutes sections confondues. Cette collection existe également pour d'autres disciplines en terminale et inclut fiches de cours, biographies et synthèses. En maths, la référence pour la section S s'appelle Maths seconde, Maths première S et Maths terminale S chez Hachette (anciennement Bac Killer).

En vue de l'épreuve de français, l'éditeur Jeriko, très actif sur le front de l'institutionnel, propose Baccalauréat de français 2002, qui s'adresse aussi bien aux élèves de seconde qu'à ceux de première. Hatier associe l'édition papier à un CD-ROM élève avec Physique/Chimie 2e et prolonge l'apprentissage via un site Internet gratuit.

LE JEU ÉDUCATIF

Sans vraiment d'appréhension face à la machine, *« les Français sont prêts à mettre leur enfant très tôt devant un ordinateur »*, commente Jean-Pierre Luck. Mais ils désirent majoritairement que ceux-ci *« apprennent en s'épanouissant »*. On perçoit pour l'année 2001 un net changement d'orientation. *« Un des axes qui tend à s'imposer est la scénarisation de l'apprentissage »*, souligne-t-on chez TLC-Edusoft. Cette accentuation de l'aspect jeu dans l'apprentissage est sans doute l'orientation majeure des logiciels pour cette rentrée 2001.

« Le côté ludique, créativité, imagination devrait pénétrer encore plus les logiciels proposés pour doper la demande des enfants qui veulent apprendre, certes, mais différemment qu'à l'école », renchérit René Esline, directeur des opérations Integral Media, éditeur de Galswin. C'est dans cet état d'esprit que sont édités des produits sous licence comme Barbie, Télétubbies, qui profitent de la forte image de jouets ou de la télévision pour faire passer quelques pilules plus amères de l'apprentissage.

Cependant, de grands efforts sont réalisés dans des créations originales et plaisantes comme Oncle Ernest et Arc-en-ciel et le lagon (Lexis numérique/Emme) ; Loulou le pou (Gallimard Multimédia), J'apprends à lire avec Tibili (Wanadoo Collection) ou les aventures de Mia (Kukoka Kids/Ubi Soft/Canal J), dont la troisième aventure est fondée en grande partie sur des notions... mathématiques.

Agnès Batifoulier et Léopold Braunstein

Recevez par mail les sujets développés dans « Le Monde interactif ».
Abonnez-vous gratuitement
interactif.lemonde.fr

Parler anglais dès la maternelle

La plupart des jeunes enfants retiennent ce qu'ils entendent avec une grande facilité, et le parler est le moyen naturel et privilégié d'apprentissage d'une langue. Pour créer Atout Clic Anglais, Hachette a utilisé le savoir-faire d'Auralog, spécialiste des méthodes pour adultes utilisant la reconnaissance vocale.

***« Auralog a adapté sa technologie pour rendre l'analyse auditive plus tolérante,* explique Patricia Duret, directrice éditoriale de la société, *pour ne pas décourager le jeune enfant. La méthode, progressive, se déroule sur trois modes : la découverte (je clique, j'entends le mot), la recherche (j'entends et je clique après sur l'image correspondant au mot) et la prononciation (j'entends, je clique et je parle). »* L'enfant évolue dans des univers en adéquation avec son âge : la famille et la maison (5 à 7 ans), la ville (7 à 9 ans), le monde (9 à 11 ans). On passe de 500 mots et expressions au premier niveau à 900 dans le dernier. Egalement fondée sur la reconnaissance vocale, la méthode My First English d'Emme est désormais disponible pour le CP.**

Jouer à découvrir

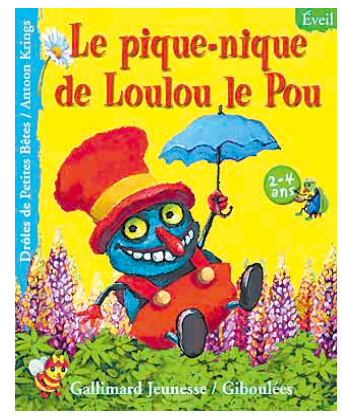

Pour la mémoire

Quatorze jeux poétiques inspirés de la collection de livres pour développer la mémoire et la logique. Des surprises et douze chansons agrémentent ces trois promenades pleines d'imprévus au cœur d'une nature luxuriante lorgnée à la loupe et dans laquelle évoluent de drôles de petites bestioles : pou, abeille, bourdon... Pour les 2/4ans. Gallimard Jeunesse (PC et Mac). Prix : 249 F (37,96 €).
■ **www.gallimard-jeunesse.fr**

Histoire de logique

L'adorable petite souris Mia reprend du service dans un troisième épisode qui permet aux bouts de chou de 5 à 7 ans de mettre en œuvre leur esprit de logique et de curiosité. Quelques notions de déductions mathématiques parfaitement intégrées dans un plaisant jeu d'aventures multicolore font de Mia un produit complet. Ubi Soft (PC et Mac). Prix : 199 F (30,34 €).
■ **www.ubisoft.fr**

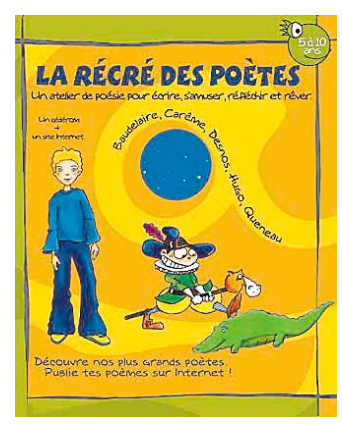

L'atelier de la poésie

Cet atelier explique aux enfants comment rédiger, illustrer et envoyer leurs poèmes sur Internet. Ils découvrent les œuvres des poètes, du Moyen Age au XXe siècle, dans une mise en scène de type dessin animé. Conforme aux programmes (école élémentaire). De la grande section maternelle au CM2. Academia (PC et Mac). Prix : 249 F (37,96 €).
■ **www.recre-des-poetes.com**

Questions et réponses

Cette adaptation interactive du jeu de questions Play Bac (plus de 2 500) se dispute en famille jusqu'à 6 joueurs, selon le niveau de chacun, dans un surprenant univers futuriste 3D. Qui va sauver le superordinateur Enigma, vous ou vos enfants ? CP au CM2 + adulte. Cryo/Play Bac. PC. Prix : 249 F (37,96 euros).
■ **www.cryo.fr**

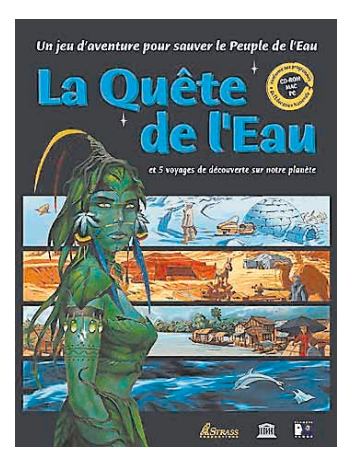

Préserver la planète

Axé sur la sauvegarde des ressources en eau de la planète, ce jeu est ponctué d'énigmes à résoudre en cherchant les réponses dans les ressources documentaires validées par des enseignants et l'Unesco : fiches pédagogiques, simulations d'expériences, séquences en 3D... Du CM1 à la troisième. Jeriko/Strass Productions (PC et Mac). Prix : 249 F (37,96 €).
■ **www.jeriko.fr**

Samsung défie les sceptiques

Les cinq places de marché électroniques du conglomérat sud-coréen commencent à faire leurs preuves

ROH SANG-HONG, 51 ans, est intarissable sur son dernier coup. Le Coréen revient tout juste d'un voyage à Sapporo, sur l'île d'Hokkaido, au Japon. L'homme rayonne

BusinessWeek e.biz — Le Monde M INTERACTIF

de joie : le troisième marché aux poissons du Japon vient de s'engager à effectuer chaque année pour 10 millions de dollars (11 M €) d'échanges commerciaux en saumon, thon et crabe sur fishRound.com, la place de marché électronique qu'il dirige, spécialisée dans le poisson congelé. Roh a déjà pris dans ses filets deux cent soixante et onze grossistes et détaillants majeurs des pays du bassin Pacifique. Et tandis que l'équivalent de 94 millions de dollars (103,4 M €) de poisson congelé s'y sont d'ores et déjà échangés, Roh compte tripler ce volume d'ici à décembre, puis le doubler l'an prochain. Les bénéfices seront au rendez-vous, annonce-t-il, à l'horizon mars 2002, date du deuxième anniversaire de FishRound.

Une croissance rapide qui rappelle les plus beaux jours des sociétés Internet, très loin de la dure réalité d'aujourd'hui, qui voit les places de marché électroniques faire grise mine. Cependant, FishRound est une jeune pousse peu banale, et Roh, un créateur d'entreprise aguerri. L'homme a une expérience de 25 ans chez Samsung Corp., le pôle d'échanges commerciaux du plus puissant et plus rentable des conglomérats, ou chaebol, de Corée du Sud. L'offre de Samsung couvre un vaste spectre qui s'étend des semi-conducteurs à l'acier, avec rien moins que 25 milliards de dollars (27,5 milliards d'euros) de marchandises écoulées l'an dernier. Un volume qui a rapporté à sa branche commerciale l'équivalent de 336 millions de dollars (369,6 M €) en frais de transaction.

ANNE GALLET

UNE « GUERRE DE DIX ANS »

Samsung, qui détient FishRound à hauteur de 70 %, a en outre aiguillé sur Roh la moitié de sa clientèle, appâtée par des commissions parfois inférieures de 75 % à celles qui se pratiquent sur les opérations classiques. Ces frais restreints permettent aussi à Roh de courtiser de nouveaux clients tel le Sapporo Fish Market, par ailleurs demandeurs de services à marge plus élevée comme l'expédition, l'entreposage ou l'assurance.

Pas question de s'endormir sur ses lauriers. Dès avril 2000, Samsung a amorcé le lancement de quatre nouvelles places de marché spécialisées dans le commerce de l'acier, des produits chimiques, du textile et des fournitures médicales, produits qu'elle diffuse déjà dans le circuit traditionnel. Et cette offre devrait encore s'étoffer. L'entreprise estime que les frais de transaction réduits sur ses sites Internet généreront une hausse de 20 % de la demande sur ses prestations classiques. Samsung espère ainsi effectuer sur ses cinq places de marché l'équivalent de 2,8 milliards de dollars (3,08 milliards d'euros) d'échanges commerciaux d'ici à la fin de l'année, pour atteindre le chiffre record de 7 milliards de dollars (7,7 milliards d'euros) de chiffre d'affaires l'an prochain. Mieux : plus de la moitié de ces transactions proviennent de nouveaux clients. Samsung envisage de dégager des profits sur tous ses sites d'ici à la mi-2002.

Tout cela entre dans ce que Lim Young-hak, directeur de la stratégie et du développement de la firme, nomme la *« guerre de dix ans »* menée par Samsung pour devenir la société d'échanges internationaux la plus connectée du monde. *« Nous voulons faire partie de ceux qui définiront les standards du commerce du vingt et unième siècle »*, explique Lim. En ligne de mire : atteindre 150 millions de dollars (165 M €) de profits d'ici à 2003, soit une progression de 160 %, en combinant des réductions de coûts et les revenus de nouvelles « vaches à lait ». A cette fin, l'entreprise transférera la totalité de ses activités poisson congelé et textile sur le Web.

Samsung n'a, du reste, guère le choix. Son rôle d'intermédiaire commercial connaît une érosion constante. Les sociétés de commerce international (SCI) tirent leurs revenus de la négociation des contrats, de l'ouverture de comptes de garantie bloqués destinés à amortir les retards de paiement de certains acquéreurs, de services d'assurances offerts en cas d'immobilisation des bateaux, ou encore de la gestion des monceaux de paperasse requis par les diverses législations fiscales. Par le passé, ces sociétés d'importation ont prospéré du fait de la complexité des lois propres aux différents pays en matière d'échanges commerciaux et de taxation. Mais au cours de la décennie qui vient de s'écouler, l'Organisation mondiale du commerce, l'Union européenne et d'autres instances encore ont standardisé, voire éliminé, un certain nombre de lois s'appliquant aux échanges transfrontaliers. En résulte la possibilité pour un nombre croissant d'entreprises de réaliser des transactions internationales sans faire appel à une SCI.

S'ajoute à cela un facteur nouveau : Internet, qui a permis aux entreprises de Corée d'entrer en relation directe avec les assembleurs d'outre-Atlantique. Cet accès, qui leur permet d'identifier les meilleures offres, est une prestation que, dans le monde non virtuel, Samsung facture des milliers de dollars. De fait, Samsung Electronics, numéro un mondial des fabricants de puces de mémoire, a tissé un réseau de liens Internet avec ses deux mille fournisseurs, réalisant une économie de 3 milliards de dollars (3,3 milliards d'euros) sur l'approvisionnement et les coûts de stockage. Ce faisant, la majorité des tâches jusqu'alors confiées à Samsung sont passées à la trappe. On s'explique mieux le recul de 12 %, à 366 millions de dollars (402,6 M €), des recettes d'exploitation liées à l'activité marchande de Samsung pour l'année 2000.

C'est le choc de la crise financière en Asie qui, en 1997, a sonné le branle-bas de combat. Alors directeur général de l'entreprise, Hyun Myung-kwan, aujourd'hui vice-président de Samsung, réunit son état-major. Objectif : trouver des solutions pour sortir des secteurs en récession et se positionner sur des marchés à fort potentiel. Lim et d'autres recommandent en particulier d'explorer la piste du Net. Hyun le charge d'étudier l'usage que la concurrence fait de la Toile, et de quelle manière Samsung pourrait en tirer profit.

Fin 1999, Lim a jeté son dévolu sur cinq places de marché capables de dégager des bénéfices sous trois ans, et n'entrant pas en concurrence frontale avec un quelconque site d'Asie. Lim affecte un budget de 50 millions de dollars (55 millions €) à leur développement, tout en soulignant l'impératif de nommer à leur tête des responsables riches d'au moins quinze années d'expérience dans le secteur concerné, d'une connaissance en profondeur du commerce international, et d'un gros carnet d'adresses dans le secteur en question.

Une fois par mois, Lim réunit ses directeurs de place de marché électronique pour un déjeuner de trois heures. La consigne est claire : les partenaires de ces bourses doivent également être des négociants, afin de maintenir un flux ininterrompu de commandes. Dans le cas de GSX, place de marché électronique spécialisée dans l'échange d'acier sur le marché libre, chacune des sociétés fondatrices – Samsung, Cargill, et les européens Duferco et Trade Arbed – s'est engagée à assurer au site un volume de transactions de 500 millions de dollars (550 M €) dans les deux années à venir.

LA FIN DES NÉGOCIATEURS ?

Du côté des partenaires de Samsung, de tels engagements financiers seraient exclus si Internet ne simplifiait pas les échanges commerciaux. Prenons cette bourse de l'acier, dont Samsung a revu le processus d'enchères. Imaginons que, dans le cadre d'une transaction classique, un fabricant de tuyaux de Taïwan recherche 2 000 tonnes d'acier et contacte Samsung par téléphone pour qu'une offre lui soit soumise. Un premier négociateur se rapproche de producteurs de Russie, d'où provient 40 % de l'acier destiné au marché instantané mondial, et en examine les tarifs et les disponibilités. Un deuxième se charge simultanément de la question du transport, des entrepreneurs de manutention et de l'emmagasinage. Enfin, un troisième demande au service financier une ligne de crédit de 500 000 dollars à l'ordre du preneur, auxquels viennent s'ajouter plusieurs millions de dollars pour l'aciérie, les fabricants russes exigeant d'être réglés à l'acquisition. Ce service débloque un chèque de crédit autorisé et Samsung peut télécopier en retour une proposition dont le suivi est assuré par courrier électronique et téléphone. Quarante-huit heures se sont écoulées.

L'acquéreur décroche alors son téléphone et contacte trois ou quatre nouvelles sociétés d'importation pour mettre la main sur une offre plus intéressante. Le processus peut prendre deux semaines et multiplier par quatre le temps requis pour conclure une affaire. Souvent, l'acquéreur demande des devis sur des produits de qualités différentes, alors que le marché libre de l'acier offre un choix de plus de cent références. Cette démarche contraint les négociateurs à émettre des dizaines de télécopies pour confirmations de tarifs ou éclaircissement de points spécifiques du contrat.

Par contraste, qu'il soit marchand ou acquéreur, l'utilisateur de GSX saisit la référence du produit recherché ou proposé, les délais requis, un prix maximal garanti et une date butoir (en général vingt-quatre heures) pour le traitement de cette enchère. Les opérateurs enchérissent en temps réel. Avec ses listes de « demandes » et d'« offres », le site évoque l'écran d'un spécialiste des opérations de change sur devises. Chaque nouvelle offre déclenche l'envoi automatique d'un message électronique à l'acquéreur et au vendeur. Selon McKinsey, les utilisateurs de GSX réalisent une économie de 8 % sur chaque transaction.

Sur chaque transaction hébergée sur son site, GSX prélève une commission de 1,8 %, soit environ deux tiers de moins que pour une opération classique. Samsung s'en accommode. *« En cas de succès d'Internet, d'ici dix ans, il n'y aura plus de place pour les négociateurs chargés de monnayer les contrats. En revanche, que l'on soit acquéreur ou vendeur, on aura toujours besoin de prestataires de services »,* affirme James Hong, directeur chez GSX.

Ken Belson et Moon Ihlwan BusinessWeek e.biz

Nouvelles technologies contre vie privée

Sans cadre légal, la surveillance des individus pourrait se généraliser

POUR LE MEILLEUR et pour le pire, les sociétés occidentales sont très ouvertes aux nouvelles technologies. Mais, à force de vouloir toujours être à la pointe du progrès, on en vient à laisser envahir sa sphère privée. Celui qui est choqué d'apprendre que l'on peut facilement surveiller le moindre mouvement d'un internaute sur le Net reste naïf s'il croit que sa vie hors connexion est protégée. Notre monde de plus en plus connecté permet de collecter, stocker, croiser un volume d'informations toujours plus important. Et lorsque des données sont recueillies pour un usage défini, elles peuvent ensuite être facilement exploitées à d'autres fins.

Le 7 août, un juge fédéral de Newark (New Jersey) examina ainsi une affaire où l'accusé, Nicodemo Scarfo Jr., fils d'un caïd de la Mafia, est accusé de prêts d'usure et de jeux d'argent illégaux. Pour en fournir la preuve, le FBI a reçu un mandat pour installer une technologie capable de surveiller la frappe sur le clavier de la machine de Scarfo afin d'obtenir un mot de passe. Compte tenu des faits qui lui sont reprochés, certains diraient que la fin justifie les moyens. Mais cette nouvelle technologie ne devrait-elle pas être aussi strictement encadrée légalement que le recours aux tables d'écoute ? Sinon, dans l'avenir, les entreprises pourraient utiliser un tel système pour surveiller le travail de leurs employés !

Une autre innovation pourrait également constituer une porte ouverte à cette invasion de la vie privée. Le 2 août, le conseil municipal de Tampa (Floride) a reconduit son contrat avec Visionics, société qui propose un logiciel de reconnaissance faciale. La ville de Tampa a recours à cette technologie pour déployer des caméras dans ses quartiers d'animation nocturne afin de scanner des visages dans la foule et les comparer avec les photos d'identité numériques de criminels. Mais cet usage pourrait facilement être généralisé. Certains bureaux de délivrance des permis de conduire et sociétés de cartes de crédit numérisent ainsi des photos. Comment faire pour empêcher d'autres sociétés d'acquérir ces enregistrements et de les vendre à des détectives privés ou des avocats spécialistes du divorce ?

Il est temps de fixer les limites de ce type de surveillance. Mais au-delà, le citoyen moyen va devoir également réviser ses connaissances en matière de droit de perquisition et de saisie au sein d'une société numérique.

Heather Green BusinessWeek e.biz

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Maxime Chavanne et Myriam Boureghda/Corporate

Start-up

Yacast
statisticien de la musique

Pour les professionnels de l'industrie du disque, Yacast est un « œil de Moscou » parfait. Ce prestataire suit à la trace la diffusion de tout morceau musical sur les radios et télés, assemblant des statistiques sur la fréquence et les horaires de passage du titre, sa position selon les radios, son classement par rapport aux autres titres, etc. Et toutes ces précieuses données sont compilées et clairement présentées, accessibles en temps réel sur le Réseau. En un cinquième de seconde, l'ordinateur central de Yacast est capable d'enregistrer les premières mesures, de les reconnaître et de les comparer avec les titres répertoriés dans sa base de données afin d'identifier le morceau.
Plus que la technologie de reconnaissance vocale, l'atout de la jeune société vient de la taille de sa base (plus de 70 000 œuvres), complétée manuellement tous les jours pour intégrer les nouveautés.
Avec un tel service (contenu scanné de 34 radios et 26 télés) et une offre d'essai gratuite de quatre mois, la jeune société a pu damer le pion à Ipsos, son premier concurrent. *« Nous avons présenté notre technologie au Salon Midem, en janvier 2001. En mai, nous avons signé avec le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), qui, avec ses 48 membres, regroupe les plus grandes maisons de disques en France »*, explique Olivier Lévy, directeur du développement. Depuis juin 2001, le service est devenu payant, avec un forfait annuel variable, de 130 000 à 750 000 francs (19 800 à 114 300 €).
L'entreprise a été fondée en mars 2000 par Jean-Michel Grapin, spécialisé en marketing, Olivier Lévy, développeur et ancien directeur du secteur nouvelles technologies chez Publicis, et Philippe Chéron, ingénieur informatique.
Après une levée de fonds de 30 millions de francs auprès de Desfossés International (LVMH) et du fonds de capital-risque Pechel Industries, l'entreprise s'est appuyée sur une technologie qui a nécessité un an et demi de travail préalable, financée par un investisseur privé, Aule de Bournet, aujourd'hui PDG. Yacast a d'ailleurs trouvé d'autres champs de commercialisation de sa technologie. Ainsi, elle envisage de proposer ses services de surveillance de diffusion à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) pour déterminer l'attribution des droits d'auteur. Par ailleurs, elle fait déjà profiter les radios traditionnelles de ses connaissances techniques du Net en leur proposant de s'occuper de l'interface pour leur mise en ligne et a ainsi séduit le groupe NRJ, RTL, Skyrock, RMC et Voltage, en tout 70 % de l'audience hertzienne. A terme, Yacast s'intéresse aussi au marché, beaucoup plus gros mais très encombré, de la pige publicitaire. En attendant, la start-up prévoit de réaliser 7 millions de francs de chiffre d'affaires cette année (plus de 1 M €) et compte atteindre les 20 millions (plus de 3 M €) et la rentabilité à la fin de 2002. Elle n'aurait pas besoin de nouvel apport de capital.

Caroline Halazy

interactif.lemonde.fr/neteconomie

Polémique autour de la brevetabilité du logiciel

Favorable à l'extension du brevet au logiciel, l'avis rendu cet été par l'Académie des technologies est au centre d'une vive polémique

FAUT-IL ou non élargir la notion de brevet au logiciel ? Posé en ces termes, le débat est de ceux qui rebutent. Trop complexe au premier abord pour susciter l'intérêt, cachant trop bien sous ses dehors techniques les questions plus fondamentales qu'il pose. Car le fait de décider qu'un logiciel – ou une commande logicielle – puisse être breveté dépasse largement le cadre du droit *(voir le dossier du « Monde interactif » du 15 novembre 2000).*

Faut-il mettre la quasi-absence de débat public au compte de la complexité du sujet ? Ou, comme le suggèrent les partisans du logiciel libre, au compte du silence des industriels concernés ? Les « gens du libre », regroupés au sein de l'alliance Eurolinux, sont en tout cas les premiers, au printemps 1999, à avoir attiré l'attention des élus et des médias sur les conséquences d'un éventuel brevet logiciel. Selon eux, le péril est dans la perspective d'une révision de la convention de Munich – texte fondateur de l'Office européen des brevets (OEB).

Un amendement qui, selon les membres d'Eurolinux, menacerait les activités des informaticiens du libre sans reposer sur des arguments étayés. *« Des études économiques récentes montrent que l'extension des brevets au logiciel tend à freiner l'innovation dans cette industrie. L'expérience américaine laisse même percevoir un risque juridique énorme pour les PME, dû au brevet logiciel, et qui peut être désastreux pour leur activité »*, ont-ils expliqué, en préambule d'une réunion d'information au Parlement européen de Bruxelles, tenue en octobre 2000.

Plus grave : il semble n'y avoir, selon eux, aucune limite à la brevetabilité dès lors que le logiciel devient brevetable. *« Des idées telles que la distribution de recettes de cuisine dans un supermarché deviennent brevetables dès lors qu'elles font intervenir un ordinateur »*, disent-ils.

Car la brevetabilité du logiciel ne limite pas ses effets à l'économie du siècle à venir. Elle touche à une question plus fondamentale, celle de l'extension de la notion de propriété. « Création immatérielle » par excellence, le logiciel est en effet placé, dans le droit européen, au même niveau qu'une formule mathématique : il n'est pas, en lui-même, brevetable. La dernière contribution à ce débat – un avis rendu au premier ministre, le 18 juillet, par la toute jeune Académie des technologies – pourrait faire voler en éclats ces considérations. Estimant que le droit d'auteur est insuffisant pour protéger les innovations logicielles, l'avis recommande une extension encadrée de la notion de brevet aux programmes. Un rapport qui a d'autant plus suscité la colère des associations d'Eurolinux qu'elles n'ont pas été consultées. Selon elles, l'Académie des technologies, les considérant comme des *« idéologues »*, n'a pas jugé bon de les interroger. Elles avancent pourtant une pétition contre l'extension de la brevetabilité qui a recueilli 80 000 signatures. Et, selon le ministre de la recherche, l'une des missions de l'académie, créée en décembre 2000 est, de *« mener des actions d'expertise, de prospective et d'animation au bénéfice d'un large public,* (...) *d'éclairer la société pour qu'elle fasse le meilleur usage des technologies actuelles et à venir »*.

Le face-à-face organisé par « Le Monde interactif » entre Jacques Vincent-Carrefour (coordinateur du groupe de travail sur la brevetabilité des logiciels à l'Académie des technologies) et Bernard Lang (chercheur à l'Inria et membre d'Eurolinux) donne la mesure de ce qui sépare les « gens du libre » de l'Académie des technologies.

S. Fo. et Co. M.

L'Europe doit-elle suivre les Etats-Unis et le Japon ?

L'Académie des technologies, créée le 12 décembre 2000 pour remplacer le Conseil des applications de l'Académie des sciences (Cadas), a rendu, le 18 juillet dernier, un avis au premier ministre favorable à la brevetabilité des *« inventions mises en œuvre par ordinateur »*. En quoi la brevetabilité du logiciel est-elle essentielle – ou néfaste – à la capacité de développement des entreprises françaises ?

Débat

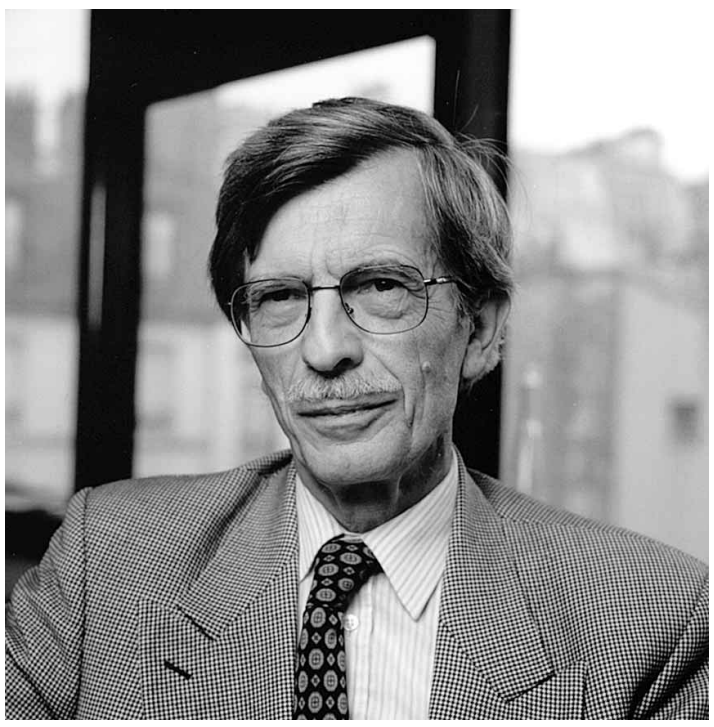

PHOTOS : DANIEL MICHAU

Jacques Vincent-Carrefour

Ancien directeur du Centre national d'études des télécommunications (CNET), Jacques Vincent-Carrefour a été délégué interministériel pour la sécurité des systèmes d'information de 1987 à 1996. Il est membre titulaire de l'Académie des technologies et a coordonné le groupe de travail sur le brevet logiciel.

Bernard Lang

Directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), spécialiste des langages et de l'environnement de programmation, Bernard Lang est membre fondateur de l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux et de logiciels libres). Il est également administrateur de l'ISOC France (Internet Society).

Jacques Vincent-Carrefour : La brevetabilité du logiciel est un coup parti des Etats-Unis. Ils ne reviendront pas sur le sujet. Le Japon non plus. Dans ce contexte, dire que l'Europe peut rester à l'écart est illusoire. On ne peut pas être dans un monde de libre concurrence avec des règles fondamentalement différentes.

Le deuxième point, c'est que la valeur ajoutée des entreprises tient aujourd'hui aux logiciels. Alors vouloir que les acquis de ces entreprises ne soient pas protégés, qu'ils puissent être pillés n'importe comment, est extrêmement gênant. Je rappelle que la contrepartie du brevet est la publication. Et que le brevet a été inventé pour éviter que les inventions restent secrètes.

La troisième raison, c'est que les entreprises, dans leurs négociations, ont de plus en plus besoin de mettre sur la table un patrimoine qui est fait en partie de brevets. Enfin, on est aujourd'hui dans la situation la pire qui soit. La plupart des gens connaissent mal le brevet dans le domaine du logiciel et pensent qu'il n'est pas possible d'en prendre. Donc, ils ne font rien. Pendant ce temps, les Américains et les entreprises au fait de ces choses étendent des brevets en Europe. *(...)* La situation est extrêmement peu claire : théoriquement, le brevet n'est pas autorisé, mais pratiquement, c'est devenu la règle aux Etats-Unis. En Europe, cela se fait aussi, et selon des modalités totalement aberrantes. Des brevets ont par exemple été déposés sur le fait d'avoir un pointeur sombre sur un fond clair, et vice versa ! *(...)* Il faut que l'Europe adopte avec les Etats-Unis une protection homogène. Si l'on demande aux Américains de supprimer le brevet logiciel, on ne sera pas entendu. Si on leur demande de s'accorder pour mettre de l'ordre, on peut espérer quelque chose.

Bernard Lang : Je ne comprends pas l'argument. Vous dites que les Etats-Unis ne reviendront pas en arrière. Ensuite, vous dites qu'on les fera peut-être revenir un peu en arrière. Mais en l'état actuel des choses, si l'on adopte un brevet limité en Europe, il y aura de toute façon un différentiel juridique avec le brevet tous azimuts aux Etats-Unis. *(...)*

Vous parlez aussi de protéger les acquis des entreprises. Mais il existe déjà le droit d'auteur, qui protège mieux qu'on ne le dit, puisque beaucoup de gens considèrent que la créativité d'un programme tient surtout à son organisation et à sa composition. Il y a aussi les textes de la convention européenne du brevet, tels qu'ils ont été signés à Munich. Le brevet qui protège une invention peut ainsi inclure un programme dans la mesure où l'innovation implique une utilisation originale d'un phénomène physique. *(...)* Il y a en outre énormément de PME qui ont investi pour avoir un acquis et qui se retrouvent attaquées en contrefaçon, parfois non justifiée.

Je citerai le cas de Getris Image, une petite société française qui a été poursuivie aux Etats-Unis. Elle était protégée en Europe, où il n'existe pas de brevets, mais dès qu'elle est arrivée sur le marché américain, elle a été attaquée en contrefaçon sur quatre brevets. Par la suite, les quatre brevets en question ont tous été annulés. Getris Image était une petite société qui n'avait pas les moyens de se défendre. Elle a été mise en dépôt de bilan. Les brevets ont été annulés par une société qui, elle, avait les poches profondes. Le pire, c'est que Getris a été placée en dépôt de bilan par une société de brevets, c'est-à-dire une entreprise qui ne crée pas de recherches industrielles mais se contente d'accumuler des brevets. Je ne vous cache pas ma crainte de voir certains grands groupes industriels se transformer ainsi en sociétés de brevets.

J. V.-C. : Sommes-nous en désaccord ? Vous dites que la convention de Munich permettait de prendre des brevets pourvu qu'il y ait une action physique, technique ou industrielle. Or c'est justement l'une des conditions que nous mettons à la prise de brevet. *(...)* Par ailleurs, nous sommes parfaitement conscients des attaques en contrefaçon dont les PME font l'objet. Mais le rapport recommande la mise en place d'une organisation dotée d'un fonds dont l'objectif serait de les défendre. Il est vrai que les PME n'ont pas toujours les moyens de faire face, surtout au Etats-Unis, à ce genre de procès.

B. L. : Je ne vous suis pas. Le sénateur Lafitte a contacté la Lloyd pour étudier la faisabilité d'un fonds de protection des PME. La Lloyd a simplement répondu que ce n'était pas viable pour une raison très simple : aujourd'hui, il y a peu de contentieux car c'est extrêmement cher, donc dissuasif. Les gros passent des accords entre eux et les petits obéissent aux ordres. Dès lors que les gens seront « assurés », ils auront beaucoup moins peur d'aller au contentieux, et tout cela ne sera pas gérable. En clair, vous dites : « Nous allons allumer un incendie et nous allons amener les pompiers » ! *(...)*

Vous avez également évoqué l'« effet technique ». Par cette notion, on entend que la partie logique, la partie « immatérielle », n'est pas brevetable. Mais elle peut faire partie d'un brevet s'il existe un « effet technique ». Là-dessus, il s'est produit une dérive de l'Office européen des brevets *[OEB, NDLR]*, qui a dit, en caricaturant un peu : « Si le logiciel fait fonctionner l'ordinateur, il agit physiquement puisqu'il envoie les électrons dans la mémoire de droite plutôt que dans celle de gauche. Donc il y a effet technique. » *(...)* La dérive en ce sens est si manifeste qu'elle a été dénoncée lors de la dernière conférence diplomatique de l'OEB. En novembre dernier, les Etats membres ont dit qu'il fallait mettre fin à l'absence de contrôle de l'Office. *(...)*

J. V.-C. : Nous recommandons une modification du traité de Munich. Et nous spécifions : *« dans l'attente d'une modification à terme de la convention de Munich »*.

B. L. : Donc vous dites : « Il y a eu une évolution, elle n'est pas légale, mais on va légaliser l'évolution. »

J. V.-C. : Ce que vous proposez, c'est de supprimer les 20 000 ou 30 000 brevets qui ont déjà été pris ? Je pense qu'on peut avoir là-dessus un avis différent.

B. L. : *(...)* Absolument. Mais nous sommes au moins d'accord sur un point : la brevetabilité dépend de la notion d'« effet technique », qui n'est pas définie dans votre avis. *(...)* Vous dites : « Nous sommes pour la brevetabilité du logiciel, on verra ensuite ce que ça veut dire. » *(...)*

Sur quels critères l'autorité qui délivrera les brevets devra-t-elle se baser ? Pourquoi remettre en cause les principes fondamentaux des brevets ?

J. V.-C. : Les critères sont indiqués dans le rapport. Il faut qu'il y ait invention et nouveauté. Le troisième critère est cet « effet technique » dont nous avons parlé, accompagné d'une publication claire. Dernier critère : on demande que le brevet soit rédigé de façon qu'une réalisation industrielle soit possible. Nous maintenons ces critères. *(...)* Nous avons conscience qu'ils ne sont pas définis de façon homogène dans les différents pays. Nous proposons donc qu'un travail d'homogénéisation soit effectué. *(...)* Dans l'idéal, on aurait pu attendre des définitions claires de ces critères pour rendre notre avis, mais cela nous aurait amenés à 2002 ou 2003.

En quoi le droit d'auteur est-il insuffisant ?

J.V.-C. : Le droit d'auteur ne protège que la forme, pas les fonctionnalités.

B. L. : Ce que vous voulez breveter, ce sont justement des fonctionnalités, c'est-à-dire des concepts abstraits de fonctions à réaliser, et non pas la façon dont ces fonctionnalités sont réalisées. Dès qu'on se met à vouloir breveter des biens immatériels, on brevète le problème plutôt que sa solution. *(...)* Je reprends votre texte : *« La fonction première des brevets est de protéger les inventeurs. »* C'est faux. La fonction première du brevet est de favoriser l'innovation, sa diffusion, sa mise sur le marché. Le but premier du brevet, c'est l'intérêt général.

J. V.-C. : J'aimerais en revenir au texte qui dit : *« La fonction traditionnelle des brevets est de ne protéger les inventeurs que dans la mesure où la publicité inhérente au brevet permet l'innovation et la diffusion des connaissances. »*

B. L. : Non, ce n'est pas ce qui est écrit. Du moins pas dans la version que vous avez remise au premier ministre, qui dit : *« La fonction première des brevets est de protéger les inventeurs ; en contrepartie, la publicité inhérente au brevet permet l'innovation et la diffusion des connaissances. » (...)* Cette différence est énorme. Car elle détermine le but d'une politique qui va structurer l'économie du XXIe siècle.

J. V.-C. : Vous confondez les motivations à l'existence des brevets et l'élément factuel suivant : une fois que le brevet est pris, il protège l'inventeur. La formule initiale était erronée sur le plan sémantique. Lorsqu'on a établi les brevets, c'était effectivement pour éviter que tout reste secret. En échange, les inventeurs se protégeaient. Dans le texte actuel, il y a les mots « en contrepartie ». Cela me paraît assez significatif. *(...)*

B. L. : Non ! Il y a, d'une part, un rôle du brevet, qui est un but. Et d'autre part la protection des inventeurs, qui est un moyen. Vous avez interverti le but et le moyen. *(...)* En matière de logiciel, le brevet favorise-t-il l'innovation ? Dans le monde du logiciel, on a une économie qui fonctionne uniquement avec des investissements intellectuels. Dans un tel contexte, un petit groupe de personnes peut être l'équivalent d'une multinationale. *(...)* Les analyses de ces particularités faites par des organismes divers (Union européenne, Fraunhofer Institute, etc.) sont toutes unanimes pour dire que le brevet en matière de logiciel joue contre l'innovation. *(...)*

J.V.-C. : Nous sommes conscients de certaines particularités du logiciel. Le point principal est effectivement de savoir si le brevet logiciel va favoriser l'innovation. Je sais qu'il existe des enquêtes qui ont conclu par la négative. Mais elles ne sont pas aussi catégoriques que vous le dites. Nous sommes dans un contexte où les brevets sont pris non pas par ceux qui font les inventions mais par des sociétés dont l'objectif est de gagner de l'argent en attaquant en contrefaçon. Dans un tel contexte, le brevet ne favorise pas l'invention. Mais dans notre idée, qui est de faire un brevet « correct », il n'y a pas de raison pour que les choses soient différentes pour le logiciel et que le brevet ne favorise pas les inventions.

Il a été dit dans l'avis que la brevetabilité du logiciel n'entraverait pas la diffusion du logiciel libre. Comment réagissez-vous à cela ?

B. L. : Cette phrase était mise en exergue dans les communiqués de presse annonçant la remise du texte au premier ministre, et j'avoue que j'aimerais des explications.

J. V.-C. : Je ne vois pas en quoi le fait que certains prennent des brevets soit une entrave au fait que d'autres utilisent le logiciel libre...

B. L. : C'est pourtant très simple : les gens du libre vont être poursuivis en contrefaçon puisque pratiquement tous les gens qui font des logiciels se retrouvent attaqués, vu la multiplicité des brevets, la complexité des systèmes, la difficulté à faire des recherches d'antériorité. Comme l'a dit un représentant d'AT & T : *« Nous voulons construire des clôtures autour des technologies qui nous semblent importantes pour le futur. »* Le brevet logiciel ne sert pas l'innovation, il sert à empêcher les autres d'innover.

J. V.-C. : Vous voudriez que le logiciel libre ne soit pas attaqué, et par conséquent non attaquable. Donc que tous les brevets déposés soient annulés pour vous permettre de travailler librement.

B. L. : Vous avez reconnu qu'ils étaient illégaux !

J.V.-C. : Ce n'est pas à moi d'en décider, mais à un juge. *(...)* Tout inventeur reste libre de garder son invention secrète, de la breveter, ou de la mettre dans le domaine public. *(...)* Lorsque quelqu'un aura pris un brevet solide, cela bloquera les logiciels libres qui voudront l'utiliser. C'est tout à fait normal.

Propos recueillis par Stéphane Foucart et Corinne Manoury

Poursuivez le débat sur notre forum « Faut-il breveter le logiciel ? ».
interactif.lemonde.fr

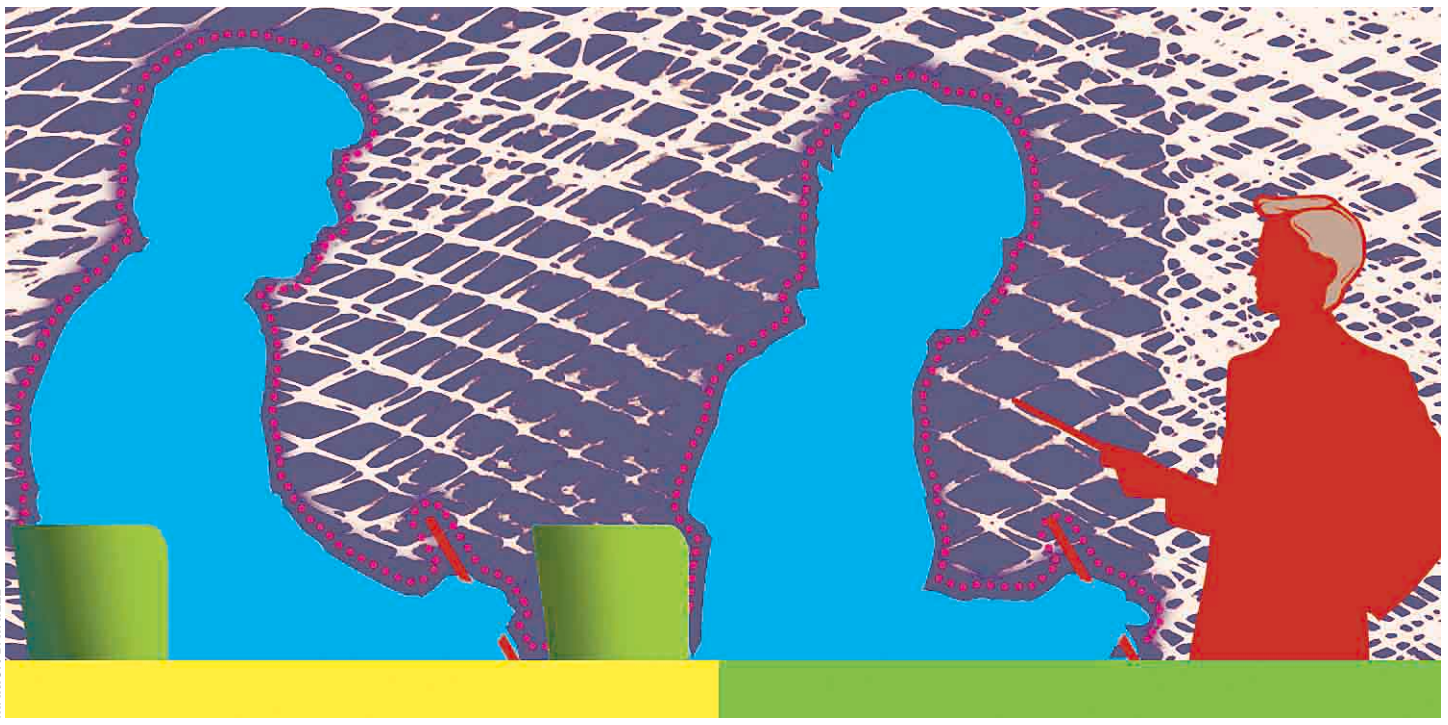

MARION BATAILLE

Des ingénieurs sur les bancs de l'école Internet

Marseille et Bourges accueillent les deux premières structures formant au secteur du Web

LE TERME est trompeur: dans les écoles de l'Internet qui viennent d'ouvrir leurs portes, il n'est pas question d'initier des bambins aux joies du surf. Mais de former des ingénieurs répondant aux exigences du secteur de l'Internet, capables de mener un projet d'un bout à l'autre. En ligne de mire, la pénurie d'informaticiens dont se plaignent les sociétés high-tech. Selon les chiffres avancés par le Medef, 60 000 ingénieurs devraient en effet manquer dans ce secteur d'ici à 2005.

A Marseille, la première promotion de l'Institut des applications avancées de l'Internet (IAAI) accueille 30 élèves depuis le 3 septembre. Dès 2002, l'école pourra recevoir 150 étudiants. Selon Jacques Labetoulle, directeur de l'IAAI, l'ingénieur formé sera *« un architecte des services, capable de concevoir tout le processus de création »*. La formation sera donc double: technique, principalement, avec des enseignements adaptés aux spécialisations choisies par l'élève. Puis, afin de multiplier ses compétences, une formation d'économie et gestion ainsi qu'une part de sciences humaines garantira une bonne connaissance du droit et des pratiques de l'Internet. Cette formation durera deux ans, et sera accessible avec une licence scientifique. Mais Jacques Labetoulle envisage également de recruter des étudiants en droit ou en sciences économiques.

L'idée d'une « école Internet » fait son chemin depuis plusieurs années. Claude Guéguen, directeur scientifique du Groupe des écoles des télécommunications (GET) et créateur d'Eurecom – une formation d'ingénieurs des systèmes de communications à Sophia-Antipolis –, y travaille depuis 1999. A la suite du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de décembre 1998, il est chargé d'une mission d'expertise confiée par trois ministères (aménagement du territoire, industrie et enseignement supérieur et recherche). Il doit étudier la création d'une structure d'enseignement supérieur en télécommunications et systèmes d'information, en plein cœur de Marseille.

Ce projet a germé dans la tête d'industriels marseillais, lassés de constater l'absence d'une véritable grande école dans une ville en pleine réhabilitation. Mais il correspond surtout, selon ses initiateurs, à une demande du marché de l'emploi. *« Les petites entreprises cherchent des métiers à forte réactivité, ni seulement techniques, ni seulement axés sur le marketing. C'est notamment ce que nous signale Croissance +, association qui regroupe les entreprises de la nouvelle économie »*, explique Claude Guéguen.

Lors du 3e comité interministériel du 10 juillet 2000, le projet est officiellement validé: Lionel Jospin annonce la création d'une école de l'Internet à Marseille. *« A partir de ce moment-là,* raconte Claude Guéguen, *les projets se sont multipliés. »* L'idée d'un label s'impose donc. Didier Lombard, secrétaire général du Conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI), créé pour conseiller le premier ministre dans les choix relatifs aux nouvelles technologies, est conscient des abus que ce terme peut engendrer. *« Il y a eu un phénomène de mode, on a vite compris que certaines formations n'hésiteraient pas à tromper des candidats en utilisant le terme d' "école de l'Internet" »*, précise-t-il. La charte, après consultation publique, est validée le 26 juin dernier par le CSTI. Elle pose des conditions de contenu, de recrutement et de niveau d'enseignement.

Marseille est présentée comme l'exemple que devront suivre les futures écoles. S'appuyer sur le tissu industriel local est une priorité: dans la cité phocéenne, l'école se spécialisera dans le transport, le commerce électronique et les contenus. Pour cela, les entreprises concernées participent, elles aussi, à la vie de l'école, en finançant des projets de recherche, ou en participant à des colloques. Pour les formations susceptibles d'être validées, c'est la commission de labellisation qui décidera de la délivrance de l'appellation « école de l'Internet ». Cette commission devrait être composée de représentants des administrations, d'un représentant du secrétaire général de la défense, de représentants de collectivités locales, du groupe des écoles de télécommunications et du monde professionnel. De nombreuses formations préexistantes devraient en bénéficier, dont certains BTS, DUT ou DESS. Néanmoins, chaque école conservera sa propre spécialité.

SPÉCIALISATION EN SÉCURITÉ

Le deuxième projet d'école, localisé à Bourges, met en avant une spécialisation des systèmes de sécurité. Un choix que Claude Guéguen met en doute: *« Bourges n'a pas le profil que nous avions envisagé. La sécurité est un moyen technique, pas un secteur ! Il y a un domaine militaire à Bourges, c'est peut-être sur les rapports entre mondes civil et militaire que les instigateurs de la formation auraient dû s'appuyer. »*

Mais la sécurité est une préoccupation que Pierre Dellis, délégué général au Syntec informatique (chambre syndicale des SSII et des éditeurs de logiciels), trouve, lui, très cohérente. *« L'école de Bourges correspond à de réels besoins, puisqu'elle est orientée sur la sécurité, un domaine où nous allons avoir besoin de spécialistes »*, explique-t-il, en fustigeant l'idée d'une école de l'Internet: *« Internet est une technologie comme les autres. Je ne vois pas pourquoi on crée une école spéciale. Une option "Internet" me paraîtrait plus pertinente, en dernière année d'école d'ingénieurs par exemple. »*

A Bourges, les créateurs de l'école ont choisi de l'intégrer à une structure déjà existante, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs (ENSI). Première composante de cette école, le mastère de sécurité informatique qui ouvrira ses portes le 1er octobre prochain, et qui accueillera une vingtaine d'étudiants. Le cycle ingénieur ne verra le jour qu'en 2002. Le mastère est composé de quatre mois d'enseignement en école, et de six mois en entreprise. L'élève recruté au niveau maîtrise devient un spécialiste de la gestion du risque informatique. Arnaud Aubert, 23 ans, travaille chez idweb, où il développe des sites et des logiciels de gestion. Il a choisi de suivre le master dès la rentrée prochaine. *« Ce genre de formation est quasiment obligatoire dans un métier où l'évolution des techniques est permanente »*, souligne-t-il. L'entreprise le soutient et finance la formation pour moitié, *« un véritable investissement pour l'avenir »*, selon Arnaud.

A Marseille, l'IAAI a favorisé la mise en place d'une licence spécialisée en techniques de l'information et de la communication, l'équivalent d'une « prépa », qui sera dispensée dès octobre prochain dans les quatre universités de la région. Prise en double cursus, elle permettra aux élèves d'atteindre le niveau requis par l'école avant les procédures d'admission. Déjà 200 élèves, selon Jacques Labetoulle, ont demandé à intégrer ce cursus pour l'année scolaire 2001-2002.

Caroline Halazy

A Marseille

Première année

240 heures, douze semaines en entreprise. Cette première année, dite *« d'harmonisation »*, permet aux élèves de mettre à niveau leurs connaissances, variables selon leur formation d'origine.

Deuxième année

510 heures, deux pôles d'enseignements: une part de connaissances technologiques et scientifiques (télécommunications et systèmes informatiques) et une part d'enseignements généraux pluridisciplinaires (sciences humaines, sociales, droit et économie).

Troisième année

720 heures, vingt-deux semaines de projet de fin d'études dans une entreprise. Enseignements de sciences et technologies, sciences humaines, sciences sociales, communication, langues, interventions de professionnels, études de cas et réalisation de projets. Trois options (600 heures): Ingénierie et industrie des contenus, Commerce électronique et entreprise, et Logistique et transport intelligent.

Ergonome du dialogue

Portrait

ELLE N'EST PAS technicienne, ni informaticienne, mais elle a trouvé sa place au sein de ce milieu de spécialistes. Latifa Taleb est officiellement une *« ergonome du dialogue »*, métier qui consiste à faciliter le dialogue entre l'homme et la machine. Chez Telisma, société spécialisée dans la reconnaissance vocale, Latifa analyse la façon dont les gens parlent pour concevoir les messages des boîtes vocales consultables par téléphone. Dans ces nouveaux services, il ne s'agit plus de taper sur des touches pour dialoguer avec un serveur, mais bien de parler, et quelle que soit la manière de le faire. *« Quand vous faites le 12 chez France Télécom, on vous demande si oui ou non, vous voulez être mis en relation avec le numéro demandé. C'est un exemple de reconnaissance vocale »*, explique-t-elle.

Après avoir décroché un DEA de linguistique, avec pour spécialisation le dialogue oral, Latifa Taleb a choisi de faire sa thèse au sein de l'Inria, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique. *« C'est là que j'ai appris le métier d'ergonome »*, reconnaît-elle. Après son doctorat, elle intègre une jeune société, Holistique Communication, qui s'est lancée dans les services de reconnaissance vocale. Là, elle apprend à travailler avec des ingénieurs et des informaticiens parfois étonnés de la nature de son travail. *« Les ingénieurs créent des interfaces souvent très compliquées, il s'agit de les rendre plus accessibles aux utilisateurs »*, précise-t-elle.

A la base de son travail, Latifa Taleb écrit des messages oraux, que tout utilisateur peut comprendre. *« Le message d'accueil est le plus important. En très peu de temps, il faut expliquer à l'utilisateur ce qu'on attend de lui, et ce qu'il peut trouver sur le service. Il risque de raccrocher si le message est mal formulé. »* Puis, elle crée une arborescence, logique et simple, pour que l'utilisateur soit pris par la main. Enfin, elle doit envisager toutes les réponses possibles, afin que le service puisse répondre à toutes. Les différences de ton, les accentuations, les hésitations, l'argot: autant de critères à prendre en compte... *« Certaines personnes disent* ouais, *pas* oui. *Il faut donc que je l'intègre pour que la machine reconnaisse le mot »*, explique-t-elle.

La gestion des erreurs constitue une partie importante de son travail. Il ne faut pas que l'utilisateur soit déçu, et renonce à utiliser le serveur vocal. Enfin, chaque entreprise n'a pas les mêmes besoins en termes d'image. *« Une banque sollicitera un message sérieux, très classique, alors qu'une agence de voyages tablera sur la convivialité »*, précise Latifa. A elle de s'adapter pour correspondre au mieux à l'image de la société cliente.

Latifa Taleb en est convaincue, son métier va connaître une véritable expansion, principalement en raison du développement du téléphone portable. Pourtant, beaucoup d'entreprises sont encore sceptiques face à ce métier de « linguiste ergonome » que certains informaticiens prennent souvent en charge. *« Aujourd'hui, il faut encore convaincre,* conclut-elle. *Il faut réussir à travailler dans des équipes pluridisciplinaires, et cela demande une réelle volonté de la part des dirigeants d'entreprise. »*

C. Ha.

Profil

Le curriculum vitae idéal

Compétences: une formation en linguistique, et plus particulièrement en linguistique orale, ainsi que des connaissances en psychologie. L'écoute, l'observation du langage et des comportements sont des qualités essentielles.
Expérience: il est difficile de se former au métier d'ergolinguiste sans travailler dans un laboratoire auprès d'informaticiens et d'ingénieurs. Il en existe plusieurs en France (Inria, Laboratoire de communication langagière et interaction personne-système ou Clips, Institut de recherche en informatique de Toulouse ou IRIT, France Télécom recherche etdéveloppement, Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur ou Limsi).
Salaire: un débutant commence à 200 000 francs annuels.

Les formations

DESS ergonomie à l'université René-Descartes, Paris-V.
www.univ-paris5.fr/LEI/DESS_Ergo/index.htm

DEA linguistique, Genève. Le département est l'un des précurseurs en dialogue oral.
www.unige.ch/lettres/linge

DEA linguistique théorique, descriptive et automatique, et DEA linguistique interactionnelle. UFR linguistique, université Paris-VII.
www.linguist.jussieu.fr/Bienvenue.html

DEA ergonomie. Cette formation à la recherche est dirigée conjointement par le CNAM, l'Ecole pratique des hautes études et l'université Toulouse-Le Mirail.
rome.cnam.fr/form_doc_ete/DEA/deaergo.html

DEA linguistique et doctorat à la Sorbonne nouvelle.
www.univ-paris3.fr/enseignement/linguistiquphonetiq

Le textile adapté à la Toile

DÉDIÉE à la mode, à l'habillement et au textile, l'Ecole de l'Internet de Tourcoing est à ce jour la seule annoncée officiellement pour la rentrée 2002. Tourcoing et sa région regroupent 40 % du chiffre d'affaires de la mode textile habillement en France, un chiffre qui confirme, selon ses initiateurs, l'opportunité de cette démarche. L'école devra, selon le rapport de préfiguration rendu par Jean-François Pouhaer, chef de projet, préparer les élèves à l'adaptation du monde du textile aux nouvelles technologies. Un mariage étonnant qui doit passer par la formation à de nouveaux métiers, comme celui d' « infostyliste ».

Le projet a convaincu politiques, groupements professionnels et même Claude Guéguen, instigateur de l'Ecole de l'Internet de Marseille. Pour lui, Tourcoing s'intègre très bien dans l'idée d'un réseau, grâce à une spécialité orientée vers un secteur professionnel. Pierre Weil, secrétaire général du Gitep TICS, Groupement des industries des technologies de l'information et de la communication, encourage cette initiative: *« Les relations entre les machines et le Réseau sont essentielles, c'est un sujet de réflexion chez les industriels. Dans le textile, l'organisation des entreprises et la gestion de la logistique vont profondément évoluer. »*

La recherche est une composante essentielle de cette école. Pour accompagner le développement des technologies de l'information et de la communication au sein de ce secteur, des logiciels pourraient être développés. Il s'agirait, par exemple, d'élaborer des lignes de vêtements ou de modéliser des patrons. Une réflexion sur la *« personnalisation du vêtir »* sera également développée: des logiciels de réalité virtuelle en trois dimensions pourront servir à tester des modèles auprès des consommateurs, et seront censés permettre aux entreprises d'être plus réactives. Cette école, accessible à partir de bac + 2, délivrera un diplôme d'ingénieur au bout de trois ans. Une cinquantaine d'étudiants devraient intégrer la première promotion en septembre 2002.

C. Ha.

interactif.lemonde.fr/neteconomie

Le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél.: 01-53-38-42-60. **Fax:** 01-53-38-42-97.
E-mail: hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication: Jean-Marie Colombani.
Directeur général: Bruno Patino.
Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.
Rédaction: Olivier Zilbertin, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Edition: Olivier Herviaux.
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision: Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité: Le Monde Publicité. **Directeur général:** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Philippe Raër (01-42-17-38-58).
Impression: Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.